



HAL
open science

Développement territorial: jeux d'échelles et enjeux méthodologiques

Christophe Mager

► **To cite this version:**

Christophe Mager. Développement territorial: jeux d'échelles et enjeux méthodologiques. Observatoire de la ville et du développement durable (UNIL). Université de Lausanne, Observatoire de la ville et du développement durable, pp.219, 2009, Christophe Mager, 978-2-940368-09-9. hal-00707642

HAL Id: hal-00707642

<https://hal.science/hal-00707642>

Submitted on 18 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



JEU D'ÉCHELLES DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

& ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

JEUX D'ECHELLES & ENJEUX METHODOLOGIQUES

**PHOTOGRAPHIES DE COUVERTURE : © MARINA ROQUE DE PINHO –
[HTTP://WWW.MARINARP.COM](http://www.marinarp.com)**

© Observatoire de la Ville et du Développement Durable – Institut de Géographie – Université de Lausanne (Suisse) - 2009

PREFACE

Les transformations technologiques, le commerce, les mouvements des capitaux, les flux migratoires, les institutions formelles et informelles, etc. affectent l'économie des territoires, et, partant, leurs capacités de se maintenir et de se développer, que ce soit pour eux-mêmes (capacité de reproduction/adaptation) ou par rapport à d'autres (performance comparée).

On s'accorde généralement sur le fait que le développement territorial tient désormais à la capacité des groupes humains de s'organiser et d'élaborer des processus originaux d'émergence des ressources. C'est pourquoi l'analyse des processus de révélation et de valorisation des ressources nouvelles issues de la spécificité des espaces et des groupes humains qui y sont ancrés, dans un contexte d'économie globalisée, constitue l'un des plus gros chantiers de l'analyse territoriale.

Le colloque "Développement territorial : jeux d'échelles et enjeux méthodologiques" des 12 et 13 février 2009 a permis de présenter quelques-unes des méthodes d'analyse et de prospective les plus à même de rendre compte des forces et des faiblesses économiques des territoires, mais aussi des opportunités et des menaces auxquelles ils seront confrontés.

Une série de questions a sous-tendu les réflexions :

- Quelle est l'importance du franchissement des frontières disciplinaires dans l'analyse de l'hétérogénéité socio-économique des territoires et dans celle de leurs évolutions probables ?
- A l'heure de la globalisation et de la métropolisation, quelle place attribuer à l'analyse régionale ?
- Quels sont les niveaux géographiques de réflexion territoriale les plus pertinents à l'heure du couplage métropolisation-technopolisation ?
- Comment rendre compte de façon géographiquement et historiquement située des divers régimes de création et d'accumulation des ressources matérielles et immatérielles dans un contexte mouvant ?
- Dans quelle mesure peut-on se prononcer sur la capacité de ces régimes à générer une croissance économique régionale durable ?

Les contributions rassemblées montrent que l'analyse territoriale répond surtout à une demande sociale particulière, celle de trouver des solutions à des enjeux de politique publique spatialement inscrits (ségrégations socio-spatiales, ajustements structurels générateurs d'inégalités spatiales, étalement urbain, vieillissement de la population, affaiblissement des ressources culturelles locales, etc.). Le mode de résolution de ces problèmes, guidé par la réalité du terrain socioculturel, s'éloigne significativement des démarches canoniques empirico-formelles du paradigme de l'analyse spatiale, orientée vers la création de modèles mathématiques permettant des prédictions suivies de tests empiriques.

Partant, les articles témoignent de la nécessité d'explicitier les creux et les reliefs institutionnels (in)-formels comme un préalable méthodologique territorialement nécessaire à toute entreprise explicative. En refusant de faire de l'irréalisme des hypothèses, de l'abstraction et de la simplification du monde des vertus analytiques essentielles, les auteurs rendent compte de l'idiosyncrasie des territoires scientifiquement investis, riches de la diversité de leurs contenants – aux limites souvent floues, plus fonctionnelles ou sensibles qu'administratives – et de la complexité de leurs contenus, tout en évitant le piège descriptiviste et le monographisme.

Même si l'on ne saurait trop encourager les lecteurs à ne pas se satisfaire d'une approche fragmentée de cet ouvrage – d'où un classement des contributions selon le rang alphabétique de leurs auteurs qui favorisera les rencontres intellectuelles "fortuites" –, sept thématiques émergent :

- L'intégration des caractéristiques socio-sanitaires dans les analyses de durabilité territoriale et leur impact sur la création et l'articulation des ressources (im)-matérielles (CHAPON ; NOGUEIRA).
- La (ré)-inscription de l'analyse territoriale dans un référentiel institutionnaliste et durabiliste, à l'échelle de la ville ou de la région (ANGEON & CREVOISIER ; BRULLOT & BUCLET ; DEMAZIERE ; LAZZERI ; MAIGNANT).
- La conception dialectique du territoire et son impact sur la régionalisation (CLIVAZ & MICHELET ; LAVALLEZ).
- La construction *bottom-up* ou *top-down* de l'identité et de la culture et ses liens avec le développement économique (BEVILACQUA ; BONARD & MATTHEY ; CREVOISIER & KEBIR ; PERETTI-NDIAYE ; SIERRA).
- La prise en compte de l'économie résidentielle et de l'économie foncière (logements, friches) dans l'analyse et la prospective territoriales (CHAZE ; CASANOVA & HELLE ; JACCAUD et alii ; MAKHLOUFI ; SABATIER).
- La valorisation territoriale par la nouvelle économie des espaces interstitiels et/ou ruraux (FLEURY & VIDAL ; MARENGO).
- Les interactions entre l'économie financière et le développement territorial (SAINTEVILLE).

Tout en remerciant l'Institut de Sociologie de l'Université de Neuchâtel (Suisse) d'avoir accepté de s'associer scientifiquement à ces réflexions, nous espérons qu'elles aideront à révéler la polyphonie des territoires.

Christophe MAGER

Coordinateur

REGULATION, INSTITUTIONNALISME & DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : UNE QUESTION D'ECHELLE

Valérie ANGEON*, Olivier CREVOISIER**

*AgroParisTech – ENGREF, UMR Métafort, Aubière (France)

**Groupe de recherche en économie territoriale (GRET) – Institut de sociologie, Université de Neuchâtel (Suisse)

RESUME

Cet article s'attache à une explicitation des mécanismes sous jacents aux dynamiques de développement territorial, programme de recherche que se donne l'économie territoriale. L'économie territoriale part du postulat selon lequel les concepts économiques ne peuvent pas être pensés et théorisés indépendamment du temps et de l'espace, c'est-à-dire des formes concrètes que recouvrent ces concepts dans leur environnement situé et daté. Elle diffère en cela d'autres approches institutionnelles telles que la théorie de la régulation et l'institutionnalisme américain.

Cet article cherche à montrer comment les approches territoriales d'un côté, régulationniste et institutionnaliste de l'autre peuvent utilement se compléter et s'articuler pour mieux comprendre les questions de crise, de recomposition des cadres d'accumulation et de développement.

Nous référant à la philosophie institutionnaliste de la régulation, nous analysons les procédures de mise en accord des agents menant des actions en vue d'une finalité commune ("going concern") dont nous montrons qu'elles sont constitutives du développement territorial. Nous mettons en évidence que le territoire, dans la mesure où il constitue une instance collective, est un lieu d'émergence de règles partagées. A l'inverse de la théorie de la régulation, qui privilégie essentiellement l'échelle nationale, nous faisons ainsi état de la variabilité des échelles territoriales auxquelles s'édicte les règles communément ratifiées. Nous nous interrogeons, enfin, sur la mise en cohérence de ces diverses échelles territoriales et sur les modalités et formes de développement territorial auxquelles elles donnent lieu.

MOTS CLES

Développement territorial, institutions, action collective, théorie de la régulation, institutionnalisme, "going concern"

INTRODUCTION

L'économie territoriale part du principe que le territoire joue un double rôle dans la compréhension du développement économique. Le territoire est premièrement le *contexte* dans et le lieu sur lequel les acteurs économiques sont situés. Deuxièmement, le territoire est la *forme* que prennent les interactions de ces acteurs.

Ainsi, les travaux d'économie territoriale ont en commun de souligner le poids des expériences d'apprentissage collectif et de coopération dans le développement des territoires (PECQUEUR, 1996, 2000 ; GREFFE, 2002 ; COLLETIS-WAHL *et al.*, 2008). Ils mettent en avant la qualité des partenariats locaux et extra-locaux, la propension des agents à s'entendre et à s'organiser pour atteindre des objectifs de long terme. Le développement territorial rend ainsi compte de la capacité d'un ensemble d'acteurs à fonder collectivement des projets qui spécifient les conditions dans lesquelles ils peuvent parvenir à une meilleure compréhension et maîtrise des processus d'évolution qui les concernent. Ces derniers sont contingents au contexte spécifique dans lesquels ils se manifestent, contexte lui-même en évolution sous l'effet des actions des agents. En somme, l'économie territoriale part de l'idée que la forme, c'est-à-dire les limites, les échelles et les temporalités concrètes que prennent les actions collectives territoriales sont largement explicatrices des dynamiques économiques.

De telles considérations invitent au respect de trois présupposés fondamentaux :

- Premièrement, les acteurs sont situés. Ils sont inscrits dans un volume d'espace-temps et sont contraints par leurs arbitrages relationnels. Ils sont en somme déterminés par leurs ressorts spatiaux, historiques et sociaux. En tant qu'individus dotés d'intentions, ils peuvent se projeter dans l'avenir, ce dont rendent compte leurs transactions.
- Deuxièmement, outre sa dimension physique, l'espace présente une consistance institutionnelle et organique. Cette proposition s'affranchit des visions réductrices des théories économiques qui appréhendent l'espace comme une entité neutre ou réduite à un point.
- Troisièmement, le développement territorial ne fait pas référence à une échelle spatiale exclusive. Autrement dit, les mécanismes sous-jacents au développement territorial sont observés à différents niveaux (local, régional, national ou supra-national). Est territoire d'analyse pertinent, tout espace au sein duquel s'élaborent des logiques collectives de projets. Ces dernières relèvent de procédures de mise en accord des individus par ratification de règles communes dans un contexte donné.

De ce point de vue, une théorisation satisfaisante du développement territorial en économie nous enjoint à situer nos réflexions dans le champ des approches formalisant la question de l'appropriation et de l'évolution des règles par les acteurs, ces règles étant, d'une part, constitutives des territoires dans lesquels elles sont ancrées et, d'autre part, porteuses de sens collectif. Les apports de la théorie de la régulation (BOYER, 1986, 2004 ; BILLAUDOT, 1996, 2001) sont à ce titre particulièrement éclairants. En effet, à travers une lecture renouvelée de la théorie de la régulation (TR), B. BILLAUDOT (1996, 2001) invite à cerner l'interaction individus / institutions dans une perspective holindividualiste (structuralisme ouvert). La propension des individus à ratifier des règles communes est fondatrice de projet collectif. Cette intentionnalité est analysée par COMMONS (1931, 1934) dans sa caractérisation du "going concern".

Dans cet article, structuré en deux temps, nous montrerons en quoi les catégories conceptuelles de la régulation (régime d'accumulation, modes de régulation, formes institutionnelles) – enrichies par l'approche territoriale – peuvent être utiles à la compréhension des mécanismes de développement territorial. Considérant que ces mécanismes peuvent se déployer à diverses échelles, nous questionnerons tout d'abord les spatialités de la régulation (1).

Nous référant au socle institutionnaliste de l'approche de la régulation, nous nous focaliserons en particulier sur les procédures de mise en accord des agents menant des actions en vue d'une finalité commune ("going concern"). Nous montrerons que le territoire, dans la mesure où il constitue une instance collective, est un lieu d'émergence de règles partagées auxquelles souscrivent collectivement les agents. Au delà de l'idée que tout territoire peut être un "going concern" (BILLAUDOT & COLLETIS-WAHL, 2006), nous argumenterons que le territoire est aussi le contexte spécifique d'émergence de *going concern* divers ; contexte qui peut être en retour modifié par ces derniers. Nous soutenons qu'il y a autant de *going concern* que de territoires mais également que ces *going concern* se déclinent ou prennent forme à des échelles spatiales différentes. Nous ferons ainsi état de la variabilité des échelles territoriales auxquelles s'édicte les règles communément ratifiées – et auxquelles, partant, se constituent ou se reconstituent les régimes d'accumulation – et mettrons en débat, dans une perspective de développement territorial, la question de la mise en cohérence de ces échelles. (2)

LES GRANDEURS DE LA REGULATION : HISTORICITE, SOCIALITE ET SPATIALITE

Dans l'ère contemporaine, l'accumulation du capital (physique, financier, naturel) est présentée comme l'un des moteurs essentiels du développement (conversion du progrès technique en progrès social) avec un regard particulier sur le rôle de l'Etat dans l'organisation de ce processus. Ces paradigmes dominants véhiculés dans la pensée jusque dans les années 70 ont été mis à mal du fait de leur échec à expliciter la crise d'après guerre (concomitance de l'inflation et du chômage). La survenue de cette dernière a permis un renouveau intellectuel autour de la notion de développement considérant son caractère polymorphe et son immersion dans une matrice historique et sociale. La théorie de la régulation (TR) incarne ce renouveau.

Dans cette première partie rappelant les fondements de ce courant théorique, nous nous centrerons sur le triptyque formes institutionnelles, mode de régulation, régime d'accumulation (FI – MR – RA) qui demeure au centre du programme de recherche régulationniste (1.1.) et dont la dynamique systémique relève en partie de l'existence de règles suivies ou actualisées par les acteurs dans le cadre de leurs transactions

(1.2.). Nous nous interrogerons sur les échelles auxquelles ces règles s'élaborent et sont appropriées par les agents (1.3.). Nous concluons par l'idée que la TR se veut générale et abstraite dans le sens où elle pose l'existence, d'un côté, d'une théorie et, de l'autre, de situations historiques concrètes qui n'en seraient que des manifestations particulières. Or une conception théorisée du territoire et des ses modalités de développement nécessite de reconsidérer le rapport de la théorie à l'empirisme.

Le triptyque fondateur de la théorie de la régulation : formes institutionnelles, mode de régulation, régime d'accumulation

Née en France dans les années 1970, dans le contexte de reconstruction d'après guerre, la TR d'inspiration keyneso-marxiste, a pour objet d'analyse la dynamique des économies capitalistes. Etudiant en premier lieu la période des 30 glorieuses – marquée par une croissance rapide et continue des principaux pays occidentaux basée sur des mécanismes d'ajustements économiques stables – la TR propose une grille interprétative des formes observées de capitalisme.

Les caractéristiques du capitalisme sont mises en évidence à travers une lecture historique et institutionnelle des évolutions macroéconomiques des Etats considérés. Une telle démarche consacre l'essentiel du programme de recherche régulationniste dont on conçoit la filiation avec des approches relevant de l'institutionnalisme américain pour lequel "*les formes d'organisation de l'économie capitaliste sont sélectionnées par l'action collective et répondent à un besoin de cohérence sociétale*" (BILLAUDOT, 2001 : 9). C'est donc à un exercice de théorisation des institutions du capitalisme prenant en compte le rôle des individus dans leur constitution et leur transformation que se livrent les régulationnistes.

Cinq *formes institutionnelles* explicitent les dynamiques dans lesquelles s'inscrivent les économies capitalistes. On entend par forme institutionnelle toute codification d'un rapport social fondamental¹. Ces codifications sont historiquement instituées et rendent compte des modalités de mise en relation des agents les uns avec les autres. On distingue : les formes de la contrainte monétaire² (régime monétaire et financier), les configurations du rapport salarial³ (organisation du travail, hiérarchie des qualifications, mobilisation et attachement des salariés à l'entreprise, formation du revenu direct et indirect des salariés, mode de vie salarié), les formes de la concurrence⁴, les formes de l'Etat⁵, les modalités d'insertion internationale⁶. Ces cinq formes sont interdépendantes voire imbriquées les unes dans les autres.

Le rapport entre institutions et croissance économique est explicité à travers la notion de *régime d'accumulation* et de *mode de régulation*. Un régime d'accumulation correspond à un schéma régulier de croissance. Il renvoie aux moyens mobilisés pour produire des biens et services selon des conditions socio-techniques particulières. Un régime d'accumulation est donc contingent au sens où il repose sur des configurations institutionnelles et historiques particulières qui impriment, marquent les deux rapports fondamentaux que constituent le rapport marchand et le rapport salarial. Le mode de régulation désigne quant à lui l'ensemble des procédures et des comportements sociaux qui soutiennent et pilotent le régime d'accumulation.

La TR admet que les formes institutionnelles façonnent les régimes d'accumulation. Lorsque ces régimes d'accumulation sont stables, c'est-à-dire non perturbés par des chocs (exogènes ou endogènes), des régularités de croissance sont observées. A l'inverse, lorsque les mécanismes d'accumulation opèrent de manière défaillante, la croissance s'en trouve affectée. Les conséquences de la croissance influent sur les conditions de vie de la population, considération que nous appelons plus généralement à l'instar des régulationnistes "développement".

Une causalité rétroactive lie cadre institutionnel, modalités de croissance économique et mode de développement (Figure 1). La régulation préside à la croissance (flèche 2) mais la croissance définit ou appelle un mode particulier de régulation (flèche 3). Autrement dit, un mode de croissance tend à normaliser des régularités de comportement. Le couplage entre mode de régulation et mode de croissance caractérise un mode de développement. Par ailleurs, tout mode de régulation est déterminé par des formes institutionnelles stables (flèche 1) c'est-à-dire que ces dernières sont actualisées par les agents à travers leurs pratiques. Cela revient à dire, plus généralement, que les formes institutionnelles commandent le développement. Par ailleurs, l'établissement d'un mode de développement contribue à

¹ La TR reconnaît deux rapports sociaux fondamentaux : le rapport marchand et le rapport salarial.

² Codification du rapport marchand.

³ Codification du rapport salarial.

⁴ Codification du rapport marchand.

⁵ Codifications opérant à la fois sur les rapports marchand et salarial.

⁶ Codification du rapport marchand.

stabiliser les formes institutionnelles qui en sont constitutives (flèche 4).

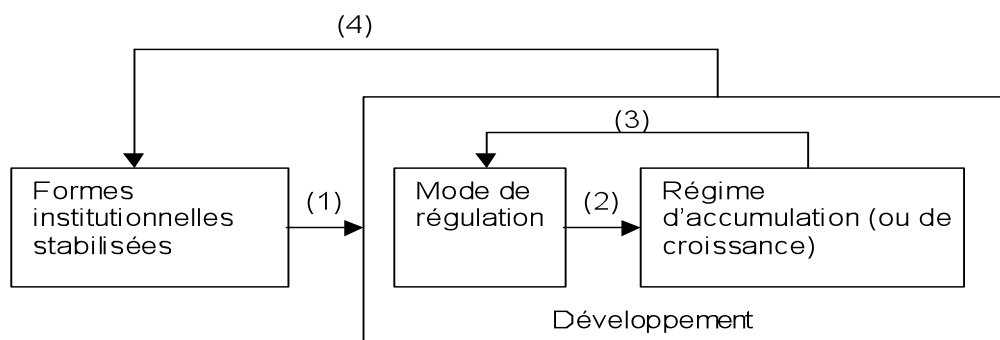


Figure 1 : Les causalités récursives entre FI, MR et RA. Source : BILLAUDOT (2001).

Ces causalités récursives mettent au cœur du programme de recherche régulationniste la question des règles suivies par les agents engagés dans des rapports sociaux fondamentaux et plus généralement celle de la pérennité des formes institutionnelles.

L'importance des règles et de leur ratification pour la tenue du triptyque systémique FI – MR – RA

L'approche de la régulation propose une réflexion générale sur les formes d'organisation des économies capitalistes qui s'appuie sur le double postulat que les institutions constituent les structures fondamentales de toute société et qu'elles relèvent de compromis entre groupes sociaux. Un tel cadre d'analyse visant à appréhender l'interaction institution / individu invite à une méthodologie holindividualiste c'est-à-dire relevant du structuralisme ouvert. Selon ces considérations, les individus et groupes sociaux sont capables de modifier les institutions existantes voire d'en créer de nouvelles. Le changement et les recompositions institutionnels sont alors inhérents à l'évolution historique.

Toute forme institutionnelle est ou correspond à un système de règles. La question est de savoir comment opèrent ces règles, c'est-à-dire comment elles interviennent dans les registres de socialisation (*i.e.* de mise en rapport) des individus. A cela, la TR répond que les institutions déterminent la place sociale qu'occupent les individus. Ces positions sociales sont exprimées à travers leur mise en rapport. L'entrée ou le maintien des individus dans les rapports sociaux peut être le résultat d'une stratégie. Cela sous-entend que les agents jouissent d'une relative autonomie quant aux rôles qu'ils tiennent.

Ce dernier propos est lourd de considérations sur les caractéristiques ontologiques de l'individu. Doté d'une capacité de liberté qu'il éprouve à travers ses actes, ses pratiques, ses transactions, l'agent prendrait distance par rapport à des règles ou habitudes héritées. En somme, comme le souligne GIDDENS (1987), les individus ne sont pas de simples suiveurs de règles mais contrôlent les éléments de contexte dans lesquels ils agissent. La théorie de la structuration, telle que l'élabore GIDDENS (1987), présente en effet des acteurs sociaux "compétents" c'est-à-dire en mesure d'appréhender les circonstances de leur propre action (mais aussi de celle des autres), informations dont ils se servent pour agir.

De telles réflexions englobant à la fois des considérations sur la conformité aux règles et leur non ratification ne sont recevables que si l'on admet le caractère situé de la rationalité des agents. Dans ce cadre, les habitus sont rationnels. Autrement dit, c'est en les suivant que l'agent se montre rationnel.

Cette vision nuancée de l'individu dans son rapport aux règles fait l'objet d'un certain consensus dans la littérature régulationniste. Si l'on admet que les individus n'adoptent pas de manière systématique les règles édictées, on conçoit alors leur extériorité par rapport à celles-ci. Cela signifie qu'une règle s'interprète. Elle peut donc laisser place à l'expression de représentations. Les règles sont ainsi ambivalentes ; elles peuvent constituer des éléments de référence stables permettant l'établissement de transactions ou au contraire de divergence entre les agents. La règle est dans ce cas objet de désaccord et n'est pas respectée.

On notera que les règles sont de forme et de nature différente. Elles n'engagent par conséquent pas le même principe d'action. R. BOYER (1986) et B. BILLAUDOT (2001) en retiennent trois types : la loi ou règlement impliquant un principe de contrainte associée à une sanction, le compromis requérant un principe de négociation et les systèmes de valeurs ou de représentation sous-tendant un principe de routine. Les deux premiers types de règles, contrairement au troisième, présentent un caractère formel au

sens où les acteurs peuvent se référer à des textes réduisant ainsi la marge d'interprétation qu'ils peuvent en avoir. En réalité, ces trois formes de règles s'articulent. Par exemple, les règles formelles sont actualisées par les agents dans leur pratiques parce qu'elles ne heurtent pas, voire même dans certains cas conditionnent, leurs habitus⁷. De la même manière, les habitus sont éprouvés dans un contexte institutionnel formel qui spécifie le champ des interactions individuelles.

Nous avons jusqu'alors appréhendé la nature et les propriétés des règles, il convient maintenant de nous interroger sur ce qui préside à l'évolution des formes institutionnelles. L'approche de la régulation explicite le rôle déterminant des individus dans ces processus.

Les formes institutionnelles jouent le rôle d'interface entre des mouvements ou forces en opposition. Elles constituent en somme un mode de résolution des tensions s'exerçant entre les individus au cours de leurs échanges. Ces tensions ne sont pas le seul fait d'individus différents (au sens où ils n'occuperaient pas les mêmes places ou rôles sociaux) mais peuvent aussi témoigner de rivalités entre semblables. La TR admet ainsi que les conflits constituent des caractéristiques essentielles des dynamiques de rapports établis entre les agents et sont en cela révélateurs de la nature et des propriétés des institutions. En effet, dès lors que les individus font état de rapports de force et de tensions, ils contestent les institutions ou règles communes qui les fédéraient jusque là. Ils ne développent pas de pratiques ou transactions conformes à ces règles et, ce faisant, les contestent. Cette crise des institutions peut être passagère ou au contraire pérenne. Dans un cas comme dans l'autre, les individus – dans la mesure où ils cherchent à ratifier des règles communes – font évoluer les institutions constitutives de leur mise en rapport initiale.

Ainsi, pour réaliser leurs transactions, les individus se mobilisent en vue d'objectifs communs et s'identifient à travers des systèmes de règles qui légitiment leur place et rôle sociaux. *"Dans un contexte où leur caractère structurellement contraignant ne s'affirme pas indépendamment des motifs et des raisons qu'ont les agents de ce qu'ils font et où la dose de rationalité est telle que chacun est enclin à penser qu'il agit librement dans son propre intérêt lorsqu'il suit des règles sociales en les interprétant, chacun ne continue à le faire que si l'évolution qui résulte de cette actualisation est jugée par lui satisfaisante"* (BILLAUDOT, 2001 : 191). Dans ce cas, on assiste à un double phénomène d'autovalidation des représentations individuelles et de satisfaction des intérêts des agents. Ce processus permet la stabilisation des règles dans la mesure où les agents les adoptent et en rendent compte à travers leurs pratiques (conformité aux règles établies).

Il se peut qu'au regard même de leurs intérêts, les individus soient conduits à ne pas ratifier les règles en vigueur. Ces dernières ne sont alors pas unanimement suivies. Pour les théoriciens de la régulation, cette non conformité aux règles s'explique parce que les conditions d'accumulation et de transformation des ressources (contexte dans lequel s'effectue la régulation) ne sont pas identiques d'une période à une autre, d'un endroit à un autre. Intrinsic à la dynamique économique permise par les institutions qui la soutiennent, le contexte de la régulation évolue d'un cycle (période de production) à un autre. Ce nouveau contexte de régulation peut ne pas se révéler satisfaisant. Dans ce cas, les individus ne se comporteront pas comme ils le faisaient jusqu'alors. Cette évolution du contexte de régulation étant continue, celle des règles est donc structurelle.

Cette précarité du système de règles se traduit par des crises (petites ou grandes) qui les affectent et appelle l'émergence de nouvelles. Une situation de petite crise rend compte d'une volonté de réinterpréter les règles en vigueur. Une grande crise est au contraire un mode de contestation radicale des règles établies. Elle est de nature à perturber le mode de régulation qui pilotait jusqu'alors la croissance affectant ainsi le mode de développement. Dans ce cas, l'essentielle des formes institutionnelles est appelée à évoluer⁸.

La figure 2 schématise ces propos. Un système donné et stable de formes institutionnelles (case A)

⁷ "Un système acquis de préférences, de principes de vision et de division (ce qu'on appelle d'ordinaire un goût), de structures cognitives durables (qui sont pour l'essentiel le produit de l'incorporation des structures objectives) et de schémas d'actions qui orientent la perception de la situation et la réponse adaptée" (BOURDIEU, 1994 : 45).

⁸ La TR identifie cinq types possibles de crise (Boyer, 2004) : la crise comme perturbation externe c'est-à-dire générée par des chocs exogènes (qui correspond au cas où les conditions de la reproduction économique sont bloquées par des aléas naturels ou extérieurs), la crise endogène ou cyclique (due aux tensions et déséquilibres supportés lors de la phase d'accumulation du capital, la crise du mode de régulation (les mécanismes associés au mode de régulation en vigueur ne renversent pas les enchaînements conjoncturels défavorables alors que le régime d'accumulation est viable), la crise du régime d'accumulation (caractérisée par des contradictions au sein des formes institutionnelles qui déterminent et conditionnent le régime d'accumulation), la crise du mode de production (remise en cause des rapports sociaux fondamentaux).

détermine les pratiques des individus caractéristiques du mode de régulation mis en place (flèche 2). Ces pratiques – qu’elles soient routinières, imitatives (flèche 3a) ou innovantes (3b) confortent le mode de développement établi. Le régime d’accumulation en place est révélateur de tensions ou crises (petites crises) qui bien qu’elles n’altèrent pas ou partiellement les formes institutionnelles initiales modifient les pratiques des individus (flèche 4). Lorsque les règles habituelles ne sont plus ratifiées, se présente une grande crise. Les réponses opposées à cette situation de crise s’expriment soit à travers une tentative de conservatisme (flèche 6) confortant alors les formes institutionnelles en place soit au contraire à travers une rupture créatrice de nouvelles formes institutionnelles (flèche 8) conséquence d’un processus plus ou moins long de tâtonnement, d’essais et d’erreurs expérimentés par les agents (flèche 7).

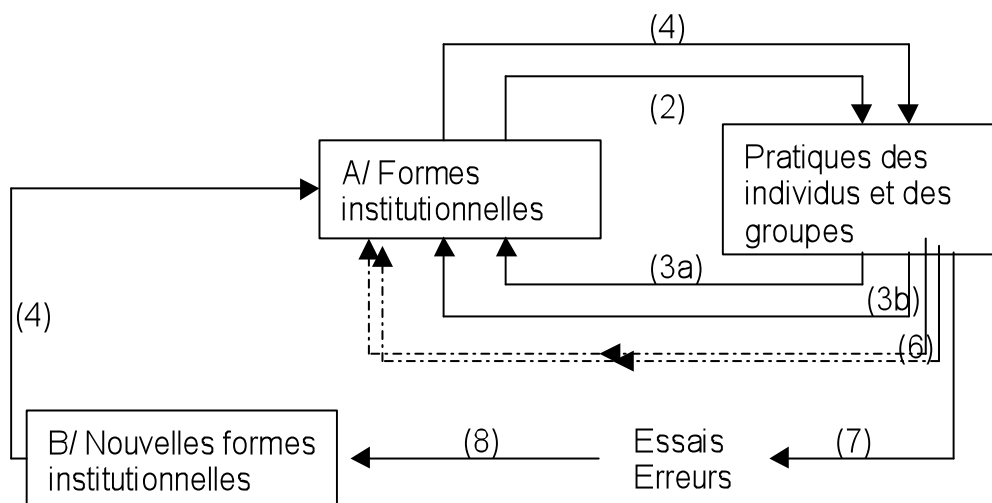


Figure 2 : L'évolution des formes institutionnelles : l'interaction individus / institutions. Source : BILLAUDOT (1996).

A l'issue de ce qui précède, il apparaît que les individus peuvent modifier les règles. Les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont dès lors à la fois des "conditions et des résultats des activités accomplies par les agents qui font partie de ces systèmes" (GIDDENS, 1987 : 15). Il reste alors à savoir à quelle échelle s'élaborent les règles qui font l'objet d'un compromis entre acteurs. A quelles conditions naissent et sont rendus mutuellement compatibles les constellations de règles auxquelles souscrivent les individus dans le cadre de leurs transactions finalisées ?

A quelle échelle s'élaborent, se suivent et s'incarnent les règles ? Les spatialités de la régulation

Comme nous l'avons explicité précédemment, la dynamique des formes institutionnelles et du système qu'elles pilotent est contingent au contexte dans lequel elle émerge. Elle est susceptible de connaître des états différenciés selon les moments et les lieux où elle naît. Les singularités historiques et spatiales prévalent mais ne présagent d'aucune prédiction sur l'état des formes institutionnelles, leurs propriétés et leur évolution. Initialement, dans les travaux menés par les régulationnistes, c'est surtout l'échelle nationale qui a été saisie comme cadre d'analyse de référence (PALAN, 1998). Certains auteurs ont tenté d'étendre le raisonnement à d'autres échelles : internationale (BILLAUDOT, 2001) définissant ce que peut être un "régime international" (spécification au niveau international de formes institutionnelles stabilisées) ou infranationale (BOYER & SAILLARD, 1995 ; LAURENT & DU TERTRE, 2008).

Quoi qu'il en soit, cette démarche qui sépare, d'un côté, l'effort de théorisation, et de l'autre, les travaux empiriques tend à conforter le statut de théorie générale de l'approche en termes de régulation qui se veut valable en tous lieux et à toutes les époques du capitalisme. Autrement dit, la TR serait une théorie abstraite, c'est-à-dire indépendante des situations concrètes, datées et situées, dont elle cherche à rendre compte. Nous verrons cependant que, loin de permettre l'abstraction, cette dichotomie revient en fait à la dissimulation du postulat implicite du nationalisme méthodologique et plus largement de la question spatiale.

La TR, par sa méthodologie holindividualiste, considère chaque société comme un conglomerat de formes institutionnelles étroitement reliées, règles dotées d'une certaine cohérence, déterminant un cadre structurant à même de canaliser ou de guider les choix, actions, pratiques, transactions etc. des individus. Ces arrangements institutionnels sont acceptés, ratifiés, actualisés par les agents à travers leurs pratiques (et par conséquent mis en œuvre), leur permettent d'entrer en relation et de réaliser des activités. La réalisation de ces activités nécessite la mobilisation de ressources particulières qu'elles soient, comme

l'indique GIDDENS (1987), des ressources d'autorité (elles qualifient le rapport entre les hommes) ou d'activité (elles se réfèrent au rapport entre l'homme et la nature). Pour le formuler autrement, *"l'homme est manifestement dépendant de la nature et des autres hommes pour son existence matérielle. Il subsiste en vertu d'une interaction institutionnalisée entre lui-même et son environnement naturel. Ce procès est l'économie ; elle lui offre le moyen de satisfaire ses besoins"* (POLANYI, 1986 : 21). Ce registre de socialisation de nature économique qui renvoie à *"la mise en rapport des hommes entre eux à propos de la production, de la circulation et de l'utilisation des objets ordinaires qu'ils tirent de la nature et dont ils ont besoin pour vivre"* (BILLAUDOT, 2001 : 145) s'accompagne d'autres registres naturels (*i.e.* politique⁹, domestique¹⁰ notamment).

Pour les régulationnistes, l'institution fondatrice du registre de socialisation de nature économique est la monnaie. C'est un intermédiaire garantissant l'établissement de transactions interindividuelles. Les activités économiques sont ainsi facilitées par la monnaie qui permet l'établissement d'un principe d'équivalence entre les biens. L'institution fondamentale du registre de socialisation de nature politique est la citoyenneté (principe d'égalité entre les individus). Elle notifie l'établissement d'activités politiques. Enfin, l'institution fondamentale du registre de socialisation domestique est le nom (la filiation).

Il y a une différence de statut entre les trois registres de socialisation évoqués et les institutions qui les fondent (BILLAUDOT, 2005). Si le nom identifie une personne qui par ailleurs est physiquement repérable (localisée), la monnaie et la citoyenneté sont par contre considérées comme des institutions fondamentales au sens où elles sont générales ou universelles. Elles font abstraction d'une personne physique pour assurer la médiation entre les individus en relation. Elles ne sont pas non plus *a priori* rattachées à un lieu ; leur espace d'existence n'est pas déterminé ou fixé ni même fixe.

Si, dans l'approche de la régulation, ces institutions fondamentales sont intrinsèquement détachées de toute localisation, elles peuvent par contre s'incarner, s'incorporer ou se décliner dans l'espace et dans le temps. Elles prennent alors des formes ou configurations différenciées observables à des échelles ou niveaux spatiaux distincts.

Dans sa formulation de base, la TR repose implicitement et exclusivement sur le nationalisme méthodologique, c'est-à-dire le postulat selon lequel la cohérence du RA s'établit à l'échelle de l'Etat-nation pour ensuite s'articuler avec d'autres RA nationaux au sein de ce qui constituerait un "système international". Rappelons qu'un RA (schéma régulier de croissance) rend compte des moyens mobilisés pour réaliser des activités économiques (*i.e.* produire des biens et services). Un RA – en tant que mode de formation d'activités économiques – est présidé par l'institution fondamentale qu'est la monnaie. Comme nous venons de l'explicitier, cette institution peut s'incarner à différentes échelles. Ainsi, la cohérence des RA peut être recherchée à d'autres niveaux de structuration spatiale, prendre d'autres formes, en bref avoir d'autres espaces de référence que la seule échelle nationale.

Or même si plusieurs applications empiriques ont porté sur des réalités infra et supranationales, la TR postule que l'échelle nationale est celle à laquelle se construit la cohérence du RA (PALAN, 1998). L'insertion internationale (cinquième forme institutionnelle - FI) renvoie en fait à un emboîtement de "RA nationaux" entre eux, et non à une véritable structure transnationale ou internationale qui aurait sa propre logique d'ensemble.

⁹ "Mise en rapport des hommes entre eux à propos de la délimitation et de la défense d'un territoire occupé par un groupe social et de la garantie d'existence de ce dernier" (BILLAUDOT, 2001 : 146).

¹⁰ "Mise en rapport des hommes entre eux à propos de la reproduction démographique de la population (du groupe social considéré)" (BILLAUDOT, 2001 : 146).

Souscrire à ce raisonnement et explorer cette voie de recherche invitent à réinterroger les rapports sociaux fondamentaux qui sont porteurs de ces recompositions et/ou qui en sont issus. C'est à la variabilité des échelles d'élaboration, d'incorporation et d'appropriation des règles qu'il est alors pertinent de réfléchir. La question de la mise en cohérence de ces différentes règles se pose d'autant plus qu'elles n'émergent pas et ne sont pas ratifiées à la même échelle.

Ces propos nous enjoignent à une relecture spatiale des apports de la TR. Plus particulièrement, il s'agit d'intégrer à l'analyse le fait que les institutions fondatrices de mise en rapport des individus sont territorialisées. Elles s'incarnent ou s'impriment quelque part. La structure sociale des activités produites et rendues compatibles entre elles est inscrite ou se donne à voir dans l'espace. Cette structure sociale d'activités coordonnées est ce que COMMONS (1931, 1934) qualifie de *going concern*. Ce dernier terme rend compte d'intentions finalisées qui se cristallisent à travers des projets collectifs. Nous nous saisissons de cet apport théorique pour notre compréhension des mécanismes de développement territorial que nous définissons comme tout processus par lequel des acteurs (situés) en relation les uns avec les autres font état d'objectifs finalisés dont ils font part à travers l'élaboration de projets communs. Intention, action collective et capacité de projection dans l'avenir figurent alors parmi les déterminants ou moteurs essentiels du développement territorial.

UNE RELECTURE SPATIALE DE L'INSTITUTIONNALISME AMERICAIN. QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'ECONOMIE TERRITORIALE DANS SON APPREHENSION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Se réclamant non pas d'une démarche de compréhension d'une économie abstraite à partir de lois explicatives de portée générale, mais pragmatiste, les approches institutionnalistes¹¹ se saisissent d'un objet d'analyse inséré dans une matrice sociale et historique (HODGSON, 2000, 2003). Aussi, les programmes de recherche institutionnalistes s'inscrivent-ils en rupture avec ceux des écoles de pensée hédoniste (classique et néoclassique) à plus d'un titre. D'une part, ils posent comme élément pertinent de réflexion non pas le rapport des hommes à la nature *stricto sensu* mais les relations qu'ils entretiennent entre eux (y compris à propos de la nature). D'autre part, si les théories économiques standards sont d'essence individualiste et se focalisent sur les actions individuelles, l'institutionnalisme américain (COMMONS, 1931, 1934) réhabilite en revanche l'importance de l'action collective.

Ces considérations amènent L. BAZZOLI & V. DUTRAIVE (2000) à dire de l'œuvre de Commons qu'elle est un "système théorique articulé autour des concepts d'action collective et de transaction qui révèlent une vision originale du lien social adossée à une position méthodologique qui se présente comme une voie médiane entre l'individualisme et le holisme" (BAZZOLI, DUTRAIVE, 2000 : 22). En cela, l'approche institutionnaliste de Commons qui analyse le rôle des règles de l'action collective dans les transactions économiques, présente un socle commun avec la TR.

Les institutions au sens de Commons sont des actions collectives qui présentent la propriété de "contrôler", "libérer" et "étendre" le champ de l'action individuelle¹². Plus que le contrôle ou la sanction, ces institutions permettent "l'expansion de la volonté de l'individu bien au-delà de ce que lui permettraient ses faibles moyens" (COMMONS, 1931, traduit en français en 2000 : 6). Ces *règles de fonctionnement en usage*, que Commons appelle "*going concern*", permettent la réalisation de transactions. Elles décrivent la "structure sociale d'activités coordonnées" (BILLAUDOT, 2006).

Dans cette seconde partie, mobilisant les travaux de Commons¹³, nous commencerons par définir ce qu'est le *going concern* et avancerons, sur cette base, l'idée que tout *going concern* est un territoire, mais qu'au-delà de cette idée, le territoire est aussi le cadre d'existence des *going concern* (dans lequel ils prennent naissance) et sur lequel ils agissent également (2.1.). Cependant, cette approche n'aborde pas la question des échelles, des limites et des temporalités auxquelles se forment les *going concern*, ni celle de leur contexte d'émergence. Or, ces éléments sont centraux pour apprécier leur mise en cohérence et leur traduction à travers l'élaboration effective de projets collectifs (2.2.).

¹¹ Nous rangeons sous cette dénomination l'institutionnalisme américain tels que s'en réclament des auteurs comme VEBLEN, COMMONS, HODGSON.

¹² "Ainsi, l'individu "peut" ou "ne peut pas" faire selon que l'action collective l'appuie ou non, il "doit" ou "ne doit pas" faire selon que l'action collective le contraint" (COMMONS, 1931, traduit en français en 2000 : 4).

¹³ Nous nous limitons à ses deux écrits marquants de 1931 et 1934.

Comment le "going concern" émerge-t-il du territoire et comment le façonne-t-il ?

Nous avons vu précédemment que la TR fait état de spatialité quand elle considère l'incarnation ou l'incorporation de règles cristallisant les rapports interindividuels. Dans ses réflexions récentes, B. BILLAUDOT (2005), développe l'idée que lorsque les institutions fondamentales sont éprouvées par les acteurs au titre de leur mise en rapport, elles s'ancrent matériellement et se spatialisent.

Situées dans l'espace, elles caractérisent alors une structure sociale particulière d'activités et sont en cela constitutives de territoire. Ce dernier non fixé ni déterminé *a priori* peut s'étendre sur des périmètres spatiaux variables. Cette structure sociale d'activités coordonnées trouve chez Commons l'appellation de "going concern". C'est à une analyse compréhensive du *going concern* que nous nous livrerons dans cette section.

De notre point de vue, la composante spatiale est intrinsèque au cadre institutionnel ; nous ne nous limitons alors pas à la définition *abstraite* des formes institutionnelles telles qu'elles apparaissent dans la théorie de la régulation sans référence à des situations historiques et géographiques spécifiques. Nous argumentons alors que tout going concern est révélateur de territoire. Nous rappelons ici que le territoire est, d'une part, le *contexte* dans lequel les acteurs économiques sont situés et, d'autre part, la *forme* que prennent les interactions de ces acteurs.

Le terme *going concern* fait son apparition dans les travaux de COMMONS qui décrit par là tout type d'action menée par un ensemble d'individus en vue d'un but commun. C'est un processus de mise en rapport entre agents leur permettant de réaliser leurs transactions. Ces transactions mettent en scène des conflits entre acteurs (*i.e.* conflits de prétentions) à propos des objets à échanger : attribution, transfert ou rétribution de droits de propriété sur les ressources disponibles. L'établissement d'une transaction repose en réalité sur trois principes : le conflit, la dépendance et l'ordre¹⁴.

Pour Commons, les transactions sont de trois types – de marchandage (*bargaining transaction*), de direction (*managerial transaction*) et de répartition (*rationing transaction*) – couramment articulés. Cette vision ternaire des transactions exprime l'idée que celles-ci mettent diversement en rapport des individus "contrôlés", "sanctionnés" ou "libérés" par des règles opérantes. Si les transactions de marchandage révèlent des conflits d'intérêts entre les parties prenantes à l'échange, elles visent au transfert de la propriété de richesses entre agents statutairement égaux. Elles convoquent leur liberté d'action. A l'inverse, les transactions de direction mettent en présence des individus inscrits dans un rapport de domination et de subordination. Ce rapport de dépendance est gouverné par une logique d'efficacité. Enfin, les transactions de répartition, également fondées sur la dissymétrie des participants à l'échange, renvoient aux luttes de pouvoir entre individus. Elles requièrent la négociation comme pré-requis et sont placées sous l'autorité d'une instance collective.

Cette caractérisation des transactions peut être mise en parallèle avec celle des trois principes évoqués plus haut : le conflit, la dépendance et l'ordre. De même que l'ordre dépasse – en les réglant – le conflit et la dépendance, la transaction de répartition chapeaute les deux autres dans la mesure où elle est "*la caractéristique particulière de l'action concertée qui édicte des règles pour les transactions de management et de marchandage*" (COMMONS cité par BILLAUDOT & COLLETIS-WAHL, 2006 : 11). Ces trois formes de transaction se combinent indifféremment. Elles reposent sur des règles opérantes et fondent de ce point de vue un *going concern*.

Ainsi, l'approche institutionnaliste qui considère que la transaction est l'unité de base de l'analyse économique, amène à considérer que toute transaction s'inscrit ou relève d'un monde "organisé". Les transactions économiques ne se réduisent pas à de strictes interactions interindividuelles. Elles relèvent également du champ de l'action collective qui pour Commons recouvre deux dimensions : d'une part, un ensemble de règles opérantes de "contrôle", "sanction" et "libération" de l'action individuelle et, d'autre part, un ensemble d'individus agissant de manière concertée. Structure d'activités socialement coordonnées, le *going concern* est un système de règles qui préside à l'établissement de relations finalisées entre acteurs. Dès lors, le *going concern* qui contraint, limite, habilite, permet ou libère les activités économiques est lui-même un processus institutionnel. En tant que dynamique processuelle, il s'inscrit dans la durée ; en tant que produit d'institutions, il est aussi le fruit d'une action collective.

¹⁴ L'ordre marque la fin du rapport de conflit ou de dépendance ; il règle le conflit de prétentions. Il transcende le conflit et la dépendance.

Mise en rapport d'acteurs situés – capables d'examen discursifs et réflexifs de l'action qu'ils mènent (GIDDENS, 1987) – permettant la réalisation d'activités et de transactions qui président à la production et la distribution de richesses, le *going concern* peut se révéler à différentes échelles. Les transactions renvoient, en effet, à la matérialité des modalités de mise en rapport des individus. En effet, les individus s'inscrivant dans des "espaces" ou "champs territoriaux" de référence convoquent également des rapports de lieux au titre de leur mise en relation. Comme le souligne GISLAIN (2004), l' "acteur situé entretient avec son espace un rapport instrumental de moyens (cognitifs, matériels) pour les fins de son action (...) Il est alors appréhendé dans une réalité symbolisée faite de "situations" de "trans-actions" entre individus, entre l'individu et son contexte spatial" (GISLAIN, 2004 : 208). Ainsi, le système de règles qu'est le *going concern* s'incarne voire s'élabore à différents niveaux spatiaux. Ce conteneur d'institutions est en cela à la fois produit du territoire et constitutif de ce dernier.

Fort de ce qui précède, nous avançons l'idée que les *going concern* sont des territoires c'est-à-dire qu'ils constituent des lieux d'élaboration de règles collectives appropriées et suivies. Espace approprié par des groupes humains, le territoire se définit dans sa triple dimension : matérielle, relationnelle et idéelle (LE BERRE, 1995). C'est donc à la fois un espace-lieu, un espace vécu, un espace d'accès à des ressources (quelles qu'elles soient : biens de nature, actifs productifs, relations etc.) et une matrice sociale.

Le territoire rend compte d'une mise en ordre¹⁵ des activités qui s'y déroulent. Il "contrôle", "sanctionne" ou "libère" le champ de l'action individuelle et rajoutons-nous collective. Car comme nous l'avons vu, pour Commons, cet arrangement institutionnel qu'est le *going concern* structure les choix individuels et collectifs.

Nous avons précédemment démontré qu'un rapprochement entre le territoire et le *going concern* est pertinent. L'échelle "locale" est alors posée comme le niveau approprié pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le respect d'accords collectifs nécessaires à l'élaboration de projets.

Permettant l'expression de tout type d'action menée par un ensemble d'individus en vue d'un but commun, le *going concern* permet l'élaboration de transactions porteuses de sens. Cet ensemble d'institutions du sens de l'action est empreint d'historicité et de spatialité. Il fait appel à une certaine temporalité au sens où il rend également compte de l'inscription des agents dans l'avenir. Cette futurité, "*temporalité institutionnelle des conduites économiques*" (GISLAIN, 2004 : 211) "contrôle", "sanctionne" ou "étend" l'action individuelle et collective. Elle a fait l'objet de diverses analyses (GISLAIN, 2002, 2004 ; THÉRET, 2001, 2003), et trouve notamment un écho favorable chez GISLAIN (2004) qui en montre le caractère partagé et collectif ("*futurité significative commune*"). Chaque individu est doté d'une futurité propre qu'il met en résonance avec la *futurité significative commune*. Ce devenir en commun, cette perspective de l'action est investie d'une dimension spatiale. "*L'intention produit chez l'acteur une toposité faite d'un ensemble de topos (lieu, site, place, position, adresse, habitat, gîte etc.). (...) Cet ensemble de topos constitue le territoire de l'acteur et chacun de ces topos est un lieu d'activité possible (...) c'est-à-dire d'actions envisageables in situ*" (GISLAIN, 2004 : 214). Ces acteurs situés – inscrits dans un volume d'espace-temps et contraints par leurs arbitrages relationnels – formant des projets collectifs participent ainsi du développement territorial.

De part leur capacité de projection dans l'avenir, les agents dotés d'intentions sont porteurs de changements historiques. Cette intentionnalité fondatrice de projet collectif caractérise le *going concern* et est au cœur des logiques de développement territorial. Nous définissons alors le développement territorial comme la capacité d'acteurs (situés, pourvus d'intentionnalité et visant à réaliser des transactions de tous ordres) à se fédérer autour d'action collective pour fonder des projets communs porteurs de sens. Un tel processus rend compte de ce que les territoires sont en évolution constante. Ils ne sont pas donnés mais construits. Cette construction, résultat d'acteurs en interaction, s'inscrit dans le temps long. Le territoire ne se réduit alors pas à un espace neutre, isotrope, pas plus qu'isomorphe mais présente une consistance organique et institutionnelle.

Au regard de ce qui précède, nous arguons plus généralement que tout processus de développement territorial relève ou s'érige à l'échelle d'un *going concern*.

¹⁵ Au sens de Commons c'est-à-dire dépassant le conflit et la dépendance.

Going concern, mise en place et crise de régimes d'accumulation et développement territorial

Les parties précédentes ont permis de positionner les concepts, approches et méthodes dont se réclament l'institutionnalisme américain et la TR tout en considérant les enrichissements que peut y apporter une relecture spatiale. Dans cette section, nous amenons l'idée qu'une meilleure articulation de ces cadres analytiques et caractérisation de leur rapport à l'espace devrait permettre de franchir une étape dans la compréhension des processus de développement dont l'inscription multiscale est manifeste, objectif dont se saisit l'économie territoriale.

L'institutionnalisme de Commons, prolongé aujourd'hui par les travaux de HODGSON (1998), se caractérise par une posture méthodologique qui exige que un degré de compréhension spécifique à chaque situation. Cela a amené de nombreuses critiques à relever le caractère a-théorique de l'institutionnalisme. Il est vrai cependant que l'absence de théorie de portée générale et l'exigence ainsi posée sur le chercheur de construire systématiquement une compréhension *ad hoc* des phénomènes n'a pas favorisé la diffusion de l'institutionnalisme.

Cet institutionnalisme n'a pas suffisamment traité la question des niveaux (par exemple, les transactions microéconomiques comme l'acquisition d'un bien privé ne peuvent pas être abordée de la même manière que les institutions macroéconomiques comme la monnaie), des échelles et des limites spatiales (les institutions émergent et se développent en occupant un certain espace). De même, il n'établit pas de distinction claire entre le contexte (antérieur) dans lequel naissent les *going concern*, l'espace formé par ces derniers (parallèlement au contexte) et enfin les effets de ces *going concern* sur leur contexte.

A l'inverse, la TR a procédé avant tout par un effort de théorisation. Elle en est cependant restée à une séparation et une opposition hiérarchisée entre théorie et application, la première se voulant abstraite, a-spatiale et a-temporelle et la seconde étant reléguée au rang de particularisme sans effet en retour reconnu sur la théorie. De notre point de vue, la TR, jusqu'à aujourd'hui, pêche par sa difficulté à articuler le général et le spécifique qui sont caractéristiques de l'approche territoriale. Cette dernière admet que les formes économiques concrètes et les théories qui les expliquent sont indissociablement liées, et qu'en aucun cas les compromis institutionnels ne peuvent se construire dans les limbes avant de se concrétiser. Par conséquent, historiquement et dans le mouvement de la pensée, l'émergence de nouvelles formes institutionnelles est ou correspond dès le départ une forme territoriale particulière. Les approches théoriques du développement territorial portent précisément sur cette capacité endogène d'émergence de nouvelles formes institutionnelles, mais aussi de nouveaux contenus (produits, techniques, ressources etc.) encadrés par ces institutions (CREVOISIER, 2008).

L'approche territoriale permet également de dépasser le nationalisme méthodologique dans lequel s'est enfermée la TR. Postuler l'échelle nationale a certes permis à la TR de comprendre la cohérence des institutions qui caractérisaient les Etats-nation des années d'après guerre, mais ceci se révèle mal adapté pour rendre compte des mécanismes en place depuis une vingtaine d'années. En effet, le raisonnement tenu au seul niveau des Etats nationaux qui interagissent les uns avec les autres ne s'accorde pas avec la réalité d'aujourd'hui où mouvement global / local caractérise le fonctionnement économique, la construction des institutions et les cadres d'actions des entreprises et des acteurs à différentes échelles.

Si l'Etat nation a effectivement été une échelle privilégiée de mise en cohérence des FI au sein de régimes d'accumulation particuliers, comme le fordisme, il n'en demeure pas moins qu'au cours de l'histoire, et certainement au cours des vingt dernières années, d'autres échelles ont joué un rôle prépondérant dans la mise en cohérence des institutions, dans la mise en place des régimes d'accumulation, dans la formation de *going concern*. Nous irons même plus loin : c'est par des recompositions effectuées à d'autres échelles (que celles qui prédominaient jusqu'alors) que les crises sont surmontées et que de nouveaux régimes se constituent. Une attention aux catégories opérantes d'autres territorialités, qui articulent le local et le global, l'ici et l'ailleurs s'avère alors pertinente (CREVOISIER, 2008).

Une réflexion de nature institutionnaliste invite à la compréhension du développement économique dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire de l'alternance de périodes de croissance et de crise, ainsi qu'à l'appréhension des formes spécifiques et intégrées que prennent ces processus de développement dans l'espace.

Partant du principe que le *going concern* est pluriel et invariablement spatialisé, on devrait alors s'interroger sur son émergence et sur la mise en cohérence des échelles auxquelles il se développe. De cette confrontation entre échelles spatiales, naissent des configurations différenciées de développement territorial caractérisées par des formes d'endogénéisation des écarts ou hiatus institutionnels entre échelles spatiales.

Le développement territorial passe en effet par la mobilisation de ressources locales, articulées avec l'extérieur, de manière à produire de manière endogène des performances économiques exprimées en termes de rendements croissants, de qualité ou d'innovation. Tout ceci se déroule dans un contexte local spécifique, mais dans lequel interviennent de manière plus ou moins prégnante les institutions, les objets et les acteurs caractéristiques d'autres échelles et d'autres lieux. C'est sur l'analyse de ces phénomènes que met l'accent l'économie territoriale, d'essence institutionnaliste.

En somme, là où la TR explique les crises par la déstructuration de la cohérence des FI à l'échelle de l'Etat-nation, l'économie territoriale rend compte de l'émergence et de la diffusion de nouvelles institutions et de nouveaux contenus des interactions, principalement à partir du local.

Un exemple de jeu des échelles : le cas de l'horlogerie suisse

Sans prétendre esquisser une vision générale des processus de déstructuration et de restructuration des phénomènes économiques à différentes échelles, quelques exemples permettent à tout le moins d'illustrer notre propos, voire de le préciser et de formuler quelques hypothèses pour des recherches de terrain.

Le cas de l'industrie horlogère suisse (CREVOISIER, 2007) a été étudié sur l'ensemble de la période des cinquante dernières années et permet par conséquent de saisir les moments et les modalités de déstructuration et de restructuration économiques – respectivement de destruction et de reconstitution d'institutions stabilisées – et de mettre ces processus en relation avec les échelles spatiales et les lieux entre lesquels s'établit une certaine cohérence institutionnelle. Cet exemple singulier et partiel ne prétend pas éprouver ou tester l'hypothèse énoncée sur les territorialités du développement mais à valeur d'illustration. A travers cette étude de cas, nous montrerons la variabilité des échelles spatiales à laquelle se constituent ou se reconstituent les régimes d'accumulation.

Durant la période d'après-guerre et jusqu'en 1974, l'industrie horlogère suisse correspond, bien qu'avec certaines spécificités liées à la petitesse du pays, au schéma de la régulation fordiste (production de masse, consommation de masse, redistribution aux salariés d'une partie des gains de productivité).

A la suite de la crise des années 1974-1982, l'industrie s'est réorganisée en développant de nouveaux produits qui ont pour caractéristique de mobiliser de manière intensive le design, les marques, ainsi que tous les outils du marketing (communication, sponsoring, etc.). La montre, d'un objet fonctionnel, devient support de la distinction sociale, que ce soit par le luxe ou par la mode (CREVOISIER 1993, 1995). Le prix moyen d'une montre suisse est multiplié par cinq et le marché croît rapidement tout au long des années quatre-vingt dix. Ces innovations sont le fruit d'une dynamique locale d'imitation/différenciation entre des entrepreneurs locaux pris en tenaille entre la chute du prix des montres électroniques et les contraintes locales de coûts.

Cependant, pour permettre une croissance basée sur des composantes immatérielles comme le design ou le marketing, il est nécessaire de mettre en œuvre une vaste politique de protection juridique des marques et des designs à différentes échelles. Ceci sera fait progressivement, par la mise en place de différentes régulations spécifiques à la branche, mais qui s'inscrivent dans le vaste mouvement des accords de reconnaissance des droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale.

On notera en particulier le renouvellement de la reconnaissance de l'appellation Swiss Made à l'échelle européenne, seule appellation d'origine qui concerne un bien industriel. Ensuite, des régulations particulières ont été érigées lors des grandes foires industrielles d'horlogerie de Bâle. A cette occasion, une commission ayant pouvoir judiciaire a le droit de saisir des articles litigieux et de prononcer des amendes pour non respect des dispositions de propriété intellectuelle. Ensuite, ce sont les accords ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) signés dans le cadre de l'OMC en 1994 qui ont permis d'étendre la protection à des pays qui jusque là ne reconnaissaient pas ces droits.

Dès ce moment, il devient possible pour les producteurs d'investir à l'échelle mondiale dans la notoriété de leur marque et de leur esthétique. Dès lors, ils s'organisent, soit individuellement pour les plus grands groupes, soit grâce à un organisme collectif, pour former les douaniers dans les pays sensibles, pour identifier les fraudeurs, pour les confondre, ou encore pour monter des campagnes d'information auprès du grand public. Swatch Group, le numéro 1 mondial, a déposé 50 000 designs. Ceci lui donne une position dominante et lui permet d'exercer un contrôle sur le marché. Cette remontée et cette internationalisation des règles se fait bien entendu en étroite coopération avec les Etats qui mettent leur diplomatie au service de leurs producteurs nationaux.

On voit à travers cet exemple la manière dont une industrie s'est réorganisée autour d'un certain nombre d'institutions. A chacun des temps forts décrits précédemment correspond un design institutionnel particulier.

On note tout d'abord que les *going concern* – ayant permis l'établissement de rapport de concurrence et de coopération entre les producteurs lors de la phase d'imitation/différenciation qui a débouché sur des modèles techno-économiques (un cadre d'accumulation) stables – se sont constitués à des échelles de proximité (locales ou nationales).

On est passé ensuite à l'échelle internationale imposant les règles dans lesquelles les producteurs doivent inscrire leur action s'ils entendent s'insérer dans des logiques marchandes. Si l'on observe comment s'élaborent les *going concern* durant cette période, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas régis aux seuls niveaux locaux et nationaux mais que la réalisation des objectifs productifs et des transactions qui en découlent autorise non pas seulement un changement d'échelle (passage d'une échelle à une autre) mais bien une articulation entre les échelles initiales et les nouvelles. Cette mise en tension entre niveaux spatiaux rend compte de la complexité des dynamiques territoriales et influe sur leurs modalités de développement. Ces dernières relèvent de la mise en ordre des *going concern* dont les ressorts s'ancrent dans des déterminants spatiaux.

Enfin, les règles sont mises en œuvre de manière descendante jusque dans les ateliers et les postes douaniers. Cette troisième période témoigne de ce que les règles érigées sont suivies par les agents qui les pérennisent à travers leurs pratiques. Au-delà du caractère anecdotique de la lutte contre la contrefaçon, c'est la question de la codification du rapport marchand et de son appropriation par les acteurs qui est ici posée. L'établissement d'un tel compromis institutionnel vaut jusqu'à ce que la stabilisation du régime d'accumulation et du mode de régulation ne soit remise en cause. Il apparaît plus largement que les modalités de développement des territoires sont constitutives de la formation et de l'évolution de règles ou institutions érigées à différentes échelles spatiales en étroite articulation.

Cet exemple montre comment à plusieurs reprises, certains acteurs – individuels et collectifs – parviennent à élaborer, à faire partager, à mettre en œuvre ou à imposer certaines règles dont le suivi rend compte de procédures de mise en accord quant à la réalisation de transactions finalisées. Ces *règles de fonctionnement en usage* sont l'expression de *going concern*, matrices sociales, historiques et situées. Ils empruntent des formes différentes et sont d'une plasticité variable.

Cet exemple met ainsi en relation les catégories conceptuelles de la régulation et de l'institutionnalisme américain à travers le prisme territorial. Il présente néanmoins deux limites importantes. Premièrement, parce qu'il se consacre à un (petit) secteur, il ne permet pas de voir s'il existe une cohérence d'ensemble des modèles techno-économiques d'accumulation, en particulier dans le domaine des industries à haut contenu immatériel (horlogerie, logiciel, mode, cinéma, pharmacie etc.). En second lieu, nous n'avons examiné ici que les institutions relatives aux rapports marchands, et non celles qui portent sur le rapport salarial, qu'une approche résolument régulationniste invite à considérer.

Toutefois, au cours du processus institutionnel observé, on voit se mettre en place des exclusions (basées par exemple sur des règles d'origine ou des législations nationales) et des inclusions (lorsqu'il s'agit de négocier à une échelle plus large en faisant des concessions). Bien entendu, tous les espaces ne parviennent pas à se constituer en *going concern* et à connaître des modalités d'expansion similaires. Ils peuvent être encore plus puissants, à l'instar des territoires de la finance (SASSEN, 1991), subordonnés ou simplement exclus des processus de développement.

Ce processus d'élaboration, d'appropriation et de diffusion des institutions dans lesquelles s'inscrit la mondialisation est le projet scientifique de l'International Political Economy (PALAN, 2002, CHAVAGNEUX, 2004). Cette dernière s'attèle en particulier à comprendre comment s'articule, d'un côté, des organisations économiques qui sont *transnationales* et, de l'autre, des Etats qui fonctionnent sur le contrôle exclusif d'espaces nationaux.

Cette invite à réfléchir à l'articulation des échelles spatiales fait écho au programme de recherche de l'économie territoriale. Une hypothèse à instruire pourrait porter sur la manière dont et les moments où les mécanismes de développement sont éprouvés. A la suite de la perte de pertinence du régime d'accumulation en vigueur, une situation d'incertitude quant aux spatialités, aux acteurs de référence, ainsi qu'aux objets (formes que prend la "valeur", revenus, action publique, etc.,...) concrets sur lesquels portent les FI, est expérimentée. La reconfiguration de nouvelles spatialités de référence peut ainsi couvrir un horizon des possibles au sein duquel on peut identifier trois cas polaires correspondant à trois temps forts : (i) une décentralisation (vers les échelles infra-nationales, locales) des expériences innovatrices, (ii) ensuite, un mouvement ascendant d'intégration, de mise en continuité à distance, de "résonance" à distance, (iii) puis un troisième mouvement, descendant, de mise en conformité des autres FI à travers l'espace pour constituer un nouveau régime d'accumulation et mode de régulation.

CONCLUSION

La thèse défendue dans cet article est que les différentes approches institutionnalistes (en particulier la théorie de la régulation et l'institutionnalisme américain de Commons) peuvent être comprises et mises en perspective à travers des velléités de formalisation du développement territorial. Plus particulièrement, nous nous sommes attelés ici à montrer que le développement territorial est un processus multiscalair, montant et descendant, de construction de *going concern*, voire de régimes d'accumulation.

Du point de vue des temporalités, l'approche de la régulation est d'abord un amendement de l'approche structuraliste. Loin de s'arrêter à noter la permanence des structures et d'évaluer leur effet sur le comportement des agents, elle s'interroge sur cette stabilité elle-même. Comment les structures, malgré leur caractère contradictoire, se reproduisent-elles à travers les attentes, les intérêts, les actions *a priori* divergentes des agents économiques ? La réponse à cette question consiste dans l'analyse des habitudes et des formes institutionnelles qui induisent ou contraignent les agents à se comporter de manière non antagonique à la reproduction de la structure. Cet ensemble de "règles du jeu" et de procédures de résolution des conflits est appelé "mode de régulation". Les modes de régulation varient dans le temps et dans l'espace, de sorte que des structures peuvent "fonctionner" de diverses façons, relativement stables entre deux crises. Ce mode de fonctionnement est appelé "régime d'accumulation".

Cependant, si la TR montre bien comment se stabilisent les formes institutionnelles, durant une certaine période et à une échelle donnée, si elle explicite comment les contradictions internes du régime induisent la crise, elle ne dit rien de la manière dont se mettent en place les règles, ni de la manière dont, à certains moments, ces règles entrent en résonance à certaines échelles géographiques pour former un régime stable.

Pour bien comprendre cela, il est nécessaire de penser en termes spatiaux, et plus particulièrement de comprendre comment s'effectue le processus de développement territorial.

Lors d'une période de crise, c'est-à-dire de périodes durant lesquelles les principales institutions de l'échelle dominante (par exemple nationale sous le fordisme) ne parviennent plus à régler les comportements des acteurs économiques, le champ des comportements possible s'ouvre et des acteurs innovateurs vont travailler à recréer de la cohérence à d'autres échelles, et en particulier à l'échelle locale. De là peuvent se succéder des phénomènes de concurrence entre institutions, de remontée ou de descente des échelles dans des processus caractérisés par un jeu ouvert et l'instabilité des cadres d'accumulation.

A certain moment cependant, des cadres peuvent se stabiliser et former des régimes. Qui dit stabilité (dans le temps) suppose en fait une articulation et une appropriation des règles au sein d'un espace précis. On ne peut alors comprendre la stabilité des institutions indépendamment d'un espace délimité dans lequel ces institutions sont partagées et effectives. C'est à quoi invite le programme de recherche de l'économie territoriale.

REFERENCES

Bazzoli L. & V. Dutraive (2002) : L'entreprise comme organisation et comme institution. Un regard à partir de l'institutionnalisme de J. R. Commons. – In : *Economie et Institutions* 1, 2^e semestre : 4 - 46.

Bazzoli L. & V. Dutraive (2000) : L'économie institutionnaliste de J. R. Commons (1862 – 1945). Une méthode d'analyse du rôle des règles de l'action collective dans les transactions économiques, Commentaire de Laure Bazzoli et Véronique Dutraive. – In : *Géographie, Economie, Société*, 2 : 14-24.

Bazzoli L. & T. Kirat (2003) : A propos du réalisme en économie des institutions et ses implications sur l'analyse des fondements juridiques des transactions économiques : Commons *versus* Williamson. – In : *Economie Appliquée*, Tome LVI, 3 : 171 - 209.

Benko G. (1996) : Géographie économique et théorie de la régulation. – In : *Finisterra*, XXXI, 62 : 7-28.

Billaudot B. (2005) : Economique, justification marchande et démocratie. – In : 4eme colloque international PEKEA *Démocratie et économie*, Rennes, 4-6 novembre 2005, 32 p.

Billaudot B. (2005) : Le territoire et son patrimoine. – In : *Géographie, Economie, Société*, Vol 7, n°1 :83-107.

Billaudot B. (2004) : A propos de deux questions concernant le concept de patrimoine : de quels éléments se compose un patrimoine et quels en sont les titulaires possibles ? – In : *Géographie, Economie, Société*, Vol. 6, n°3 : 291-301.

Billaudot B. (2004) : Institutionnalisme(s), rationalisme et structuralisme en science sociale. – In : *Economie et Institutions*, n°4 : 5-50.

Billaudot B. (2001) : Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle. – Paris : L'Harmattan.

Billaudot B. (1996) : L'ordre économique de la société moderne : un réexamen de la théorie de la régulation. Coll. *Théorie Sociale Contemporaine*. – Paris : L'Harmattan.

Billaudot B. & K. Colletis-Wahl (2006) : Un réexamen de la proximité : de la nécessité de distinguer deux types de going concern, le territoire et l'organisation, Cinquièmes journées de la proximité, Bordeaux, 28-30 juin 2006.

Boyer R. (2004) : Théorie de la régulation. – Paris : La Découverte, Coll. Repères.

Boyer R. (1986) : Théorie de la régulation. Une analyse critique. – Paris : La Découverte.

Boyer R. & Y. Saillard (1995) : Théorie de la régulation. L'état des savoirs. – Paris : La Découverte, Coll. Recherches.

Chavagneux Ch. (2004) : Economie politique internationale. – Paris : Coll. repères n° 367, Ed. La Découverte.

Colletis-Wahl K., Peyrache-Gadeau V. & B. Serrate (2008) : Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés. – In : *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2 : 147-275.

Commons J.R. (1934) : *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin, Press, 1959, 2e vol. (1^o ed. 1934, Macmillan).

Commons J.R. (1931) : *Institutional Economics*. – In : *American Economic Review* December : 648-657.

Crevoisier O. (2008) : La pertinence de l'approche territoriale. – In: Working Paper 2-2008 F, Neuchâtel, Groupe de recherche en économie territoriale, 20 p.

Crevoisier O. (2007) : Milieux innovateurs et transformation des systèmes de production : le cas de l'Arc jurassien (1950-1999). – In : Daumas J.-Cl., Lamard P. et Tissot L. (éds), *Les territoires de l'industrie en Europe (1750-2000) : entreprises, régulations et territoires*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté : 125-147.

- Crevoisier O.** (1993) : Industrie et région : les milieux innovateurs de l'Arc jurassien. – Neuchâtel : EDES.
- Crevoisier O.** (1993) : Spatial shifts and the emergence of innovative milieux : the case of the Jura region between 1960 and 1990. – In : Environment and Planning C : Government and Policy, 11 : 419-430.
- Du Tertre Ch.** (2002) : Activités immatérielles et relationnelles : quels nouveaux enjeux pour les territoires ? – In : Géographie, Economie et Société, Vol. 4, n° 2 : 181 – 204.
- Grefre X.** (2002) : Le développement local. Bibliothèque des territoires. – Paris : Ed. de l'Aube, DATAR.
- Giddens A.** (1987) : La constitution de la société. – Paris : PUF.
- Gislain J.-J.** (2004) : Futurité et toposité : sítologie des perspectives de l'action. – In : Géographie, Économie, Société, 6 (2), pp. 203-219.
- Hodgson G.M.** (2006) : What are institutions? – In : Journal of Economic Issues, 40, 1 : 1-25.
- Hodgson G.M.** (2003) : John R. Commons and the foundations of institutional economics. – In : Journal of Economic Issues, 37,3 : 547 - 577.
- Hodgson G.M.** (2000) : "What is the essence of institutional economics? – In : Journal of Economic Issues, 34, 2 : 317 - 329.
- Laurent C. & Ch. du Tertre** (Dir.) (2008) : Secteurs et territoires dans les régulations émergentes. L'Harmattan, Paris.
- Palan R.** (2002) : Tax havens and the commercialization of state sovereignty. – In : International Organization, 56(1) : 151-162.
- Palan R.** (1998) : Les fantômes du capitalisme mondial : l'économie politique internationale et l'école française de la régulation. – In : L'année de la régulation, 2 : 63-86.
- Pecqueur B.** (1996) : Dynamiques territoriales et développement économique. – Paris : L'Harmattan.
- Pecqueur B.** (1989) : Le développement local. – Paris : Syros, Coll. Alternatives économiques.
- Theret B.** (2001) : Saisir les faits économiques : la méthode Commons. – In : Cahiers d'économie politique, 40-41 : 79-137.
- Theret B.** (2003) : Structure et modèles élémentaires de la firme : une approche hypothético-déductive à partir des Insights de John R. Commons". – In : Economie et institutions, 2 : 141-166.

Valérie ANGEON

Valerie.angeon@agroparistech.fr
 Maître de conférences
 Agroparistech – ENGREF, UMR
 métafort
 24 avenue des landais
 63170 Aubière
 France

Olivier CREVOISIER

Olivier.Crevoisier@unine.ch
 Professeur et Directeur de
 recherche
 Groupe de recherche en
 économie territoriale (GRET)
 Institut de sociologie
 Faubourg de l'Hôpital 27
 CH - 2000 Neuchâtel
 Suisse

LE SALENTO ET LA PATRIMONIALISATION DU TARENTISME : RENVERSER LE STIGMATE, REINVENTER LE TERRITOIRE

Salvatore BEVILACQUA

Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique – Université de Lausanne (Suisse)

RESUME

Le *tarentisme* est une ancienne croyance sud-italienne en la nocivité de la piqûre d'une araignée mythique, la *taranta*. Cantonné longtemps à une image de psychopathologie et de "déchet" folklorique, le tarentisme est aujourd'hui au cœur des politiques culturelles et touristiques du Salento, en particulier de la *Grecia salentina*, enclave "hellénophone" au centre de la province de Lecce (Italie). Livrant une description limitée à l'essentiel des aspects culturels anciens du tarentisme, cet article examine, à partir de données ethnographiques, la question de sa requalification patrimoniale contemporaine développée dans ma thèse de doctorat (Bevilacqua 2007). Mis en valeur par une série de remodelages symboliques et esthétiques, le tarentisme et sa musique curative traditionnelle (la tarentelle ou *pizzica*) sont devenus dans le Salento, un enjeu identitaire, intellectuel mais aussi politique et économique révélateur de la dialectique liant institutionnalisation du patrimoine culturel et production sociale de la culture. En effet, dans les politiques culturelles locales, la *pizzica* apparaît, aux côtés du *griko* (idiome gréco-salentin), comme un moteur essentiel du développement touristique, tandis que, à l'échelle italienne et internationale, le Salento est de plus en plus observé comme un laboratoire original de relance du patrimoine culturel immatériel. Dans ce territoire radicalement transformé depuis les années 1960 et affranchi du stigmate de l'ignorance et de la misère auquel les traditions locales étaient naguère associées, la *taranta* y est réinventée en qualité de "musique du monde" et de sceau de l'identité salentine contemporaine. Les pratiques "officielles" et "ordinaires" de convocation de la tradition procédant de cette patrimonialisation dévoilent, en dernière analyse, le "travail de mémoire" mis en œuvre par les acteurs concernés dans la définition de leur spécificité culturelle et géographique.

MOTS CLES

Salento, tarentisme, *pizzica*, *griko*, tourisme, patrimoine immatériel

TARANTA ET GRIKO, LES NOUVELLES COORDONNÉES D'UNE PÉRIPHÉRIE EUROPÉENNE

Distinct du reste de la région des Pouilles (Figure 1) à laquelle il est administrativement rattaché, le Salento – talon de la botte italienne – occupe la totalité de la province de Lecce (avec laquelle il est communément identifié), une large bande sud de la province de Brindisi et une frange sud-est de la province de Taranto. Bordé par les mers Adriatique et Ionienne qui se rejoignent au cap Santa Maria di Leuca, le Salento est une péninsule aux confins terrestres incertains, délimités par l'extension du dialecte salentin (*salentinu*). La province de Lecce est peuplée d'environ 810'000 habitants répartis sur 2'759 km² autour du chef-lieu éponyme à travers un réseau dense de près de cent villages et quelques gros bourgs.

La géographie de la région – surnommée "Porte d'Orient" – en a déterminé la vocation de "terre de passage" où, au cours de l'histoire, se sont succédés de nombreux peuples qui y ont souvent laissé leur empreinte sur la culture et l'architecture. L'une des caractéristiques culturelles majeures du Salento est, à ce titre, la présence dans sa partie centrale d'une "île ethno-linguistique" nommée *Grecia Salentina* (Figure 2) où quelques centaines d'habitants (âgés pour la plupart) parlent le *griko*, vestige en voie d'extinction de l'ancienne présence, jadis beaucoup plus importante, de la langue grecque en Italie du Sud. Avec les potentialités offertes par la disparition du rideau de fer, le gouvernement régional s'efforce de renouer avec cette vocation de "pont méditerranéen" et intensifie, grâce notamment aux programmes Intereg pour la coopération régionale transfrontalière, ses échanges commerciaux et culturels avec le Sud des Balkans¹⁶. Par le passé, l'économie salentine était principalement vouée à l'agriculture (olivier, tabac)

¹⁶ Le programme Intereg est une initiative du Fonds européen de développement régional (FEDER) destiné à réduire les déséquilibres entre les régions de l'UE et à aider le développement des régions défavorisées. Intereg II et III "Italie-Grèce" concerne certains départements grecs de l'Épire, des Îles Ioniennes et de l'Ouest de la Grèce et les provinces pouillaises de Bari, Brindisi et Lecce.

et à l'exploitation du renommé tuf calcaire local. Ces dernières décennies, l'activité économique s'y est rapidement développée en se spécialisant surtout dans le textile et l'agro-alimentaire. Mais c'est essentiellement l'essor du tourisme balnéaire et culturel qui porte l'économie locale. Destination très en vogue, les Pouilles ont accueilli 3,3 millions de vacanciers italiens en 2007 (auxquels s'ajoutent 637'000 étrangers), chiffre qui met la région à la 4^e position du classement national¹⁷. Parmi les touristes séjournant aux Pouilles en 2008, 45% auraient choisi le Salento comme destination¹⁸. Le tourisme domestique y est dominant mais la proportion de visiteurs étrangers, se dirigeant notamment sur l'offre culturelle, croît fortement¹⁹. Ce développement prometteur ne parvient pourtant pas à combler un important retard structurel. Comme l'ensemble de l'Italie du Sud, les Pouilles sont concernées par l'Objectif 1 des Fonds structurels de l'Union européenne visant à "soutenir le développement des régions les moins prospères"²⁰. Avec un PIB par habitant équivalant à 54,5% du PIB national, la province de Lecce est, en effet, au fond du classement régional (CAROLI, 2008).

Région périphérique d'Italie et d'Europe, le Salento a hérité de l'épithète de *Finnibus Terrae* et de lieu emblématique de la "question méridionale", à savoir du sous-développement du Mezzogiorno (Italie du Sud). Carence d'infrastructures, pauvreté, émigration, analphabétisme mais aussi persistance d'anachronismes culturels – comme, en premier lieu, le tarentisme – désignaient, il n'y a pas si longtemps, le Salento comme l'une des zones les plus reculées et arriérées d'Italie.

Le tarentisme précisément, actuellement fer de lance du marketing touristique salentin, y sévissait comme une "maladie magique" (un *syndrome culturellement conditionné* selon la terminologie de l'anthropologie de la santé) fondée sur une croyance populaire en l'empoisonnement sournois de la *taranta* : araignée mythique qui frappait principalement les femmes et les possédait par une sorte de délire mélancolique et convulsif. Cette envenimation symbolique exigeait une cure musicale spécifique – la tarentelle, nommée *pizzica* dans le Salento – incitant les "tarentulées" à danser et à tomber en transe pour se libérer du maléfice. Le pèlerinage à Galatina dans la chapelle de saint Paul – le "guérisseur" des tarentulées – complétait ce rite thérapeutique, souvent réitéré d'une année à l'autre afin de remédier à la fréquente "remorsure" de la *taranta*. L'enquête la plus complète sur le tarentisme a été réalisée en 1959 dans le Salento par E. DE MARTINO (1908-1965), ethnologue renommé qui en a tiré une fameuse monographie parue en 1961 : *La Terra del rimorso*. Cette oeuvre constitue une sorte de texte fondateur à partir duquel le tarentisme revint en force dès les années 1990 en Italie. Le formidable intérêt social et intellectuel pour ce rituel a incité les administrateurs locaux à cultiver, en quelque sorte, l'étiquette de "patrie du tarentisme" héritée d'une littérature pluriséculaire, essentiellement médicale. Mon étude démontre que cette "renaissance" (dont l'engouement musical est communément appelé "néotarentisme") traduit moins une transmission de la tradition que l'élaboration programmée d'un label territorial.



Figure 1 : Région des Pouilles

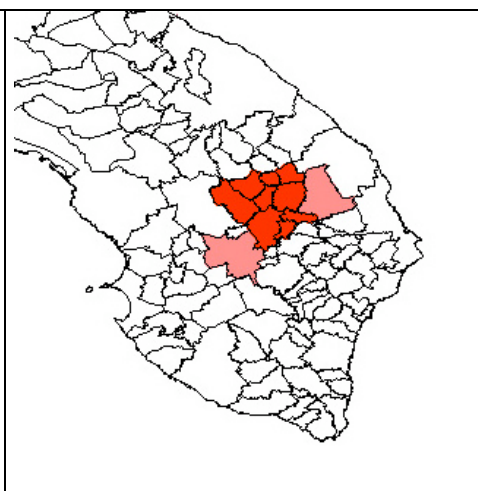


Figure 2 : Grecia salentina

¹⁷ Statistiques de l'observatoire du tourisme de la région des Pouilles (2006-2008).

¹⁸ Voir www.iltaccoditalia.info/sito/index-a.asp?id=4934 [consulté le 05.12.2008].

¹⁹ Voir <http://www.sudnews.it/notizia/32789.htm> [consulté le 05.12.2008].

²⁰ Voir http://ec.europa.eu/regional_policy/objective1/index_fr.htm [consulté le 25.11.2008].

LA CULTURE TRADITIONNELLE SALENTINE : ENTRE MISES EN MEMOIRE ET MISES EN SCENES

Par patrimonialisation, on entend habituellement les processus institutionnels sélectionnant et authentifiant certains objets au titre d'héritages culturels jugés représentatifs d'une collectivité. En ce sens, la patrimonialisation se présente comme "un processus social complexe d'attribution de sens à un espace [socialement] construit" qui "exhibe de nouveaux espaces confrontés aux découpages administratifs et politiques" (MERMET, 2002 : 117). Patrimoine et tradition sont des notions polysémiques, fortement associées à l'idée de valorisation et de préservation de cultures "en danger". On parle ainsi de *patrimoine ethnologique* pour désigner un domaine toujours plus vaste englobant les inventaires d'objets matériels et immatériels, ces derniers entendus comme *thesaurus* de savoir-faire, de pratiques, de représentations qui ont généralement en commun d'appartenir au monde *populaire* (rural ou industriel), c'est-à-dire aux cultures non transmises par l'écrit (BABADZAN, 2001). A cette idée de vulnérabilité des cultures orales, s'ajoute le fait que la notion de patrimoine s'est morcelée : "elle s'est diluée dans le quotidien et s'est banalisée mais elle s'est aussi enrichie au point d'être peut-être aujourd'hui un nouveau paradigme pour penser notre relation au temps et à l'espace" (RAUTENBERG, 2003 : 104). La patrimonialisation doit donc être envisagée à partir de deux opérations portées non seulement, explique Rautenberg, par les procédures institutionnalisantes qui soulignent *l'universalité, l'irrévocabilité* et la *transmissibilité* du patrimoine mais aussi par des groupes sociaux et des acteurs "ordinaires" qui aspirent à (re)construire un sens d'appartenance en rapatriant le patrimoine dans leur vie quotidienne.

Sur le plan institutionnel, la relance du tarentisme est indissociable de la création en 2001 de l'*Unione dei Comuni della Grecia salentina*²¹, alliance politico-administrative formée de onze villages "hellénophones" contigus totalisant environ 54'000 habitants²². Cette entité est en fait l'aboutissement d'une opération menée dès 1990 avec la création d'un consortium puis, en 1996, d'une association de communes. La naissance de cette enclave "grecque" est officialisée par la reconnaissance des minorités ethno-linguistiques édictée par l'Etat italien (loi 482/99) qui place le *griko* (idiome gréco-salentin) sous la tutelle de la Constitution. Cette loi encourage toute une série de tâches éducatives, alloue certaines autonomies administratives ainsi que des moyens financiers pour défendre et promouvoir les spécificités linguistiques et culturelles du pays. Le griko figure également dans le *Red book of endangered languages* de l'Unesco²³ et dans le programme d'étude *Euromosaic* de la Commission européenne aux mesures de protection et de promotion des langues et des cultures régionales minoritaires²⁴. Avec un projet de loi présenté en 2003, le gouvernement régional s'affirme également comme un acteur institutionnel de poids : "La Région des Pouilles reconnaît la valeur de bien culturel à la langue et à la tradition historique des populations de langue grika établies dans le Salento". Après avoir nié l'existence du griko, les institutions politiques sont devenues ainsi les garantes d'un réveil de l'identité gréco-salentine. Revirement radical car, avant ce déploiement de mesures de sauvegarde, les institutions, telle l'école, interdisaient l'usage du griko, rabaissé au rang de langue de paysans illettrés. Les Griki en ont développé un habitus de l'auto-correction linguistique afin d'éviter brimades et vexations. Entré dans une phase de muséification²⁵, le griko figure aujourd'hui dans les programmes scolaires (deux heures hebdomadaires) de certaines localités, sans produire cependant les résultats escomptés. De fait, le griko n'est plus, depuis longtemps, une langue de communication et tous les actes officiels restent rédigés exclusivement en italien. Ce "dialecte" se maintient dans la société principalement comme "culte de la mémoire" et expression poétique à travers l'interprétation de chants traditionnels ou les créations contemporaines de certains artistes.

Plus qu'une utopique présence de la langue grecque (très résiduelle ou carrément disparue par endroits), les villages de la Grecia salentina ont surtout en commun d'avoir un territoire privé de façade maritime et partagent ainsi le même handicap géographique initial sur le plan de l'attractivité touristique. Pour permettre à leurs localités – en marge des flux touristiques fréquentant les stations toutes proches du littoral (Otranto, Leuca, Porto Cesareo, Gallipoli, etc.) – de décoller, des syndicats fondateurs de la Grecia salentina (guidés par celui de Melpignano, Sergio Blasi) comprirent que de ce "défaut" pouvait naître une ressource, à condition de repenser le territoire en fonction de critères de développement différents, autonomes et durables. Comment sortir ces villages du marasme ? Comment montrer qu'ils avaient quelque chose à offrir non seulement aux visiteurs mais aussi à leurs propres habitants, notamment aux jeunes souvent confrontés au dilemme du chômage ou de l'émigration ? L'idée était simple : transformer

²¹ L'accent posé sur le i est en fait une subtilité permettant de distinguer Grecia de Grecia (Grèce).

²² Calimera, Castrignano dei Greci, Corigliano d'Otranto, Martano, Martignano, Melpignano, Soleto, Sternatia, Zollino. A ces communes fondatrices, se sont ajoutés Carpignano Salentino (2005) et Cutrofiano (2007).

²³ Voir http://www.helsinki.fi/~tasalmin/europe_index.html [consulté le 01.12.2008].

²⁴ Voir http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages/langmin/euromosaic/it8_en.html. [consulté le 01.12.08].

²⁵ Un éco-musée de la civilisation paysanne grika à Calimera et un musée multimédia à Corigliano.

l'isolement et le retard en atout touristique. La solution consistait à puiser dans le gisement du patrimoine immatériel "oublié" et créer de l'*exceptionnalité* et/ou de l'*exemplarité culturelle* afin de compenser une carence relative (et bien entendu normative) de biens naturels et monumentaux. La stratégie visait à inverser ou à réécrire l'histoire afin de créer une nouvelle valeur à la fois locale et communicable sur le marché touristique international, cela en célébrant une identité "préservée" témoignant de l'authenticité et de l'originalité de la culture salentine. Calquant, d'une certaine manière, l'offre sur les goûts du voyageur en quête de nouveaux exotismes – ou, comme le dirait P. BOURDIEU (1979), de distinction sociale –, cette opération devait permettre de créer un cercle vertueux réconciliant besoin de visibilité du territoire (Figure 3) et essor touristique. Une convergence de facteurs géographiques, politiques, sociaux et économiques ont donc déterminé la redécouverte et la consécutive requalification des "racines" helléniques et des traditions musicales du Salento.

L'ambitieux projet de la Grecia salentina se matérialisa en 1998 avec la création de la *Notte della Taranta* (la Nuit de la Tarentule), festival ethnomusical itinérant imaginé, à l'origine, pour soutenir l'activité de recherche de l'Institut Diego Carpitella consacré à l'étude et à la valorisation du patrimoine artistique et culturel du Salento. S. BLASI résume l'enjeu de cet événement : "La Notte della taranta est un projet et une production originale qui met en relation dynamique la tradition et l'innovation, un projet unique, original, exclusif propre à cette terre et qui opère aussi comme marqueur d'identité" (BEVILACQUA, 2007 : 142). Les communes de la Grecia salentina sont les promotrices de ce festival gratuit qui se déroule durant une quinzaine de jours pendant le mois d'août, au plus fort de la saison touristique, et se termine par un grand concert final dans le village de Melpignano. Depuis sa création, la Notte della Taranta est devenu un vrai phénomène de société attirant un nombre de spectateurs digne des plus grands festivals européens : de 5000 personnes présentes lors du concert final de la première édition en 1998, on passe à 150'000 dix ans plus tard. Tirant parti de cet enthousiasme pour le tarentisme et la pizzica, dont certains intellectuels italiens et étrangers plantèrent les germes dans les années 1980 déjà (BEVILACQUA, 2007), les créateurs du festival ont, d'une certaine façon, émancipé le territoire du complexe d'infériorité méridional. Leur idée de développement se veut, comme le proclame Massimo Manera (ancien syndic de Sternatia), enracinée, adaptée aux réalités locales et une alternative au modèle industriel du Nord dont il importait d'éviter l'imitation aveugle et stérile (BEVILACQUA, 2007 : 157).



Figure 3 : Signalisation touristique en griko



Figure 4 : l'internationalisation de la taranta

La création de la Notte della Taranta répond évidemment aussi à l'exigence de générer des retombées économiques en stimulant l'activité touristique. Un indicateur intéressant en est la prolifération de structures d'accueil, passant de 500 à 1500 unités de 2003 à 2008 dans la province de Lecce²⁶. On ne s'étonnera pas, ainsi, que certains *Bed & Breakfast* arborent des noms comme "La Taranta". En outre, par

²⁶ Voir <http://www.sudnews.it/notizia/32789.html>

le biais d'une promotion menée tambour battant jusqu'en Chine²⁷, la Grecia salentina exporte, à travers les rythmes de la *pizzica*, le mythe revisité du tarentisme ainsi qu'un certain modèle "salentin" de politique culturelle. En résumé, la Grecia salentina a bâti et cultive un lien privilégié avec le mythe de la tarentule dont elle a fait une carte de visite gagnante (Figure 4).

La démarche et le dynamisme de la Grecia soulèvent également des polémiques. Certains médias et citoyens accusent l'Union d'instrumentaliser la tradition, d'être aveuglée par le profit et dominée par un cartel de gauche²⁸. Il est vrai que la *pizzica* et le *griko* ont été relancés simultanément et en bonne partie sous l'impulsion d'un même réseau d'acteurs. Mais ce qui s'affronte, en réalité, derrière ces accusations de détournement, de banalisation ou de dénaturation de la "tradition", ce sont des "versions concurrentes de la mémoire" (MAFFI, 2004). N'échappant pas à ce principe constitutif de tout processus de patrimonialisation, la politique culturelle de la Grecia et de la province de Lecce participe d'une stratégie d'authentification qui élit certains objets, au détriment d'autres, en leur attribuant un "statut de traditionnalité" (LENCLUD, 1987). Force est de constater que, de par sa manipulabilité en termes de possibilités de modernisation musicale et son attractivité médiatique et touristique, la *pizzica* se vend bien mieux que le *griko* qui survit un peu dans l'ombre de la *taranta*. Comparé à l'engouement international pour la *pizzica*, le *griko* reste relativement confiné à un cercle restreint d'amateurs et aux débats intellectuels, malgré les efforts de la Grecia d'en valoriser l'attrait culturel en désaisonnant l'offre touristique (par exemple, en reprogrammant les anciens chants de la Passion en période de Pâques).

Si la tarentule s'arroge la part du lion, une certaine rivalité larvée oppose la Grecia salentina à la ville voisine de Galatina qui, avec sa chapelle de saint Paul, représente le haut-lieu du tarentisme classique. Malgré la prolifération, ici comme dans tout le Salento, de concerts spontanés ou programmés de *pizzica*, Galatina cultive sa différence et s'érige un peu en gardienne de la mémoire des lieux et en promotrice d'une forme de patrimonialisation plus conventionnelle. En effet, à l'initiative du *Centro sul Tarantismo e Costumi Salentini* (Centre sur le tarentisme et coutumes salentines) et des citoyens, la Commune, la Province et le *Fondo per l'Ambiente Italiano* (organisme de protection du patrimoine artistique et naturel italien) ont financé la restauration de la chapelle des tarentulées ainsi que la création, en 2006, d'un musée photographique et centre de documentation du tarentisme (*Casa Museo del Tarantismo*). Galatina n'est évidemment pas sourde aux touristes "tarantophiles" mais cherche à se profiler autrement sur ce marché en faisant valoir, du moins en apparence, une image "sérieuse" par rapport à la surmédiatisée *Notte della Taranta*.

LES LOGIQUES SOCIALES DE LA RELECTURE PATRIMONIALE DU TARENTISME

Pour comprendre l'inversion patrimoniale du tarentisme et du *griko*, il faut remonter aux années où ces objets culturels représentaient une *disvaleur*²⁹. Comme dans tout le Mezzogiorno, la "modernisation" démarrée dans les années 1960 a entraîné une "dépaïsannisation" de la culture salentine, accentuée par l'émigration, la création de grands pôles industriels (Brindisi, Taranto), la diffusion de la scolarisation et des mass média (GALASSO, 1992). Ce recul de la société paysanne allait de pair avec une volonté politique d'éradiquer des coutumes étiquetées, par exemple, d'"anachroniques et anatopiques" par E. GIORDANO, neuropsychiatre jugeant que le tarentisme aurait "même de la peine à se diffuser aujourd'hui au sein d'un peuple rétrograde et ignorant" (1957 : 56). Dans une société salentine en quête d'ascension sociale, le tarentisme renvoyait alors le stigmate de son *anti-modernité*, fait se manifestant par une attitude sociale globalement *apatrimoniale* (CANDEAU, 1996), c'est-à-dire non esthétisante à l'égard des anciennes coutumes. Perdant, à l'instar du *griko*, son ancienne fonction sociale, le tarentisme incarnait une sorte de "maladie du pauvre" et véhiculait un sentiment de honte, même si, comme le rappelle E-GOFFMAN, le stigmatisé peut se réapproprier d'une identité hétéronome dans le but d'exprimer des revendications personnelles car "le maniement du stigmate constitue un trait général de la société, un procédé à l'œuvre partout où prévalent des normes d'identité" (1996 : 153).

Toute opération de récupération des traditions suppose donc une mise à distance du passé, une "rupture patrimoniale" (RAUTENBERG, 2003) souvent portée à l'origine par une élite culturelle. Ce *point de vue* externe et lettré ouvre le champ à un travail réflexif des sociétés traditionnelles sur elles-mêmes qui en

²⁷ L'orchestre de La *Notte della Taranta* s'est produit devant 50'000 spectateurs à l'occasion des festivités du 1^{er} mai 2006 à Pékin.

²⁸ Ce qui n'a pas empêché un sénateur de droite d'origine salentine de déposer en 2006 au Sénat de la République un projet de loi intitulé : "Dispositions pour favoriser la connaissance et la diffusion de la 'pizzica', de la 'taranta', des musiques et des chants populaires salentins".

²⁹ Le concept de *disvaleur* (Yvan Illich) désigne un processus de dévalorisation économique des savoir-faire traditionnels. Devenant habitus social, la *disvaleur* se traduit par l'intériorisation de l'idée de désuétude des anciens savoir-faire comme "incompétence".

viennent ainsi à domestiquer leur "pensée sauvage" (GOODY, 1979). Comme partout ailleurs, les discours d'autorité (politiques, patrimoniaux et ethnographiques) ont introduit dans le Salento l'idée d'un bien collectif immatériel à répertorier et à défendre parce que disparaissant. En ce sens, chercheurs et acteurs culturels ont contribué à l'anoblissement du tarentisme, l'inscrivant, comme nombre d'ex-musiques folkloriques européennes (celtiques ou balkaniques par exemple), dans le registre de ces musiques "du monde" ou "ethniques" érigées en rempart contre la globalisation (AUBERT, 2001). Plus précisément, la relance de la taranta et du griko est soutenue par un discours de modernité à visée politique : réaffirmation identitaire "méridionale" qui repose, en réalité, sur la convocation et la manipulation de mythes des origines utopiques et sur une "mise en fiction de l'espace géographique" (AUGE, 1998). Ouvrage clé de la "renaissance" culturelle du Mezzogiorno, la *Pensée méridienne* du sociologue F. CASSANO (1998) – paru en 1996 en Italie – aurait servi à certains politiciens pour inventer une nouvelle politique culturelle en fournissant une rhétorique identitaire "méridionaliste" à un phénomène de redécouverte qui était déjà en marche (PIZZA, 2002).

Le passé étant mort, il peut ressurgir esthétiquement comme l'a formulé E. MORIN. Ce qui signifie que le moment était arrivé de saisir l'opportunité de faire de l'ancienne "part maudite" de la culture salentine un héritage dignement assumé en tant que pièce à part entière du prestigieux répertoire des traditions choréo-musicales méditerranéennes. La *pizzica*, avec son ancienne fonction de remède musical et ses sonorités "hypnotiques" produites par la percussion crépitante du traditionnel tambour sur cadre à cymbales, possédait tous les atouts pour véhiculer une image à la fois ancestrale et moderne de la culture du Sud. Naguère désuet, cet instrument est ainsi devenu une matérialisation du "paysage sonore" du Salento : objet de collection pour les autochtones, souvenir pour touristes, le tambour sur cadre est désormais au Salento ce que la Tour Eiffel est à la France, un "sémiphore" doté de la faculté de représenter l'invisible (POMIAN, 1978). Il en va de même pour l'effigie stylisée de la tarentule, apposée sur quantité de médias (livres, sites internet, pochettes de disques, vêtements, etc.) tel un résumé ou un slogan iconographique du Salento, de sa musicalité et, plus profondément, d'un *style de vie* solaire et festif. A l'évidence, "on ne naît pas traditionnel, on le devient en innovant beaucoup" (LATOUR, 1997 : 103).

La question de la patrimonialisation doit prendre en compte également "les définitions que donnent du patrimoine les acteurs mêmes du territoire" (CHEVALLIER, 2002 : 27). Comme l'écrit E. OLIVIER : "Le véritable critère du patrimoine n'est plus ni l'art, ni l'histoire mais la conscience intime du groupe social que tel objet appartient vraiment à son patrimoine" (cité par CHEVALLIER, 2002 : 26). Certes influents, les acteurs institutionnels ne doivent pas faire oublier que le patrimoine n'est pas seulement un moyen de faire vivre un territoire mais inclut des *pratiques vécues* et sensibles du territoire ; une collectivité ne vit pas que *du* mais aussi *dans* un patrimoine (ALTHABE, 1998). La patrimonialisation est également une production sociale vivante qui se décline en pratiques informelles de recomposition identitaire avec lesquelles les *institutions de mémoire* doivent négocier. Les récits de vie analysés dans ma recherche indiquent que ces pratiques informelles se traduisent par de vraies "passions ordinaires" (BROMBERGER, 1998) pour la musique et la danse de la *pizzica*, la collection d'objets traditionnels et l'étude de la culture locale. Productrices de nouvelles sociabilités ainsi que de satisfactions hédonistes et intellectuelles, ces passions génèrent une "géographie émotionnelle" au sens d'un sentiment d'appartenance (plus ou moins nostalgique ou "ethnique") à un *ethos* et à une *terre*, à une histoire et à une nature. Conscients du virage commercial de la *pizzica*, les sujets invoquent cependant volontiers son pouvoir de recomposition des liens intergénérationnels et, par là, la nécessité de sauvegarder la mémoire collective, fragile, conservée par les aînés. Les pratiques ordinaires de réincorporation de la tradition sont, en ce sens, des analyseurs utiles d'une certaine vision sociale de la *Gemeinschaft*.

CONCLUSIONS AUTOUR DE LA PRODUCTION SYMBOLIQUE DU TERRITOIRE SALENTIN

Exemplifiant de nombreux terrains de l'ethnologie contemporaine, le cas du Salento atteste que la patrimonialisation des traditions populaires est une production de sens, de mémoire et de lieux formant un système imbriqué de significations reliant personnes, objets, propositions et pratiques sociales dans un mouvement à la fois endogène et exogène de refondation du territoire et de l'identité.

Comme on l'a vu, le tarentisme a été réinventé comme marqueur territorial. C'est aujourd'hui un label inscrit dans un réseau d'objets et de savoirs culturels et économiques prenant la forme d'un *sistema Salento*. Cherchant de nouveaux débouchés, entrepreneurs et administrations locales ont développé la marque *Salento* pour les marchés intérieur et étranger en misant sur l'essor d'un tourisme qui se veut conscient et responsable. Selon un rapport de la *Libera Università di Lingue e Comunicazione* (Milan), la création du *sistema Salento* a su "dépasser la fragmentation territoriale et stimuler le partage de projets de ressources dans le respect des spécificités locales", promouvant la redécouverte de l'identité culturelle, *in*

primis la Notte della Taranta autour de laquelle gravitent "toute une série d'événements mineurs qui cherchent à valoriser les traditions populaires (religieuses, culturelles, gastronomiques)"³⁰. Preuve du succès des politiques culturelles de la province de Lecce, l'imagerie touristique internationale résume de plus en plus la région des Pouilles au seul Salento. Dans les faits, la province est l'initiatrice d'un label territorial institutionnel nommé *Salento d'amare*³¹, imaginé à partir d'une analogie phonétique ("Salento à aimer" et "Salento de mer"). Ce *brand* est ouvert aux entreprises des secteurs agro-alimentaire, touristique et artisanal et vise à promouvoir la compétitivité des biens, activités et services produits dans l'aire géographique du Salento. La Notte della Taranta participe à ce marketing territorial en y étant associée comme, par exemple, avec le sponsoring du club de football US Lecce, autre pilier de l'identité salentine.

Un telle cooptation de ressources humaines et économiques soulève plusieurs questions quant aux perspectives de ce modèle de développement. La première est d'ordre écologique. Malgré les slogans qui vantent sa nature "incontaminée" ou "préservée", le territoire salentin est pollué. Outre le problème des décharges et carrières abusives commun à tout le Mezzogiorno, on y relève un taux de tumeurs parmi les plus élevés d'Italie en raison des émanations toxiques provenant des grands sites industriels de Taranto et Brindisi. Le Salento est un territoire vulnérable : densément peuplé et construit, l'environnement y est soumis à une forte pression démographique touristique en été³². A la prise de conscience de la nécessité d'une désaisonnalisation du tourisme se greffe donc une problématique environnementale complexe.

Autre problème, celui de la cohabitation entre les autochtones et la foule de touristes qui envahissent les fêtes traditionnelles. Par exemple, la grande fête de saint Roch à Torrepaduli (15 août) accueille désormais des milliers de jeunes touristes venus "s'éclater" au son de la pizzica au point d'exproprier les natifs d'un espace rituel et religieux d'identification communautaire (TUCCI, 2004). Le problème qui se pose ici est celui du dilemme de la préservation/muséification d'un patrimoine intangible, par définition vivant et perméable. Ce fait rappelle que le patrimoine est une réalité à géométrie variable en fonction de ses usagers (CHEVALLIER, 2002).

Last but not least, certains de mes interlocuteurs se posent la question essentielle de la longévité du *sistema Salento* : "Que nous restera-t-il lorsque la mode de la pizzica disparaîtra ?". Crainte légitime mettant à nu la fragilité du système car, malgré les efforts de diversification, le Salento a été pensé, fabriqué à partir de ressources culturelles réinventées dont on ne peut prédire qu'elles resteront des valeurs sûres exploitables *ad eternam*. Pour la Grecia salentina en particulier, il est vital d'entretenir une image de "bout du monde" certes attractive mais versatile. Victime de son succès, ce territoire est, de fait, engagé dans une course l'obligeant, pour ne pas replonger dans l'oubli, à se réinventer en permanence une raison d'être exotique.

REFERENCES

Althabe G. & M. Selim (1998) : Démarches ethnologiques au présent. – Paris : L'Harmattan.

Aubert L. (2001) : La musique de l'autre. – Genève : Georg.

Augé M. (1998) : Les formes de l'oubli. – Paris : Payot.

Babadzan A. (2001) : Les usages sociaux du patrimoine. – In : Ethnologies comparées 2 – <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/revue.htm>

Bevilacqua S. (2007) : Les métamorphoses du tarentisme : la patrimonialisation du "mal apulien". – Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques.

Bourdieu P. (1979) : La distinction : critique sociale du jugement. – Paris : Ed. de Minuit.

Bromberger Ch. (1998) : Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée. – Paris : Bayard.

Candeau J. (1996) : Anthropologie de la mémoire. – Paris : PUF.

³⁰ Voir www.iulm.it/document_loader.aspx?idDocument=15398 [consulté le 01.12.2008].

³¹ Voir www.salentodamare.net/index.html [consulté le 01.12.2008].

³² Privée de cours d'eau, la région est soumise à un risque hydrogéologique élevé.

Caroli E. (2008) : Entre renaissance culturelle et persistance de la question méridionale : le cas de l'essor touristique du Salento contemporain (Italie). – In : *Articulo : revue de sciences humaines* 4 – <http://www.articulo.ch/index.php?action=motscl&quoi=Griko>

Cassano F. (1998) : *La pensée méridienne*. – La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube.

Chevallier D. (2002) : Des territoires au gré du patrimoine. – In : *Montagnes méditerranéennes* 15 : 25-30.

De Martino E. (1999) : *La terre du remords*. – Le Plessis-Robinson : Institut Synthélabo.

Galasso G. (1992) : *L'autre Europe*. – Rome : Ecole Française de Rome.

Giordano E. (1957) : Una forma particolare di psicosi collettiva : il tarantulismo. – In : *Neuropsychiatria* XIII fasc.1 : 43-76.

Goffman E. (1996) : *Stigmate : les usages sociaux du handicap*. – Paris : Ed. de Minuit.

Goody J. (1979) : *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*. – Paris : Ed. de Minuit.

Latour B. (1997) : *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. – Paris : La Découverte.

Lenclud G. (1987) : La tradition n'est plus ce qu'elle était. – In : *Terrain* 9 : 110-123.

Maffi I. (2004) : *Pratiques du patrimoine et politiques de la mémoire en Jordanie*. – Lausanne : Payot.

Mermet J.-C. (2002) : Processus de patrimonialisation et développement local. – In : *Montagnes méditerranéennes* 15 : 117-121.

Pizza G. (2001) : Politics of memory in 2001 Salento. The re-invention of tarantism and the debate on its therapeutical value. – In : *Rivista della Società italiana di antropologia medica* 13-14 : 223-236.

Pomian K. (1978) : Entre l'invisible et le visible : la collection". – In : *Libre* 3 : 3-56.

Rautenberg M. (2003) : *La rupture patrimoniale*. – Paris : A la croisée.

Tucci R. (2004-2005) : Come salvaguardare il patrimonio immateriale. Il caso della scherma di Torrepaduli. – In : *Antropologia museale* 9 : 25-31.

Salvatore BEVILACQUA

Salvatore.bevilacqua@chuv.ch
Institut universitaire d'histoire de la médecine
et de la santé publique
Université de Lausanne
Suisse

LA RICHESSE DES TERRITOIRES. DISTRICTS INDUSTRIELS, ECONOMIE CULTURELLE & CLUSTERISATION DES PRATIQUES ARTISTIQUES

MANIFESTE POUR UN URBANISME SENSIBLE AUX ACTEURS PRODUCTEURS D'UN ESPRIT DES LIEUX

Yves BONARD, Laurent MATTHEY

Institut de géographie – Université de Lausanne (Suisse)

RESUME

S'inscrivant dans une tradition qui est celle des districts industriels d'A. MARSHALL, cet article s'intéresse aux modalités de collaboration (et à l'"atmosphère" qu'elles produisent) entre acteurs économiques. Cette collaboration et cette "atmosphère" sont considérées comme source de prospérité pour les territoires. Après avoir rappelé certains des avantages liés à la proximité dans le modèle marshallien, les transformations du modèle et sa transposition à l'espace urbain dans le cadre de l'économie culturelle sont envisagées. Enfin, la pertinence des districts et autres clusters culturels comme modèle de développement territorial est discutée à partir de l'étude du quartier du Flon à Lausanne (Suisse).

MOTS CLES

Districts industriels, clusters culturels, culture alternative, développement territorial, Flon (Lausanne)

LES DISTRICTS INDUSTRIELS ET L'INTANGIBLE "ENERGETIQUE" DES TERRITOIRES DE LA PROSPERITE ECONOMIQUE

La question est vieille comme les sciences économiques : quelle est l'origine de la richesse des nations ? Qu'est-ce qui fait la prospérité d'un territoire ? La question est vieille et a connu des réponses diverses, selon que l'on a attribué cette origine à la terre, à l'échange, à la spécialisation ou à l'existence d'un avantage comparatif. À la fin du XIX^e siècle, A. MARSHALL identifie une autre origine possible à cette richesse des nations, à cette prospérité des territoires : la coopération au sein de "districts industriels". La concentration d'entreprises spécialisées lui semble en effet productrice – en même temps qu'elle est le produit – d'externalités positives profitables à l'ensemble d'une région. De fait, la division du travail et la spécialisation des processus de production ne s'effectuent pas seulement du point de vue de l'organisation interne de la firme (MARSHALL, 1890) ; elle peut aussi s'organiser à l'échelle régionale, sous forme de grappes d'entreprises concurrentes ou complémentaires.

C'est cette source-là, en tant qu'elle est le produit en même temps que l'agent d'une "atmosphère", que nous souhaitons interroger ci-après. Nous procéderons en trois temps. D'abord, nous rappellerons certains des avantages liés à la proximité dans le modèle marshallien. Nous envisagerons ensuite les transformations – consécutives aux mutations du tissu productif des pays d'Occident – du modèle marshallien et sa transposition à l'espace urbain dans le cadre de l'économie culturelle. Enfin, nous discuterons, à partir d'une étude de cas, celui du quartier du Flon à Lausanne (Suisse), de la pertinence des districts et autres clusters culturels comme modèle de développement territorial.

Externalités, proximité et milieu socio-culturel : "atmosphère, atmosphère"

Les agents économiques tirent en effet différents avantages de la proximité spatiale. Que ceux-ci relèvent d'économies externes techniques (partage d'équipements lourds et onéreux etc.) ou d'économies externes d'agglomération (complémentarité au sein d'une filière de production, économies induites par des organisations de production en sous-traitance, création d'un bassin de main d'œuvre qualifiée, apparition de structures de coordination etc.), ils ont pour effet d'abaisser les coûts de production et participent ainsi à l'accroissement des rendements d'une entreprise.

Mais A. Marshall insiste également sur l'influence du milieu social et culturel. Celui-ci induit une "atmosphère industrielle" particulière, qui mélange savoir-faire et culture locale ; un corpus de savoirs formalisés ou non, propre à une région et transmis sous des modalités plus ou moins instituées, propice à

l'innovation. Enfin, A. MARSHALL attribue aussi à cet immatériel un pouvoir d'attraction : "un centre puissant d'industrie spécialisée attire souvent les nouvelles énergies intelligentes qui viennent compléter celles déjà existantes [etc.] il peut, grâce à cela, étendre et maintenir sa suprématie" (MARSHALL, 1919 : 138).

Plus prosaïquement, il apparaît que les économies externes amènent les entreprises à s'agglomérer afin de bénéficier de l'utilisation commune d'une gamme de service et d'équipements (CHALINE, 1980 : 25), stimulant des processus cumulatifs d'implantation dans un foyer de croissance.

Relectures critiques du modèle marshallien

Les économistes régulationnistes (notamment BECATTINI, 1992) montreront plus tard l'importance de l'action publique pour le fonctionnement et la pérennisation de ces districts industriels. Le cas de l'Italie du Mezzogiorno est ici significatif. On y observe effectivement une distribution segmentaire d'entreprises qui assurent différentes phases d'un processus unique de production. On y repère des indices d'une interaction positive entre les activités productives et la vie communautaire. Il est, de même, possible d'y identifier un système de valeurs intériorisé et partagé (un *ethos*) qui favorise une "certaine façon" de travailler. Mais l'influence des processus de régulation et de l'encadrement "institutionnel" – ne serait-ce que sous forme de politiques d'accompagnement – s'y révèle important. De fait, la simple co-occurrence d'une offre et d'une demande de travail spécialisées ne saurait produire à elle seule une "région qui gagne" (pour détourner le titre d'un ouvrage célèbre). Il arrive effectivement que des acteurs économiques coopèrent et produisent un je-ne-sais-quoi de particulier, un intangible qui entrelace des connaissances et pratiques peu ou pas formalisées ; une "atmosphère" occasionnant des interactions dynamiques dans une logique qui est celle des "cercles vertueux". Mais sans accompagnement et régulation, cette atmosphère s'évapore.

D'autres chercheurs, notamment M. PORTER (1993), ont élaboré des variantes plus managériales de ces districts industriels. "L'avantage concurrentiel des nations" résulte de la compétitivité de ses firmes, compétitivité liée à : 1) leur dynamisme ; 2) leur capacité d'adaptation aux variations de la demande ; 3) leur aptitude à collaborer dans une "rivalité paradoxale" et 4) leur inscription dans des chaînes de production intégrant des fonctions intervenant en amont et aval de leur propre activité.

Une fois encore, la richesse d'un territoire résulte d'une faculté d'organisation et de coopération d'acteurs multiples. On ne sera donc pas étonné de constater que cette idée a servi de principe à maintes politiques d'aménagement du territoire, dans des approches plus ou moins interventionnistes ou libérales selon que l'on se proposait d'intervenir par la régulation ou les conditions cadres.

Mais ces modèles ont été principalement établis autour d'activités industrielles. Il est dès lors légitime d'interroger leur validité à l'heure d'une certaine forme de désindustrialisation. La flexibilisation contemporaine de la production renforce-t-elle leur pertinence ? Ces modèles sont-ils transposables aux activités tertiaires ? Sont-ils applicables à une autre échelle, celle des villes et des agglomérations ? La réponse à ces questions mêle deux régimes d'explication. L'un tient de l'histoire des sciences sociales, l'autre de l'histoire économique.

LES DISTRICTS INDUSTRIELS A L'HEURE DU TOURNANT CULTUREL ET DU POSTFORDISME

Pour le premier de ces régimes d'explication, il importe de considérer que ce que l'on a coutume d'appeler, dans l'histoire des sciences sociales, le "tournant culturel", s'est aussi manifesté dans un regain d'intérêt pour la culture comme productrice non seulement de symboles mais aussi de formes et de matérialité. Désormais, si la culture fait territoire, ce n'est plus de manière immédiate, comme dans la bonne vieille tradition des genres de vie, mais parce qu'elle stimule une dynamique économique qui, à son tour, favorise l'essor d'un espace donné.

Pour le second, il faut voir que la production, la consommation et la circulation de produits culturels constituent des aspects importants des mutations du tissu productif depuis la désindustrialisation du dernier tiers du XX^e siècle (Scott, Leriche, 2005). Dans ce contexte, la culture a d'abord été entendue dans une acception très large, couvrant un spectre d'activité allant de l'économie des loisirs à l'industrie textile (*sic*) en passant par la vini-viticulture ou la production télévisuelle. On a alors parlé de "districts industriels fondés sur des produits culturels" ou de "districts de l'industrie culturelle" (SCOTT, LERICHE, 2005 : 212-213), dont certains (liés à la confection, la bijouterie, l'édition etc.) profiteraient de l'avantage compétitif des villes. En parallèle, des approches qui s'intéressent à la culture – singulièrement dans son rapport à l'espace urbain (voir par exemple : GRESILLON, 2002) – en un sens plus restreint (les arts plastiques et vivants) apparaissent. On relève que cette culture-là est aussi productrice de plus-value économique.

La culture, un outil de développement des territoires ?

Un intérêt stratégique pour la valorisation marchande de la culture en tant qu'outil de planification émerge alors, qui se cristallise dans quatre *manières* – identifiées et explicitées par C. AMBROSINO (2007, 2008) – de faire de la requalification.

La première a surtout retenu l'idée qu'un changement d'images et d'imaginaires permettrait d'agir sur les usages et produirait, *in fine*, de la rente foncière. Cette manière est notamment accréditée par des travaux comme ceux de S. ZUKIN (1982) qui a montré, en étudiant le cas de New York, comment des acteurs détenant une expertise dans la production et la consommation de biens culturels ont pu jouer un rôle de médiateurs dans la transformation des espaces urbains. En investissant des espaces en déshérence, en inventant de nouveaux modes de vie (LEY, 2003) ancrés dans des spatio-types (lofts, restaurants, bars, galeries et magasins), ces acteurs ont collaboré à une modification des représentations associées à ces espaces, conduisant à une élévation de la valeur du sol dans les quartiers concernés (ZUKIN, 1991).

La deuxième *manière* a considéré que le regroupement d'industries culturelles était à même de produire des externalités suffisantes à la transformation d'un territoire en déshérence en un territoire économiquement productif. Il est ici postulé que le regroupement d'industries culturelles produirait des effets de réseaux – notamment par des relations de sous-traitance (PORTER, 1993) – très profitables et sources d'innovations.

La troisième *manière*, plus culturaliste, repose sur l'idée qu'il importe de favoriser les lieux de consommation culturelle (des musées par exemple) pour dynamiser un territoire. Les exemples de ce genre d'initiatives foisonnent en Europe (Bilbao, Barcelone, Lyon, etc.), si bien que MOMMAAS (cité par AMBROSINO, 2007 : 2) a qualifié cette stratégie "d'orthodoxie de l'aménagement contemporain". Elle passe par la planification de lieux centraux à vocation culturelle, dotés d'un fort pouvoir d'attractivité. La culture est ici mobilisée pour son effet d'entraînement sur les activités connexes ; sa capacité à créer des emplois liés, par exemple.

Enfin, la dernière *manière* repose sur le constat que l'économique n'explique pas tout. Elle donne ainsi d'avantage d'importance au système d'acteurs et à leurs logiques d'action. De ce point de vue, l'intervention publique ne peut avoir que des effets limités en terme de développement territorial. Le moteur de ce développement est alors davantage du côté d'une action partenariale entre secteur public et secteur privé. L'identité du territoire et l'atmosphère du site sont au cœur de cette conception du développement territorial. C'est le pouvoir attractif spécifique du lieu (son aura), reposant sur un héritage symbolique, qui doit alors être valorisé. Cette conception, développée notamment par C. AMBROSINO, est aussi appelée "cluster incrémental" (AMBROSINO, 2007 : 3). Autour d'"entreprises culturelles" pionnières et hautement spécialisées se développe un réseau d'entreprises complémentaires offrant des services "liés" aux effets potentiellement multiplicateurs (PORTER, 1998).

C'est la pertinence de ce dernier modèle – celui du cluster incrémental, donc – dans les processus de revalorisation urbaine que nous souhaitons discuter ci-après à partir d'une étude de cas, celui du quartier du Flon à Lausanne (Suisse). Ce quartier a souvent été analysé du point de vue des modèles classiques de la gentrification (*rent gap, life style choice*). Mais on s'est peu intéressé aux logiques qui ont présidé à la mise en place de son système d'acteurs, notamment du point de vue de l'inscription spatiale d'un certain capital social autour d'une activité culturelle, celle des pratiques artistiques dites alternatives.

SYSTEME D'ACTEURS ET LOGIQUE D'ACTION : LE FLON ENTRE ECONOMIE INFORMELLE ET CLUSTERISATION

Nous tenterons de répondre ici à trois questions :

- Comment l'établissement d'artistes alternatifs sur la plateforme du Flon a-t-il participé au modelage de l'identité du site ?
- Comment s'est manifestée – et se manifeste aujourd'hui encore – la territorialisation d'un capital social lié aux pratiques artistiques alternatives ?
- Quelles sont les logiques qui ont prévalu à la localisation des acteurs complémentaires à ce secteur d'activité ?

Pour ce faire, nous mobiliserons une enquête par entretiens semi directifs auprès d'acteurs économiques et culturels, mais aussi des conversations de terrain menées avec des usagers du lieu (N = 20) et une recherche documentaire. L'enjeu heuristique consiste à mieux cerner les différentes articulations de la requalification de cet espace et le rôle joué par les activités culturelles – la manière dont elles ont renforcé son attractivité et construit sa pérennité.

Entre "reprise et arrachement" : une image du lieu en reconfiguration

La constitution de l'identité du site est une histoire que l'on peut restituer en trois phases distinctes, du site idyllique à la centralité administrative et commerciale en passant par l'espace d'une bohème un peu trouble.

Le Flon : du site idyllique à l'espace nauséabond

Le site du Flon forme un fond de rivière enforesté faiblement anthropisé jusqu'au début du XIX^e siècle (pour l'histoire du Flon voir particulièrement : DUBOUX & PITTELOUD, 2002 ; LO-HOLDING.CH, 2008). Profitant de l'énergie hydraulique, des petites proto-industries – tanneries, scieries etc. – vont, dans un premier temps, coloniser ce vallon sis à proximité du centre urbain. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, le comblement de la vallée, entrepris par un notable local qui négociera un droit de propriété sur les lieux, va libérer des espaces planes sur lesquels viendront s'implanter des entrepôts. Desservi par un réseau de voies ferrées, le quartier du Flon devient alors la gare de marchandise de la ville pour un peu moins d'un siècle. Les héritages de cette époque industrielle – trame bâtie orthogonale, présence de vastes entrepôts et de rails, etc. – vont constituer l'empreinte morphologique caractéristique du plateau du Flon.

On assiste ici à une première métamorphose de l'image du site, qui, du lieu amène d'une idylle champêtre, se voit progressivement caractérisé comme un lieu "qui sent", doté d'une odeur potentiellement mortifère. C'est d'ailleurs le risque d'une épidémie de choléra qui conduira à la canalisation de la rivière du Flon. Cette peste marquera un imaginaire constitutif d'une "image médiale" (WAERBEKE, 1996), à savoir une image du milieu relativement stable dans le temps long. L'industrialisation du site assurera la pérennité de cet imaginaire en l'associant au bruit et cambouis d'une gare de triage.

Une économie culturelle en émergence (1970-1980)

À partir des années 1950, les activités de stockage déclinent. Alors que certains bâtiments sont progressivement transformés en immeubles de bureaux, d'autres sont, à la fin des années 1970, investis par des artistes qui y trouvent des locaux bon marché, spacieux et bien localisés dans un environnement d'autant plus permissif (on peut transformer les locaux, l'absence de voisinage gênant ne freine plus l'expressivité, etc.) qu'en 1973, un Arrêté fédéral urgent pointe la nécessité d'un plan partiel d'affectation pour l'ensemble du site, bloquant tout développement ponctuel. S'ensuit une longue période de "veille" (AMBROSINO, ANDRES, 2008), durant laquelle un concours d'urbanisme est organisé par la Ville ; le projet lauréat est néanmoins rejeté par le Conseil communal. L'atmosphère alternative et artistique du site se prolonge ainsi. Le Flon est alors investi par différents artisans profitant de cette image. De même, des galeristes viennent s'y établir.



Figure 1 : L'atmosphère alternative et artistique du site se prolonge, attirant différents artisans et acteurs de l'économie des loisirs (ici : un deuxième main et une discothèque). Source : Y. BONARD, L. MATTHEY.

Simultanément, l'image du site se mâtine progressivement d'une couleur louche puisqu'on lui attribue le statut de centralité d'une certaine économie souterraine, notamment celle liée à la prostitution. Ce caractère atypique attire néanmoins des acteurs des loisirs nocturnes, qui participent de la cristallisation progressive d'une *touch* lausannoise. L'implantation de la boîte de nuit le MAD en 1985 va constituer le premier pas d'une progressive mutation d'image du lieu. Dans le même temps, la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy, propriétaire de la parcelle, change de vocation, comme en témoigne sa mutation nominale en 1984 : elle prend alors le nom de LO HOLDING S.A. L'image du site s'apprête à une nouvelle mue.

Récupération et institutionnalisation de la dynamique culturelle (1990-2000)

En 1999, un plan partiel d'affectation est finalement adopté. Les activités (marchandes, culturelles et administratives) du site sont distribuées selon un zonage strict dans le cadre d'un projet stratégique de développement (Flon Vision) élaboré par la holding propriétaire du plateau.

Le caractère *arty* et *trendy* du site attire des établissements commerciaux (discothèques, bars, magasins) visant une clientèle férue d'ambiance épurée ou un peu plus chic et cossue. Des lieux dévolus aux loisirs familiaux (un multiplex, par exemple) profitent également des surfaces mises à disposition. Enfin, de grandes enseignes s'installent sur la plateforme. La recomposition de la centralité est achevée avec le basculement de certains services publics et de fonctions directionnelles vers cette "ville basse", bénéficiant d'une excellente accessibilité. La mue symbolique est effectuée : le fond de vallée, déconsidéré et déqualifié pendant plusieurs siècles, est devenu le nouveau lieu central de l'agglomération.

Mais il importe de voir que cette mue n'est pas une mutation. On assiste à ce que F. COLLIN a nommé, dans un autre contexte, un travail de "reprise et arrachement" (1990). L'image du site est reconfigurée, retravaillée à partir d'un héritage qui lui préexiste. Dans leur entreprise de valorisation territoriale, les propriétaires ont significativement joué de l'image atypique du lieu, et de son épaisseur historique et son caractère artistique. Un lien ténu avec l'hédonisme de la première bohème est maintenu par l'intermédiaire de l'économie des loisirs. Çà et là, l'espace adresse des "clins d'œil" aux badauds qui leur rappelle – dans ce que Walter Benjamin appelait un "colportage" (BENJAMIN, 2000 : 436) – le temps passé du Flon industriel puis alternatif et créatif. Ce jeu sur l'image artistique du lieu se manifeste dans la valorisation de certains objets dotés d'une valeur patrimoniale et mémorielle. Par exemple, la scénarisation des entrepôts avec leurs quais et les tracés de rails mobilisent l'imaginaire de l'ancien site industriel, dans une esthétique valorisée par les premiers acteurs alternatifs du site. Ce jeu se manifeste encore dans la réalisation de gestes architecturaux et urbanistiques audacieux – bâtiments aux formes futuristes, mobilier urbain décalé, jeux de lumières, etc. –, dont l'ambition consiste à ancrer l'image du site dans le passé tout en le

projetant dans une hyper-modernité.



Figure 2 : Le Flon : une hyper-modernité faite de gestes architecturaux et urbanistiques audacieux. Source : Y. BONARD, L. MATTHEY.

Des jeux d'acteurs

À chacune des trois phases que nous venons d'évoquer, les acteurs en jeu prennent un poids relatif différentiel dans le système qu'ils composent. Par ailleurs, il apparaît que les modes de territorialisation des capitaux sociaux dont disposent ces acteurs se modifient au fur et à mesure que la dynamique culturelle s'institutionnalise. Cette modification conduit à nuancer l'idée selon laquelle les clusters culturels seraient, *stricto sensu*, des outils d'aménagement du territoire. C'est ce que nous allons discuter dans la présente sous-section, en clarifiant les modalités d'organisation de la coopération des acteurs socio-économiques en présence et les logiques qui ont présidé à leur établissement au Flon.

Les logiques floues d'une clusterisation a posteriori

Dans un premier temps, l'espace est investi par des artistes et artisans à la recherche de locaux. Cette occupation n'est pas organisée, elle résulte d'initiatives individuelles. Si une dynamique collective s'instaure occasionnellement, celle-ci reste presque exclusivement de l'ordre de l'entraide, et ne débouche pas sur de véritables synergies culturellement et économiquement productrices. Les interactions relèvent le plus souvent de l'"émulation" que de la "coopération" (comme l'exprime un de nos informateurs, ingénieur du son) et, si l'ambiance est "au bidouillage créatif", les interactions ne dépassent pas "les frontières du son". L'effet réseau se caractérise de fait par une logique du don et du contre-don. Les services rendus se paient d'une "œuvre en échange" (un artiste) – une photographie contre un coup de pinceaux, une chemise contre un repas – ou d'un service en retour. De sorte qu'on a affaire à une économie informelle non monétarisée, du troc. Par ailleurs, il n'est pas négligeable de considérer que ce sont des services spécialisés qui sont échangés et non pas des savoir-faire. De ce point de vue, il est symptomatique que cette période, caractérisée par le développement d'une certaine créativité artistique, ne verra que peu de projets culturels collectifs se concrétiser, à l'exception d'une intervention sur l'espace public coordonnée par l'Association des intérêts de la vallée du Flon.



Figure 3 : Au milieu des années 1990, l'Association des intérêts de la vallée du Flon organise, avec les artistes du quartier, une intervention sur l'espace public. Source : Y. BONARD, L. MATTHEY.

Au cours de cette même phase, les facteurs de localisation relèvent bien plus de ce qu'il convient d'appeler des économies d'opportunité que d'une volonté de profiter d'une dynamique créative à l'état naissant ("mon filleul m'avait dit : 'Pourquoi tu ne t'installes pas à Lausanne ?' j'avais répondu : 'Trouve-moi une arcade'. Et un jour, il me téléphone et me dit qu'un espace était disponible au Flon" [une entrepreneure culturelle du lieu]). On y ouvre sa galerie parce que des locaux sont à disposition et que le quartier est doté d'un bel effet de centralité. Ou bien encore parce qu'il y avait "des activités, ici" et un certain "cachet" (un ingénieur du son).

Mais le Flon a bien vite constitué un champ des possibles pour des acteurs plus intéressés par l'entreprenariat économique. Une nouvelle configuration s'élabore alors, qui voit l'apparition de logiques de cluster, dans le sens où les activités qui se mettent en place tirent un avantage spécifique à la fois de leur concentration en un même espace et de leur localisation sur un site à l'atmosphère singulière.

Enfin, cette dynamique est réorientée et institutionnalisée par les propriétaires de la plateforme. Il est à noter que, paradoxalement, c'est à ce moment précis que les effets de *clustering* – pris en charge par les propriétaires, dans une stratégie bien comprise de communication ("Le Flon, plateforme culturelle ? c'est un alibi etc. avec des passe-droits douteux" [un entrepreneur culturel du lieu]) – semblent les plus importants. La holding recourt à des "artistes locaux" (parfois figures historiques du site) pour sa communication et la constitution d'une mémoire du lieu ; la scénarisation des espaces publics est assurée par un designer du cru, etc. Il apparaît ainsi que l'effet de réseau fonctionne dès lors qu'il est coordonné. On est en l'occurrence bien loin de l'idéal d'auto-organisation des acteurs de l'économie culturelle qui sous-tend la construction des modèles de clusterisation des activités.

Néanmoins, les artistes responsables de la colonisation originelle de la plateforme du Flon, ceux-là mêmes qui ont suscité sa valorisation première, s'accommodent difficilement de ces mutations. Pour beaucoup, la modification des conditions de logement conduit au départ. Pour d'autres, le détournement de l'atmosphère du lieu fait problème, insinuant un vague effet de dépossession et le désir d'"aller voir ailleurs" ("avant le Flon, c'était quelque chose, avec beaucoup de gens originaux" [un artiste]). Ainsi, le départ progressif des artistes alternatifs de la première génération peut s'expliquer par une nécessité de distinction (BOURDIEU, 2007) : pour ces derniers, détenteurs d'un capital culturel élevé, la coprésence avec les nouveaux usages et usagers du lieu, essentiellement dotés de capital économique, devient difficile.

Une gestion différentielle du risque

Depuis plusieurs années, le Flon forme principalement un espace de consommation culturelle. Les activités productrices ont, dans une large mesure, quitté le site, qui n'offre plus les mêmes avantages et opportunités d'installation pour des artistes de la mouvance alternative. L'action menée par les propriétaires, d'entente avec les pouvoirs publics, a donc remplacé la fonction productive par une fonction de consommation. Par ce biais, elle a coupé la dynamique artistique du site, celle qui, en produisant un changement d'image, était à l'origine de la valorisation du lieu.

Cette histoire est aussi celle de l'évolution progressive des stratégies de gestion du risque par des acteurs économiques. Le Flon ne constitue en effet pas le même terrain d'investissement, dans les années 1980 ou dans les années 2000. Alors que la dynamique culturelle et la mutation de l'image n'étaient qu'émergentes il y a trente ans, la localisation sur le site représentait pour tout entrepreneur ou investisseur potentiel un risque important, même si le coût d'établissement était peu élevé. Les acteurs économiques présents appartenaient alors à des secteurs non conventionnels. Dès l'institutionnalisation de la dynamique culturelle, et une fois l'image du lieu cristallisée, le Flon devient un espace de localisation doté de garanties : fréquenté, à l'image valorisante, il constitue un terrain de choix pour les acteurs économiques pouvant s'offrir une telle localisation. Les grands générateurs de recettes (multiplex, hypermarchés, restaurants chics, etc.) constituent dans cette troisième phase les principaux protagonistes du développement de ce territoire.

POUR UN AMENAGEMENT SENSIBLE AUX ACTEURS PRODUCTEURS D'UN ESPRIT DU LIEU

Au terme de ce parcours, une question se pose : la culture, singulièrement les clusters culturels, sont-ils effectivement un outil de requalification des territoires, une source de prospérité future ?

En l'état, force est de reconnaître que la modélisation par les clusters est plus descriptive qu'explicative ou prédictive. La formidable dynamique et élasticité des clusters apparaît comme le résultat d'une mise en récit. Leur extraordinaire flexibilité, leur force de reconversion est, en partie du moins, le produit d'un *deus ex machina* : le chercheur qui en fait une histoire homogène et établit une convergence d'ordres et d'états incommensurables. D'abord parce que les acteurs (les artistes alternatifs des premiers temps, les petits et grands entrepreneurs de l'économie culturelle, les petits et grands entrepreneurs de l'économie des loisirs, la holding propriétaire de la plateforme) en relation dans le système qui nous a intéressé ici sont peu comparables du point de vue de leur capacité d'actions et d'organisation. Ensuite, parce que les différentes phases de mise en valeur du site ne constituent une histoire qu'à la seule condition d'un travail – *a posteriori* – de mise en cohérence.

L'objectif des premiers artistes occupants le Flon était de profiter de locaux très bon marchés ; les propriétaires quant à eux, géraient l'attente d'un plan partiel d'affectation. Les premiers entrepreneurs culturels ont été séduits par le prix des loyers, la centralité du site et l'idée qu'il s'y passait quelque chose ; les propriétaires continuant de gérer l'attente en se transformant en holding. Enfin, la vision consistant en la création d'un quartier fonctionnellement mixte, à l'image branchée, a suscité, comme nous l'avons vu, un vrai effet d'organisation des activités. De sorte qu'il nous semble plus pertinent de parler de clusterisation culturelle que de cluster culturel comme outil de requalification des territoires.

Mais, dans le cas qui nous a retenu ici, il apparaît que ce qui a autorisé la requalification du lieu relève bien plus d'un travail lent de réinterprétation de l'image du lieu, que de la territorialisation d'un capital social producteur d'une véritable dynamique économique. La concentration d'acteurs de l'économie culturelle a certes suscité une certaine émulation. La proximité a bien sûr permis de résoudre plus vite certains problèmes dans la gestion d'un travail, parce qu'une compétence était souvent mobilisable sur le même pallier. De ce point de vue, on pourrait parler d'une intégration amont-aval d'entreprises personnelles. Mais ces collaborations restent très sectorielles, ne dépassant pas, par exemple, "les frontières du son". Par ailleurs, on garde son savoir-faire pour soi. L'"atmosphère industrielle" dont parle tant A. MARSHALL est, en l'occurrence, fort peu épaisse tant qu'elle n'est pas soutenue par un dispositif collectif de transmission.

Mais encore une fois, l'atmosphère de notre étude de cas semble bien plus immatérielle. Il s'agit d'"un cachet", une "touche", un esprit dirons-nous. De sorte que, s'il nous fallait effectivement identifier un outil de requalification des territoires dans le cadre des politiques de clusterisation que nous venons d'évoquer, c'est la culture alternative que nous désignerions. C'est elle qui a créé une ambiance spécifique au Flon ; elle qui a reconfiguré l'image médiante du lieu en reprenant l'héritage hygiéniste et industriel pour le coder dans une posture artistique.

De fait, les politiques de clusterisation culturelle (et non pas de clusters culturels qui n'existent que sous la plume d'un chercheur) devraient mieux mobiliser les acteurs de la scène alternative dans capacité de reconversion de l'esprit du lieu. Qu'est-ce à dire ? Un moyen consisterait peut-être dans le développement d'une politique réaliste de "contrats de confiance". Pourquoi ne pas mettre systématiquement à disposition d'artistes producteurs d'histoires, d'imaginaires et donc de valeur, nos territoires en déshérence ? Territoires qui entreraient, dans un deuxième temps, dans le champs des lieux possibles d'une opération de clusterisation visant à accompagner la mue vers un paysage de la consommation culturelle, tout en maintenant la fonction productive de l'espace concerné.

En somme, il s'agit ici d'un plaidoyer pour un aménagement sensible aux acteurs producteurs d'esprit du lieu. Un plaidoyer qui repose sur la double hypothèse : 1) qu'il existe un cycle urbain, selon lequel, lorsqu'un territoire prend de la valeur, un autre en perd ; 2) que les acteurs de la "ville mobile" (ESTEBE, 2008) doivent aussi être mobiles. Il s'agirait ici d'intégrer fonctionnellement les acteurs de la production artistique alternative dans une forme de nomadisme créatif et un investissement éphémère de l'espace, sources de récréation d'une image du lieu qui participe de sa revalorisation.

REFERENCES

Ambrosino C. (2008) : Du quartier d'artistes au cluster culturel, perspective londonienne. Actes du colloque Arts et territoires. Vers une nouvelle économie culturelle. – Québec, Institut national de la recherche scientifique.

Ambrosino C. (2007) : D'une industrie à l'autre. Agglomération d'artistes et clusters culturels en territoire post-fordiste. L'exemple d'Hoxton à Londres. Les dynamiques territoriales. Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires. – Grenoble-Chambéry, Association de science régionale de langue française.

Ambrosino C. & L. Andres (2008) : Fiches en ville. Du temps de veille aux politiques de l'espace. – In : Espaces et sociétés 134 : 37-51.

Becattini G. (1992) : Le district marshallien : une notion socio-économique. – In : Benko, G. & A. Lipietz (éds), Les régions qui gagnent, Paris : 35-55.

Benjamin W. (2000) : Paris, capitale du XIX^e siècle. – Paris : Cerf.

Bourdieu P. (2007) : La distinction. Critique sociale du jugement. – Paris : Minuit.

Chaline, C. (1980) : La dynamique urbaine. – Paris : Presses universitaires de France.

Collin F. (1990) : Ces études qui sont pas "tout". Fécondité et limites des études féministes. – In : Les cahiers du Grif. Savoir et différence des sexes, 45 : 81-93.

Duboux C. & A. Pitteloud (2002) : Lausanne. Un lieu, un bourg, une ville. – Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Estèbe P. (2008) : Gouverner la ville mobile. Intercommunalité et démocratie locale. – Paris : Presses universitaires de France.

Grésillon B. (2002) : Berlin. Métropole culturelle. – Paris : Belin.

Ley D. (2003) : Artists, Aestheticisation and the Field of Gentrification. – In : Urban Studies, 40 : 2527-2544.

LO-Holding S.A. (2008) : Historique de la vallée du Flon. – <http://www.lo-holding.ch/historique.php> 10.11.2008.

Marshall A. (1919) : Industry and Trade. – Londres : Macmillan.

Marshall A. (1890) : Principles of Economics. – Londres : Macmillan.

Porter M. (1993) : L'avantage concurrentiel des nations. – Paris : InterEditions.

Scott A.J. & F. Leriche (2005) : Les ressorts géographiques de l'économie culturelle. Du local au mondial. – In : L'Espace géographique, 3 : 207-222.

Van Waerbeke J. (1996) : La poétique spatiale des représentations de la banlieue de Paris. – In : Géographie et cultures, 19 : 51-78.

Zukin S. (1982) : Loft Living. Culture and Capital in Urban Change. – Baltimore : Johns Hopkins University Press.

Zukin S. (1991) : Landscapes of Power. From Detroit to Disney World. – Berkeley, Los Angeles : University of California Press.

Yves BONARD

Yves.Bonard@unil.ch
Institut de géographie
Université de Lausanne
Suisse

Laurent MATTHEY

Laurent.Matthey@unil.ch
Institut de géographie
Université de Lausanne
Suisse

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUN : L'APPORT METHODOLOGIQUE DU METABOLISME TERRITORIAL A LA DEFINITION DE L'ECHELLE PERTINENTE

Nicolas BUCLET, Sabrina BRULLOT

ICD-CNRS FRE 2848, équipe CREIDD – Université de technologie de Troyes (France)

RESUME

Les institutions européennes et nationales demandent aux élus des territoires de définir des stratégies locales de développement durable. Ces derniers sont souvent en peine d'appliquer sur le terrain des politiques dont la finalité a été définie à un niveau global. Au nom de quel bien commun définir cette stratégie ? Cet article s'interroge sur cette question de l'intérêt commun, de l'importance de l'échelle à laquelle l'élaborer, entre exigences globales et tensions locales, voire tentations individualistes. Nous tentons de montrer que la réponse à cette question ne peut s'abstraire d'une discussion sur la légitimité de ce que l'on peut attendre de l'intérêt commun, simple moyen d'accompagner des initiatives individuelles dans une logique libérale, ou constitution d'objectifs collectifs auxquels apporter des solutions explicitement coordonnées. Nous montrons alors qu'en se dirigeant vers la seconde voie, le recours à l'analyse du métabolisme d'un système territorial peut faire sens, mais à certaines conditions. Ces conditions consistent à ne pas se limiter à une quantification des flux physiques en entrée et en sortie du système. Il faut au contraire que les acteurs d'un territoire s'interrogent sur les conséquences des importations et des exportations de flux pour les autres régions du monde. Ce n'est qu'à ce prix qu'il est possible aux acteurs d'un territoire de définir un intérêt commun à leur échelle qui ne soit pas contradictoire avec l'intérêt commun à l'échelle globale.

MOTS CLES

Métabolisme territorial, écologie industrielle, développement territorial, intérêt commun, développement durable

INTRODUCTION

Les stratégies de développement durable, tant au niveau européen que dans leur déclinaison nationale, insistent sur la nécessité de politiques cohérentes entre les niveaux local, régional, national et global. Le principe de subsidiarité est en particulier évoqué, faisant reposer la mise en œuvre des stratégies au niveau le plus local possible. Les collectivités territoriales doivent intégrer à leur action les objectifs fixés dans de nombreux domaines (changement climatique bien entendu, mais également biodiversité³³). En France, notamment, des plans d'actions doivent être élaborés à un niveau local en tenant compte des orientations stratégiques nationales³⁴. Il s'agit de "décliner localement la SNDD pour élaborer une véritable stratégie territoriale de développement durable, en harmonie avec les contributions sectorielles aux stratégies ministérielles" en lien fort avec les partenaires locaux (SNDD, 2006 : 23). En particulier, la SNDD demande aux Préfets de "veiller à intégrer dès 2004 les objectifs de la stratégie nationale de développement durable dans les politiques publiques et les actions locales, notamment dans le projet territorial de l'Etat et les projets contractuels avec les collectivités locales"³⁵.

Il s'agit donc de répondre aux enjeux globaux via une déclinaison la plus locale possible de ces enjeux. Aussi louable que soit cette approche, notamment afin d'éviter que chaque microrégion du monde agisse sans tenir compte des retombées sur le reste du monde, son inconvénient premier est d'ignorer les finalités du développement à un niveau local tenant compte des diverses aspirations des populations.

³³ En France, via la SNB (Stratégie Nationale pour la biodiversité).

³⁴ Les plans d'action sont intitulés "projet de territoire", "urbanisme", "patrimoine naturel", "forêt", "oultre-mer", "mer".

³⁵ Première phrase du document "La prise en compte du développement durable dans les Projets d'Action Stratégique de l'Etat-Région (PASER)", www.ecologie.gouv.fr.

En d'autres termes, l'intérêt collectif global autour des questions environnementales ne peut être conçu comme la somme des intérêts collectifs établis au niveau de chaque territoire, mais la déclinaison des objectifs globaux n'aboutit pas non plus spontanément à définir ce que doit être l'intérêt collectif des entités locales.

Le problème est donc que les injonctions pour une mise en cohérence entre stratégies locales et enjeux globaux se voudraient de l'ordre du performatif, alors qu'elles relèvent davantage de l'incantatoire. Nous avons montré par ailleurs (BUCLET, 2008) les nombreux obstacles rencontrés par les élus des territoires pour mettre en œuvre une déclinaison locale des politiques globales, qu'il s'agisse de projets de nouvelles infrastructures d'intérêt collectif (voies de transport, traitement des déchets), ou de protection d'espaces naturels. Ces difficultés sont notamment liées au fait que le périmètre de composantes économiques (origine des revenus, structure du marché) dépasse amplement l'espace local. Les occupants d'un espace ne reconnaissent pas forcément la même échelle de définition de l'intérêt collectif que les élus locaux. La définition même de l'intérêt général est donc plus compliquée de ce fait.

Après une discussion sur la question de l'intérêt commun et de son articulation entre diverses échelles spatiales ou réseaux d'acteurs, nous mettrons en avant l'intérêt d'un outil tel que le métabolisme territorial par rapport au débat. En quoi s'agit-il d'une méthodologie apte à concilier la nécessité de tenir compte d'un certain nombre de contraintes environnementales locales et globales, et la nécessité des territoires de définir des orientations qui leur soient propres en termes de développement ?

L'INTERET COMMUN FACE AUX QUESTIONS D'ECHELLE

L'intérêt commun plutôt que l'intérêt général

Nous considérerons comme équivalents les concepts d'intérêt collectif et d'intérêt commun, ce dernier terme étant employé dans la traduction française du rapport Brundtland (1987). Ces termes sont moins connotés que la notion d'intérêt général, inscrite dans le droit public français notamment. Surtout, ils supposent un intérêt partagé entre les différents acteurs d'une même communauté et non l'existence d'un intérêt qui transcende les préférences individuelles et auquel il faut se plier. En un sens, l'intérêt commun se construit collectivement, l'intérêt général est décrété par le pouvoir en place en fonction de critères d'efficacité dont la détermination est de son ressort. K. ARROW (1974) démontre qu'il n'y a pas de procédure décisionnelle satisfaisante, qui permette d'éviter que certaines préférences individuelles soient favorisées au détriment de préférences exprimées par d'autres individus. Comme l'a illustré B. GUILLAUME (2003) dans son travail de thèse, l'intérêt général ressort davantage du normatif et l'intérêt commun de la négociation. Face aux difficultés du modèle décisionnel traditionnel fondé sur la quasi exclusivité de la démocratie représentative³⁶, de l'acuité des conflits touchant nombre de projets d'aménagement du territoire, de projets d'infrastructures industrielles, ou de mise en œuvre de certaines politiques publiques, l'intérêt général est mis à mal. Les opposants aux divers projets sont rapidement taxés de comportement "nimbyste"³⁷, c'est-à-dire comme de stricts défenseurs d'intérêts particuliers. Est-ce si simple que cela ? Rien n'est aussi facilement généralisable. Evoquer le NIMBY permet au moins aux porteurs d'un projet faisant face à une opposition, de disqualifier l'émergence d'intérêts divergeant quant à la conception de l'intérêt général (JOBERT, 1998). Pourtant, à y regarder de plus près, nombre d'opposants à des projets "d'intérêt général" défendent des points de vue alternatifs quant au développement social et économique de la société. Pour prendre l'exemple des déchets ménagers, L. ROCHER souligne "la représentation importante d'associations et d'organismes œuvrant pour la défense d'une agriculture "alternative", essentiellement biologique, comme un des traits saillants de la mobilisation" (ROCHER, 2006 : 209) contre le projet d'incinérateur à proximité de Tours. De même, près de Douarnenez, une des associations opposées à l'incinérateur est dirigée par des éleveurs porcins en agriculture biologique, tandis que vers Saint Briec, l'association la plus virulente contre l'incinération insiste sur le "vivre autrement" (BUCLET & SALOMON, 2008). Ce sont des conceptions différentes des relations économiques et sociales qui s'affrontent dans ces cas là.

La prise de conscience qu'un projet d'aménagement mérite d'être considéré en fonction de ses conséquences sur un territoire, sur son dynamisme économique, sur la capacité de ses habitants à se sentir partie prenante de son devenir, n'est pas la dernière des causes de refus de projets présentés sous l'égide de l'intérêt commun. Comme le dit Laurence Rocher dans le cas des déchets ménagers, "outre la

³⁶ Difficultés étayées par de nombreux travaux en sciences sociales. Citons notamment M.H. BACQUE, H. REY et Y SINTOMER (2005), D. BOURG et D. BOY (2005), M. CALLON, Y. BARTHES et P. LASCOUMES (2001) ou encore A. JOBERT (1998).

³⁷ Comportement fondé sur le NIMBY, "not in my backyard" (pas de ça chez moi).

question des risques sanitaires et le refus de l'incinération comme procédé de traitement, ce sont les principes d'organisation territoriale, mais également une appréhension renouvelée du "problème déchets" qui se trouvent mis en débat" (ROCHER, 2006 : 17), c'est-à-dire également les questions de changement climatique et de raréfaction des ressources (ROCHER, 2006 : 208).

On voit là que la définition de l'intérêt commun est une question de cadrage du problème (GOFFMAN, 1974), notamment en tant qu'enjeu stratégique permettant d'imposer des orientations à l'action politique (MORMONT, 2006). Le cadrage devient alors un sujet de conflit entre acteurs, déterminant pour la suite de la discussion possible entre points de vue divergents (BENFORD & HUNT, 2001).

L'intérêt commun, une notion en voie de disparition à réhabiliter ?

La question du cadrage est donc fortement liée à celle de la définition de l'intérêt commun par les parties prenantes du processus décisionnel. Il ne s'agit pas ici de défendre un intérêt commun transcendant et dont la définition échapperait au jeu d'acteur de la communauté en question, ce qui constituerait un combat d'arrière-garde de la notion classique de l'intérêt général. La question du "bien commun" doit être posée comme une question ouverte, mais ne pas tourner à l'avantage d'une conception excessivement individualiste de la société qui rendrait, comme l'expriment A. PAPAUX et D. BOURG (2008 : 110) "accidentel – au sens philosophique de non-essentiel – le "vivre ensemble" et plus encore le "bien" vivre ensemble". Le bien commun n'est ni un préalable indiscutable, ni un concept dont la relativité dépendrait de la volonté d'individus s'accordant dans un cadre privé. Comme l'écrivent encore ces mêmes auteurs, "il ne saurait y avoir de contrat social fondateur sans qu'un ordre politico-juridique ne l'englobe et ne le précède à l'instar de la règle *pacta sunt servanda* (les conventions doivent être respectées), garante du droit social mais dont la nature de droit coutumier atteste la préexistence d'un ordre juridique à tout contrat social qui n'a donc rien d'un point d'origine. Dès lors, repenser des fins, mieux les réélaborer collectivement, ne s'avère nullement en diminution de la liberté mais, tout au contraire, comme son accomplissement, son achèvement dans l'humain *en tant que* membre de ce genre désormais mortel" (PAPAUX & BOURG, 2008 : 111).

L'intérêt commun a pendant longtemps pu être défini en fonction d'une certaine idée de progrès. Cet intérêt commun remonte loin dans le temps, en tant que ciment social de communautés humaines qui, autrement, n'auraient pu survivre dans un rapport de force extrêmement défavorable avec la nature. C'est ce que souligne Hans Jonas (1997) pour lequel le rapport de l'homme à la nature a pendant longtemps été relativement simple en raison de ce rapport défavorable et des faibles perturbations subies par la nature sous l'action humaine. La solidarité face à la nature est constitutive de la vie des premières communautés humaines et, comme le montre M. RAHNEMA (2003), en parallèle au progrès technique ce sont des réorganisations politiques qui ont progressivement affaibli certaines conventions jusqu'à alors indépassables, comme l'obligation de partager ses biens et notamment les denrées alimentaires dans un souci de redistribution et de solidarité. Après plusieurs millénaires de progrès dans la capacité de l'homme à résorber le rapport de force défavorable avec la nature, celui-ci s'est retourné, ce que souligne H. JONAS (1979) et qui le mène à développer son "heuristique de la peur" et l'adoption du "scénario du pire". En particulier "le paradoxe de la situation actuelle de la technique, relevé par Jonas, est que ce sont nos succès qui posent problème. Nous sommes parvenus à un niveau de puissance technique sans précédent : nos actions techniques ont des effets globaux, dans l'espace comme dans le temps" (LARRERE, 2003 : 12). Le rapport de force s'est inversé et, tout comme lorsque l'homme devait survivre face à une nature toute puissante et le faisait grâce à la solidarité et à la notion d'intérêt commun, l'homme ne peut survivre sans la nature dont il est partie intégrante (SCHAEFFER, 2007) et gagne à réhabiliter une communauté d'intérêts qui dépasse une conception désormais dangereuse, qui consiste à confier au progrès technique la clé de l'évolution de notre société. En effet, demeurer sur ce schéma, c'est persister dans des choix dont les conséquences dépassent de loin l'intentionnel. Avec l'heuristique de la peur, "c'est dans l'anticipation de la menace, dans l'appréhension de la perte que l'on découvre la valeur de ce que l'on va perdre." (LARRERE, 2003 : 14). Bien entendu, face aux écrits de H. JONAS qui s'interroge sur la capacité de survie de l'espèce humaine face au progrès technique qu'elle engendre, les questions d'aménagement du territoire du type Ligne à Grande Vitesse ou gestion des déchets peuvent paraître dérisoires. Elles ressortissent néanmoins du même esprit, à savoir qu'aujourd'hui un grand nombre d'acteurs s'interroge sur les conséquences néfastes, voire non intentionnelles d'un projet, aussi banal et évident dans la légitimité qu'il puisse paraître. C'est que, comme le disent encore A. PAPAUX et D. BOURG, "les sociétés modernes délaissent la détermination des fins de deux manières : soit en les abandonnant aux seuls choix individuels (héritage de la laïcité, libéralisme - contractualisme), soit en les livrant à des automatismes collectifs. L'accumulation de choix individuels dans le cadre du marché d'un côté, l'expression du progrès technologique de l'autre, conçue comme nécessairement bonne, débouchent l'un et l'autre sur un design de nos modes de vie : en découlent des "biens" qui auraient pu être autant

d'objectifs à atteindre. Le mitage du paysage [...], la dégradation du climat qui découle des GES, la suppression de l'espace public induite par l'extension de la circulation automobile, constituent autant de fins collectives qui n'ont jamais été poursuivies, mais découlent indirectement de l'accumulation de choix individuels, portés par l'idéologie du progrès" (PAPAUX & BOURG, 2008 : 114). Face à ce constat, l'enjeu n'est-il pas de redonner du sens aux décisions prises au nom du progrès, mais aussi de la compétitivité qui nous pousse, en tant que collectivité locale (devenir un territoire attractif), régionale (cf. les pôles de compétitivité), nationale (exporter davantage), voire continentale à dépasser les autres communautés dans une logique d'affrontement sans autre limite que celle de ce dépassement perpétuel ? Or, dans cette logique se dessine nettement un "système de valeurs et de normes à travers lequel l'idéologie globaliste prend forme. Les nouvelles élites transnationales exigent de tous les individus humains qu'ils "bougent", qu'ils suivent le mouvement globalisateur, qu'ils accélèrent leur propre mouvement, qu'ils vivent désormais à "l'heure de la mondialisation" après avoir pris le train de la "modernisation" (TAGUIEFF, 2001 : 12). Aujourd'hui, pour nombre d'individus, les projets locaux servent également de *prétexte* à un débat sur les finalités qu'ils sous-tendent. Ils posent la question du système de légitimité (GODARD, 1990) autour duquel élaborer des réponses aux besoins individuels et collectifs.

Une possible définition locale de l'intérêt commun ?

L'intérêt général mis à mal, voire dans de nombreux cas disqualifié sur le terrain, l'intérêt commun n'apparaît quant à lui pas de façon spontanée, sans dessein ni projet réfléchi du devenir de la société. D'un côté, il existe des contraintes environnementales fortes et les choix collectifs établis à un niveau local ne peuvent en faire abstraction. D'autre part, il apparaît nécessaire, tant pour mobiliser l'énergie des acteurs que pour dépasser les conflits d'usage de l'espace, de co-construire des projets de "vivre ensemble" à un niveau local, fondés sur un dialogue autour des finalités que la collectivité souhaite poursuivre. En d'autres termes il faut concilier le domaine du possible avec celui du souhaité. Des bornes sont nécessaires entre lesquelles puissent s'exprimer les préférences collectives en termes de développement humain. En particulier, la question doit être posée des besoins exprimés par les individus auxquels il est possible de répondre dans un cadre collectif tenant compte des contraintes environnementales.

Dans le cadre décisionnel traditionnel des démocraties occidentales, un cadre collectif est fixé, non pas afin de répondre directement aux besoins des individus³⁸, mais afin de fournir à ceux-ci les moyens préalables à la mise en œuvre de réponses individuelles à ces besoins. Fondamentalement, ces moyens ont pour objet de créer des conditions favorables aux échanges marchands, plus ou moins teintés, selon les Etats, de mécanismes de redistribution de revenus. La réponse à certains besoins échappe par ailleurs en partie à cette logique (culture, éducation, santé), mais la tendance, exprimée notamment lors des négociations dans le cadre de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), est d'intégrer ces secteurs à la logique marchande.

La légitimité de cette approche se fonde sur l'illustration bien connue du boulanger d'Adam Smith (1776), qui produit du pain pour son intérêt propre et non par altruisme, mais qui, se faisant, permet à d'autres individus de répondre, via le marché, à leurs propres besoins. C'est cette référence à la main invisible qui a servi de repère conventionnel plus ou moins explicite à l'élaboration des politiques publiques, soit pour en favoriser les avantages (politique dite libérale), soit au contraire pour en corriger les inconvénients (politique dite interventionniste). Le problème apparaît néanmoins lorsque l'action correctrice nécessaire dépasse largement l'espace d'intervention des régulateurs, soit en lien avec la mondialisation des échanges, soit du fait de la complexité des retombées de l'activité humaine sur son environnement. L'absence de proximité entre production et consommation, l'extrême difficulté à appréhender l'ensemble des retombées économiques, sociales et environnementales d'actes apparemment simples de consommation, rend caduque une politique de simple correction *ex post* des retombées négatives de la multitude d'initiatives individuelles justifiées par la poursuite de l'intérêt individuel.

Pour remédier à cette situation, qui rend impraticable la mise en œuvre de politiques de développement territorial fondées sur les principes du développement durable, une hypothèse de travail est de reconsidérer les finalités de la société, de les définir collectivement plutôt que de considérer que de la foule d'initiatives individuelles émergera un optimum social.

³⁸ Mis à part, bien entendu, pour la mission de protection des droits (justice, défense), considérée par la théorie libérale comme inaliénable du rôle de l'Etat.

En particulier, on peut penser que la discussion collective autour des finalités est susceptible de favoriser une meilleure connexion entre le type de société au sein de laquelle les acteurs souhaitent vivre et la nature des besoins auxquels répondre, élément manquant aujourd'hui dans les sociétés industrialisées. En d'autres termes, il s'agit de réfléchir aux finalités avant que de s'intéresser aux moyens d'y parvenir, contrairement à l'extrême confusion actuelle entre les fins et les moyens, telle que l'a analysée Ch. COMELIAU (2006).

Deux questions restent cependant ouvertes. Premièrement, comment s'assurer que de ce processus délibératif ressortent des finalités et des objectifs de réponse à des besoins compatibles avec les contraintes environnementales globales et locales ? Deuxièmement, à quelle échelle est-il plus pertinent de s'organiser collectivement pour définir finalités et réponses aux besoins issus de ce processus ? Il s'agit là en réalité d'un vaste programme. La deuxième partie de cet article a pour but, non pas d'apporter toutes les réponses à ces deux questions, mais de comprendre en quoi une méthodologie telle que l'analyse des métabolismes territoriaux peut constituer une aide appréciable face à ces questionnements.

LE METABOLISME TERRITORIAL AU SERVICE DES POLITIQUES LOCALES DE DEVELOPPEMENT

Dans cette deuxième partie, après avoir brièvement présenté le lien entre écologie industrielle et territoriale, puis quelques enseignements concernant l'intérêt de l'analyse d'un métabolisme territorial à partir des expériences sur le terrain, nous insisterons sur le fait que cette analyse est susceptible de constituer la base de réflexion pour la définition de politiques de développement territorial plus en lien avec les enjeux du développement durable.

Ecologie industrielle et territoriale et métabolisme

L'écologie industrielle et territoriale représente à la fois un champ disciplinaire et un domaine d'application des principes élaborés dans le cadre de ce champ disciplinaire. Il s'agit en ce sens à la fois d'un champ de recherche pluridisciplinaire et d'une démarche d'action dans la perspective d'un développement durable³⁹. Dans ce cadre, et parce que l'écologie industrielle s'est élaborée à partir de l'analogie la plus poussée possible avec le fonctionnement des écosystèmes dits naturels (ERKMAN, 1998), la méthodologie inhérente à toute démarche d'écologie industrielle et territoriale débute par l'analyse du métabolisme de l'écosystème anthropique concerné, qu'il s'agisse d'une filière industrielle, d'une zone d'activité industrielle, ou d'un territoire plus large et comprenant une grande diversité d'activités humaines ayant des retombées matérielles. Quel que soit le périmètre de l'analyse, le métabolisme territorial s'intéresse à tous les flux de matière et d'énergie qui permettent au système économique de fonctionner (DIEMER & LABRUNE, 2008), c'est-à-dire de produire et de consommer (HERTWICH, 2005).

Le métabolisme territorial sur le terrain : quels enseignements ?

Face à des enjeux de développement durable, parfois en réponse aux besoins d'élaboration d'un agenda 21, un certain nombre de territoires initient des démarches de mesure physique de leur métabolisme sur une partie de leurs activités, afin de fonder les décisions en termes de déploiement des principes de l'écologie industrielle⁴⁰. Le canton de Genève (projet Ecosite), tout comme la ville de Lille, font partie de ces collectivités qui ont entrepris cette démarche. Si l'on suit Robert Cramer, conseiller d'Etat pour le canton de Genève, "l'étude du métabolisme des activités économiques offre un cadre général pour élaborer une stratégie concrète de développement durable, et permet de vérifier la pertinence des actions entreprises" (GEDEC, 2005 : 3). L'économie, et en particulier le développement territorial n'est pas oublié puisque la mise en œuvre de l'écologie industrielle est considérée comme une opportunité d'identifier de nouvelles activités à partir de ressources valorisables jusqu'alors non détectées, mais également de renforcer l'attractivité et la compétitivité d'une région (GEDEC, 2005 : 14). En ce sens, l'analyse du métabolisme est bien vue comme un facteur favorable à l'accroissement des biens communs à disposition du territoire concerné. Néanmoins, rien n'est dit de la provenance des différents flux physiques en entrée du "système canton de Genève", ni en termes géographiques ni en termes d'impacts sur le reste du monde. De ce fait, les projets développés à Genève, à Lille, ou sur d'autres territoires, même lorsqu'ils visent à développer des synergies entre acteurs du territoire au-delà du seul secteur industriel, ne garantissent en rien la soutenabilité environnementale à un niveau global (sans parler des retombées sociales). En effet, si la méthode du métabolisme appliquée à l'échelle du globe a un sens, car

³⁹ Définition issue des Ateliers de Réflexion Prospective ARPEGE, financé par l'ANR (programme PRECODD) entre 2006 et 2008, et regroupant une partie importante des acteurs scientifiques et de terrain en matière d'écologie industrielle.

⁴⁰ Que l'on peut rapidement présenter comme des objectifs de bouclage des flux physiques afin de réduire l'impact environnemental sur la biosphère.

appliquée à un système relativement clos, tout ou presque se passant alors au sein du système, telle qu'employée aujourd'hui elle ne permet pas de comprendre en quoi l'optimisation de l'emploi de ressources physiques par un système territorial contribue également à réduire les impacts anthropiques sur la biosphère. A moins de tendre vers l'autarcie du système local, solution radicale et pas forcément des plus efficaces pour permettre à une population locale de répondre à ses besoins, il devient dès lors nécessaire de comprendre la nature des impacts au-delà du système circonscrit. Faute de quoi, l'analyse du métabolisme va certes permettre aux acteurs de décider d'une politique commune d'optimisation en interne de l'usage des flux physiques, mais pas de disposer d'une information pertinente quant à l'impact de la consommation de ressources sur d'autres régions du monde. En d'autres termes, l'analyse du métabolisme d'un territoire est apte à permettre aux acteurs dudit territoire de défendre un intérêt commun circonscrit, sans aucune garantie que cela contribue également à l'intérêt commun à l'ensemble de la population sur Terre.

L'apport de l'analyse du métabolisme aux politiques publiques locales

En tant que telle, l'analyse d'un métabolisme territorial ne conduit pas automatiquement à la détermination des actions à entreprendre dans un sens favorable au développement durable, loin s'en faut. Outre l'aspect développé au point précédent, il faut souligner l'absence de prise en compte de l'impact sanitaire des activités économiques, mais également de l'absence de mesure des impacts sur un problème comme celui de la préservation de la biodiversité. Enfin, rien n'est dit en termes d'impacts sociaux. Cela nous mène ici à la fois à mettre en évidence les avantages pour un territoire de suivre une démarche de type écologie industrielle, mais également de souligner les conditions auxquelles cette démarche favorise effectivement une prise en compte plus systématique des enjeux du développement durable.

Pour un territoire visant à définir une stratégie de développement durable, le métabolisme dispose des atouts suivants :

- il contribue à l'élaboration d'un diagnostic préalable à la constitution d'une stratégie de développement, notamment en pointant les enjeux environnementaux et de ressources disponibles, y compris certains enjeux qui n'apparaissent pas aux yeux des acteurs locaux ;
- il permet d'identifier les flux de ressources importées dont dépend de manière importante le territoire, source potentielle de déséquilibre face aux enjeux en termes de ressources disponibles.

En revanche, il paraît fondamental de compléter l'analyse des flux à l'aide d'une analyse spatiale de la provenance des flux en entrée du système territorial et de la destination des flux en sortie. L'ajout de cette dimension spatiale apporte en effet un certain nombre d'informations supplémentaires qui permettent de poser les questions suivantes et de pousser les acteurs du territoire à rechercher un certain nombre de réponses :

- quelles sont les conséquences des importations de flux physiques sur les territoires de provenance, tant d'un point de vue social et économique qu'environnemental ?
- quelles sont les conséquences des exportations de flux physiques sur les territoires concernés, tant d'un point de vue social et économique qu'environnemental ?
- peut-on déterminer une échelle territoriale plus pertinente pour établir une stratégie de développement que l'échelle initialement conçue ?
- comment éviter que ce ne soit la disponibilité des statistiques qui détermine le "bon niveau" de développement territorial ?
- comment éviter que ce ne soient les frontières des territoires juridico-administratifs qui déterminent par défaut l'échelle la plus pertinente de développement territorial, et donc que ce ne soit un acteur administratif qui définisse l'intérêt commun en fonction de l'échelle administrative qu'il représente ?

Ce n'est, à notre sens, que par la recherche d'éléments objectivables autour de ces questions qu'il est possible d'envisager une politique territoriale allant dans le sens du développement durable.

CONCLUSION

Il est demandé aux territoires de déterminer des stratégies de développement durable au nom d'un intérêt commun lui-même déterminé à une échelle plus large. Si l'on reprend la définition "canonique" du rapport BRUNDTLAND (1987), le développement durable est ce qui permet de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Mais comment les acteurs d'un territoire peuvent-ils déterminer une stratégie, sans déterminer à leur échelle une vision commune des besoins auxquels ils souhaitent répondre, soit l'intérêt commun qui lie ces acteurs ? C'est pour concilier les niveaux d'échelle entre l'impératif global du développement durable et les aspirations de populations inscrites dans un territoire à répondre à leurs propres besoins, que nous proposons l'élaboration de stratégies locales de développement durable à partir d'une méthodologie permettant à la fois de tenir compte des contraintes du système et des aspirations de ses membres. Cette stratégie, en s'appuyant non seulement sur une analyse classique du métabolisme territorial, mais également sur une connaissance des conséquences de l'activité du territoire sur d'autres régions du monde, est susceptible de concilier les différentes échelles de détermination de l'intérêt commun.

REFERENCES

Arrow K. (1974) : Choix social et préférences individuelles. – Paris : Calmann-Lévy. Paris. Deuxième édition.

Bacqué M-H., Rey H. & Y. Sintomer (2005) : Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative. – Paris: Ed. La découverte.

Benford R. & S. Hunt (2001) : Cadres en conflit. Mouvements sociaux et problèmes sociaux. – In : Trom D. & D. Cefaï. Les formes de l'action collective, Paris : 163-194.

Bourg D. & D. Boy (2005) : Conférences de citoyens, mode d'emploi. – Paris : Editions Charles Léopold Mayer.

Brundtland G. H. (1987) : Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. – www.cannes.com/images/stories/docs/qualitevie/environnement/dev_durable/rapport_brundtland.pdf.

Buclet N. (2008) : L'entrave aux politiques locales d'aménagement durable d'un territoire : les limites des stratégies nationales de développement durable. – In : Territoire en Mouvement, n.4/2006, paru en mars 2008 : 35-45.

Buclet N. & D. Salomon (2008) : Influence de la démocratie participative sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets. – Rapport final pour l'ADEME.

Callon M., Barthe Y. & P. Lascoumes (2001) : Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. – Seuil. Collection "La couleur des idées" Paris.

Comélieu C. (2006) : La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable. – Paris: Seuil

Diemer A. & S. Labrune (2007) : L'écologie industrielle : quand l'écosystème industriel devient un vecteur du développement durable – In : Développement durable et territoire - Varia, mis en ligne le 30 août 2007. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document4121.html>. Consulté le 26 novembre 2008.

Erkman S. (1998) : Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle. – Paris : Editions Charles Léopold Mayer

GEDEC (Service cantonal de Gestion des déchets) (2005) : Ecologie Industrielle à Genève : premiers résultats et perspectives. – République et Canton de Genève. – www.geneve.ch/environnement-info.

Godard O. (1990) : Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel. – In : Revue Economique. Vol. 41, 2, mars : 215-241.

Goffman E. (1974) : Frame Analysis : An Essay on the Organization of Experience. – New York : Harper.

Guillaume B. (2003) : L'articulation évaluation/négociation environnementales : concepts et techniques pour les politiques publiques de prévention et de gestion territoriale des risques naturels. – Thèse de doctorat de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers. Paris. 15 décembre.

Hertwich E.G (2005) : Consumption and Industrial Ecology – In : Journal of Industrial Ecology, Vol. 9, 2 : 1-6.

Jobert A. (1998) : L'Aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. – In : Politix, 42 : 67-92.

Jonas H. (1979) [traduction 1990] : Le Principe Responsabilité. Essai d'une éthique pour la civilisation technologique. – Paris : Le Cerf.

Jonas H. (1997) : La technique moderne comme sujet de réflexion éthique. – In : Neuberg M. (éd.) La Responsabilité. Questions philosophiques, Paris : 232-238.

Larrère C. (2003) : Le principe de précaution et ses critiques. – In : Innovations. Vol. 2, 18 : 9-26.

Mormont M. (2006) : Conflit et territorialisation. – In : Géographie, Economie, Société, Vol. 8 : 299-318.

Papaux A. & D. Bourg (2008) : Des limites du principe de précaution : OGM, transhumanisme et détermination collective des fins. – In : Economie Publique Public Economics, 21 (2007/2), paru en oct. 2008 : 95-123.

Rahnema M. (2003) : Quand la misère chasse la pauvreté. – Paris : Actes Sud. Babel.

Rocher L. (2006) : Gouverner les déchets : gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique. – Thèse de doctorat soutenue le 20 novembre 2006 sous la direction de Corinne Larrue à l'Université François Rabelais – Tours.

Schaeffer J.-M. (2007) : La fin de l'exception humaine. – Paris: Gallimard.

Smith A. (1776) : La richesse des nations. Traduction française 1991. 2 tomes. – Paris : Flammarion.

SNDD (2006) : Stratégie Nationale du Développement Durable. www.ecologie.gouv.fr. Consultation le 04/06/07.

Taguieff P.-A. (2001) : Résister au bougisme : démocratie forte contre mondialisation techno-marchande. – Paris : Editions des Mille et une nuit.

Nicolas BUCLET

Nicolas.buclet@utt.fr
Centre de Recherche et d'Etudes
Interdisciplinaires sur le Développement
Durable
Université de Technologie de Troyes,
ICD, FRE 2848 CNRS
France

Sabrina BRULLOT

sabrina.brulot@utt.fr
Centre de Recherche et d'Etudes
Interdisciplinaires sur le Développement
Durable
Université de Technologie de Troyes,
ICD, FRE 2848 CNRS
France

MESURE DE LA SENSIBILITE DES ESPACES FACE AU CHANGEMENT A PARTIR DE L'INDICATEUR FONCIER : UNE DEMARCHE DE PROSPECTIVE SPATIALE

Laure CASANOVA, Cécile HELLE

U.M.R. ESPACE - Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (France)

RESUME

Valorisée dès les années 1950 et 1960 pour ses apports sur la question urbaine puis, à partir des années 1990 pour ses implications socio-économiques et ses enjeux en matière de politique locale, l'analyse foncière (GUIGOU, 1982) connaît un regain d'intérêt auprès de la communauté scientifique et institutionnelle insufflé par le processus de métropolisation généralisée qui affecte nombre de territoires et par le contexte sociétal (politique de développement durable, crise du logement etc.). Il est ainsi de plus en plus admis que qui maîtrise son foncier maîtrise son aménagement et son avenir.

Cette position de recherche propose dès lors de considérer le foncier à bâtir comme un indicateur clé d'une démarche de prospective spatiale. Considérant d'une part qu'il est transcription du processus élémentaire de fabrication de l'espace géographique (RENARD, 1998). Considérant d'autre part qu'il prend sens, par l'événement spatial qui lui est associé, pour différencier des types de territoires aux potentialités de développement et aux avenir contrastés : territoire attractif, répulsif, saturé, émergent etc.

C'est ce que montre l'analyse du jeu foncier entre 1995 et 2006 en Provence métropolitaine au moyen d'une analyse multivariée des séries statistiques de transactions foncières courantes et celles considérées comme extrêmes du fait de leur niveau de prix ou de superficie de terrain.

Des trajectoires d'évolution types sont identifiées à partir d'associations inattendues entre ces événements de différentes natures. C'est le cas par exemple des acquisitions extrêmes qui s'associent (entre autres) à des comportements stables ou des espaces périurbains qui révèlent une certaine instabilité. La finalité d'une telle recherche est de définir la sensibilité des espaces face au changement, c'est-à-dire d'identifier des temps et des lieux en propension à des comportements de résilience ou de vulnérabilité.

MOTS CLES

Prospective, foncier, sensibilité au changement

INTRODUCTION

Cinquante années d'un processus de métropolisation (ASCHER, 1995) généralisée des espaces ont favorisé l'accélération des changements sur la période récente (CATALAN *et al.*, 2008). La prise de conscience sociétale de l'irréversibilité de certains de leurs effets, renforcée par l'introduction des perspectives de développement durable au sein des sphères institutionnelles et sociétales, a créé la nécessité d'explorer les mécanismes du changement spatial (ELISSALDE, 2000). Ce besoin de connaissance sur le futur qui a en fait toujours existé (CAZES, 2008) est remis sur le devant de la scène par la prospective territoriale cristallisant et scellant ainsi les préoccupations sur l'avenir à celles sur le territoire.

La démarche généralement empruntée est envisagée par simple transfert au territoire des méthodes classiques utilisées en prospective (HATEM, 1993). Cette recherche propose de prendre en compte les spécificités de l'entrée spatiale à travers une approche spatialisée, dynamique et globalisante positionnée à l'échelle des systèmes spatiaux. Il s'agit de saisir à la fois les moteurs du changement spatial, de considérer ses implications en matière de différenciation à venir des espaces et d'identifier les signes annonciateurs de ces évolutions. L'enjeu en prospective spatiale est d'*envisager les manières dont peut se produire du changement sur l'espace ainsi que ses incidences, pour mieux le préparer et s'y préparer sans connaître, ni jamais prédire la nature de ces changements* – excepté pour les échéances du court terme. Cette conception, qui renoue avec la philosophie de G. BERGER (1964) (père fondateur de la prospective en France), rapproche la prospective de l'analyse du fonctionnement passé et présent des

systèmes spatiaux pour y déceler des marqueurs d'évolution. Cela implique d'initier la réflexion sur le devenir des territoires par une rétrospective, à la fois condition de réalisation de la prospective et garant de sa légitimité.

Quatre paramètres sont retenus pour une lecture prospective des systèmes spatiaux : les dimensions spatiale (CHARRE, 1996), temporelle (DURAND-DASTES, 1999), fonctionnelle (BRUNET, 2001) et perceptive (MOINE, 2006). Ils résument les éléments forts des concepts de système, d'espace géographique et de territoire et se trouvent synthétisés par l'indicateur foncier.

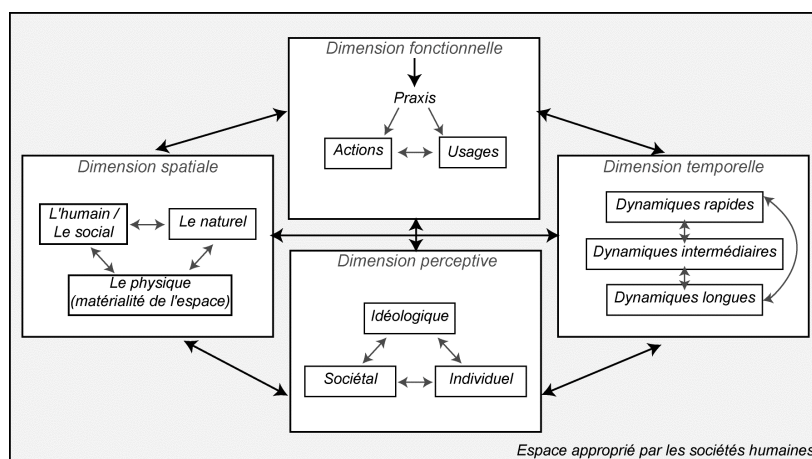


Figure 1 : Les dimensions du territoire⁴¹

Information aux multiples facettes, le foncier et ses dynamiques renseignent sur ces dimensions qui font territoire, qui font système. En effet, le flux des transactions foncières révèle la dynamique de transformation des territoires ; l'usage prévu des biens acquis indique la dimension fonctionnelle attribuée aux lieux ; les caractéristiques du terrain vendu renseignent sur les mutations d'ordre morphologique qui affectent l'espace ; enfin, le prix de la transaction informe sur la valeur symbolique attribuée aux lieux dont on fait l'hypothèse qu'elle peut rendre compte de la définition/redéfinition dans le temps des polarités spatiales.

L'objet de cette contribution est de montrer en quoi l'analyse du jeu foncier est susceptible de fournir des clés pour une lecture prospective des territoires. Il est aussi de révéler l'intérêt d'une analyse conjointe et croisée entre événements courants et extrêmes qui prennent sens pour différencier des types de territoires aux potentialités de développement différentes. L'enjeu final est d'explorer le plus finement la mécanique du changement afin d'identifier les sensibilités du territoire face au changement.

LES MUTATIONS FONCIERES, ENTRE EVENEMENTS SPATIAUX FREQUENTS & SINGULIERS

La statistique est souvent impuissante devant les valeurs extrêmes et les événements rares : les unes comme les autres sont généralement absentes des jeux de données. Les premières sont écartées parce que considérées comme des aberrations ; quant aux seconds, ils ne se révèlent pas sur la période étudiée.

Il importe à ce stade de bien préciser ce que l'on entend par événement rare : au sens probabiliste du terme, c'est un événement dont la probabilité de réalisation est très faible (ce qui est relatif à l'échelle considérée). Quant aux valeurs extrêmes, ce sont celles qui apparaissent hors du commun sur les minima comme sur les maxima (et qui s'affirment comme des invariants scalaires). Cette double singularité, qui explique le plus souvent leur absence, est en fait révélatrice d'individus d'une autre nature qui peuvent se révéler très intéressants à étudier en tant que tels.

⁴¹ Ce schéma est nourri des lectures de CHARRE J., BRUNET R., DURAND-DASTES F. et MOINE A.

L'acquisition⁴² d'une information statistique désagrégée couvrant les transactions en terrains à bâtir de près de quatre départements⁴³ du sud-est français sur une période de douze années (1995 et 2006) révèle l'existence d'une masse non négligeable d'événements singuliers qui, à l'échelle régionale, apparaissent rares (parce que peu fréquents) et exceptionnels (parce qu'associés à des valeurs extrêmes dans les maxima). C'est ce que mettent en évidence les histogrammes (effectués en dix classes d'égal effectif) des densités de prix/transaction foncière et de superficie/terrain acheté.

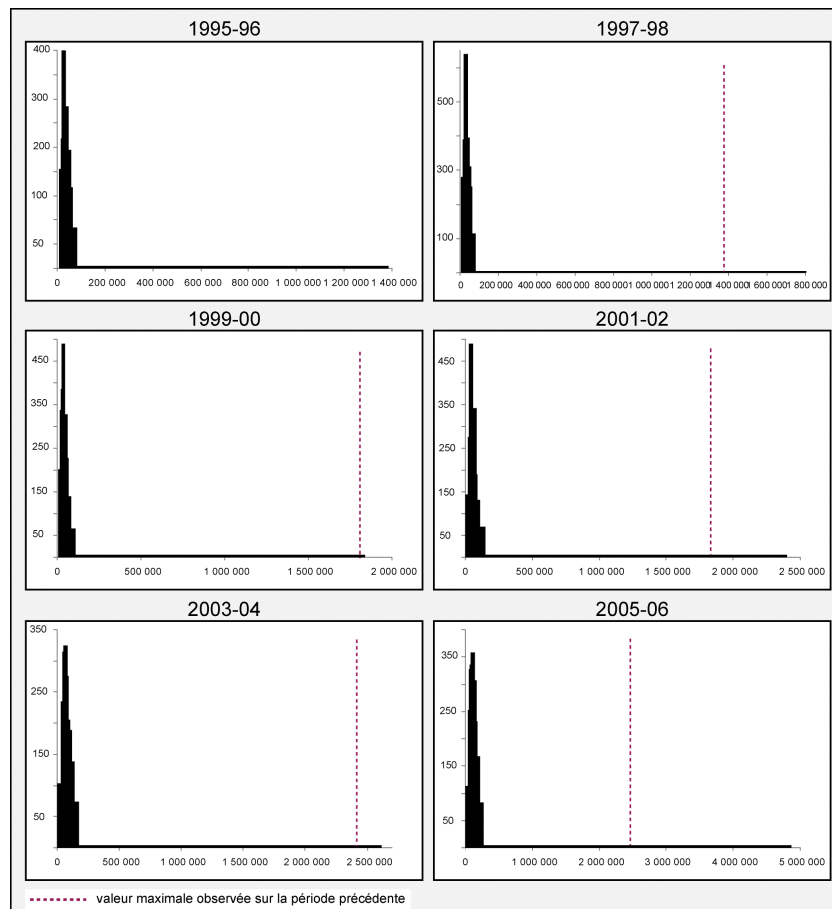


Figure 2 : Histogrammes en densité de fréquence. Prix/transaction (en euros courants)

⁴² L'information résulte d'une collecte systématique auprès des services des Domaines, après autorisation des dits services.

⁴³ Il s'agit des Bouches-du-Rhône, du Var, du Vaucluse et de 26 communes des Alpes de Hautes Provence retenues parce qu'elles disposent d'une activité foncière significative sur la période à la différence du reste du département. Cet argument est rapporté des dires des experts locaux qui ont circonscrit ce périmètre de travail.

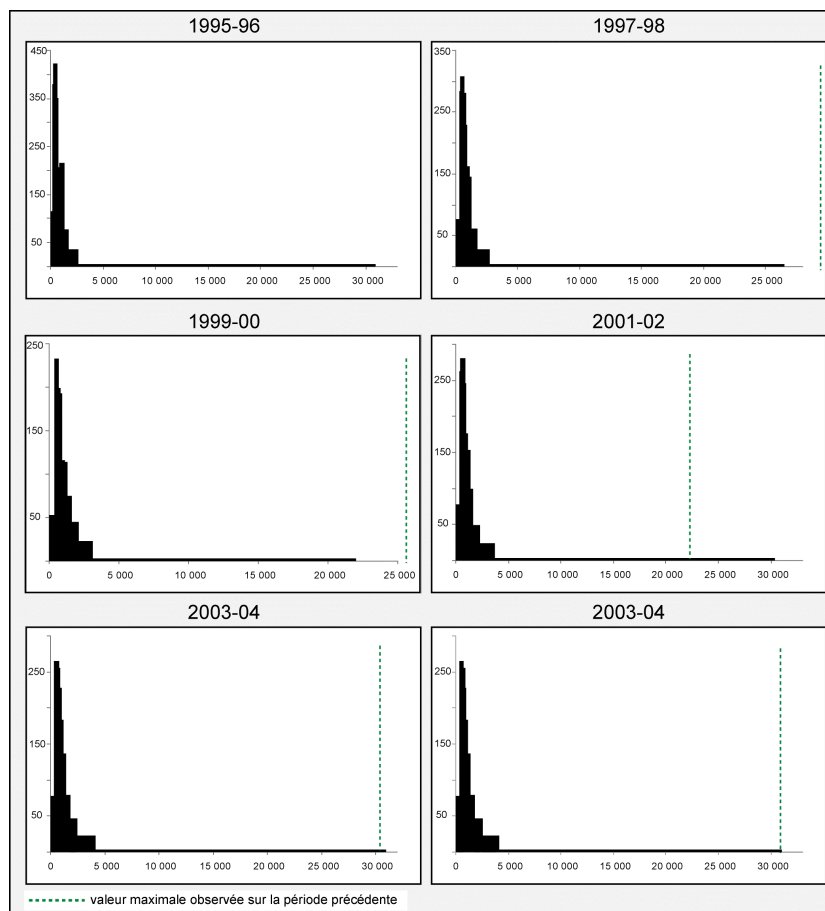


Figure 3 : Histogrammes en densité de fréquence. Superficie/terrain vendu (en m²)

Les histogrammes présentent une très forte asymétrie positive, témoignant de l'existence d'une grande fréquence de valeurs faibles pour chacune des variables et d'une faible fréquence de grandes valeurs ; ce qu'atteste l'importante étendue des distributions, notamment étirées par les maxima. La superficie maximum des terrains vendus se maintient à un niveau à peu près constant sur la période, probablement signe d'un effet de seuil, alors que l'échelle des prix fonciers voit sa valeur maximum repoussée toujours plus loin. La situation inflationniste et spéculative du marché, qui ne cesse de s'affirmer à cette période, favorise sans doute l'accentuation du caractère extrême de tels événements.

Ce type de distributions, apparenté au modèle log normal proposé par les lois de Gibrat (1930) pour rendre compte de phénomènes inégalitaires, constitue le point de départ de nombreux travaux actuels. Les recherches sont axées sur la modélisation, à des fins prévisionnistes, de la queue de la distribution dans le but d'une meilleure prise en compte des valeurs extrêmes (GENCAY & SELCUK, 2004) souvent sous-estimées par le modèle log normal. Les domaines de l'hydrologie, de la climatologie, de la finance et des marchés boursiers trouvent un intérêt particulier à prendre en compte ces événements extrêmes. Cela permet une meilleure définition des valeurs de risques ; plus largement, elles sont porteuses de sens dans la connaissance de la mécanique du changement. A la clé de ces recherches une meilleure compréhension de la combinaison entre des mécanismes relevant d'une certaine linéarité de l'évolution des phénomènes qui s'associent à des comportements plus singuliers voire non linéaires porteurs de sens dans la recherche sur l'émergence.

Aussi est-il proposé d'étudier séparément les transactions foncières qui présentent un caractère extrême par leur niveau de prix ou de superficie. L'hypothèse est faite que ces individus sont représentatifs d'un phénomène particulier sur le territoire qui, plus que la traduction spatiale d'un marché foncier, est également informatif de la sensibilité des espaces au changement. Par ailleurs, ces valeurs extrêmes, mesures de l'image d'un lieu, sont susceptibles de renseigner utilement la dimension perceptive des systèmes spatiaux.

Procéder au regroupement d'individus de même nature, c'est-à-dire répondant aux mêmes logiques de fonctionnement et d'évolution, impose de recourir à une méthode systématique de délimitation des sous-populations d'individus dits "normaux" (au sens statistique du terme) et "extrêmes".

La valeur du 9^{ème} décile apparaît la plus significative pour différencier les groupes de transactions courantes et extrêmes. Elle isole 10% des valeurs de la distribution ordonnée et permet à la fois la normalisation de la première sous-population et l'optimisation de l'effectif de la seconde. On propose par ailleurs de différencier l'intervalle temporel de chacun des groupes d'individus pour une meilleure adéquation avec leur mode d'apparition au cours du temps (cf. histogrammes) : un rythme biennal pour l'analyse des événements fréquents et un rythme sexennal pour l'étude des événements plus rares.

	1995-96	1997-98	1999-00	1995-2000	2001-02	2003-04	2005-06	2001-2006
9 ^{ème} décile	76 224	71 702	100 463	84 572	134 155	160 071	246 970	182 938
Moyenne	82 796				180 398			
Seuil	80 000				180 000			

Tableau 1 : Seuils de la variable prix/transaction (euros courants)

	1995-96	1997-98	1999-00	1995-2000	2001-02	2003-04	2005-06	2001-2006
9 ^{ème} décile	2 500	2 614	3 000	2755	3 577	4 000	3 703	3784
Moyenne	2704				3760			
Seuil	3 000				4 000			

Tableau 2 : Seuils de la variable superficie/terrain vendu (m²)

Les 4 valeurs seuil définies sont un compromis entre la moyenne des valeurs des 9^{ème} décile biennaux et de la valeur du 9^{ème} décile des périodes 1995-2000 et 2001-2006.

L'information acquise est ainsi organisée⁴⁴ en une base de données foncières, relative aux transactions échangées sur le marché (COMBY, 2003) des particuliers et destinées à la construction individuelle et, elle est partagée en deux sous-populations statistiques : celle des transactions courantes ou "normales" et celle des transactions les moins fréquentes ou "extrêmes".

ANALYSE DU JEU FONCIER ET DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE METROPOLITAINE

L'analyse des caractéristiques du jeu foncier en Provence littorale, rhodanienne et durancienne entre 1995 et 2006 a pour objet de donner à voir la manière dont se combinent les transactions foncières, courantes et extrêmes, à la fois sur le territoire et dans le temps. A ce titre, la statistique multivariée (SAPPORTA, 1990) est à même de rendre compte des logiques territoriales et des tendances fortes relatives au fonctionnement et à l'évolution du jeu foncier.

⁴⁴ L'information utilisée ici est une sélection d'une base de données plus importante qui a été réorganisée en s'inspirant de la classification des marchés fonciers proposée par J. COMBY. Ce travail focalise sur "le 4^{ème} marché foncier des nouveaux terrains à bâtir en maisons individuelles". Nous l'avons encore précisé en ne retenant que les transactions qui sont le fait des particuliers afin de pouvoir saisir le plus justement la dimension perceptive du territoire.



Carte 1 : Carte de localisation

Description statistique de la combinaison des sous-populations de transactions foncières courantes et extrêmes

Vingt-quatre indicateurs d'effectif de mutations foncières, de prix moyen/transaction, de superficie moyenne des terrains vendus sont calculés sur les transactions courantes et extrêmes au cours des périodes 1995-2000 et 2001-2006. Les parts relatives du nombre, de la somme des prix et de la somme des superficies que représentent les transactions extrêmes sur l'ensemble des transactions sont ensuite associées aux descripteurs en données brutes puis, l'ensemble est combiné au sein d'une analyse en composantes principales (ACP).

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	6.4821	36.01	36.01	*****
2	2.8812	16.01	52.02	*****
3	1.9164	10.65	62.67	*****
4	1.6424	9.12	71.79	*****
5	1.1996	6.66	78.45	*****
6	1.0865	6.04	84.49	*****
7	0.7472	4.15	88.64	*****
8	0.4513	2.51	91.15	*****
9	0.4116	2.29	93.44	*****
10	0.3085	1.71	95.15	****
11	0.2672	1.48	96.63	****
12	0.2154	1.20	97.83	***
13	0.1395	0.78	98.61	**
14	0.1104	0.61	99.22	**
15	0.0609	0.34	99.56	*
16	0.0358	0.20	99.76	*
17	0.0300	0.17	99.92	*
18	0.0139	0.08	100.00	*

Figure 4 : Histogramme des 18 premières valeurs propres de l'analyse en composantes principales

L'histogramme indique des valeurs propres assez élevées sur le premier plan factoriel (52%) : celui-ci extrait plus de la moitié de l'information du nuage de points et annonce une forte structure de différenciation de l'espace, essentiellement défini par le premier axe. Un effet de masse, révélé à la lecture de la matrice des corrélations et du graphique du premier plan factoriel vient corroborer ce dernier point.

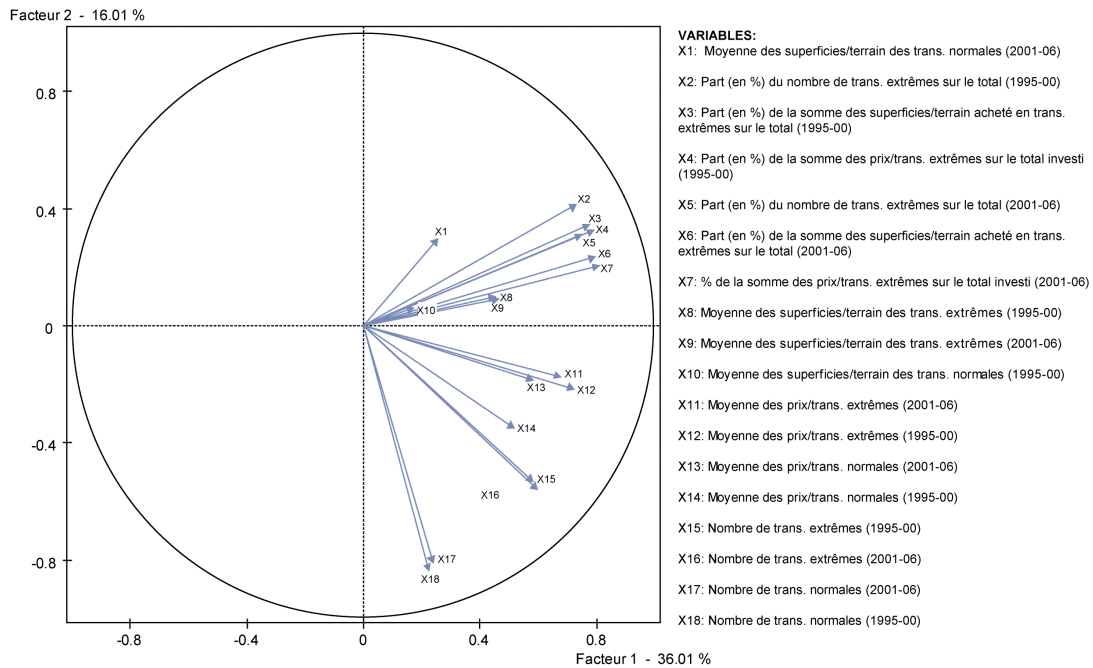


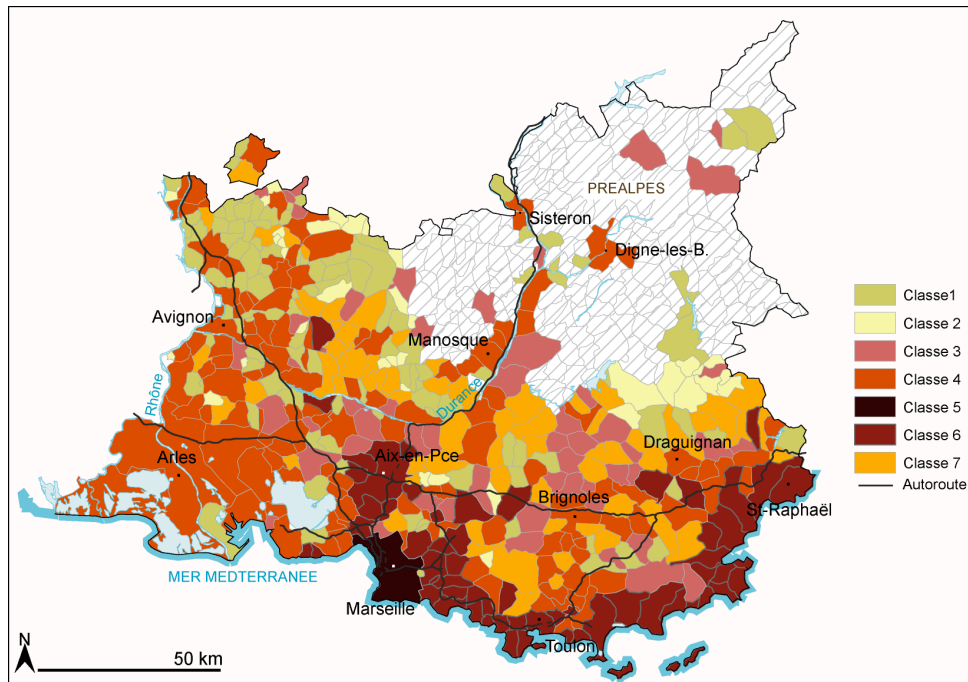
Figure 5 : Premier plan factoriel de l'A.C.P.

Il s'agit d'un cas (SANDERS, 1989) fréquemment observé lorsque l'on traite d'individus statistiques de tailles très différentes. Cet effet de taille est la traduction des gradients de prix liés à la coexistence sur notre zone d'étude d'espaces urbains⁴⁵ et ruraux, très contrastés du littoral azuréen aux Préalpes. Les nuances d'interprétation apportées par les axes suivants peuvent alors s'avérer très révélatrices de sens. Pour les principales associations, on note que les axes 3 et 4 indiquent une liaison positive entre les distributions des prix et de superficies des transactions normales qui s'oppose à celle des indicateurs de transactions extrêmes. Les axes 5 et 6 traduisent ensuite une association positive entre les moyennes des prix des transactions normales et extrêmes dont la distribution est différente de celle qu'associent les indicateurs d'effectifs de transactions normales et de superficie des transactions extrêmes.

3 marchés fonciers régionaux, 2 marchés locaux en devenir et 2 marchés marginaux

Une classification ascendante hiérarchique (CAH) est associée au précédent traitement. La typologie résultante remplace la dimension spatiale au cœur de l'analyse. Elle est aussi une synthèse des résultats de l'ACP par la partition des individus en sept classes qui rend compte de plus de 56% de l'inertie totale du nuage de points.

⁴⁵ La position de Marseille en est une illustration. Toutefois, l'élimination de cet individu statistiquement aberrant modifie les résultats à la marge sans augmenter la qualité générale de l'analyse. C'est le cas également du test effectué sur les données en pourcentage qui n'a pas permis de gommer l'effet de masse.



Carte 2 : Jeu foncier en Provence littorale, rhodanienne et durancienne

Cette configuration de l'espace métropolitain provençal nuance la structure plus classique issue des indicateurs démographiques et urbains que l'on pouvait craindre de retrouver au vu de l'effet de taille affectant l'analyse factorielle. Les profils de chaque classe (moyenne intra-classe de chacun des indicateurs) permettent une analyse plus fine de ces résultats.

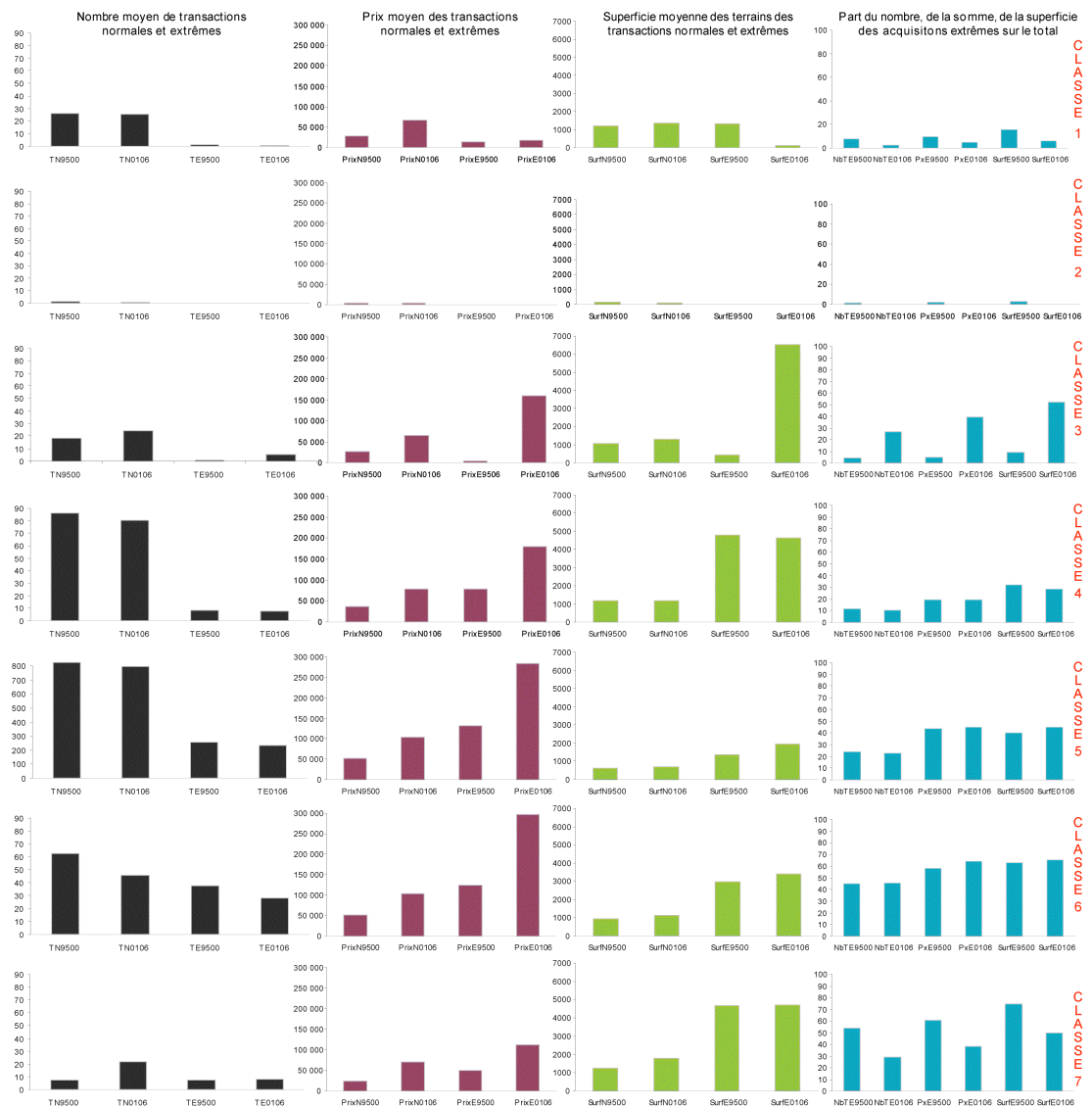


Figure 6 : Profil de classes

Marseille⁴⁶, deuxième agglomération française⁴⁷ par la taille de sa population, capitale régionale et pôle économique et urbain majeur de la zone d'étude forme une unique classe (DONZEL, 2006) (5). Le nombre de mutations foncières, dix fois plus élevé qu'ailleurs, est le principal élément discriminant par rapport à la classe 6. Au delà de cet effet de taille, les profils des deux classes sont proches et se caractérisent par une affirmation de la pression foncière. L'important flux de transactions de type "normal" et "extrême" tend à diminuer au cours du temps alors que la valeur vénale augmente de manière substantielle entre les deux périodes. Ces évolutions croisées semblent indiquer dans certains cas une saturation urbaine et dans d'autres cas un phénomène de rétention spéculative (HELLE, 1995) entraînant l'un comme l'autre une *tension foncière*. Les transactions extrêmes sont également une caractéristique de ces profils : elles captent 45% du marché (25% pour Marseille) et représentent près de la moitié du total des superficies de terrains achetées et de la somme totale investie en ces lieux. Associées à un axe littoral attractif et structurant étiré de Saint-Raphaël à Aix-en-Provence, ces classes profilent des lieux répondant à la fois de logiques d'habitat et de villégiature pour former ce que l'on pourrait nommer des *Hauts lieux résidentiels* (ce que confirment aussi les quelques isolats observables en Provence intérieure tels que Gordes, village perché emblématique du Luberon).

⁴⁶ Les résultats donnés pour Marseille ne reflètent pas la situation observée à l'échelle intra-urbaine. L'analyse mériterait en cela de différencier les arrondissements communaux y compris pour une analyse à l'échelle régionale.

⁴⁷ Selon le dernier recensement de 2005 établi par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

L'absence de transactions extrêmes sur un marché d'égale importance, voire plus actif, comme celui détaillé par le profil 4 est révélateur de marchés standardisés où dominent les logiques d'acquisition à des fins de résidence principale, caractéristiques de certains centres urbains secondaires et d'espaces périurbains dynamiques.

Entre ces deux tendances lourdes identifiées, existent deux profils moins marqués (classes 3 et 7). Générant un flux restreint, mais positif, de transactions (8 à 25 en moyenne par période), ils dépendent d'un socle important d'acquisitions extrêmes dont les prix et les superficies de terrains sont nettement supérieures à celles enregistrées par les transactions les plus fréquentes. La principale différence entre ces classes se lit dans leur profil d'évolution : pour l'une (classe 3), les transactions extrêmes occupent une place croissante dans l'activité, tandis que l'autre (classe 7) se caractérise par une tendance à plus de normalité du marché. En cela, ces espaces de forte potentialité de développement ont des trajectoires d'évolution qui tend à les rapprocher respectivement de la classe 6 (celle des hauts lieux résidentiels) et de la classe 4 (celle des périphéries urbaines).

Le profil de la classe 1 se démarque des autres profils par plus de normalité. Il s'agit d'un marché foncier ancré, voire replié sur un territoire de tradition agricole où prédominent les terroirs viticoles. Les communes de la classe 2, géographiquement proches de celles de la classe précédente, correspondent à un marché foncier anémié, résumé par un profil plat.

Cette typologie offre un premier croisement entre des logiques territoriales révélées par le jeu foncier et le temps. Les mutations foncières prennent sens pour différencier des types de territoires aux potentialités de développement et aux avenir contrastés. Les résultats obtenus incitent à aller plus loin dans l'intégration du temps et dans l'analyse du changement.

A ce titre, deux orientations sont envisagées : l'une donne la faveur à l'analyse spatio-temporelle et se présente comme une démarche intuitive basée sur une approche linéaire et mono-scalaire du temps. Elle consiste à étudier les changements de position relative des communes dans la hiérarchie des prix fonciers des transactions fréquentes et extrêmes. L'autre, plus exploratoire, intègre plus explicitement le temps et les temporalités multiples et permet d'appréhender la mécanique du changement au moyen des méthodes d'analyse des chroniques.

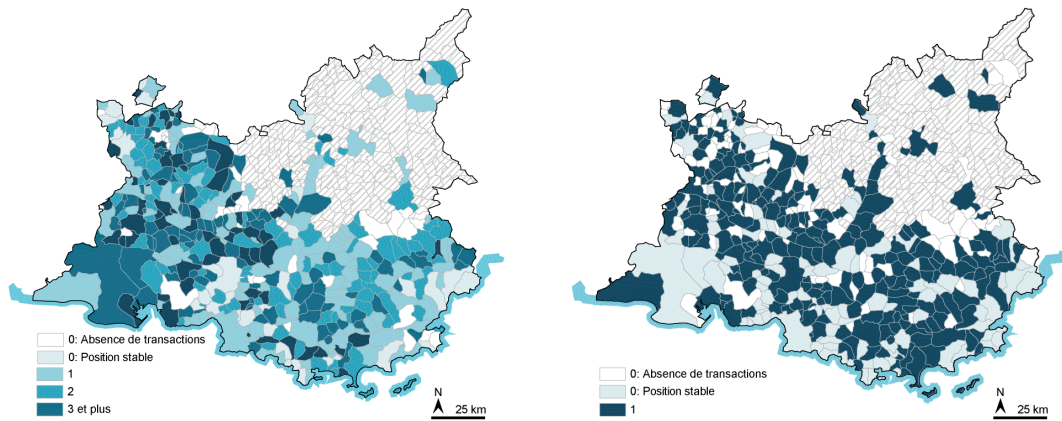
Cette étape intermédiaire d'un travail de recherche plus large focalise sur la première orientation. Au delà des résultats produits, l'objectif est surtout d'orienter l'étape à venir d'analyse des chroniques.

APPROCHE DE LA SENSIBILITE DES ESPACES AU CHANGEMENT

Notre approche en prospective propose de différencier ce qui relève de l'analyse de l'évolution d'un espace et qui conduit à dégager des tendances, de l'analyse du changement spatial qui informe sur les conditions de survenue d'un événement : l'évolution des prix fonciers d'une commune, n'est pas l'analyse des modalités d'apparition des transactions foncières et de leurs incidences sur la trajectoire d'évolution. Aussi on propose de travailler sur des indicateurs relatifs au changement spatial et bâtis à partir des modifications de position relative des communes dans la hiérarchie des prix fonciers. Celle-ci, conçue à partir des quintiles des moyennes communales des prix/transactions, se décline en 5 classes de prix des transactions normales (6 périodes : 1995-1996 ; 1997-1998 ; 1999-2000 ; 2001-2002 ; 2003-2004 ; 2005-2006) et en 5 classes de prix des transactions extrêmes à 2 périodes (1995-2000 et 2001-2006).

Les indicateurs sont conçus pour rendre compte de trois aspects du changement : occurrence, intensité et qualité. L'enjeu est de se défaire des niveaux de prix de chaque unité spatiale pour focaliser sur les manières dont elles changent.

Occurrence du changement



Cartes 3 : Nombre de changements de position dans la hiérarchie des prix fonciers des transactions normales et extrêmes

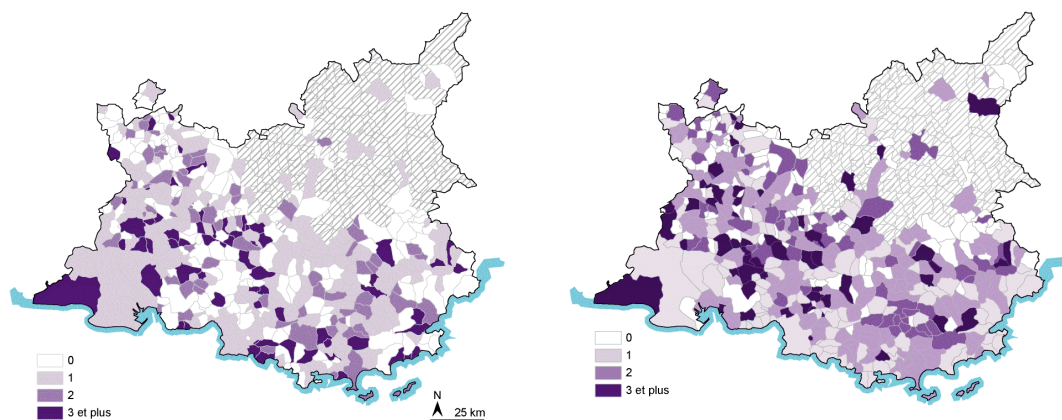
L'occurrence du changement est informative du comportement stable ou instable des communes.

Concernant les transactions extrêmes, les comportements stables (ASCHAN-LEYGONIE, 2000) sont associés aux espaces qui occupent des positions marquées dans la hiérarchie des prix c'est-à-dire, qui sont soit positionnés en bas de l'échelle (communes des classes 1 et 2) soit, tout à fait en haut (classes 5 et 6). C'est ainsi qu'on observe un comportement stable dans le temps des espaces où les transactions extrêmes occupent une place très importante dans le marché. Leur forte significativité sur ces profils de hauts lieux résidentiels confirment leur intérêt comme marqueur de la dimension perceptive et idéale du territoire.

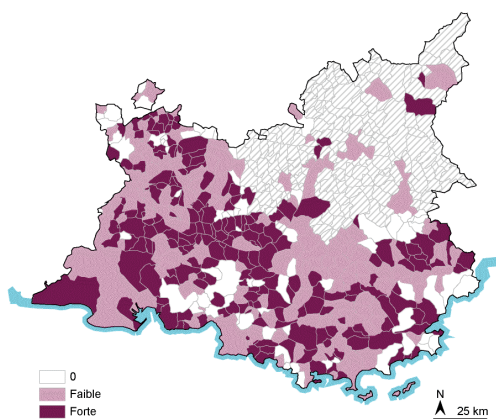
Concernant les transactions normales, les comportements instables sont caractéristiques d'espaces périphériques (classe 4) urbains (région de Carpentras, nœud autoroutier de Saint-Maximin entre l'aire métropolitaine marseillaise et la plaine du haut Var) et de territoires de villégiature touristique (Alpilles, Sud Luberon).

Intensité du changement

L'intensité du changement est estimée selon deux méthodes. L'une mesure l'écart entre la position de départ et d'arrivée. L'autre différencie les communes où les changements se produisent toujours dans une faible intensité de celles où sont enregistrés des changements de forte intensité.



Cartes 4 : Intensité du changement entre la position de départ et d'arrivée dans la hiérarchie des prix fonciers des transactions normales et extrêmes



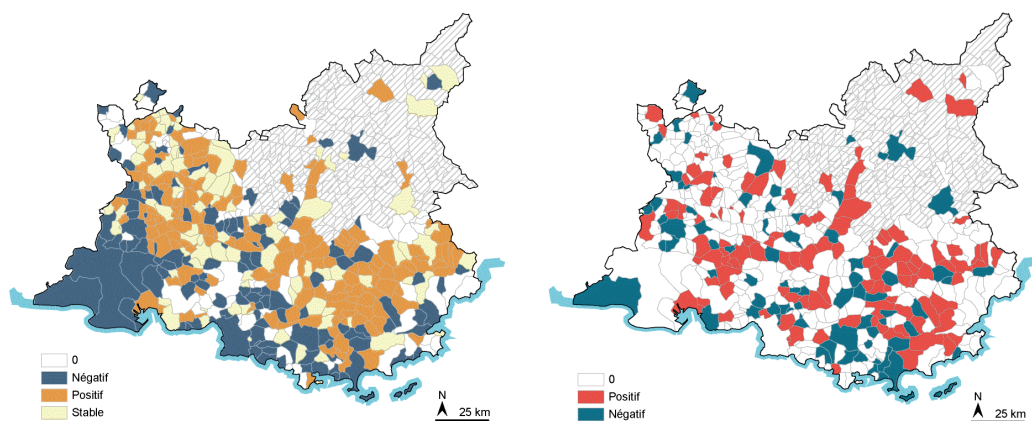
Carte 5 : Intensité des changements de position dans la hiérarchie des prix fonciers des transactions normales

Concernant les transactions normales, l'écart de position entre la première et la dernière période, mise en regard du premier indicateur (occurrence), est révélateur de comportements différenciés face au changement. Dans les périphéries urbaines, l'instabilité s'accompagne généralement d'une faible intensité de changement. Ces derniers renvoient plus à des fluctuations liées à la logique de marché qu'à des dynamiques spatiales. Ces comportements relativement figés viennent conforter l'idée de marchés standardisés caractéristiques des espaces résidentiels périphériques. Dans les espaces intermédiaires, l'instabilité s'accompagne d'une forte intensité des changements, ce qui révèle des territoires en mutation (Saint-Rémy-de-Provence, Luberon, Haut Var).

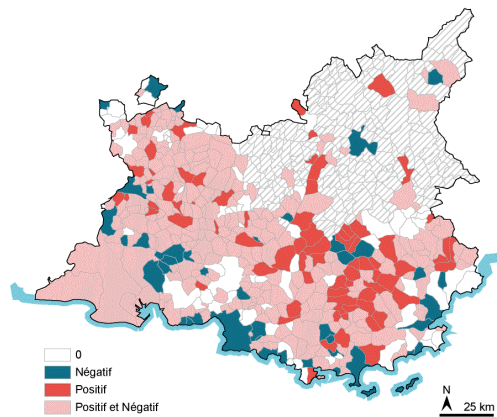
L'intensité relevée sur la hiérarchie de prix des transactions extrêmes concerne des communes qui ont fait l'objet d'une mutation soudaine, confirmant tout l'intérêt de ces indicateurs pour renseigner sur la valeur des lieux. On retrouve ici des espaces marqués par une nouvelle dynamique de développement tels que le sud luberon, la périphérie ouest d'Aix-en-provence et celle d'Avignon ainsi que la région de Brignoles.

Qualité du changement

A la manière de l'indicateur d'intensité, la qualité du changement est mesurée selon deux méthodes. Il s'agit d'abord de qualifier une progression, régression ou une stabilité entre la position de départ et d'arrivée. Il s'agit ensuite de qualifier une trajectoire d'évolution toujours positive ou négative ou une alternance entre ces deux états.



Cartes 6 : Qualité du changement entre la position de départ et d'arrivée dans la hiérarchie des prix fonciers des transactions normales et extrêmes



Carte 7 : Qualité des changements de position dans la hiérarchie des prix fonciers des transactions normales

Les espaces occupant le sommet de la hiérarchie des prix fonciers des transactions normales sur toute la période sont enclins à des pertes de position. En cela, ils s'opposent à des espaces plutôt intermédiaires qui gagnent des places au cours du temps. Ils forment un moyen-pays régional en plein essor (plaine du haut Var, Val durancien) et/ ou en démarrage d'une activité foncière. La qualité du changement mesurée sur la population des transactions extrêmes vient corroborer et préciser les précédents constats en faisant apparaître l'émergence de hauts lieux de l'arrière-pays varois et l'axe durancien, allant du Sud provençal jusqu'à Sisteron, qui s'affirme comme un véritable axe de développement régional.

CONCLUSION

Si l'incertitude est grande sur le devenir des territoires, elle l'est moins sur les manières dont se produit du changement. C'est ce que mettent en évidence les indicateurs : ils révèlent que celui-ci n'intervient pas de manière aléatoire sur l'espace.

Malgré un vide méthodologique de la statistique explicative pour appréhender les distributions asymétriques, la prise en compte de cette spécificité par la différenciation des transactions fréquentes de celles considérées comme rares et extrêmes, s'est avérée pertinente tant elles se sont révélés être des marqueurs de types de trajectoires d'évolution.

Cette contribution montre également que la dimension idéelle, donnée à voir par le foncier, joue un rôle majeur dans la compréhension des modalités d'évolution de l'espace. Cette dimension perceptive, reflet de l'image des territoires, amène à différencier les *hauts lieux résidentiels* des lieux résidentiels. Les hiérarchies des espaces fondées sur des indicateurs urbains s'en trouvent ainsi nuancées.

Enfin, l'approche intuitive menée sur l'intégration du temps et l'analyse du changement a montré toute la pertinence d'aller plus loin dans l'exploration des processus d'émergence et des mécanismes de mutation des espaces, notamment par l'examen des méthodes d'analyse des chroniques.

REFERENCES

- Aschan-Leygonie C.** (2000) : Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux. – In : L'Espace géographique, 1 : 64-77
- Ascher F.** (1995) : Métapolis ou l'avenir des villes. – Paris : O. Jacob.
- Berger G.** (1964) : Phénoménologie du temps et prospective (ouvrage posthume). – Paris : Presses universitaires de France.
- Brunet R.** (2001) : Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie. Paris, Belin.
- Catalán B., Saurí D. & P. Serra** (2008) : Urban sprawl in the Mediterranean? Patterns of growth and change in the Barcelona Metropolitan region 1993-2000. – In : Landscape and Urban Planning, 85 : 174-184
- Cazes B.** (2008) : Histoire des futurs : les figures de l'avenir, de saint Augustin au XXI^e siècle. – Paris : L'Harmattan.

- Charre J.** (1996) : L'humain et L'inhumain ; le naturel, le physique et le social. A la recherche de l'espace perdu. – In : Géopoint, 96 : 91-93.
- Comby J.** (2003) : La formation de la valeur sur les six marché fonciers. – In : Etudes foncières, 101, Adef : 18-23.
- Donzel A.** (2006) : Marseille - 50 ans d'évolution des prix fonciers. – In : Etudes foncières, 124, Adef : 26-29
- Durand-Dastès F.** (1999) : Jamais deux fois... Ou : de quelques précautions à prendre avec le temps. – In : Travaux de l'Institut Géographique de Reims, 101-104 : 5-23.
- Elissalde B.** (2000) : Géographie, temps et changement spatial in L'Espace géographique, 3 : 24-236
- Gençay R. & F. Selçuk** (2004) : Extreme value theory and Value-at-risk : Relative performance in emerging markets. – In : International Journal of Forecasting, 20 : 287-303
- Guigou J.-L.** (1982) : La rente foncière : les théories et leurs évolutions depuis 1650. - Paris, Economica.
- Hatem, F.** (1993) : La prospective : pratiques et méthodes. – Paris : Economica.
- Helle C.** (1995) : L'extension du bâti en Vaucluse. Analyse spatiale. Avignon: Thèse de doctorat.
- Moine A.** (2006) : Le territoire comme système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. – In : L'Espace Géographique, 2 : 115-132
- Renard V.** (1998) : Marchés fonciers, marchés immobiliers et production de la ville. – In : Pumain D. (éd.), Données urbaines, 2 : 9-17
- Sanders L.** (1989) : L'analyse statistique des données. – Montpellier : Gip Reclus.
- Sapporta G.** (1990) : Probabilités, analyse des données et statistique. – Paris, Editions Technip.

PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : LE GERONTOPOLE, UN OUTIL DE COORDINATION ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pierre-Marie CHAPON

ICADE (Caisse des Dépôts et Consignations), Unité Mixte de Recherche 5600 "Environnement, Ville, Société"
Equipe d'Accueil 4129 "Santé, Individu, Société" – Université de Lyon (France)

RESUME

Face à l'embolisation des lits d'hôpitaux par les patients âgés, des projets de Gérontopôle émergent dans plusieurs régions en France. Calqués sur le modèle des canceropôles existants, ils ont pour objectif de fluidifier la filière gériatrique en agissant tant en amont de l'hôpital -en favorisant la formation, l'échange de bonnes pratiques et la formation du personnel et des aidants- qu'en aval, avec la réalisation de structures adaptées aux différentes pathologies des personnes vieillissantes. Par ailleurs, ils incitent les laboratoires universitaires et les industriels à développer des recherches communes et ainsi agir comme un levier économique dans les domaines d'excellence de chaque région. Toutefois, ils sont limités tant juridiquement que financièrement et n'ont pas la capacité pour le moment à intervenir réellement en tête de filière.

MOTS CLES

Gérontopôle, filière gériatrique, coordination, personnes âgées, gérontologie, vieillissement

INTRODUCTION

En France, la proportion de personnes âgées dans la population va fortement augmenter. Les plus de 60 ans représenteront au moins 30% de la population française en 2050 contre 21% en 2000. On devrait compter 22,3 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus contre 12,6 millions en 2005, soit une hausse de 80% en 45 ans (ROBERT-BOBEE, 2006).

Les conséquences économiques ne seront pas les mêmes si l'on vieillit en bonne ou mauvaise santé. Les auteurs proposent depuis le début des années 80 des scénarios différents basés sur la compression de la morbidité (FRIES, 1980) ou du maintien en vie plus longtemps d'une population qui tombe malade aux mêmes âges qu'auparavant (KRAMER, 1980) ou encore la combinaison de plusieurs approches (ROBINE & MICHEL, 2004). Cependant, compte tenu de la combinaison du vieillissement de la population et de la gérontocroissance, le nombre de personnes dépendantes augmentera sensiblement passant de 800 000 à 1,2 millions en 2040 (DUEE & REBILLARD, 2006).

Quelque soit les scénarios, les dépenses de santé augmenteront nécessairement du fait de la déformation de la pyramide des personnes âgées même si une partie de cette croissance provient du choix des pratiques de soins et de l'intensification des traitements coûteux (POLTON & SERMET, 2006).

Près du tiers des séjours hospitaliers concerne les personnes âgées de 65 ans et plus avec une incidence très élevée au-delà de 80 ans (MOLINE, 2005). Il est d'ailleurs vérifié que le taux d'hospitalisation augmente avec l'âge passant de 324 pour mille entre 55-64 ans à 616 au-delà de 84 ans (JEANDEL *et al.*, 2006).

En 2002, 14% des patients accueillis dans les services d'urgence sont âgés de 70 ans et plus (CARRASCO & BAUBEAU, 2003). 49% des 71-80 ans sont hospitalisés à la suite du diagnostic effectué par les services d'urgence. Selon les chiffres présentés par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier, 60% de la population âgée de 70 ans et plus hospitalisés ne présentent pas véritablement un caractère d'urgence mais ne peuvent retourner à domicile. Ces patients peuvent combiner plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et/ou psychique. Il s'agit alors de patients dits "gériatriques". Ils représentent entre 800 000 à 1 000 000 d'individus en 2008 contre 50 000 au début des années quatre vingt dix (PFITZENMEYER, 2007). Ils ont pour caractéristique une grande fragilité (HENRARD & ANKRI, 2003).

Il convient de prendre en compte l'importance des maladies dégénératives. Les 2/3 des patients de 80 ans et plus sont concernés par des problèmes somatiques. Ainsi, la prévalence de la maladie d'Alzheimer et apparentés est estimée entre 25% et 48% chez les personnes de plus de 85 ans et augmente fortement avec l'âge (LARSON *et al.*, 1992).

En l'absence de services adaptés, ces patients immobilisent des lits d'hôpitaux et demandent des durées de séjour beaucoup plus longues. Leur prise en charge n'est pas satisfaisante et entraîne des risques de perte d'autonomie ainsi qu'une surmédicalisation des patients hospitalisés. Elle engendre des coûts importants pour les hôpitaux car l'allocation allouée aux soins qu'ils reçoivent diminue fortement au-delà de quelques jours. Ce phénomène s'accroît avec la mise en place de la tarification T2A. Pourtant il existe des structures d'hospitalisation et de prise en charge spécifiques ayant chacune un intérêt propre mais elles ne sont pas suffisamment nombreuses (JEANDEL *et al.*, 2006) et elles sont dispersées géographiquement.

Le vieillissement de la population oblige à repenser les territoires de santé en organisant un parcours de soins et d'hébergement adapté et suffisamment fluide entre les différents acteurs du sanitaire et du médico-social tant en amont qu'en aval de l'hôpital. Le 12 avril 2007, les ministres Philippe Bas et Xavier Bertrand ont annoncé la création du premier Gérotopôle de France à Toulouse à titre expérimental. D'autres projets sont en cours dans plusieurs régions dont Dijon, Grenoble/Nice et Montpellier.

L'objectif consiste à mettre en place une véritable filière coordonnée permettant notamment de désengorger les lits de chirurgie et d'offrir des conditions adaptées aux patients âgés. Il s'agit également d'agir en prévention de l'hôpital en formant et en diffusant de bonnes pratiques auprès du personnel intervenant à domicile ainsi qu'aux aidants informels. Enfin, le Gérotopôle favorise les relations entre la recherche clinique et les industriels régionaux afin de permettre l'émergence d'un pôle d'excellence, créateur de richesses. Le Gérotopôle est en capacité d'initier de la richesse à l'échelle du territoire concerné.

UN POLE A LA TETE D'UN RESEAU DE STRUCTURES ?

Depuis plus de 70 ans, les pouvoirs publics tentent de mettre en place une coordination entre les différents acteurs agissant dans la prise en charge des personnes âgées tout d'abord en développant des réseaux opérationnels puis par la mise en place de coordinations structurelles.

Historique d'une coordination complexe à mettre en œuvre

L'organisation contemporaine des filières gériatriques remonte en France à 1936 lorsque le Ministre Henri Sellier propose de transformer chaque dispensaire en centre de santé. Dans les années 60, le rapport Laroque prône une coordination entre les acteurs et les pouvoirs publics ainsi qu'une offre adaptée pour les personnes âgées (LAROQUE, 1962). C'est dans les années 70 que les premiers "contrats de secteurs" sont mis en place entre les Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS), les instances de financement, et les organismes de prestations de service. Les années 80 préfigurent une coordination de structures avec la création des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en 1981. C'est surtout la circulaire du 6 avril 1983 qui illustre un changement de politique au profit d'un financement de structures de coordination. On parle désormais de "bassin gérontologique", de "consultation gériatrique" et de "référénts" dans les établissements. La coordination est désormais une nécessité vécue (VEYSSET-PUIJALON, 1992). Les ordonnances de 1996 créent les "réseaux de soins" qui doivent permettre "d'assurer une meilleure orientation du patient, de favoriser la coordination et la continuité des soins qui lui sont dispensés et de promouvoir la délivrance de soins de proximité de qualité". Ils préfigurent "les réseaux de santé" de la loi du 4 mars 2002 qui prend en compte désormais l'éducation à la santé, la prévention et le diagnostic.

Parallèlement, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sont généralisés par la circulaire du 6 juin 2000. Ils ont une vocation pluridisciplinaire et gèrent tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du cadre bâti (environnement/habitat) mais aussi à la vie sociale, culturelle et citoyenne. Il existe différents niveaux de CLIC, le niveau 3 étant le plus abouti. Il met en œuvre un partenariat avec des établissements sanitaires et médico-sociaux pour organiser des réponses adaptées aux personnes âgées : SSIAD, accueil de jour ou encore l'aménagement du domicile. Les résultats sont cependant très mitigés (COLVEZ *et al.*, 2002) particulièrement du fait de la pluralité des intervenants.

Les acteurs qui interviennent auprès des personnes âgées sont nombreux (public, associatif, privé à but lucratif) et dépendent de différents financeurs (DDASS, ARH, Conseils Généraux, URCAM, collectivités locales...) se qui ne rend pas évidente la coordination. Enfin, la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a substantiellement modifié la prise en charge des personnes âgées dépendantes en renforçant considérablement le rôle des conseils généraux dans l'évaluation de la dépendance des personnes âgées et dans l'élaboration d'un plan d'aide individualisé. La notion de Gérontopôle apparaît après 70 ans de tentative de coordination non satisfaisante.

Un contexte favorable à l'organisation et à la structuration ?

Dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2010 des Agences Régionales de Santé (ARS) qui interviendront à la fois dans l'organisation sanitaire et médico-sociale afin de mieux assurer la continuité de prise en charge du public âgé entre le domicile et l'hôpital et la sortie de l'hôpital vers le domicile, plusieurs projets émergent. Certains sont portés par les actuelles Agences Régionales d'Hospitalisations (ARH) qui anticipent la future réorganisation hospitalière et la fluidité entre les structures du "parcours de vie" des personnes âgées. Des projets sont constitués afin de favoriser la réunion d'équipes de recherche suffisante afin de promouvoir l'interdisciplinarité en favorisant le rapprochement des laboratoires de recherche académiques (INSERM, CNRS, Universités) des services cliniques des structures de prise en charge des personnes âgées (CHU, EHPAD, HAD) et d'encourager les partenariats avec l'industrie afin de développer une politique de valorisation efficace.

Cependant, le premier objectif demeure la nécessité de désengorger les lits d'hôpitaux ainsi que les courts séjours gériatriques. Dans la région de Dijon, par exemple, les patients restent en moyenne 22 jours en courts séjours gériatriques alors qu'ils devraient y rester au maximum 8 jours. L'Agence Régionale d'Hospitalisation de Bourgogne a mis en évidence un manque de structures particulièrement en lits de Soins de Suite et de Réadaptation Gériatriques (SSR) et le besoin de réaffirmer et de développer une véritable filière gériatrique (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire- SROSS, 2006-2011).

DES CONCEPTIONS HETEROGENES

A partir des différents projets émergents en France, une définition de base peut être présentée en trois axes :

- Une offre de soins et services (gériatrique, sanitaire et médico-social) à la fois en établissements et à domicile pour désengorger l'hôpital et fluidifier la filière
- Une offre de formation, d'échanges et d'apprentissage de bonnes pratiques, particulièrement pour agir en prévention à domicile
- Une activité de recherche appliquée en lien avec l'offre de formation et le tissu local d'industries innovantes

La synergie produite entre les trois piliers produit un pôle d'attraction à la fois pour l'industrie et le tissu d'entreprises travaillant sur ces thématiques.

Les limites d'action territoriale floues

Les différents projets existant en France ont tous des approches territoriales différentes à la fois entre eux et selon qu'il s'agisse de recherche, formation ou encore de l'activité de soins. Le projet de Gérontopôle de Toulouse intervient à l'échelle du Grand Toulouse en ce qui concerne les soins mais au niveau interrégional avec Nice et Grenoble sur des projets de recherche de grande ampleur. Le Gérontopôle Nice/ Grenoble travaille sur les différents thèmes en synergie à la fois dans le domaine de la recherche et de la formation. A Dijon, l'échelle proposée associe la Bourgogne et la Franche Comté.

Cependant, l'approche régionale peut être insuffisante particulièrement pour l'activité de recherche qui nécessite un financement et une diffusion au niveau national, européen et international. Mais, pour fédérer les acteurs de santé régionaux afin qu'une synergie soit créée pour attirer ensuite de nouveaux financements, l'échelle de l'agglomération est plus performante. Dans le contexte qui semble se dessiner au niveau national, il y aurait à terme 10 gros CHU en France (LARCHER, 2008). Le Gérontopôle doit s'appuyer sur un CHU autonome pour être pertinent. Il y a donc une taille critique minimale à atteindre.

La réponse est donc plurielle. Ainsi, le Gérontopôle Nice/Grenoble intervient dans trois niveaux territoriaux :

- au niveau européen (notamment avec l'Italie) avec la création dans une grande eurorégion d'un Master International en gériatrie afin de créer des compétences nouvelles ;
- au niveau national avec l'intérêt croissant pour les techno-assistants et la création d'un cluster national mettant en relation industriels et collectivités ou acteurs intéressés pour la gérontologie et l'évaluation et le développement des technologies appliquées au vieillissement et à la dépendance ;
- et enfin au niveau régional avec le bi-pôle Grenoble-Nice, où chaque département apporterait ses compétences et son savoir-faire en la matière.

Les grands axes

Chaque Gérontopôle définit ses propres axes par rapport à ses propres caractéristiques territoriales, universitaires et industrielles. Le Gérontopôle de Toulouse a ainsi comme axe principal la recherche dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. Le projet de Grenoble/Nice est axé sur les technologies au service des personnes âgées.

Pour Dijon, deux axes ont été définis.

Le premier axe de recherche concerne la dénutrition :

Plusieurs études ont déjà été réalisées par "l'association Gérontopôle" créée sur Dijon en 2006 et comptant près de 150 membres - afin d'évaluer la prise en charge nutritionnelle et des systèmes de prévention. La collaboration des partenaires a abouti à la création de plusieurs méthodologies pour améliorer l'alimentation des personnes âgées et au développement de produits industriels adaptés en partenariat avec le pôle de compétitivité Vitagora, positionné sur le secteur "Goût – Nutrition – Santé". La création d'un "pain senior" peut être citée ainsi que l'amélioration du potentiel nutritionnel des plats mixés notamment. De nombreux projets en accord avec ces problématiques sont projetés à l'avenir comme la commercialisation d'une boisson contre la déshydratation pour les vagues de chaleur.

Le second axe de recherche concerne les troubles de l'équilibre et les chutes chez des personnes âgées atteintes de maladies cardio-vasculaires.

Plusieurs études ont également été menées afin de prendre en charge plus précocement les troubles de la posture et de prévenir les chutes en collaboration avec l'Université de Bourgogne, l'INSERM, les acteurs sanitaires et médico-sociaux et les partenaires industriels. Là aussi, de nombreux projets sont prévus dont une recherche sur les chutes et les troubles posturaux liés à un déclin cognitif ou à un syndrome dépressif.

Par ailleurs, des besoins de formations nouvelles, adaptées à l'évolution des personnes âgées, se font ressentir. L'accroissement du nombre de sujets âgés fragiles et dépendants est à l'origine du développement de nombreuses structures de prises en charge très hétérogènes. Les besoins sont considérables en formations professionnelles continues des acteurs du champ gérontologique. La médicalisation accrue des services dispensés et les évolutions législatives rend impérieuse la mise en place de nouvelles formations. Selon la Cour des Comptes, seuls 18% des aides à domicile en 2005 possédaient en 2005 une qualification sanctionnée par un diplôme professionnel, 48% n'ayant aucune formation. Le Gérontopôle a pour vocation à agir dans deux grands domaines :

- Favoriser la formation continue des professionnels en gérontologie
- Favoriser la formation des aidants non professionnels

Cependant, le rôle du Gérontopôle est complexe car de nombreux organismes organisent et gèrent des formations (initiales et continues). Par ailleurs, les grands acteurs du médico-social et du sanitaire ont leurs propres services dédiés. Le Gérontopôle agit donc prioritairement pour initier des rencontres, des échanges de bonnes pratiques professionnelles. Il peut également intervenir pour la création d'un nouveau diplôme (Master International en gériatrie, diplôme international interuniversitaire de gériatrie pratique appliquée à la prise en charge de la personne âgée atteinte de cancer).

ENTRE REALISATIONS MATERIELLES ET LIMITES D'ACTION

Les Gérontopôles sont à la fois des organisations immatérielles et matérielles. Plusieurs projets immobiliers devraient voir le jour dans les prochaines années.

Sur des terrains à proximité des CHU, Il peut être envisagé la construction d'un ensemble de bâtiments dont un établissement multifonctions comprenant un hébergement permanent, un hébergement temporaire, un accueil de nuit et un accueil d'urgence. Cette réalisation permettrait ainsi de libérer partiellement les aidants principaux de malades d'Alzheimer demeurant à domicile. Les lits d'accueil d'urgence permettraient quant à eux d'accueillir les époux désorientés ne pouvant vivre seul en cas d'hospitalisation de leur conjoint. L'accueil séquentiel est également très attendu par les familles. L'ensemble de ces structures nécessite la proximité immédiate de l'hôpital.

En outre, un deuxième bâtiment pourrait comprendre des lits de SSR Gériatrique à destination de personnes fragiles encore lourdement dépendantes ou présentant des troubles psychiques. Un troisième bâtiment serait dédié à la création d'un EHPAD. Ces établissements permettraient de désengorger les lits du CHU et de proposer des réponses adaptées selon les besoins des patients âgés.

Un bâtiment central serait destiné à la formation. Il pourrait comprendre un appartement thérapeutique mis à disposition des différents organismes de formation qui interviennent à domicile. Ce bâtiment permettrait aux acteurs d'échanger des bonnes pratiques pour l'intervention à domicile ou en établissement. Plusieurs méthodes ont démontré des résultats intéressants comme Humanitude ®.

La matérialisation d'un projet immobilier permet aux acteurs et à la population de s'approprier le Gérontopôle. Le rassemblement sur un même site entraîne des phénomènes de "coopétitions" - comme association de compétition et de coopération - et d'interactions entre les différents membres particulièrement dans l'activité de recherche et de soins (CARLUER, 2006).

Un pôle créateur de richesses

Les Pôles de Compétitivité ont pour objectif de faire émerger des projets innovants créateurs de valeur, en mettant en connexion des entreprises et des organismes de R&D publics et privés. En juin 2008, le pôle Bourguignon Vitagora a labellisé 55 projets avec un total de 62 projets en gestion. Les 55 projets labellisés représentent 301 millions d'euros en chiffre d'affaires potentiel additionnel et 380 emplois prévisionnels dans le territoire du Grand Dijon. 10 projets labellisés par Vitagora ont été définitivement agréés par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et le FUI (Fonds Unique Interministériel). Dans le cadre du Gérontopôle Dijonnais, il sera mis en œuvre des projets visant à faciliter les relations et les échanges entre équipes de recherche implantés au sein du Gérontopôle et des industriels en vue de développer des produits innovants.

A Grenoble, le pôle MINALOGIC a pour objectif de construire le premier centre européen et l'un des trois plus grands centres au niveau mondial pour les puces miniaturisées intelligentes (projet Alliance, Crolles2 et MINATEC), ainsi que de valoriser ces avancées technologiques dans les filières industrielles qui peuvent tirer un avantage compétitif des solutions miniaturisées intelligentes. Nice se positionne autour du CHU et du CSTB sur des solutions communicantes sécurisées et est devenu le premier pôle français dans ce domaine.

Les sites des différents Gérontopôle pourraient accueillir des pépinières d'entreprises et des laboratoires ayant vocation à faire de la recherche clinique au sein du CHU ou des établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées implantés sur le site.

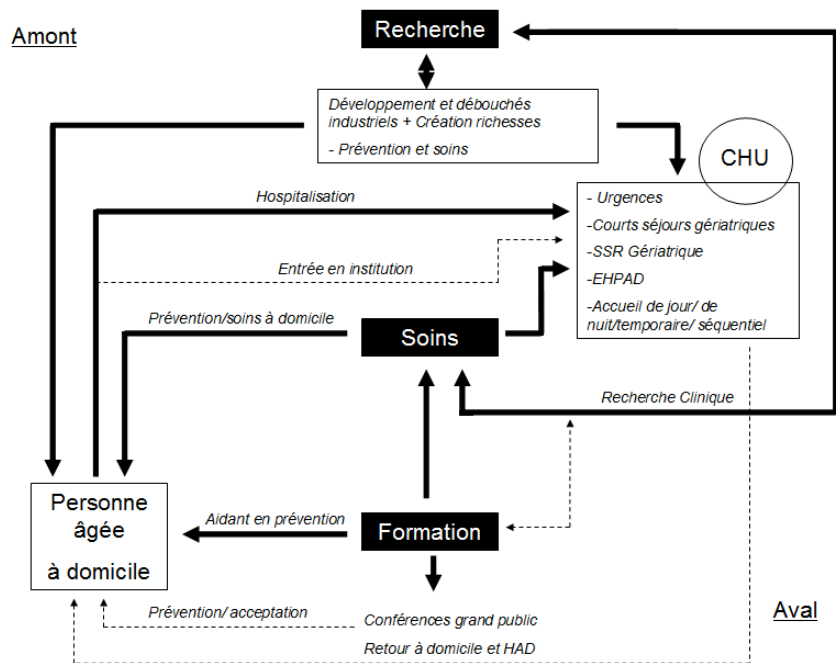


Figure 1 : Proposition de schéma de synthèse de l'organisation d'un Gérontopôle

Un doublon ou une tête de réseau à la filière gériatrique ?

L'organisation proposée pour le Gérontopôle semble correctement fonctionner à l'échelle des soins au niveau d'une agglomération. Dans un contexte de mise en place des "filière gériatrique" conformément au plan gouvernemental "Solidarité Grand âge" (2007-2012) présenté en juin 2006 et à la circulaire du 18 mars 2002 relative à l'amélioration de la filière de soins gériatriques, son action n'est à ce jour pas tranchée entre les CHU, les centres hospitaliers, les hôpitaux locaux dont une grande partie sera transformée en SSR gériatriques et les EHPAD qui interviennent au niveau local.

Les Gérontopôles doivent-ils intervenir en parallèle ? En complément de la filière principale ? Sont-ils en capacité d'agir réellement comme coordinateur ? Pour le moment aucun projet ne donne une réponse claire.

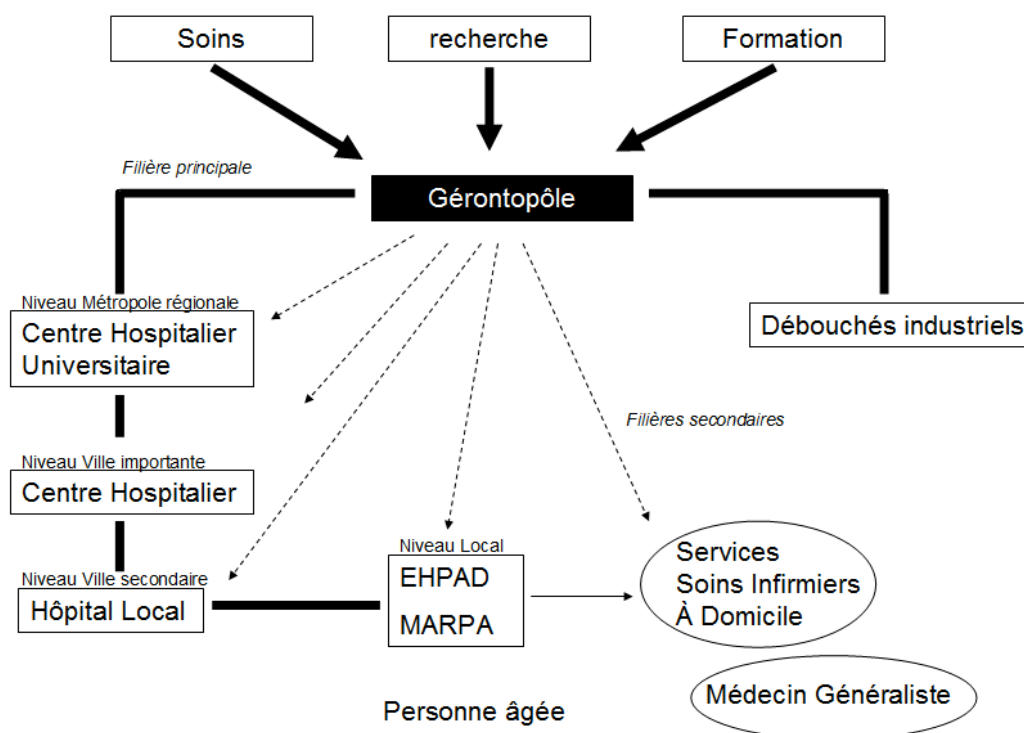


Figure 2 : L'intégration du GÉrontopôle dans l'organisation de la filière gériatrique et gérontologique au niveau territorial

Les défis qui restent à relever

En poussant la réflexion plus loin, seule une approche globale devrait pouvoir permettre d'organiser correctement ces pôles. Or, toute la difficulté repose sur la pluralité des financeurs et la gestion des différents partenaires. Il conviendrait sans doute de proposer une organisation qui génère des GÉrontopôles dérogeant au droit commun. Ils pourraient ainsi gérer globalement un financement provenant des institutions publiques (CRAM, URCAM, DDASS, Conseils Généraux, ARH...) et de les déployer aux différents acteurs en réseaux selon les besoins territoriaux établis facilitant ainsi "les parcours de vie" et de soins des personnes âgées. Un groupement de coopération sanitaire pourrait être une solution envisageable dans un premier temps, permettant la mise en place d'une capacité de coordination réelle entre les établissements de santé, médico-sociaux du secteur public et privé et professionnels.

CONCLUSION

Plusieurs GÉrontopôles devraient voir le jour dans les prochaines années en France. Les projets sont pour l'instant non structurés et proposent des approches hétérogènes dans leur contenu, démontrant toutefois une compréhension des enjeux et la nécessité de coordonner l'ensemble de la filière.

Si l'articulation peut s'avérer efficace avec les grands établissements hospitaliers, l'organisation et la structuration dans un territoire plus large reste à définir et à développer.

Dans le domaine de la formation, les GÉrontopôles n'ont pas vocation à remplacer les organismes et les structures existantes mais peuvent agir afin d'initier des échanges de bonnes pratiques et rassembler dans un même lieu les acteurs concernés.

Les premiers résultats sont encourageants dans le domaine de l'association entre recherche et développement industriel particulièrement dans le domaine des gérontechnologies et de la nutrition.

Toutefois, pour fonctionner pleinement, il est nécessaire de remettre en cause la complexité des financements, des investissements ainsi que les aspects juridiques qui ne permettent pas actuellement à la synergie créée de fonctionner pleinement.

REFERENCES

Carluer F. (2006) : Réseaux d'entreprises et dynamiques territoriales : une analyse stratégique. – In : Géographie, économie, société, 2 : 193-214

Carrasco V. & D. Baubeau (2003) : Les usagers des urgences. Premiers résultats d'une enquête nationale. – In : Études et résultats, DREES, n° 212.

Colvez A., Blanchard N., Gay M. & D. Villebrun (2002) : Évaluation de cinq centres locaux d'information et de coordination (CLIC) - Rapport remis à la Direction Générale de l'Action Sociale

Duée, M. & C. Rebillard (2006) : La dépendance des personnes âgées : une projection en 2040. – In : Données sociales - La société française, INSEE.

Fries F. (1980) : Aging, Natural Death, and the compression of morbidity. – In : N Engl J Med, 1980, 303 :130-35.

Henrard J.C. & J. Ankri, (2003) : Vieillesse et santé publique : Grand âge. – Paris : Editions de l'Ecole Nationale de la Santé Publique.

Jeandel C., Pfitzenmeyer P. & P. Vigouroux (2006) : Un programme pour la gériatrie, 5 objectifs, 20 recommandations, 45 mesures pour atténuer l'impact du choc démographique gériatrique sur le fonctionnement des hôpitaux dans les 15 ans à venir, rapport remis au Ministre de la Santé et des Solidarités.

Kramer M. (1980) : The rising pandemic of mental disorders and associated chronic disease and disabilities. – In : Acta Psychiatr Scand, Vol. 62 (suppl. 285) : 282-97.

Larcher G. (2008) : Rapport de la commission de concertation sur les missions de l'hôpital. – Remis au Président de la République Française le 10 avril 2008

Laroque P. (1962) : Politiques de la vieillesse. – Paris : La Documentation Française.

Larson, E., B., W. A. Kurkul & R.L. Katzman (1992) : Cognitive impairment : dementia and Alzheimer's disease. – In : Annu Rev Public Health, 13 : 431-49.

Moline E. (2005) : L'hôpital public en France : bilan et perspectives. – In : Rapport du Conseil Economique et Social : 130.

Pfitzenmeyer P. (2007) : Le Gérontopôle de Dijon se dessine - In : Le Bien public, édition du 22 mars 2007, <http://www.bienpublic.com/archives/article.php?a=art&num=000004646&aaaammjj=20070322&g>

Polton D. & C. Sermet (2006) Le vieillissement de la population va-t-il submerger le système de santé ? – In : Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, Vol. 02, 5-6 : 49-52.

Robert-Bobée I. (2006) : Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050. – In : Insee Première N°1089 - juillet.

Robine J.M & J.P Michel (2004) : Looking Forward to a General Theory on Population Aging. – In : Journal of Gerontology, medical science, Vol. 59A, 6 : 590-97.

Veysset-Puijalon B. (dir.), (1992), La coordination gérontologique : démarche d'hier, enjeu d'aujourd'hui. – Paris : Fondation de France.

Pierre-Marie CHAPON

Pierre-marie.chapon@icade.fr
Unité Mixte de Recherche 5600
"Environnement, Ville, Société"
Université Lyon 3
France

LES ECONOMIES RESIDENTIELLES, FACTEURS DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU DE DESTRUCTURATION REGIONALE ?

ETUDE A PARTIR DU CAS DE LA COMBRAILLE AUVERGNATE

Milhan CHAZE

CERAMAC – Université de Clermont-Ferrand II-Blaise Pascal (France)

RESUME

L'objectif de cet article est d'analyser les effets des différents types d'économie résidentielle sur le fonctionnement et le développement d'une micro-région, à savoir la Combraille auvergnate. A partir d'une analyse statistique et cartographique, il apparaît que les différents types d'économie résidentielle ne présentent pas les mêmes effets sur le territoire étudié, d'où une réorganisation de l'espace micro-régional, mais aussi un repositionnement de la Combraille dans les espaces de vie fragmentés de ses habitants. Ce qui impose alors la prise en considération du caractère interterritorial des espaces de vie des individus dans les politiques de développement local.

MOTS-CLES

Economies résidentielles, développement local, périurbanisation, micro-région, interterritorialité, espace vécu

INTRODUCTION

La mobilité accrue de la population et la disjonction de plus en plus fréquente entre les lieux de travail et les lieux de résidence, se traduit par l'émergence d'un nouveau facteur de développement local : l'économie résidentielle. Ce concept peut être défini comme le secteur économique fondé sur la résidence, permanente ou temporaire, sur un territoire donné, d'individus dont les revenus proviennent d'autres territoires. Selon cette approche, les activités induites, ou domestiques, sont le fruit des dépenses des revenus des ménages sur le territoire en question, que ces revenus aient pour origine une activité productive localisée sur le territoire (économie productive), ou une provenance extérieure (économie résidentielle).

Or, il est possible de distinguer deux grands types de résidence (exception faite des personnes résidant et travaillant sur le même territoire) : la résidence permanente, qui peut être celle de retraités, ou celle de migrants pendulaires, résidant sur le territoire mais travaillant ailleurs ; et la résidence temporaire, qui peut être une résidence secondaire de personnes séjournant régulièrement sur le territoire en question, ou une résidence touristique, relative à des personnes ne séjournant sur ce territoire que de manière plus occasionnelle.

L'objectif de cet article sera d'analyser les effets des différents types d'économie résidentielle sur le développement, à l'échelle micro-régionale. Plus précisément, il conviendra de se pencher sur la dynamique engendrée par les différents types d'économie résidentielle sur l'économie domestique. Et au-delà, cette question nous amènera à nous interroger sur les différenciations spatiales engendrées par les économies résidentielles et sur la pertinence de la micro-région historique et naturelle dans la mise en place de politiques de développement local. Pour cela, nous nous appuyerons sur l'analyse cartographique des phénomènes liés aux économies résidentielles, sur une petite région du Massif central français, à savoir la Combraille auvergnate.

TERRITOIRE D'ETUDE & METHODE D'ANALYSE

La Combraille auvergnate : présentation d'une micro-région

La Combraille auvergnate est un plateau situé à l'ouest de Clermont-Ferrand et délimité par la Chaîne des Puys et le massif des Monts-Dore, à l'est, et par la Montagne limousine à l'ouest (Carte 1). Cette micro-région, de 2028 km² pour 50 000 habitants (hors massif du Sancy), est une ancienne terre d'émigration vers Clermont-Ferrand et Paris, entre le milieu du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle (P. Estienne, 1955), qui, traversée par le sillon houiller du Massif central, a aussi connu une phase d'industrialisation, d'abord grâce à l'exploitation minière (Saint-Eloy-les-Mines, Messeix, Pontgibaud), puis à la faveur de

délocalisations stratégiques d'industries métallurgiques (Saint-Georges/Les Ancizes-Comps). Elle a aussi connu un développement touristique, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, autour des stations thermales de la Bourboule, du Mont-Dore (dans le massif voisin du Sancy), de Saint-Gervais-d'Auvergne et de Rochefort-Montagne, puis plus récemment autour du parc d'attraction de Vulcania. Mais ces deux processus n'ont donné lieu qu'à la constitution d'îlots productifs et touristiques, le reste de l'espace combrailais restant dominé par une agriculture orientée vers l'élevage bovin.

Aujourd'hui, la base économique de la Combraille reste essentiellement agricole, ponctuée encore de ces quelques îlots industriels et touristiques. Cependant, l'hémorragie démographique, due au vieillissement de la population, qui a suivi l'émigration, est aujourd'hui contrecarrée par la périurbanisation des communes les plus proches de l'agglomération clermontoise (Carte 2). Ce phénomène, généralement précédé par l'implantation de résidences secondaires (Carte 3), permet à la Combraille de bénéficier d'un renouvellement de population, même si celui-ci n'a pas encore enrayer son déclin démographique (- 9% entre 1982 et 1999). L'arrivée de nouveaux habitants, qu'ils soient clermontois ou étrangers (BORDESSOULE, 2008) pourrait même s'accélérer avec l'ouverture de l'autoroute A89, reliant Clermont-Ferrand à Bordeaux, et connectée à l'A75 Paris-Clermont-Ferrand (JAMOT, CHAZE & EYELETIELET, 2007 & 2008). Au total, malgré une image d'espace rural en déclin, la Combraille auvergnate connaît actuellement une diversification de sa base économique par une ouverture sur l'économie résidentielle.

La mesure des effets de l'économie résidentielle sur le fonctionnement d'un territoire

La méthode utilisée pour évaluer les effets des différents types d'économie résidentielle sur le fonctionnement du territoire combrailais est fondée sur la confrontation de données permettant de mesurer l'intensité des différents types de fonction résidentielle, avec des données portant sur l'économie domestique, via la réalisation de cartes analytiques. L'emploi des cartes présente l'avantage de pouvoir spatialiser les informations obtenues et d'effectuer une régionalisation des phénomènes observés.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur des données statistiques provenant de sources différentes, à savoir celles du Recensement de la Population de 1999 (complété par les résultats partiels de celui de 2004-2008, via un rapport, en cours de rédaction, portant sur l'A89 et la périurbanisation dans la Combraille auvergnate), celles de la Direction Générale des Impôts et celles du fichier de l'Observatoire Régional du Commerce de la CRCI⁴⁸ d'Auvergne. Il convient de noter que les chiffres du Recensement de la population de 1999 sont, à l'évidence, obsolètes, mais qu'au moment de la rédaction de cet article, l'INSEE n'était pas en mesure de fournir des données exhaustives sur l'ensemble du territoire étudié, ni même des données partielles sur le thème des migrations pendulaires, ce qui nous a contraint à utiliser les chiffres de 1999.

Cependant, afin de combler les ultimes lacunes des données statistiques, nous avons utilisé les résultats de deux enquêtes, l'une menée auprès de 43 résidents secondaires, et l'autre auprès des maires des plusieurs communes des Combrailles. Ces enquêtes, réalisées à la fois par des étudiants et par nos soins, dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'autoroute A89, nous ont permis d'appréhender la réalité des effets de la périurbanisation et de l'essor des résidences secondaires sur le territoire combrailais.

LES EFFETS HETEROGENEISANTS DES ECONOMIES RESIDENTIELLES SUR L'ORGANISATION DE L'ESPACE MICRO-REGIONAL COMBRAILLAIS

Les effets entraînants du tourisme et des résidences secondaires

Le premier constat issu de l'observation des cartes 3 et 4 est une superposition des secteurs riches en résidences secondaires et des secteurs à forte capacité d'accueil touristique. Sur ce plan, deux types d'espaces se dégagent : d'une part le secteur du Sancy, caractérisé par la présence de deux grandes stations, à savoir La Bourboule pour le thermalisme et Le Mont-Dore pour le thermalisme et les sports d'hiver ; et d'autre part, les secteurs orientés vers le tourisme d'espace et patrimonial, à savoir les Gorges de la Sioule, la région de Saint-Gervais-d'Auvergne et le pied du massif du Sancy. Les stations du Sancy présente une capacité d'accueil de premier plan avec 1253 places de camping et 1311 chambres d'hôtel (INSEE, 2005), d'où une base économique largement dominée par la fonction touristique. En revanche, si les autres secteurs présentent une capacité d'accueil honorable (409 places de camping à Aydat, 149 à Saint-Gervais-d'Auvergne), celle-ci reste nettement moins importante. Dans ces communes, le tourisme ne se présente donc que comme une activité complémentaire d'une base économique orientée vers l'agriculture.

⁴⁸ Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

La fonction touristique, lorsqu'elle est particulièrement développée, induit logiquement un important appareil commercial et de services pour les communes abritant les équipements touristiques, mais aussi pour les communes proches de celles-ci. Dans le cas de la Bourboule et du Mont-Dore, le déversement du parc de résidences secondaires et d'accueil des touristes sur les communes combrailloises situées au pied du Sancy (Avèze, Laqueuille, Saint-Sauves-d'Auvergne) se traduit aussi par un renforcement de l'équipement commercial (Carte 5). En effet, les taux de desserte commerciale des communes du Sancy sont particulièrement élevés (51 commerces pour 1000 habitants au Mont-Dore, 38 pour 1000 à La Bourboule), et ce malgré un revenu moyen des ménages modéré (11320 € par an à La Bourboule, contre 10430 € en moyenne pour toute la Combraille). Ce qui nous amène à confirmer, sans surprise, un constat effectué depuis longtemps dans les secteurs touristiques, à savoir la forte capacité inductrice de cette activité.

De leur côté, les résidences secondaires s'avèrent être un complément parfait à l'hébergement touristique. En effet, selon nos enquêtes de terrain, il apparaît que les résidents secondaires utilisent assez largement les commerces et les services locaux, particulièrement l'alimentation (47% des résidents interrogés), les produits du terroir (25%) et les services liés à la résidence (17%). Par conséquent, si les résidents secondaires, par leur trop faible masse démographique, ne semble pas pouvoir s'affirmer comme une population fortement inductrice de commerces et de services, ils permettent néanmoins de renforcer la clientèle touristique, ou simplement la clientèle de résidents permanents.

Des résidents périurbains et retraités faiblement inducteurs

A l'inverse du tourisme et de la résidence secondaire, les deux autres facteurs d'économie résidentielle, à savoir la présence de retraités et de migrants pendulaires, ne s'affirment pas comme de puissants vecteurs d'économie domestique. En effet, si l'on se penche, en premier lieu, sur les secteurs où les retraités représentent plus du quart de la population totale, à savoir les communes les plus isolées (Carte 6), il apparaît que celles-ci coïncident avec les secteurs de plus faible revenu moyen (Carte 7) et avec les espaces les plus mal desservis en matière commerciale (Carte 8), bourgs-centres mis à part. En effet, la population de retraités combraillois n'a rien avoir avec celle qui s'installe dans les régions ensoleillées de Côte-d'Azur ou de Provence. Ici, les revenus des personnes âgées sont relativement faibles (12086 €/an, contre 17815 €/an pour les actifs), d'où, logiquement, une faible induction de commerces et services, dans des secteurs qui restent, *a fortiori*, en déclin démographique.

Si l'on observe, à présent, les espaces en croissance démographique, à savoir les communes périurbaines, le premier constat est, au contraire des communes isolées, un fort revenu annuel moyen des foyers fiscaux (Carte 7). L'explication en est, logiquement, la présence de ménages issus des classes moyennes et des classes supérieures, et dont les deux membres du couple sont, le plus souvent, actifs. Par contre, l'essor de la périurbanisation clermontoise ne semble pas avoir favorisé une très forte expansion tertiaire. En effet, le taux de desserte commerciale des communes proches de l'agglomération clermontoise est relativement bas (5 commerces pour 1000 habitants à Orcines, par exemple).

A partir de là, il est donc aisé d'en déduire une forte évasion commerciale des périurbains vers les nodules commerciaux de l'agglomération clermontoise. Cette évasion, que confirment d'ailleurs les études réalisées par la CRCI d'Auvergne (CRCI d'Auvergne, 2004) suit les mouvements de migrations alternantes vers la capitale auvergnate. En matière commerciale, les principaux bénéficiaires des flux pendulaires sont donc les nodules situés au contact de la ville dense et de la ville diffuse, qui jouent le rôle de filtre entre ces deux espaces, le premier correspondant au lieu de travail des périurbains, et le second à leur lieu de résidence.

Il est donc possible d'en conclure que si la périurbanisation a favorisé l'implantation, ou simplement le maintien de commerces et de services de proximité (la boulangerie, l'école, le bureau de poste...), elle n'a pas permis un véritable développement de l'économie domestique, comme dans le cas des communes orientées vers l'activité touristique (La Bourboule, Le Mont-Dore), ou encore dans celui des communes où la fonction productive est bien représentée (Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Georges-de-Mons/Les Ancizes). De même, la surreprésentation de retraités aux faibles revenus, si elle n'induit pas tout à fait les mêmes services (les écoles ont tendance à fermer dans les communes où les personnes âgées sont nettement majoritaires), ne s'affirme pas non plus comme un facteur de développement de l'économie domestique, en Combraille.

LA MICRO-REGION, UNE ECHELLE ENCORE PERTINENTE POUR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Vers une fragmentation du territoire combrailais

La première idée qui ressort de l'analyse des résultats obtenus porte sur la grande diversité des économies résidentielles et de leurs effets sur la dynamique de l'économie domestique. De ce fait, il semble évident qu'une approche de l'économie résidentielle englobant l'ensemble de ses composantes aboutirait, en matière de développement local, à des impasses. En effet, même au sujet de l'impact de la présence de retraités sur un territoire, les effets peuvent s'avérer très divers selon le niveau de revenu des personnes âgées en question. Et le cas de la Combraille auvergnate, comme celui de la plupart des espaces ruraux isolés et de faibles densités, n'est pas comparable à celui des "Sun belts" attirant des retraités plus fortunés.

De fait, l'observation de la Carte 10, synthétisant l'ensemble des résultats obtenus, montre une véritable spatialisation des effets des différents types d'économie résidentielle, sur le territoire micro-régional combrailais. A partir de là, il en découle une fragmentation de cet espace en plusieurs petits territoires présentant des dynamiques économiques et démographiques distinctes. Cependant, ce résultat ne doit pas faire oublier qu'une telle organisation spatiale n'est pas nouvelle, puisque l'industrialisation a, par le passé, généré de petits îlots d'activité de production au cœur d'une micro-région à dominante agricole. Par contre, la nouveauté, dans les processus en cours actuellement, réside dans l'ouverture du territoire combrailais sur d'autres espaces, proches comme l'aire urbaine clermontoise, ou plus lointains, comme les lieux d'où sont originaires les résidents secondaires ou les touristes. A partir de là se pose la question de l'autonomie et de l'unité de l'espace combrailais en matière de revenus inducteurs d'économie domestique et de développement local.

Des économies résidentielles à l'interterritorialité

Depuis 1985, la politique de développement économique de la Combraille relève du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et de Développement des Combrailles (SMADC), qui gère, depuis 2002, le Pays des Combrailles, organisme relevant de l'intercommunalité de projet (selon la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain de 2000). Le territoire d'action du SMADC est plus réduit que notre espace d'étude, puisqu'il exclut le massif du Sancy (Carte 1), mais les problèmes soulevés précédemment s'y posent de manière tout aussi prégnante. En effet, le front de périurbanisation clermontoise pénètre déjà largement sur le territoire du SMADC. Or, comment gérer le développement économique et social d'un secteur dont une partie de la population réside sur place, mais travaille, et surtout dépense la majorité de ses revenus, dans une agglomération relevant d'un autre organisme d'aménagement (la Communauté d'agglomération du Grand Clermont) ? Et plus largement, le périmètre du SMADC est-il encore pertinent pour mener des politiques de développement local ?

A travers les enquêtes menées auprès des maires, il apparaît clairement que la Combraille présente toujours une identité forte, tant auprès des élus que de ses habitants. De même, l'économie productive combrillaise reste autonome de l'agglomération clermontoise. Par contre, il est évident que l'absence d'une petite ville dominante, capable de polariser l'ensemble du territoire combrailais, tant sur le plan des commerces et des services que sur celui de l'emploi, laisse le champ libre à la prééminence clermontoise. Contrairement au sud de la Limagne, lui aussi périurbanisé, mais bien structuré par la petite ville d'Issoire, la Combraille n'est jamais parvenue à s'organiser autour de petites villes fonctionnellement trop spécialisées, comme Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Georges-de-Mons dans l'industrie, ou La Bourboule dans le tourisme.

Par conséquent, la prise en compte de la périurbanisation clermontoise, et dans une moindre mesure, de la résidence secondaire, dans l'organisation de l'espace combrailais, semble aujourd'hui indispensable. Et cela passe, à l'évidence par une prise en compte du comportement de ces nouveaux habitants, dont les espaces vécus sont de plus en plus fragmentés, entre des lieux de résidence situés en espace périurbain, voire rural, et des lieux de travail, d'étude, de consommation et de loisirs (donc de provenance et de dépense des revenus) localisés au cœur de l'agglomération clermontoise.

CONCLUSION

Au total, il ressort que le développement des économies résidentielles pose, à l'évidence, des problèmes d'échelle d'intervention des pouvoirs publics, et plus précisément, remet en question les découpages d'intervention actuels. La prise en compte, dans le développement local, des apports de revenus exogènes, par le biais des économies résidentielles, impose aux acteurs locaux une lecture des phénomènes à deux échelles, à la fois territoriale et interterritoriale, afin de tenir compte des espaces de vie de plus en plus fragmentés des individus. Ce qui, finalement, replace l'espace vécu au cœur du développement local.

REFERENCES

Bordessoule E. (2008) : Etrangers et campagnes sans image : l'exemple de la moyenne Combraille. – In : CERAMAC (éds) : Les étrangers dans les campagnes – Clermont-Ferrand, PUBP CERAMAC 25 : 203-216

CRCI d'Auvergne (2004) : Les comportements des foyers. – Rapport BVA.

Davezies L. (2000) : Homogénéité nationale et hétérogénéité locale des enjeux du développement. – In : Annales de la Recherche Urbaine 86 : 7-16

Davezies L. (2008) : La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses – Paris : Le Seuil, La République des idées.

Estienne P. (1955) : Les populations de la Combraille. – In : Revue de Géographie Alpine 43 : 1-35

Jamot C., Chaze M. & J. Eyeletielet (2007) : A89 et résidences secondaires. – Clermont-Ferrand : Observatoire de l'environnement et des territoires de l'autoroute A89 (Clermont-Ferrand - Bordeaux).

Jamot C., Chaze M. & J. Eyeletielet (2008) : L'A89 et la périurbanisation clermontoise dans les Combrailles. – Clermont-Ferrand : Observatoire de l'environnement et des territoires de l'autoroute A89 (Clermont-Ferrand - Bordeaux).

Vanier M. (2008) : Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité. – Paris : Economica Anthropos.

Viard J. (1994) : La société d'archipel ou les territoires du village global. – Paris : Editions de l'Aube.

Milhan CHAZE

milhan.chaze@laposte.net

Université de Clermont-Ferrand II-Blaise Pascal

CERAMAC

France

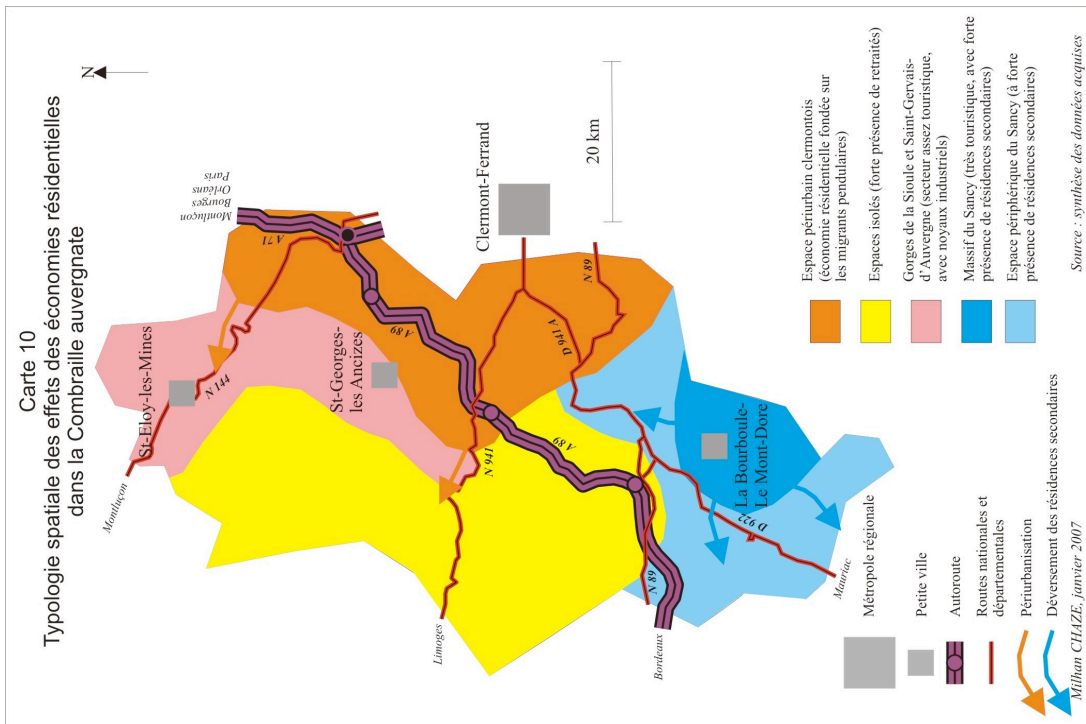
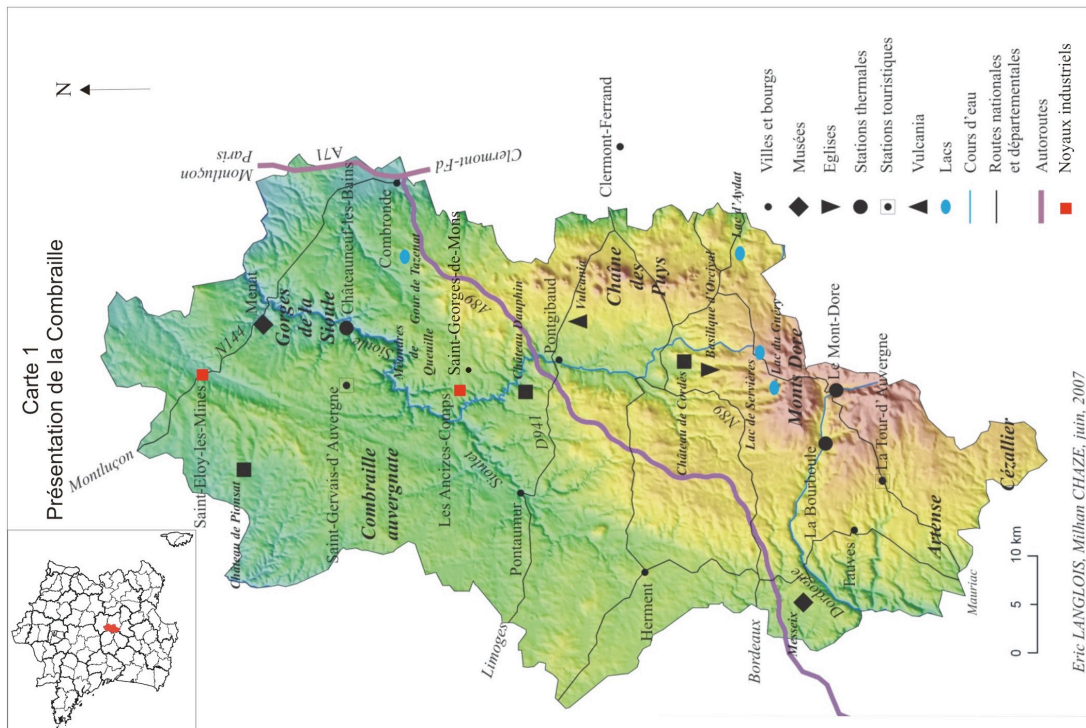


Figure 1 : Carte de présentation et carte de synthèse

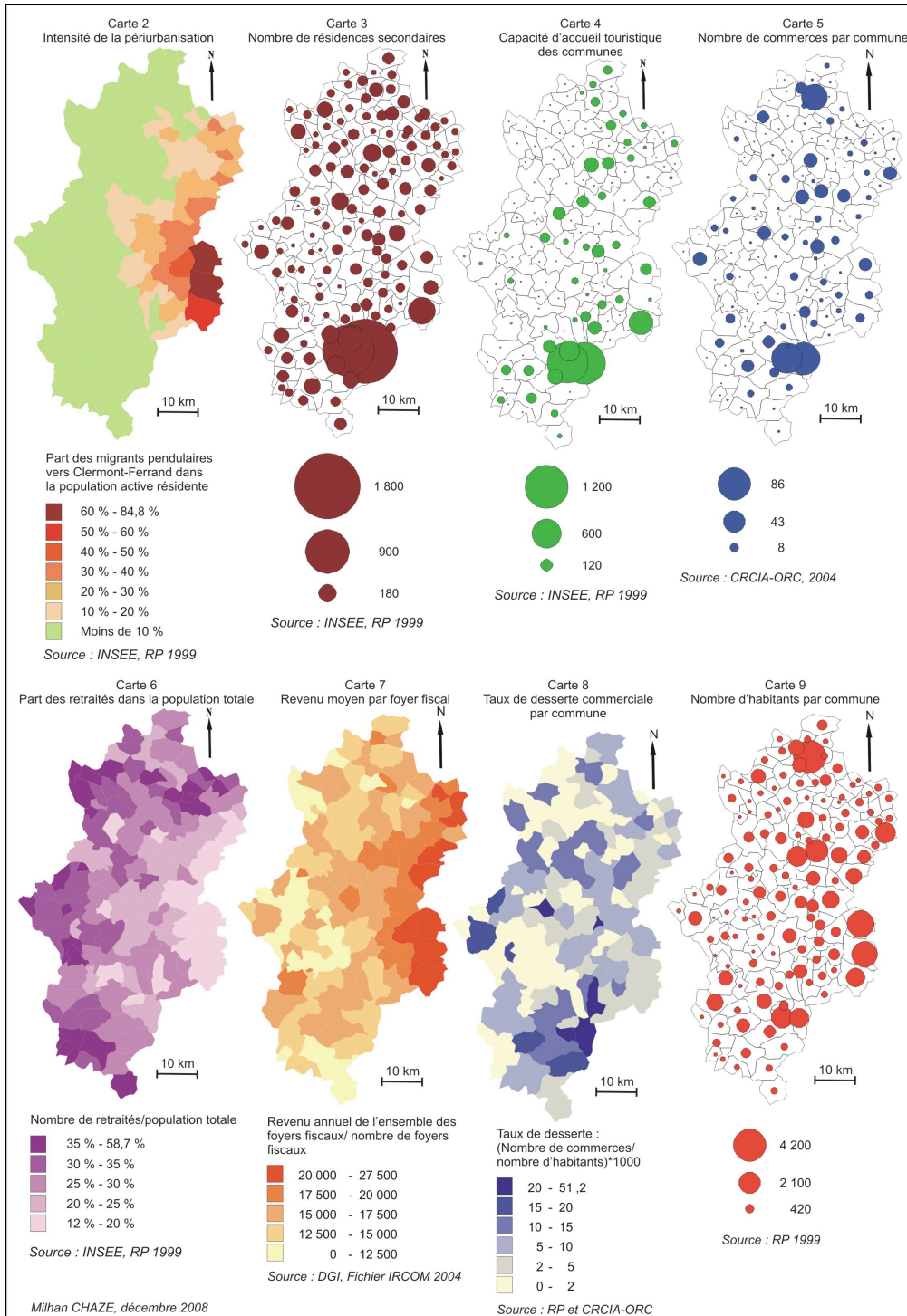


Figure 2 : Cartes analytiques

LE TERRITOIRE COMME PRODUIT DE MODALITES GEO-ECONOMIQUES ET POLITICO-IDEOLOGIQUES. LE CAS DE LA REGIONALISATION DU TOURISME EN VALAIS (SUISSE)

Christophe CLIVAZ*, Jacques MICHELET**

* IUKB, Sion (Suisse)

** IGA, Grenoble (France)

RESUME

Le présent article vise à montrer, à la fois au niveau théorique et par l'étude d'un cas pratique, la nécessité d'embrasser les questions territoriales d'une façon multiscalaire et interdisciplinaire.

Théoriquement d'abord, une conception dialectique du territoire - entre une nature matérielle et idéale - permet de saisir au plus près la globalité de l'objet. Le modèle proposé permet également de mettre en évidence les interrelations entre les divers sous-systèmes qui composent le territoire et, à partir de là, la nécessité du recours autant à de multiples échelles d'observation qu'à l'ensemble des diverses disciplines concernées.

L'étude du cas de la régionalisation des structures du tourisme valaisan au moyen de ce référentiel théorique vient conforter son bien fondé. Il serait difficile en effet de comprendre le mouvement de régionalisation actuellement engagé par les acteurs touristiques valaisans sans mettre en évidence les transformations qui ont modifié, à diverses échelles, les conditions-cadres. De la même façon, il serait réducteur de vouloir se limiter à une approche sectorielle, centrée sur un aspect particulier de la question (économie, politiques publiques, façon de vivre le territoire touristique, etc.).

En découle l'idée d'un territoire local fonctionnant comme une synthèse combinatoire de sous-systèmes de natures et d'échelles différentes. Un territoire dont la globalité des enjeux sous-tend sa "décomposition/recomposition" ne trouve son interprétation que dans une perspective multiscalaire et interdisciplinaire.

MOTS CLES

Territoire, globalisation, régionalisation, tourisme, Valais

INTRODUCTION

L'idée d'une publication conjointe entre deux Valaisans, dont l'un (politologue) est spécialiste des politiques du tourisme et l'autre (géographe) du changement des modalités de l'action publique en matière de régionalisation, nous a "naturellement" conduit à nous intéresser aux formes émergentes de collaborations régionales à finalité touristique qui, depuis peu, se diversifient et s'intensifient dans le canton du Valais.

Parmi les questions soulevées à l'occasion de ce colloque, deux nous paraissent sous-tendre les enjeux liés à l'analyse de la régionalisation à des fins de gestion touristique : quel est le niveau géographique pertinent pour aborder la régionalisation ? Et quelle est l'importance du franchissement des frontières disciplinaires dans l'analyse de la régionalisation ?

L'article est structuré de la manière suivante : après avoir proposé un modèle d'analyse du territoire, l'observation à diverses échelles des changements intervenus depuis les années 1980 permet de resituer dans son contexte spatial, historique, économique et politique le cas de la régionalisation du tourisme en Valais, ce qui permet en conclusion de tirer certains enseignements par rapport aux deux questions mentionnées au paragraphe précédent.

LA PERTINENCE D'UNE APPROCHE MULTISCALEAIRE ET MULTIDIMENSIONNELLE

J. MICHELET (2008) a montré que le sujet des recompositions régionales dans les espaces périphériques alpins de la Suisse connaît un renouveau depuis la synthèse du PNR 5 "Problèmes régionaux en Suisse" publiée par BRUGGER & FREY (1985). Cet intérêt renouvelé prend corps avec l'élaboration au niveau fédéral de la nouvelle politique régionale (NPR).

Demeure le fait que, en raison des multiples facteurs ayant une influence potentielle sur les recompositions régionales, il faille travailler à l'intérieur d'un cadre théorique permettant de synthétiser les principales variables explicatives ainsi que les relations entre elles.

Un modèle d'analyse du territoire

Le cadre théorique est celui du territoire (Figure 1), au sens de formation socio-spatiale, et le phénomène à étudier c'est la régionalisation, produit de modalités à la fois géo-économiques et politico-idéologiques émanant de l'interaction localisée des stratégies du territoire concerné et du contexte englobant.

Notre point de vue se construit à partir d'une perspective double, entre une nature matérielle (répartition démographique ; mode de production économique ; espace naturel et construit) et une nature idéale (idéologie et culture ; pouvoirs publics) de l'objet. C'est ainsi que DI MEO (1991) différencie l'infrastructure territoriale, qui s'exprime prioritairement par des modalités géo-économiques, de sa superstructure, d'ordre politico-idéologique. En tant que superstructure, le territoire est une fusion d'individuel et de social, du fait que le terme traduit, par l'émergence de structures institutionnelles et par l'addition des représentations individuelles, une reconnaissance collective de l'espace reflété. En tant qu'infrastructure en revanche, le territoire recouvre un mélange d'espace naturel et d'espace anthropisé, dans le sens que s'y superposent, aux traits physiques originaux, des populations et des moyens technologiques de production des biens économiques.

La dimension historique est indispensable au modèle. Il n'est pas inutile de rappeler que le territoire n'est pas de l'espace tout seul, mais de l'espace-temps : *Le territoire c'est quelque chose comme du temps cristallisé ... l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire* (MARIE M., cit. in DI MEO, 1991 : 144). L'échelle temporelle à laquelle fait explicitement référence ce modèle est donc celle de la politique régionale en Suisse. Le point de référence historique se situe en conséquence au milieu des années 1970, à une époque où les régions de montagne montraient certains problèmes structurels de nature essentiellement démographique et économique. Il faudra attendre trois décennies pour que ce système régional hérité soit remis en cause, pour que le doute s'installe sur la congruence entre la nature des problèmes régionaux et les outils politiques mis en place pour y répondre.

Ainsi défini, le territoire, au sens de formation socio-spatiale, se montre résolument pluriel et complexe. Il pose de facto la question du franchissement des frontières disciplinaires et celle des échelles de l'observation dans l'analyse des faits territoriaux. Reste maintenant à se pencher sur le jeu de la formation des régions, au moyen du cadre méthodologique des formations socio-spatiales.

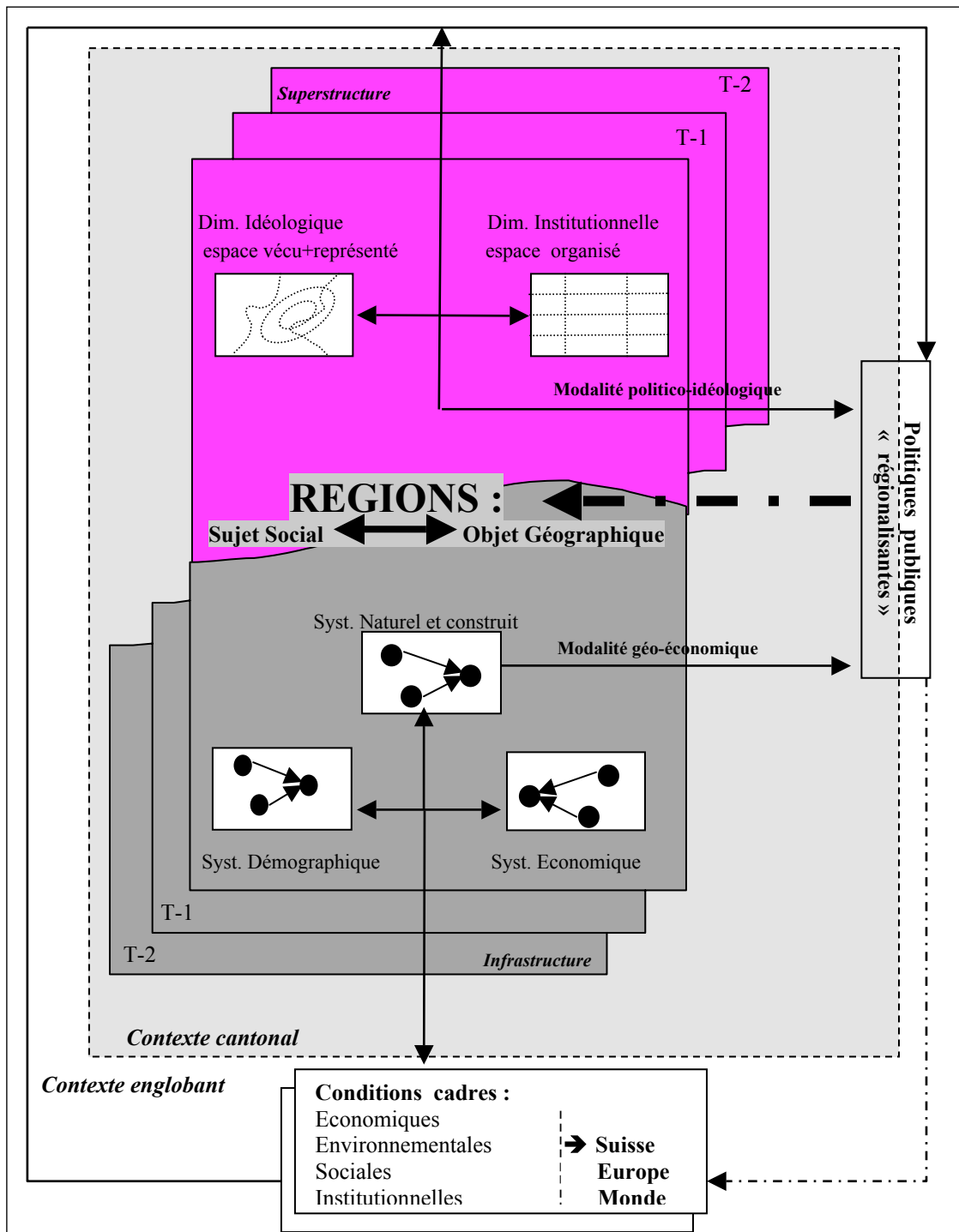


Figure 1 : Un cadre de réflexion multiscale et multidimensionnel (MICHELET, 2008)

Le jeu de la création des régions

L'élément qui compose le carburant de la coopération régionale en Suisse, c'est d'abord la politique régionale, au sein de laquelle s'articulent aujourd'hui la politique agricole et celle des agglomérations ainsi que, pour certains cantons, une politique touristique ad hoc. La mise en œuvre de ces politiques produisant, in fine, du territoire (au sens de projets territoriaux), il semble que l'on s'achemine vers une conception plurielle de l'objet. Nous regroupons donc ces outils institutionnels sous le terme de "politiques régionalisantes".

La politique régionale tire son origine du contexte national englobant, mais son application territorialisée est multiscale. Issue des échelons supérieurs du fédéralisme, la politique régionale suisse se territorialise à l'échelon intercommunal, par la rencontre entre les nécessités locales et les objectifs territoriaux supérieurs, d'ordre stratégique. C'est de ce jeu complexe, multiscale et multidimensionnel, que se légitiment les structures et les initiatives du pouvoir régional et que s'objectivent les régions, au sens de formations socio-spatiales intermédiaires.

Il serait tentant pour le chercheur de proposer, à partir d'une description de chacun des éléments qui forment le modèle de production des régions, une vision mécaniste de l'ensemble au moyen de rapports de causalité simples. Si, dans un souci d'intelligibilité, la description et la superposition de chacun des éléments paraît souhaitable, il serait scientifiquement irresponsable d'oublier que c'est dans leurs interrelations que s'échafaude la topique régionale : *telle structure économique, telle forme géographique participent à la constitution d'une représentation (idéelle) collective ; inversement, telle croyance ou telle idée que partagent les membres d'un groupe social expliquent des comportements producteurs d'espace* (DI MEO, 1991 : 247). La globalité du phénomène à observer est donc à rechercher dans la synthèse combinatoire des éléments du système.

En conséquence, l'objectif du modèle géographique proposé est d'arriver à cerner, de façon diachronique et globale, le sens, les objectifs, les acteurs et les moyens de la régionalisation. Ceci sur la base d'une analyse des interactions entre des éléments territoriaux de nature diverse, dans le jeu qu'ils entretiennent avec leur contexte englobant, en vue d'objectiver et de légitimer par la politique régionale les nouvelles structures régionales.

L'EVOLUTION DU CONTEXTE GLOBAL ET SES EFFETS LOCAUX

Conformément au paradigme de la pluralité des échelles des phénomènes liés à la régionalisation, il convient de mettre en évidence les mutations globales qui seraient susceptibles d'influencer le contexte touristique local que cet article se donne pour objet.

A l'expression populaire de mondialisation, de nombreux auteurs lui substituent volontiers celle de "globalisation" (DOLLFUS, 2000). Le terme traduit mieux le fait que, si le mouvement économique accroît l'interdépendance entre les économies de la planète, il n'en augmente pas moins les inégalités entre les territoires et ce, quelle que soit l'échelle à laquelle se place l'observateur.

L'essentiel des échanges se réalise en effet au sein d'un cercle très restreint de pays riches ou de métropoles-relais dans les pays du Sud et va de pair avec une accentuation de la pauvreté dans la centaine de pays qui ne participent pas ou peu à la dynamique économique globale. Polarisation, hiérarchisation et marginalisation traduisent donc les effets territoriaux conjoints du processus : *Au total, se dessine un monde multipolaire et divisé ... : plus de relations horizontales multidirectionnelles ; plus de synchronisme des évolutions dans les parties "intégrées" ; plus d'exclusion dans les zones interstitielles – internes et externes – d'un monde de moins en moins régulé* (VELTZ, 2005 : 102). La globalisation a donc profondément bouleversé les conditions-cadres de la régionalisation. Il est dès lors nécessaire d'en préciser les sens en rapport aux différents sous-systèmes du territoire.

Expressions géo-économiques de la globalisation

Le nouveau contexte économique mondial favorise l'émergence des "entreprises globales" et s'accompagne d'une redéfinition de leur ancrage territorial. Les stratégies d'implantation favorisent le plus souvent les grandes régions métropolitaines aux dépens des régions périphériques dont les structures sont trop fragiles aux yeux de ces entreprises. De cette façon le processus de globalisation met à mal la cohésion nationale. Il creuse un écart de plus en plus important entre des "régions qui gagnent" - des zones centrales qui polarisent les fonctions dirigeantes - et des "régions qui perdent" - des zones rurales/périphériques affaiblies par les mutations structurelles. Dans un contexte de libéralisation, de déréglementation et de privatisation, la compétitivité est devenue un leitmotiv imposé aussi bien aux acteurs économiques qu'aux économies régionales. De cette notion de compétitivité découle une concurrence territoriale accrue entre les places économiques, dans laquelle la régionalisation vise à atteindre une masse critique suffisante pour "exister".

Le comportement des entreprises est suivi d'un comportement réciproque des populations. Désireux de s'installer là où les opportunités de carrière sont maximisées, les acteurs sociaux entraînent à leur tour une accélération de l'urbanisation en s'adaptant aux nouvelles formes d'organisation spatiale initiées par le tissu technico-économique.

Ainsi, la globalisation, par ses aspects économiques et démographiques, transforme l'espace. Elle renforce le rôle des régions urbaines dans un processus de métropolisation. Les disparités régionales ne s'estompent pas, mais au contraire se renouvellent. Il ne suffit plus de savoir décentraliser/centraliser le développement économique selon des schémas d'équilibre prédéfinis, mais de parvenir à consolider l'attractivité de l'ensemble du territoire. Les instruments privilégiés seraient alors la mise en réseau et la collaboration régionale (DA CUNHA & BOTH, 2004).

Le système naturel et construit est également affecté par des modifications d'origine anthropique qui s'intensifient avec la globalisation. La consommation, la mobilité et le confort croissants exigés à peu près partout sur la planète mettent à mal notre environnement. Ces bouleversements vont affecter de manière contrastée les différentes régions du globe.

Le réchauffement climatique dans les Alpes pousse par exemple les milieux touristiques à réagir et à adopter de nouvelles stratégies de développement en sachant que la neige se fera rare dans le futur, du moins en-dessous d'une certaine altitude (BADER & KUNZ, 1998). La réponse se traduit par des investissements qui se concentrent là où l'enneigement pourra être assuré. Ceci entraîne une polarisation des constructions et des équipements de loisirs dans quelques domaines skiables parmi les plus hauts et les plus prestigieux. Cette concentration renforce les dépendances et la spécialisation économique des régions concernées et bouleverse les structures socio-économiques des régions abandonnées. Le résultat se traduit par un phénomène double de surconcentration et d'abandon, les deux cas de figure étant, à terme, préjudiciables aux économies régionales.

Dans un autre registre, l'essor des infrastructures et des nouvelles technologies engendre une distorsion de la dimension "espace-temps". Cette distorsion du rapport au territoire modifie sa signification à la fois sociale et spatiale, par un double processus de compression/écartèlement. Cette transformation de l'espace est surtout le fruit de facteurs technologiques (infrastructures, innovations) et économiques (croissance du pouvoir d'achat) qui, combinés, ont radicalement changé l'accessibilité à la centralité sur le globe. L'absence de connexions performantes constitue un handicap important dans la compétitivité régionale et mondiale.

Expressions politico-idéologiques de la globalisation

Au niveau politique d'abord, la coopération internationale est devenue incontournable pour régler et "piloter" l'économie globalisée et ce, particulièrement lorsque les problématiques dépassent les frontières nationales (climat, migrations, terrorisme, commerce international, etc.). La globalisation repose donc la question de l'autonomie des Etats-Nations et de la place accordée aux réglementations nationales, cantonales ou communales, soumises à des traités internationaux de plus en plus nombreux et contraignants. Au niveau de l'espace alpin par exemple, la Convention Alpine se donne pour objectif d'appliquer un cadre législatif uniforme de développement à l'ensemble des régions alpines. Cet outil juridique de type "top-down" est même censé faire des Alpes le laboratoire de la régionalisation des politiques européennes. On s'aperçoit que, d'une façon générale, l'intensification de la coopération internationale conduit à un affaiblissement des instruments nationaux de régulation.

Cet affaiblissement s'accompagne d'un changement de philosophie de l'action économique publique au sein des nouvelles générations de politiques publiques. C'est ainsi qu'en Suisse la politique régionale, qui encourageait dans les années 1980 une intervention selon une logique de redistribution équitable des ressources au sein du secteur public, se donne désormais pour objectif de promouvoir la compétitivité des régions. Ce changement de paradigme influence la nature même de ces dernières (MICHELET, 2008). Là où, jusqu'à présent, le type d'intervention appelait à une architecture régionale calquée sur la hiérarchie politique (communes, districts, régions, cantons), il s'agira dorénavant de favoriser des regroupements fonctionnels selon des objectifs économiques partagés.

Au niveau du vécu territorial ensuite, le phénomène d'ouverture et d'échange global, mais inégal, repose sur une mobilité accrue des personnes, des marchandises et des innovations. Cette diffusion économique et technologique interagit avec des éléments de nature superstructurelle : la dimension idéologique du rapport des individus et des sociétés à leurs territoires s'en trouve ainsi modifiée (VANIÉR, 1997).

Prenons l'exemple du tourisme : c'est un phénomène assez ancien certes, mais ce qui est nouveau en revanche ce sont la forme et l'intensité qu'ont pris les déplacements. Ce faisant, par la multiplication des "escapades" rendues économiquement accessibles par l'effondrement des tarifs des transports et par l'élargissement du cadre de vie citoyen aux résidences secondaires des stations, c'est tout un mode de vie qui écartèle les territoires vécus et, de là, la conscience du monde dans l'esprit des populations.

La globalisation ouvre certes les horizons des individus et des sociétés, mais elle crée également, par retour de balancier, un besoin grandissant de (re)trouver des racines, fussent-elles bricolées. Ce repli sur la dimension locale (mais un local dont la nature s'est transformée) apparaît comme une option rassurante face à l'omniprésence de la culture globale. Ce phénomène conjoint d'ouverture et de repli s'image pertinemment dans le terme de "glocalisation". Or, il y a fort à parier que la "glocalisation" des individus et des sociétés, associée à une nature renouvelée du local, engendrent des sentiments de territorialité élargis, complexifiés et, de là, un paradigme renouvelé pour la régionalisation.

LA REGIONALISATION DU TOURISME : L'EXEMPLE DU CANTON DU VALAIS

Afin d'illustrer l'expression locale des ces transformations globales, nous allons maintenant nous pencher sur un cas concret, la régionalisation des structures touristiques en Valais. Pour ce faire, nous reprenons la distinction entre "expressions géo-économiques" et "expressions politico-idéologiques" pour caractériser les processus de régionalisation observés. Avant de commencer cette analyse, nous donnons dans le paragraphe suivant quelques brèves informations sur le tourisme en Valais.

Situé au sud-ouest de la Suisse, le canton du Valais a une superficie totale de 5225 km² pour une population de 300'000 habitants. Le tourisme constitue un secteur-clé de l'économie valaisanne : il contribue directement ou indirectement au PIB cantonal à hauteur de 25,4% et fournit 27,3% de l'ensemble des emplois (RÜTTER *et al.*, 2001). De manière générale, les entreprises touristiques valaisannes se caractérisent par leur petite taille en comparaison internationale. La grande majorité des hébergeurs ou des sociétés de remontées mécaniques sont ainsi des PME (petites et moyennes entreprises) qui n'emploient au plus que quelques dizaines de personnes. Ce "morcellement" des acteurs dans le secteur privés se retrouve aussi dans le secteur parapublic : 153 communes et une centaine d'offices du tourisme sont en charge de la gestion du tourisme.

Les modalités géo-économiques de la régionalisation du tourisme valaisan

Au niveau des modalités géo-économiques, soit l'ensemble des processus démographiques, économiques et spatiaux, trois éléments méritent particulièrement d'être mis en évidence.

Premièrement, il est désormais "classique" de constater le décalage entre territoires institutionnels et territoires vécus. Dans sa manière de pratiquer le territoire, que ce soit pour des motifs professionnels ou de loisirs, une grande partie de la population se joue allégrement des frontières institutionnelles. Ce décalage se traduit au niveau politique par le fait que le périmètre de l'action publique ne correspond souvent plus à celui des problèmes à traiter, d'où la tendance à s'orienter vers des solutions intercommunales ou à transmettre la résolution des problèmes en question à un échelon administratif supérieur.

Ce qui nous intéresse ici, c'est que ce décalage est observable non seulement pour la population permanente, mais qu'elle concerne également la population "touristique". Les touristes sont de plus en plus mobiles sur leur lieu de vacances. Fini le temps où ils passaient une semaine entière sans quitter la station ! Ce phénomène est particulièrement important pendant la saison d'été où les touristes "rayonnent" largement tout autour de leur lieu d'hébergement, quand ils ne privilégient pas carrément un mode de voyage itinérant. Si le phénomène est moins fortement identifiable pour la saison d'hiver, à la fois du fait de déplacements rendus plus difficiles par des conditions météorologiques moins favorables et la relative similarité entre les offres de glisse des différentes stations, il est cependant indéniable et se développe de plus en plus. Les opérateurs de remontées mécaniques s'adaptent d'ailleurs à ce mouvement en incluant de plus en plus dans leurs forfaits la possibilité de passer une ou plusieurs journées dans un autre domaine skiable.

Deuxièmement, la globalisation du marché touristique entraîne la nécessité d'une mise en commun des forces marketing des différents stations afin d'avoir une taille suffisante pour pouvoir prospecter sur ce marché au niveau mondial. C'est cette globalisation du marché touristique et la nécessité des stations d'y répondre qui a amené le succès du concept de "destination" (BIEGER, 2008). Ce dernier prône de transférer toutes les activités de promotion des offices du tourisme locaux à des organismes supra-communales afin d'avoir une force de frappe marketing permettant d'être présent sur les marchés européens, voire plus éloignés encore pour les plus grandes destinations, les offices du tourisme se concentrant sur des tâches d'accueil et d'animation locale. Ce concept, dont la mise en œuvre constitue un des objectifs de la politique valaisanne du tourisme (CANTON DU VALAIS & VALAIS TOURISME, 2003), a peu à peu trouvé sa traduction dans la réalité touristique valaisanne depuis une dizaine d'années, même si c'est souvent "dans la douleur". C'est ainsi qu'a par exemple été créée la destination Cœur du Valais qui s'occupe de la promotion de la plupart des stations situées dans les environs de Sion et de Sierre.

Cette nécessité croissante de collaborer se retrouve aussi au niveau des entreprises ou des communes touristiques. Concernant les entreprises, on peut prendre l'exemple du secteur des remontées mécaniques qui a connu cette dernière décennie plusieurs fusions (par exemple les 3 sociétés de remontées mécaniques de Zermatt ou les 4 de Crans-Montana). Sans aller jusqu'à la fusion, des sociétés de remontées mécaniques collaborent aussi de manière étroite pour réduire leurs coûts, par exemple par une politique des achats communes ou le partage de machines ou de matériel. La mise sur le marché de la Valais SkiCard, carte d'accès "mains-libres" à prépaiement valable dans la plupart des domaines skiables, constitue également un exemple de collaboration réussie dans le domaine touristique. Concernant les communes, on peut mentionner deux exemples récents pour corroborer ce mouvement de collaboration renforcée, à savoir la fusion des six communes du Val d'Anniviers ou la création de l'Association des communes de Crans-Montana dont l'objectif est de permettre une meilleure coordination du développement de cette station dont le périmètre s'étend sur six communes.

Ces exemples peuvent être interprétés comme une tendance nouvelle des acteurs, tant privés que publics, à adopter un comportement davantage proactif en matière d'adaptation des structures aux effets de la globalisation du marché touristique. Jusqu'à récemment en effet, les mouvements vers plus de coopération découlaient le plus souvent d'impulsions extérieures, qu'elles soient d'ordre politique (par exemple des modifications de la réglementation fédérale) ou économiques (par exemple la pression des banques sur les sociétés de remontées mécanique), que d'une stratégie volontariste des acteurs concernés (CLIVAZ, 2006).

Troisièmement, l'évolution du marché immobilier questionne la capacité des acteurs communaux à gérer les enjeux qui y sont liés. Depuis les années 1960 le développement des stations s'est basé principalement sur la vente de résidences secondaires, en particulier dans la partie francophone du canton. A cette demande "diffuse" pour de la résidence secondaire, qui a connu un renouveau marqué depuis 2000 avec l'arrivée d'une clientèle anglaise ou scandinave aisée, est venu s'ajouter depuis quelques années de grands projets de complexes de vacances combinant hébergement (plusieurs centaines de lits) et divers services touristiques (restauration, wellness, commerces, activités sportives, etc.). L'exemple emblématique est le projet du groupe MIRAX à Aminona (Crans-Montana) qui prévoit l'investissement de 400 millions de francs suisses dans la construction du "Village Royal". Dans ce contexte de "surenchère" immobilière, il apparaît de plus en plus clairement que les autorités communales manquent du savoir-faire et de l'expertise nécessaires pour évaluer et gérer les conséquences économiques, environnementales et sociales de cette surenchère, conséquences qui dépassent largement les frontières communales. Un traitement des enjeux immobiliers et fonciers à un niveau supra-communal ainsi qu'une intervention plus importante du canton sur ces enjeux paraissent nécessaires (CLIVAZ, 2007).

Les modalités politico-idéologiques de la régionalisation du tourisme valaisan

En ce qui concerne les modalités politico-idéologiques, soit les processus qui organisent et qualifient le territoire, nous nous attarderons plus particulièrement sur 2 points.

Premièrement, la nouvelle politique régionale (NPR) en vigueur en Suisse depuis janvier 2008, dont il a été brièvement fait référence précédemment, témoigne d'une volonté des élus et de l'administration, au moins au niveau fédéral et cantonal, de moderniser tant les structures régionales que les missions qui leur sont confiées. On notera ainsi qu'à son art. 3, al. 2, la Loi fédérale sur la politique régionale mentionne que "la cohésion géographique, le rationalisme économique et l'exécution commune des tâches priment les frontières institutionnelles pour la formation des régions". Le décalage entre territoires vécus et territoires institutionnels est donc reconnu de manière explicite. En outre, l'objectif de la NPR n'est plus prioritairement comme dans l'ancienne politique de redistribuer des revenus entre les régions de plaine et les régions de montagne, mais d'améliorer la compétitivité de ces dernières en y créant de la valeur ajoutée.

Ce changement de philosophie est dans l'ensemble partagé par le Département de l'économie et du territoire de l'Etat du Valais. Dans sa conception de développement territorial et économique, ce dernier distingue trois types de territoires : les villes et les agglomérations de plaine, les centres touristiques de montagne et l'espace rural. Pour chacun de ces types de territoires, une base légale ad hoc (loi sur la politique économique, loi sur le tourisme, loi sur l'agriculture et l'espace rural) a été mise sur pied, l'ensemble du dispositif étant "chapeauté" par la politique régionale cantonale dont les instruments s'appliquent aux trois types de territoires (CANTON DU VALAIS, 2007).

Concernant spécifiquement le domaine du tourisme, la révision récente de la Loi cantonale sur le tourisme prévoit la création de régions touristiques en vue de lutter contre la dispersion des forces et de mettre en place une offre touristique capable de s'imposer dans un marché globalisé.

Deuxièmement, en termes de gouvernance, les transformations en cours s'accompagnent de nouvelles formes de relations, formelles et informelles, entre les acteurs publics et privés. Les processus décisionnels, autrefois hiérarchiques et réservés aux personnes "introduites", s'ouvrent à des acteurs privés ou associatifs. C'est ainsi qu'il est maintenant bien établi à Crans-Montana que chaque projet d'envergure (par exemple réaménagement urbain, centre aquatique, etc.) soit présenté et discuté avec les milieux concernés ainsi qu'avec l'ensemble de la population sous forme de journées/soirées d'information incluant parfois aussi des ateliers participatifs. Dans le même ordre d'idée, plusieurs communes (Ayent/Anzère, Evolène, St-Maurice, les communes du Val d'Anniviers) ont réalisé ces dernières années des documents de synthèse présentant la situation du tourisme sur leur territoire et posant les bases d'une politique touristique en y associant les socio-professionnels du tourisme, la population locale, les propriétaires de résidences secondaires ainsi que les touristes eux-mêmes.

Cette "nouvelle" gouvernance, qui privilégie une approche "par le bas" (*bottom-up*) plutôt que "par le haut" (*top-down*) et s'appuie non seulement sur le savoir des experts mais aussi sur le savoir profane des usagers du territoire, s'impose de plus en plus dans les lieux touristiques. Dans les décisions que ces derniers doivent prendre, notamment en vue de s'adapter à la globalisation du marché touristique et aux attentes de la clientèle, elle apparaît en effet comme une solution potentiellement plus adaptée que la gouvernance "classique" pour trouver des solutions consensuelles satisfaisant les différents acteurs concernés.

CONCLUSION : ENSEIGNEMENTS POUR L'ANALYSE TERRITORIALE

Si dans notre modèle (cf. Figure 1) aucun des éléments au niveau des conditions-cadres ou du contexte valaisan ne suffit, à lui seul, à fonder une prospective, leur synthèse combinatoire permet de pointer le rôle croissant des structures régionales. Notre modèle d'analyse nous renvoie donc directement aux questions de la pluralité des échelles et de l'interdisciplinarité.

Le local n'est plus local, il est l'échelle où se rencontrent aussi le régional, le national, le supranational (VANIÉ, 1997 : 167). Comme VANIÉ, nous pensons que l'échelle des observations est nécessairement multiple, avec l'objectif dans notre exemple de régionalisation de cadrer au mieux les dimensions spatiales des faits régionaux en matière de tourisme (groupements de communes, de privés ou d'associations). Il en résulte que toute tentative monoscalaire de la perception des faits doit désormais être invalidée. Le chercheur se voit ainsi contraint de synthétiser la diversité des stratégies d'acteurs à des échelles diverses, au moyen de la notion d'articulation.

Il apparaît ainsi que, dans le cas valaisan, la globalisation du marché touristique a contribué à remettre en cause l'organisation des structures touristiques. Celles-ci s'orientent clairement vers des périmètres d'action de plus en plus vastes. Il y a une vingtaine d'années parler d'une collaboration plus intensive ou d'une fusion des offices du tourisme passait pour un discours "révolutionnaire". Ensuite, à partir du milieu des années 1990, on est passé à la constitution progressive des destinations avec l'objectif initial d'en avoir 13 (BINER *et al.*, 1999). Aujourd'hui, les discussions s'orientent vers une diminution de ce nombre de destinations, voire carrément la création d'une seule destination pour l'ensemble du Valais. On sent donc clairement un mouvement qui vise à faire en sorte que l'organisation fonctionnelle du tourisme s'adapte à l'évolution des mobilités et des attentes de la clientèle. Ce mouvement, malgré les résistances qu'il suscite de la part d'acteurs ne souhaitant pas déléguer une partie de leurs compétences et de leur pouvoir à des niveaux supérieurs, correspond à une tendance de fond qui va probablement se poursuivre ces prochaines années.

Quant à la question du dépassement des frontières disciplinaires, il semble acquis que l'approche interdisciplinaire s'impose lorsqu'il s'agit d'appréhender les faits territoriaux dans leur globalité : en plus de sa discipline de base, le chercheur doit s'approprier des approches et réflexions venant d'autres disciplines, que ce soit des sciences sociales ou des sciences naturelles. Une démarche exclusivement disciplinaire, par exemple purement géographique ou économique, ne permet pas de comprendre l'évolution des territoires dans leurs différentes dimensions. En particulier la durabilité, aujourd'hui référentiel dominant dans la "lecture" des territoires, demande par définition une approche à la fois globale et interdisciplinaire. Le modèle que nous avons défendu dans cette contribution intègre cette dimension interdisciplinaire.

De par sa nature même, le territoire impose donc une approche à la fois multiscale et interdisciplinaire. Lorsque le chercheur n'a pas les ressources nécessaires pour respecter cette double exigence, il doit pour le moins positionner son design de recherche par rapport à cette dernière.

REFERENCES

Bader S. & P. Kunz (1998) : Climat et risques naturels – La Suisse en mouvement, Rapport scientifique final PNR 31. – Zürich : Programme National de Recherche "Changements climatiques et Catastrophes naturelles" PNR 31, v/djf Hochschulverlag AG, ETH.

Bieger T. (2008) : Management von Destinationen. – München : Oldenbourg.

Biener H. et al. (1999) : Création de destinations en Valais – Bases pour des décisions. – Sierre : Centre de recherche de l'Ecole suisse de tourisme.

Brugger E.A. & R.L. Frey (1985) : Politique régionale en Suisse : buts, problèmes, expériences, réformes. – Lausanne : Presses polytechniques romandes.

Canton du Valais (2007) : Programme de mise en oeuvre de la nouvelle politique régionale pour le canton du Valais pour la période 2008-2011. – Sion, juillet 2007.

Canton du Valais & Valais Tourisme (2003) : Politique du tourisme du canton du Valais. Une référence pour aujourd'hui et pour demain. – Sion, 8 octobre 2003.

Clivaz C. (2007) : L'immobilier en station de sports d'hiver : du laisser-faire au savoir-faire ? – In : Bourdeau Ph. (dir.), Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ? – Paris : Hermes : 111-122.

Clivaz C. (2006) : Crans-Montana-Aminona (Suisse) : y a-t-il un pilote dans la station ? / Crans-Montana-Aminona (Switzerland) : Is there anyone in charge of the resort ? – In : Revue de géographie alpine, 94(1) : 75-94.

Da Cunha A. & J.-F. Both (2004) : Metropolen, Städte und Agglomerationen : sociodemografische Struktur und Dynamik von urbanen Räumen. – Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Di Méo G. (1991) : L'Homme, la Société, l'Espace. – Paris : Anthropos, Ed. Economica.

Dollfus O. (2000) : La nouvelle carte du monde, Que sais-je ? – Paris : Presses Universitaires de France.

Michelet J. (2008) : Régionalisation & politique régionale dans les Alpes suisses - Quelles stratégies et quel avenir, perspectives valaisannes. – Lausanne : Thèse de doctorat en cotutelle entre IGUL et IGA.

Rütter H. et al. (2001) : Le tourisme en Valais. Etude sur la valeur ajoutée. – Sion : Etat du Valais, juin 2001.

Vanier M. (1997) : De l'industrie au territoire : Parcours, positions et perspectives de recherche. Habilitation à diriger des recherches présentée sous la direction du professeur André Vant.

Veltz P. (2005) : Mondialisation, villes et territoires, 1^{ère} édition "quadriga". – Paris : Presses Universitaires de France.

Christophe CLIVAZ

christophe.clivaz@iukb.ch
Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB), UER Tourisme,
CP 4176, 1950 Sion, Suisse

Jacques MICHELET

jack.michelet@bluewin.ch
Institut de géographie alpine (IGA), 14 bis Av.
Marie Reynoard, 38100 Grenoble, France

RESEAUX INTERNATIONAUX, CULTURE EN TANT QUE RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT LOCAL⁴⁹

Olivier CREVOISIER*, Leïla KEBIR**

*Groupe de recherche en économie territoriale (GRET) – Institut de sociologie, Université de Neuchâtel (Suisse)

** Boursière du Fonds national suisse, UMR SAD-APT – INRA, Agroparistech, Paris (France)

RESUME

Aujourd'hui, connaissances et cultures sont perçues comme des "objets" centraux du développement économique. En témoignent la montée des industries culturelles, la dématérialisation des biens industriels dont la valeur repose toujours plus sur leurs qualités communicationnelles, le développement du tourisme et des loisirs marchands, etc.

Or la culture se distingue des autres ressources mobilisées par son lien intrinsèque aux sociétés et communautés qui la produisent. Les relations économiques n'existent pas indépendamment des dimensions sociales et culturelles. Si l'économie en tant que discipline s'accommode de ce "facteur" singulier sans complexe particulier, il n'en est pas de même pour d'autres disciplines comme la sociologie, l'ethnologie ou la géographie qui pensent que la marchandisation croissante de la culture provoque une perte de sens et donc un appauvrissement des sociétés productrices de ces objets. Pour d'autres, ce passage permet dans certains cas de maintenir et renouveler ces objets, la marchandisation fournissant des moyens matériels et immatériels. Dans cette seconde perspective, l'économie et le culturel ne s'opposent pas systématiquement et peuvent même se renforcer l'un l'autre.

Sans vouloir s'attacher trop exclusivement à l'une ou l'autre de ces approches, ce papier, sur la base à la fois de travaux conceptuels et empiriques (Camagni, Maillat et Matteaccioli 2004), discute l'hypothèse selon laquelle les milieux locaux et les systèmes territoriaux de production sont des formes favorables au maintien et au renouvellement des ressources culturelles. Une relation de proximité entre la communauté productrice de ces objets et le système de production qui les exploite économiquement favorise-t-elle le maintien d'une certaine authenticité? Et qu'en est-il des grandes industries culturelles?

MOTS CLEFS :

Ressources culturelles, milieux innovateurs, développement local, industries culturelles.

INTRODUCTION

La connaissance et la culture ont aujourd'hui ceci en commun qu'elles sont largement thématiques dans la littérature économique ainsi que dans les discours sur le développement régional (CAMAGNI, MAILLAT & MATTEACCIOLI 2004 ; COOKE & LAZZERETTI 2008 ; LAZZERETTI, 2003, 2004). Au cours du développement économique de ces derniers siècles, les crises et les recompositions ont été nombreuses, avec à chaque fois cette question : sur quelle base, à partir de quels "objets" (gisement, sol, technologies, etc.) enclencher de nouveaux processus d'innovation et, par la suite, si tout se passe conformément au processus capitaliste, de nouveau processus d'accumulation ? Il apparaît aujourd'hui que connaissances et cultures sont perçues comme des "objets" centraux du développement économique. En témoignent la montée des industries culturelles, la dématérialisation des biens industriels dont la valeur repose toujours plus sur leurs qualités communicationnelles, le développement du tourisme et des loisirs marchands, etc. Ainsi, la culture participe toujours plus à la construction de la valeur économique des régions et à la croissance. Dans le domaine académique également, les contributions liant "économie" et "culture" se sont multipliées (voir notamment, JAMES, MARTIN & SUNLEY, 2006).

Or la culture se distingue des autres ressources mobilisées par son lien intrinsèque aux sociétés et communautés qui la produisent. Les relations économiques n'existent pas indépendamment des dimensions sociales et culturelles. D'une part, elles *émanent* des réseaux sociaux qui en constituent la base, et d'autre part, elles *dissolvent* ces réseaux en permettant le recours à d'autres acteurs et d'autres marchés que ceux qui s'imposent par la tradition ou la proximité. La société, la culture, etc. sont donc

⁴⁹ Cet article est à paraître dans sa version anglaise dans : BECATTINI G., BELLANDI M. & L. DE PROPRIIS (éds), Handbook of Industrial Districts. – Cheltenham : Edward Elgar.

conçues comme des *substrats* de l'économique tout en étant modifiées par l'économique. Dans ce contexte, la culture produit les connaissances et pratiques nécessaires à l'établissement des liens sociaux, des règles, des codes de comportement et des langages nécessaires à l'échange. Elle génère des histoires communes et des visions partagées à différentes échelles sociales. Elle est aussi source d'inspiration créatrice. Plus directement, la culture se manifeste dans des "objets" (patrimoine, savoir-faire, traditions, pratiques artistiques, etc.) que l'on va intégrer, sous forme de ressource dans la production de biens et services (industriel, touristique, de loisir, etc.).

Si l'économie en tant que discipline s'accommode de ce "facteur" singulier sans complexe particulier, il n'en est pas de même pour d'autres disciplines comme la sociologie, l'ethnologie ou la géographie qui voient la marchandisation croissante de la culture comme une tension particulière dans les sociétés. Pour BOLTANSKI & CHIAPELLO (1999) la période fordiste se caractérisait par un *esprit du capitalisme* qui voyait clairement s'opposer le monde économique, et en particulier l'industrie de production de masse, perçu avant tout comme fonctionnaliste, et le monde de la culture, qui soulignait la nécessité pour l'émancipation de l'humanité, d'aller au delà de la satisfaction des besoins de base. Dans cette perspective, la culture et la connaissance sont alors perçues comme incompatibles avec l'économique car leur valeur réside précisément dans l'émancipation de l'utilitarisme et de l'exploitation sociale qui caractériserait l'économique. Culture et connaissance peuvent se développer dans la mesure où l'État octroie les moyens propres, non subordonnés à l'économique.

Est au centre des inquiétudes et des débats le passage de la culture-substrat à la culture-ressource. Pour certains, ce passage entraîne l'aliénation des objets culturels ainsi mobilisés et à terme leur perte de sens et donc un appauvrissement des sociétés productrices de ces objets. Pour d'autres, ce passage peut permettre dans certains cas de maintenir et renouveler ces objets, la marchandisation de tout ou partie de ces derniers fournissant aux acteurs les moyens matériels et immatériels de leur pérennité. Dans cette seconde perspective, l'économique et le culturel ne s'opposent pas systématiquement mais s'articulent de manière plus complexe et peuvent même se renforcer l'un l'autre.

Dans le domaine de la géographie, les débats sur les relations entre l'économique et le culturel s'articulent premièrement sur la pertinence de la question elle-même. Pourquoi différencier l'économique et le culturel, en particulier à une époque où les relations entre ces entités s'embent s'intensifier? Cette distinction n'est-elle pas le fruit de l'histoire de la discipline plutôt que celui d'objets et d'ontologies distinctes (CASTREE, 2004) ? L'échange économique est toujours *aussi* relation sociale et communication culturelle (HIRSCHMANN, 1986). Dans cette perspective, la "culture" n'est plus homogénéisante. On parlera plutôt *des cultures* afin de mettre l'accent sur la manière dont se produisent les pratiques et les interactions intra-ou interculturelles qui sont constitutives du territoire.

Sans vouloir s'attacher trop exclusivement à l'une ou l'autre de ces approches, ce papier propose de questionner l'articulation entre économie en identifiant le rôle des milieux (CAMAGNI, MAILLAT & MATTEACCIOLI, 2004) et des systèmes territoriaux de production dans l'évolution de cette articulation. Les ressources culturelles, on l'a vu ci-dessus, ont cela de particulier qu'elles sont le plus souvent issues de cultures elles mêmes attachées à des territoires et constitutives de ces derniers. Lorsqu'on s'interroge sur l'économie des ressources culturelles on se heurte en effet très vite à la question de "l'authenticité" qui renvoie elle-même à la relation culture-économie. La valorisation marchande d'un objet culturel, résultat d'une expression individuelle ou collective à en effet cela d'ambigu qu'elle implique de fait une mise en conformité minimum pour qu'elle puisse être communiquée, comprise et donc valorisée dans l'échange. Aigüe dans le cas des ressources culturelles à caractère patrimoniale, la question se pose de manière différente dans le cas des objets culturels dédiés presque exclusivement à la production de biens et services. Si leur authenticité n'est pas en cause ici, la relation culture-économie reste importante dans la mesure où les processus de renouvellement/création de ces ressources demeurent bien souvent liés à leur territoire d'origine (ex : les savoir-faire, les métiers de l'art, etc.). L'ancrage des systèmes de production sera alors ici central. D'eux vont dépendre l'évolution de ces objets culturels. Aussi l'hypothèse discutée ici, sur la base à la fois de travaux conceptuels et empiriques, est que les milieux locaux et les systèmes territoriaux de production sont des formes favorables au maintien et au renouvellement des ressources culturelles. Les formes d'organisations productives territorialisées sont-elles favorables au renouvellement de celles-ci puisqu'elles s'appuient sur une relation de proximité entre la communauté productrice de ces objets et le système de production qui les exploite économiquement? A priori, plus cette relation se distancie et plus les risques d'aliénation de l'objet (soit la perte de ses valeurs initiales) s'agrandissent. D'un autre côté, toute production économique qui rencontre le succès sur le marché est amenée à élargir ses débouchés et donc à modifier les conditions sociales et territoriales de la production.

La thématization de la connaissance et de la culture ferait donc partie du vaste questionnement sur les relations entre l'économie (qui périodiquement entre en crise et reconstitue de nouvelles possibilités d'innovation et d'accumulation) et le reste de la société. L'époque actuelle semble marquée par la tendance à "enrichir" l'échange économique en lui adjoignant un contenu culturel également marchandisé. Dans ce contexte, les ressources culturelles apparaissent comme une chance pour les régions capables de les construire et de les mettre en œuvre. Cette capacité ne va pas sans poser quelques questions.

DES "OBJETS" AUX "RESSOURCES" CULTURELLES

Pour comprendre la relation entre les objets/ressources culturelles et le territoire à l'échelle régionale, on s'appuiera sur l'idée selon laquelle les ressources constituent une relation entre un objet (patrimoine historique, tradition, savoir-faire, minéral, rivière, etc.) et un système de production⁵⁰ (touristique, culturel, industriel, etc.) (KEBIR, 2004) (Figure 1). Dans cette perspective, "les ressources culturelles correspondent à l'ensemble des objets de nature culturelle pouvant potentiellement servir ou être utile au processus de production. A savoir l'ensemble des objets culturels (connaissances, artefacts) identifiés comme pouvant intégrer la production d'un bien ou d'un service. On retrouvera donc ici les savoir-faire (savoir-faire, connaissances, traditions histoire, etc.) et les artefacts (monuments, pièces d'art, etc.). Ce qui relève des modes de coordination (ie. : loi définissant l'usage d'un patrimoine, règles informelles, conventions, etc.) déterminant les modalités d'exploitation de la ressource n'est pas considéré comme ressource. Ce sont des institutions qui permettent ou empêchent l'action collective visant à constituer des objets culturels en ressources économiques.

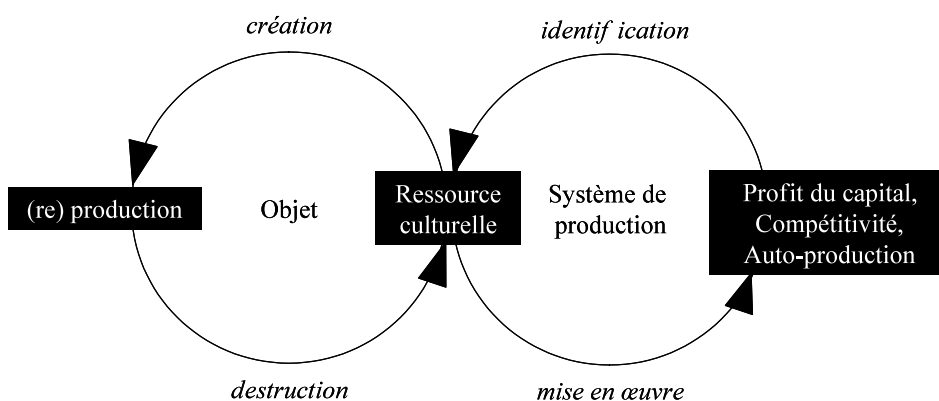


Figure 1: Les ressources culturelles comme processus économiques et extra-économiques. Source : KEBIR & CREVOISIER, 2007

Cette relation objet/système de production est marquée par la coévolution de deux "entités" : d'une part, l'objet culturel, constitué par des processus de *création* (apprentissage, expérience collective, construction, etc.) et de *destruction* (oubli, dégradation, usure, destruction, etc.) ; d'autre part, le système de production⁵¹ dans lequel des acteurs vont *identifier* certains objets comme étant de potentielles ressources et vont les *mettre en œuvre* dans la production de biens et de services. Selon la manière dont ces processus co-évoluent, la ressource va plutôt se développer ou au contraire régresser.

Le fait d'utiliser un objet peut entraîner sa destruction (visite massive et non protégée d'un site archéologique). Sa mise en œuvre peut entraîner des effets d'apprentissage (learning-by-doing) qui à leur tour renouvelleront l'objet etc. Le développement technologique (développement d'objet) ou le marché peuvent rendre obsolète une ressource et entraîner le découplage entre l'objet et le système de production. Un savoir-faire peut disparaître, si les processus d'apprentissage, de transmission et de

⁵⁰ Cette approche des ressources s'inscrit dans la perspective institutionnaliste (AYRES, 1943 ; DE GREGORI, 1987 ; HUNKER, 1964 ; ZIMMERMANN, 1951) ainsi que de RAFFESTIN (1980) et DE BATHELT (2005). Elle rejoint également l'approche dite "patrimoniale" (De MONGOLFIER & NATALI, 1987) selon laquelle, si l'espace constitue avant tout un milieu de vie, "c'est l'activité économique et sociale qui transforme ce milieu de vie en ressource, à un moment et pour un temps donné, en l'affectant à un ou plusieurs usages particuliers" (171).

⁵¹ Le système de production quant à lui renvoie à "l'ensemble des acteurs impliqués dans l'identification et la mise en œuvre de la ressource en vue de la production d'un bien ou d'un service (entreprises, centres de recherche et de formation, institutions publiques, etc.). Il désigne également l'ensemble des relations que ces acteurs entretiennent à l'intérieur et à l'extérieur du système" (KEBIR, 2004 : 28).

renouvellement ne compensent pas les phénomènes d'oubli et d'obsolescence. En guise d'exemple, le savoir-faire horloger de l'Arc jurassien s'est considérablement appauvri au moment du passage à la montre à quartz. La technique des montres mécaniques, devenue alors obsolète, les circuits de formation ont été abandonnés, les machines détruites et les pratiques en partie oubliées. En partie seulement car ce sont les musées de la région, les horlogers et autres passionnés attachés à leurs métiers et à une certaine idée de la montre qui ont conservé, hors des circuits économiques, les traces (montres remarquables, machines, etc.) de ce savoir. Ce savoir constituera le fer de lance du nouveau horloger dans les années 1990, avec le retour triomphal de la montre mécanique de luxe. Sans ce mouvement de "résistance" territoriale que nous appellerons ici "communautaire" (au sens d'issus de la communauté et non du système de production), ce savoir-faire aurait été oublié.

La relation objet/système de production n'est pas établie une fois pour toutes. Elle évolue et se réarticule constamment en fonction de l'évolution mutuelle de ses composants, évolution qui sera dictée par les contraintes de reproduction de l'objet et des objectifs du système de production (profit du capital, compétitivité, auto-production) d'une part et par les relations que chacun entretient avec d'autres systèmes (communauté, autre système de production, etc.).

Les ressources culturelles sont particulièrement concernées par ce dernier point car elles tirent une partie de leur valeur du fait de leur attachement à une communauté ; C'est en effet dans cet attachement extra-économique que va se constituer le signe – principal source de valeur économique – soit la qualité communicationnelle ou symbolique de la ressource. Plus la valeur de celle-ci est liée à cet attachement, plus l'articulation entre les valeurs non –économiques et économique peut être source de tensions. Les ressources dites "patrimoniales" illustrent bien cela. Dès lors que l'on attribue⁵² une dimension patrimoniale à un bien culturel celui-ci intègre l'héritage officiel commun (commun au niveau local, régional, national voire mondial) et se voit attribuer une valeur autre qu'économique. Pour les acteurs économiques, l'enjeu devient double : ils doivent alors articuler les valeurs économiques et non-économiques de la ressource. Ainsi un bâtiment ou un site industriel que l'on élève au rang de patrimoine pour sa valeur architecturale ou symbolique de l'histoire commune ne pourra être utilisé à des fins économiques et transformé (création d'un hôtel, d'un centre culturel, etc.) ceci dans les limites des contraintes que l'arbitrage conservation/exploitation aura défini (imposition de normes quant aux travaux de rénovation possible, nécessité de respecter le style architectural, impossibilité d'agrandir le bâtiment ou de construire à proximité, limitation du nombre de visiteurs, etc.).

La mise en ressource des objets culturels : une opération risquée ?

La marchandisation d'objets culturels soulève la crainte de leur dévoiement et de la perte d'authenticité avec pour conséquence la destruction de leur valeur extra-économique (identitaire, symbolique). En filigrane de ces craintes on retrouve le risque de la destruction du lien entre la communauté productrice et l'objet mobilisé. Si les communautés ne s'y reconnaissent plus, on peut se demander ce qui reste du signe à priori tant prisé et par là de sa valeur économique. Plus le lien se distant, plus l'objet se dévoie et s'abstrait de son contexte pour devenir part de la "culture globale" construite et diffusée par la grande industrie culturelle au travers de réseaux internationaux. Les phénomènes de dynéification ou de folklorisation et en particulier dans ce qu'ils ont de simplification et d'arrangement du signe ou message culturel en sont l'expression directe.

La mise en ressources de biens culturels, ou leur valorisation économique peut cependant avoir également des effets bénéfiques sur la ressource. Elle est en effet bien souvent une condition nécessaire au maintien ou la conservation de celle-ci. Ainsi, la conservation et la valorisation par le tourisme vont souvent de paire. Au delà de ce cas devenu désormais banal, on peut trouver d'autres situations où la relation culture/économie peut permettre non seulement de conserver mais également de développer l'objet culturel.

RESSOURCES CULTURELLES ET TERRITOIRE

La constitution et la mise en œuvre des ressources culturelles peuvent être appréhendées par le territoire. Les relations entre d'une part la communauté ou la société d'origine et d'autre part le ou les systèmes de production qui les mobilisent caractérisent des dynamiques territoriales, avec des degrés d'ancrage local variables, avec des échelles de diffusion plus ou larges, plus ou moins distants. Aussi, l'évolution de la ressource culturelle, son renouvellement ou son épuisement, dépend de la forme de ce lien.

⁵² On parle bien ici "d'attribuer" car il s'agit d'une qualification qui est donnée collectivement et officiellement à un objet, ceci souvent au travers de procédures définies. Cette qualification est évolutive et située dans l'espace. Ce qui fait héritage aujourd'hui ne le fait pas forcément demain de même que ce qui fait héritage ici ne le fait pas forcément là-bas.

On abordera ici ces questions selon l'approche de BRAUDEL (1979, 1985), qui distingue trois niveaux interdépendants de fonctionnement de l'économie et de son insertion dans la société : l'autoproduction, guidée par la *valeur d'usage*, le marché, organisé autour de la *valeur d'échange*, enfin le capitalisme, où l'accumulation du capital dirige la production (Figure 2).

Tout comme chez BRAUDEL, ce sont trois niveaux de fonctionnement de l'économie qui sont perçus comme coexistant simultanément dans la structure économique, ceci même si historiquement le capitalisme est le dernier à s'être développé. Ce n'est donc pas un modèle successif tel que celui de Marx qui voyait le capitalisme comme le successeur du servage, mais une série de niveaux complémentaires qui ensemble caractérisent le système. Le capitalisme ne peut croître que si les niveaux inférieurs sont dynamiques et s'il les modèle à son avantage. On est donc en présence de mouvements ascendants et descendants.

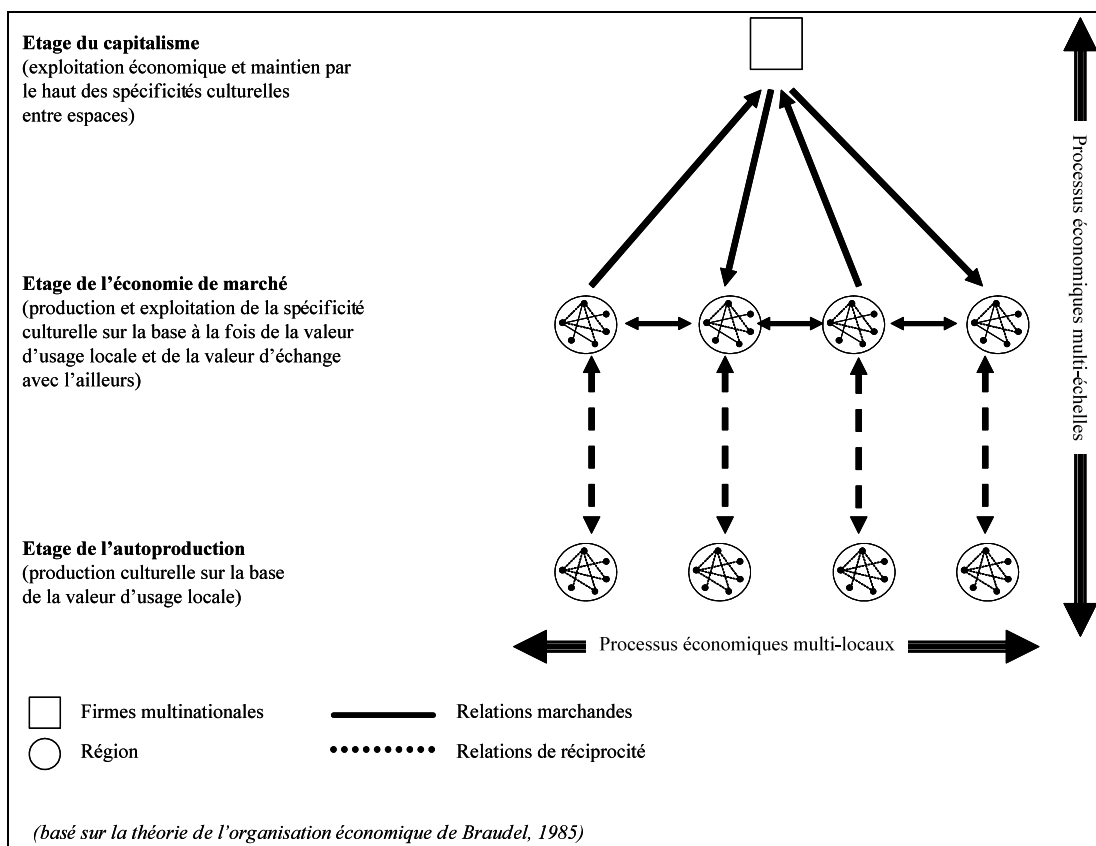


Figure 2 : Les ressources culturelles aux différents niveaux du système économique. Source : élaboration propre

Échange économique et culture dans les systèmes d'autoproduction

Au niveau de l'autoproduction et de l'autoconsommation, c'est la *valeur d'usage* qui va orienter les activités économiques afin de permettre la reproduction et le renouvellement de la communauté. La réciprocité est la principale institution de coordination des activités. L'institution monétaire ne médie pas les relations sociales. A ce niveau, les dimensions économique et culturelle des échanges jouent conjointement et ne sont guère dissociables. Donner et recevoir génère des engagements mutuels qui constituent la trame de la communauté via la réciprocité. L'échange économique et le lien social sont les deux faces d'une même pièce, celle du renouvellement de la communauté.

A ce niveau, l'échange économique et la culture vernaculaire se développent à l'échelle d'un local plus ou moins isolé. En effet, la réciprocité se développe dans le contexte des relations interpersonnelles. La spécialisation des activités très limitée car l'activité économique n'a pour objet que la satisfaction des besoins de base afin de satisfaire la reproduction de la communauté.

Dans des sociétés plus complexes, la production d'«objets culturels» (éducation, recherche, activités dites culturelles, aménagement du territoire, etc.) plus différenciés et plus nombreux sont organisés via les institutions étatiques. Si c'est en principe toujours la valeur d'usage qui dirige ces activités, elles sont financées par des transferts monétaires et se développent dans le cadre du territoire de la collectivité publique, c'est-à-dire un espace de proximité, délimité par une frontière.

Échange marchand et ressources culturelles

Au niveau du marché, la *valeur d'échange* engage les activités dans un processus de spécialisation et de diversification les unes par rapport aux autres, et au-delà de spécification des ressources et des territoires. La *monnaie* devient l'institution dominante, l'étalon de l'échange, à la fois liant les acteurs de la production et de la consommation tout en leur permettant de se distinguer les uns des autres, de s'engager dans un processus de spécialisation / spécification. Les échanges monétaires se caractérisent en outre par un certain équilibre, dans le sens où prestation en nature et contre-prestation en monnaie sont en principe équivalentes. Il n'y a donc pas création de "dettes", d'obligation pour l'un ou l'autre de rendre dans le futur, comme dans le cas de la réciprocité.

Les territoires se font concurrence par la différenciation, tout en jouant ensemble le jeu de l'échange marchand. Ici, le territoire (le nous et les autres, l'ici et l'ailleurs) est le support déclencheur du processus de création de la différence, processus qui joue un rôle déterminant dans le développement économique. *Ici, l'échange économique est aussi et toujours communication culturelle et sociale.* Produire, vendre et acheter, c'est aussi refonder sa position et son identité.

L'étage du marché est celui des *districts industriels*, des *milieux innovateurs*, qui fonctionnent à l'intérieur sur la base de rapports marchands et non marchands, avec pour principale caractéristique l'encastrement de l'économie dans la société locale. Les échanges avec l'extérieur, à plus grande distance, sont entièrement monétarisés. Ces milieux sont les opérateurs qui vont d'un côté mobiliser les spécificités locales et de l'autre les valoriser dans l'échange avec l'autre et l'ailleurs. Pour de telles régions, l'identité locale et la spécificité de l'activité économique dominante sont étroitement liées : les activités économiques sont productrices de culture locale et la spécificité locale permet et renforce la spécialisation économique. La question est de savoir dans quelle mesure et selon quelles modalités l'activité économique contribue à la reproduction et à l'enrichissement de la connaissance et de la culture locale ou au contraire à son affaiblissement. Ces ressources culturelles locales peuvent ainsi se trouver renforcées si les milieux locaux parviennent à mobiliser une partie de l'apport monétaire pour préserver les ressources. Comme on le verra ci-dessous, elles peuvent aussi être galvaudées et dépérir si leur qualité, et plus particulièrement leur authenticité ne fait plus l'objet d'attention.

Les régions dont l'identité culturelle est marquée par des activités économiques spécifiques sont très diverses. Les régions minières, les régions de tradition industrielle, les spécialisations agricoles régionales, les régions touristiques, etc. sont marquées culturellement par leur vocation productive. Les métropoles se caractérisent par une certaine diversité des activités marquantes. Ainsi, Los Angeles ne se réduit pas à Hollywood, ni Paris à la mode, même si ces activités produisent des "objets culturels" liés à un territoire et participent largement à la production locale d'identité et d'«objets culturels» (connaissances, savoir-faire, spécification du bâti, etc.).

Du point de vue spatial, c'est une mosaïque de territoires pris dans le jeu de l'échange économique monétarisé qui renforcent progressivement leurs spécialisations économiques réciproques grâce à ces échanges. La conséquence en est un renforcement de la spécificité de l'identité locale, spécificité qui à son tour va permettre l'approfondissement ou le renouvellement de la spécialisation économique.

C'est donc un espace de régions mises en relation par l'échange économique, prises dans un réseau de continuité différenciatrice.

Aujourd'hui, la spécialisation des espaces est de plus en plus poussée. L'hypermobilité des biens, des personnes et des connaissances entraîne l'éparpillement des filières de production sur de nombreux sites qui peuvent être très éloignés les uns des autres. L'identification entre un lieu et un produit ou une technologie s'en trouve affectée. En fait, comme on le verra ci-dessous, les échanges économiques d'aujourd'hui sont le fruit de recompositions qui remettent en jeu de manière sélective certaines ressources culturelles issues de l'histoire.

Le capitalisme et la culture désocialisée

Au troisième étage, celui du capitalisme, l'*organisation* prend le pas sur le marché. L'échange est marqué par l'absence de transparence entre le producteur et le consommateur ainsi que par une asymétrie, le producteur jouissant toujours d'un certain pouvoir tant du côté du marché que de celui des espaces qui recèlent des ressources. Il s'agit en principe de la grande industrie culturelle, d'entreprises multinationales qui sont à même de jongler entre différents territoires tout en valorisant leurs spécificités.

Ce cloisonnement permet d'échapper à la fixation des prix par le marché. La maîtrise aussi exclusive que possible des relations à *distance* a été historiquement un moyen privilégié d'instaurer de telles relations économiques.

En relation avec les ressources culturelles, la maîtrise de réseaux multilocaux et internationaux permet d'exploiter "par le haut" les ressources culturelles spécifiques des territoires. Des entreprises multinationales vont mobiliser des ressources culturelles issues de lieux particuliers et les intégrer dans des productions destinées à de vastes débouchés, c'est-à-dire à des débouchés qui sont aujourd'hui à l'échelle du monde.

Les spécificités culturelles et territoriales sont instrumentalisées et décontextualisées. Elles ne sont abordées que par leur insertion dans un processus d'accumulation à vaste échelle. Le bilan économique de cette mise en relation des espaces ne se fait plus à l'échelle de la région qui a généré les ressources (échelle qui oblige à un certain équilibre entre prestation et flux monétaire). Le bilan est établi à une échelle plus vaste, permettant de perdre ici pour gagner là. La différence essentielle avec l'étage de l'échange marchand est qu'ici, les flux en nature et les flux monétaires entre les différents espaces ne s'équilibrent plus forcément.

L'étage capitaliste se caractérise donc par l'exploitation des ressources culturelles du lieu sans toutefois que les acteurs de cette exploitation soient parties prenantes de la société locale. Il en résulte un découplage entre le flux monétaire et la spécificité culturelle. Rappelons qu'à l'étage du marché, l'échange monétaire avec l'ailleurs s'appuyait sur la spécificité culturelle *tout en la renforçant*. A l'étage du capitalisme, l'identité entre l'échange économique et la reproduction des ressources culturelles n'est plus assuré car un des acteurs principaux ne fait pas partie de la société locale. Or, les ressources culturelles s'inscrivent dans le système du groupe et de l'expérience collective dont elles sont issues et "arrachée à son contexte géographique, l'expérience culturelle n'est plus que l'ombre d'elle-même" (RIFKIN, 2000).

Les mécanismes de production de connaissance ou de culture spécifique disparaissent. C'est uniquement l'*exploitation* de ces dernières qui est essentielle, raison pour laquelle on veillera à leur *maintien*, notamment par les droits de propriété intellectuelle. Processus de création de diversité et processus d'exploitation de la diversité sont ainsi dissociés. Ceci pose la question de l'*authenticité*, c'est-à-dire du non recoupement entre d'une part connaissance et culture comme émanations d'un système économique et social local inséré dans le jeu de l'échange différenciant et d'autre part connaissance et culture réifiés, détachés des mécanismes de leur production et de leur enrichissement.

Dans les années soixante et septante, le nivellement des différences culturelles entre les différents marchés nationaux était une condition pour élargir les débouchés de la production de masse standardisée. Le fordisme se caractérisait alors par une "déculturation" de la production, présentée comme essentiellement fonctionnelle.

La concurrence des pays à bas coût, mais surtout la nécessité d'innover, ont induit une hausse considérable des "composants culturels" de la production, en particulier dans les pays d'Europe occidentale. La production n'est plus fonctionnelle et standard, elle est aussi communication sociale et culturelle. Le capitalisme d'aujourd'hui a largement intégré cette donne et parvient paradoxalement très bien à "marchandiser la différence" (CHIAPPELLO & BOLTANSKY, 1999). Les ressources culturelles locales vont être mobilisées et participer à des échanges économiques à longue distance.

Mais ce processus de décontextualisation transforme le produit et la communication culturelle qui l'accompagne. Ainsi, la mode n'est pas produite partout, mais avant tout dans certains systèmes productifs bien particuliers, généralement métropolitains, où existent une dynamique dans ce domaine.

Cependant, la mode vendue dans des chaînes internationales de toutes les villes d'Europe et d'ailleurs joue sur des éléments culturels qui ne sont plus attachés à un lieu, ou alors partiellement, et sous des formes largement stéréotypées. La World Music ou le cinéma des Majors d'Hollywood se caractérisent par l'utilisation de ressources culturelles, mais qui sont largement reformatées pour permettre l'élargissement des débouchés.

Cette décontextualisation et ce reformatage entraînent certains soupçons quant à l'authenticité de la composante culturelle des produits et des services. En effet, la composante culturelle ne fonctionne que si elle est communication, c'est-à-dire lien avec l'autre, que cet autre soit une personne, une communauté ou encore le génie d'un lieu. La grande affaire des industries culturelles est bien le maintien, essentiellement par les outils de la propriété intellectuelle (marques, design, droits d'auteurs, brevets, labellisations diverses, etc.) d'une certaine personnalisation des producteurs (que ce soit des designers, des acteurs, des artistes ou même des marques), personnalisation qui est bien entendu largement illusoire.

La dynamique des ressources culturelles entre milieux innovateurs locaux et accumulation à l'échelle internationale

Bien entendu, les processus économiques mettent en jeu ces trois étages dans des dynamiques ascendantes ou descendantes, certaines régions étant tantôt incluses, tantôt abandonnées ou ignorées des processus économiques d'échange ou d'accumulation.

Durant certaines périodes historiques, le capitalisme se reconfigure, recherche de nouveaux produits ou services à même de reconstituer l'accumulation. Ce sont des périodes relativement ouvertes, au cours desquelles les milieux régionaux peuvent jouer leurs cartes pour innover et se repositionner. Durant ces périodes, certaines régions anciennement centrales, comme les régions de tradition industrielles durant les années "fordistes", ont été abandonnées. Les anciens sites industriels, les savoir-faire, les productions matérielles, etc. perdent leur valeur économique mais pas immédiatement leurs fonctions constitutives de la société et de la culture locale.

A partir de cela, les collectivités publiques, généralement en relation avec divers organismes associatifs ou privés vont procéder à des opérations de *patrimonialisation* ou plus simplement de *réhabilitation*.

Prenons un ou deux exemples pour bien comprendre comment des processus soit économiques, soit relevant de dynamiques sociales locales produisent certains objets, et comment par la suite le rapport de ces objets aux dynamiques économiques et culturelles change. Plus généralement, la question est celle des interactions entre dynamiques culturelles et économiques dans la société, et plus particulièrement du jeu d'échelle entre le local et les réseaux internationaux.

Le cas de l'industrie horlogère dans l'Arc jurassien suisse est exemplaire de la manière dont un système de production se transforme et met en jeu de manière différenciées des "objets culturels" selon les époques (KEBIR & CREVOISIER, 2007). Ainsi, la période fordiste a, en raison de la standardisation et de l'automatisation, provoqué une déqualification de la main-d'œuvre. La fin de cette période correspond d'ailleurs à la création de musées d'horlogerie, musées dont la mission était de conserver des savoir-faire (ateliers de restauration par exemple), des documents, des pièces de toutes époques, etc. Ces "objets" disparus ou disparaissant étaient pris dans un processus de patrimonialisation. La fin des années septante et les années quatre-vingts sont marquées par l'horlogerie électronique et par l'importance de la mode.

Durant cette période, quelques passionnés d'horlogerie ont cherché à faire revivre le savoir-faire et la tradition de la montre mécanique. Pour cela, ils ont puisés dans les documents, ils ont mobilisés les personnes qui avaient fait leur apprentissage dans les années trente, et ils sont parvenus, peu à peu, à faire émerger un segment de marché de la montre mécanique de luxe. Restreint au départ, ce marché s'est développé de manière extraordinaire au point de représenter aujourd'hui près de 80% de la valeur des exportations horlogères. Que s'est-il passé? Le succès a amené la création de nouvelles entreprises, puis des rachats d'entreprises et des investissements de la part de grands groupes. Ces derniers étaient soit indigènes, soit extérieurs, en particulier actifs dans l'industrie du luxe.

Du point de vue marketing, l'élargissement considérable des débouchés s'est fait en couplant les produits non plus à la mode, mais plutôt à la tradition et à l'exclusivité. Face à un risque de banalisation, on a vu se développer au cours de ces dernières années une nouvelle vague d'innovation concernant le couplage entre la vente du produit et la visite sur place par les clients des musées mis en place par les entreprises productrices ainsi que des ateliers de fabrication. Remarquons que ces transformations sont avant tout le fait d'entreprises locales, et moins de grands groupes. A l'échelle de la région, les milieux touristiques ont

mis en place la destination "Watch Valley" et deux villes particulièrement marquées par l'industrie horlogère cherchent à se faire inscrire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO après avoir réhabilité et "recyclé" les bâtiments et l'urbanisme issus de l'horlogerie.

Cette dynamique montre comment, à certaines époques, le système économique "désinvestit" des régions, créant ainsi des friches industrielles et laissant des travailleurs détenteurs de savoir-faire au chômage. Du point de vue identitaire, ces objets n'en constituent pas moins un point focal de la dynamique socioculturelle locale. Dans le cas présent, un *milieu innovateur* a émergé et s'est attelé à transformer ces objets désormais patrimonialisés, voir oubliés, en nouvelles ressources économiques. C'est le moment où l'échange économique avec l'ailleurs devient moteur de la revitalisation culturelle et réciproquement. Puis, avec le succès, de grands groupes entrent sur le marché, imitant, rachetant et perfectionnant les nouvelles pratiques. La porte est ouverte à une instrumentalisation des objets culturels incorporés dans le produit horloger. Les magazines du monde entier se couvrent de publicités pour les montres mécaniques suisses. Le plus grand groupe horloger a déposé plus de 50'000 design, démontrant ainsi que le contrôle du marché grâce à la propriété intellectuelle devient dominant par rapport à la création.

Enfin, le développement de Watch Valley est un nouveau mouvement qui part des milieux locaux. On refonde le contenu de la communication culturelle et l'échange économique par la mise en contact direct entre l'acheteur et le producteur, dans les ateliers, mais aussi par la visite de la région, de son architecture, de son urbanisme et de ses musées.

La ressource culturelle, dans cette configuration, *progress*e car elle trouve un nouvel usage qui la fait évoluer. Si le souci de conserver l'objet est présent, il s'accommode cependant d'aménagements nouveaux, de transformations éventuelles : les anciens bâtiments ne sont pas simplement restaurés, mais recyclés et réhabilités, induisant un mélange entre architectures anciennes et contemporaines. Ces projets dépassent le cadre économique strict et ont une portée culturelle et de développement urbain. Aussi, leur réalisation est le plus souvent portée par des *milieux innovateurs élargis* (PEYRACHE-GADEAU 2007 ; KEBIR & MAILLAT, 2004) réunissant des acteurs locaux pour la plupart (associations de défense du patrimoine, promoteurs immobiliers, acteurs publics, etc.) et dont l'objectif principal est d'articuler leurs attentes (sauvegarde du bâtiment, intérêts économiques, développement urbain, animation culturelle, etc.). On se situe donc principalement au premier niveau de l'économie, niveau ou la *valeur d'usage* prime, où il s'agit avant tout de répondre aux besoins collectifs de développement urbain, d'animation culturelle et de renforcement identitaire. Les acteurs économiques ne sont pas centraux.

Ce cas est exemplaire, mais il ne doit laisser penser que les dynamiques ascendantes se déclenchent automatiquement. Il s'en faut de beaucoup. Il permet aussi de montrer comment les dynamiques identitaires et symboliques permettent de préserver des objets au premier niveau, celui de l'autoproduction et de l'autoconsommation. Ensuite, au niveau de l'échange monétarisé avec l'ailleurs, ces objets peuvent être mobilisés et bien entendu recyclés, réhabilités, modernisés pour refonder le contenu culturelle de la production économique. Ceci suppose l'apparition de milieux innovateurs. Enfin, ils peuvent être captés et largement instrumentalisés par de grandes entreprises qui ne participent généralement pas, ou ponctuellement, à la dynamique des milieux locaux.

L'authenticité, c'est-à-dire l'adéquation entre le contenu culturel du produit ou du service vendu et le rôle de ce même contenu dans l'identité de la communauté locale, évolue selon ces époques et ces configurations d'acteurs. Remarquons encore que d'autres exemples nous auraient montré que quelques fois l'authenticité disparaît du fait même du milieu local, par exemple lorsque les ressources sont surexploitées et que l'on tombe dans le folklore, ou lorsque des milieux locaux ne parviennent pas à s'entendre pour préserver ou renouveler ces ressources. La disneyfication n'est pas exclusivement le fait de grandes entreprises hégémoniques. Une économie de marché non régulée par les milieux locaux, ou qui ne s'accorde pas autour de nouveaux projets, peut être tout aussi destructrice.

REFERENCES

Ayres C. E. (1943) : The theory of economic progress. – Chapel Hill, N.C : University of North Carolina Press.

Bathelt H. & J. Glückler (2005) : Resources in economic geography : from substantive concepts towards a relational perspective. – In : Environment and Planning, A 37, 9 : 1545-1563.

Boltanski L. & E. Chiapello (1999) : Le nouvel esprit du capitalisme. – Paris : Gallimard.

Braudel F. (1979) : Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVIe et le XVIIIe siècles, 3 tomes. – Paris : Armand Colin.

Braudel F. (1985) : La dynamique du capitalisme. – Paris : Flammarion.

Camagni R., Maillat, D. & A. Matteaccioli (éds) (2004) : Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local. – Neuchâtel : EDES.

Castree N. (2004) : Economy and culture are dead! Long life economy and culture! – In : Progress in Human Geography 28,2, pp. 204-226

Cooke Ph. & L. Lazzeretti (éds) (2008) : Creative cities, cultural clusters and local economic development. – Cheltenham : Edward Elgar.

De Gregori T. (1987) : Resources Are Not ; They Become : An Institutional Theory. – In : Journal of economic issues, vol. XXI, no 3, pp.1241-1263.

De Mongolfier J. & J.M. Natali (1987) : Le patrimoine du futur, Economica, Paris.

Hirschman A. (1986) : Vers une économie politique élargie, Le Seuil, Paris.

Hunker H. L. (éd.) : (1964) : Erich W. Zimmermann's Introduction to world resources. – New York, Londres : Evanston.

James A., Martin R. & P. Sunley (2007) : The rise of cultural economic geography. – In : Martin R. & P. Sunley, Critical concepts in economic geography, vol. IV, Cultural Economy, Routledge, Londres.

Kebir L. (2004) : Ressources et développement régional : une approche institutionnelle et territoriale. – Université de Neuchâtel : thèse de doctorat.

Kebir L. & O. Crevoisier (2007) : "Cultural resources and regional development : the case of the cultural legacy of watchmaking. – In : Cooke Ph. & L. Lazzeretti, Creative Cities, Cultural Clusters and Local Economic Development, Edward Elgar, Londres : 48-69

Kebir L. & D. Maillat (2004) : Ressources naturelles et culturelles : quels modes d'organisation. – Neuchâtel : Dossiers de l'IRER no 50. Présenté au XLème colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française, Bruxelles, 1, 2 et 3 Septembre 2004.

Lazzeretti L. (2003), City of art as a High Culture local system and cultural districtalization processes : the cluster of art restoration in Florence. – In : International Journal of Urban and Regional Research, Vol. 27, 3 : 635-648.

Lazzeretti L. (éd.) (2004) : Art Cities, Cultural Districts and Museums. – Florence : Firenze University Press.

Peyrache-Gadeau V. (2007) : Natural Resources, Innovative Milieux and the Environmentally Sustainable Development of Regions. – In : European Planning Studies, 15, 7 : 945-959.

Raffestin C. (1980) : Géographie économique du pouvoir. – Paris : Librairie technique (LITEC).

Rifkin J. (2000) : L'âge de l'accès. – Paris : La découverte & Syros.

Zimmermann E. W. (1951) : World resources and Industries. – New York : Harper & Bros.

Leïla KEBIR
leila.kebir@unine.ch
Boursière du Fonds national
suisse, UMR SAD-APT,
INRA, Agroparistech,
16 rue Claude Bernard,
75231 Paris Cedex 5
France

Olivier CREVOISIER
Olivier.Crevoisier@unine.ch
Professeur et Directeur de recherche
Groupe de recherche en économie
territoriale (GRET)
Institut de sociologie
Faubourg de l'Hôpital 27
2000 Neuchâtel
Suisse

ANALYSER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : L'APPORT DE LA DISCIPLINE AMENAGEMENT- URBANISME

Christophe DEMAZIERE

UMR 6173 Cités, Territoires, Environnement et Sociétés – Université de Tours (France)

RESUME

Ces dernières décennies, le développement territorial, a fait l'objet d'une attention croissante des décideurs publics, à toutes échelles spatiales. La notion s'est également répandue dans la littérature académique, parfois en étant rigoureusement définie. Mais de plus en plus fréquemment, le terme a semblé aller de soi pour nombre de chercheurs, dont l'attention se focalisait sur des "segments" du développement territorial, qu'il s'agisse de systèmes productifs spécifiques, de communautés ou de politiques publiques. Cette posture peut probablement s'expliquer par la prédominance de lectures disciplinaires du développement territorial. Pour contribuer à un dialogue interdisciplinaire, et à une distanciation nécessaire des terrains, cette contribution balise le champ du développement territorial à partir de la jeune discipline "aménagement-urbanisme", reconnue en France au début des années 1990 comme une discipline couplant pluridisciplinarité et réflexion sur l'action et l'espace.

MOTS CLES

Développement territorial, aménagement de l'espace, urbanisme, interdisciplinarité

INTRODUCTION

Ces dernières décennies, le développement territorial, a fait l'objet d'une attention croissante des décideurs publics, à toutes échelles spatiales. La notion s'est également répandue dans la littérature académique, parfois en étant rigoureusement définie (STÖHR, 1981 ; HOUÉE, 1989). Mais souvent (et de plus en plus fréquemment) le terme a semblé aller de soi pour nombre de chercheurs, dont l'attention se focalisait sur des "segments" du développement territorial, qu'il s'agisse de systèmes productifs spécifiques, de communautés ou de politiques publiques. On note une prédominance de lectures disciplinaires du développement territorial, ancrées notamment dans la science économique ou la sociologie. Pour contribuer à un dialogue interdisciplinaire, nous proposons d'aborder l'analyse du développement territorial à partir de l'aménagement-urbanisme, discipline reconnue en France au début des années 1990 comme couplant pluridisciplinarité et réflexion sur l'action et l'espace (THIBAUT & LUSSAULT, 2003). Dans cette mouvance, nous proposons de définir le développement territorial comme comprenant, d'une part, une analyse des dynamiques de développement à l'échelle nationale ou internationale et de leurs effets sur l'espace local et, d'autre part, la compréhension du jeu des acteurs publics et privés, situés à différentes échelles, pour dynamiser un espace infranational.

Notre vision du développement territorial comme champ d'analyse interdisciplinaire et multi-échelles se construit à travers différents temps (DEMAZIERE, 2003). Tout d'abord, une lecture critique de quelques auteurs ayant cherché à définir le développement territorial permet d'insister sur l'analyse des relations entre acteurs publics et privés. Une mise en contexte historique des pratiques de développement territorial permet également de pointer la dimension politique du développement territorial. Enfin, nous plaiderons pour des analyses de territoires prenant en compte différentes échelles spatiales.

TROIS DEFINITIONS DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Quel peut être, dans une démarche scientifique, le sens du "développement territorial" ? Le terme correspond essentiellement à des pratiques, éventuellement à quelques concepts, et non pas à une ou plusieurs théories de portée générale. Trouvant leur origine dans un contexte historique et spatial précis, les pratiques et les conceptions ont évolué au fur et à mesure des mutations économiques et sociales, des révisions des politiques d'aménagement du territoire, etc. De ce fait, les définitions du développement local, régional ou territorial que l'on trouve dans les ouvrages qui pratiquent une montée en généralité, sont variables. La sélection de trois définitions suffira ici à mettre évidence les aspects problématiques de la notion⁵³.

Pour P. HOUEE, sociologue ayant observé les campagnes bretonnes pendant des décennies, le développement local est une "démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines d'un territoire donné" (HOUEE, 1992 : 16). Cette vision du développement territorial est focalisée sur les efforts d'une variété d'acteurs localisés (habitants, associations, chefs d'entreprises, éventuellement élus locaux), non ciblés par les politiques publiques, qui se regroupent pour conduire et du même coup maîtriser un changement économique, social, culturel... P. HOUEE (1989 : 196) insiste sur le fait que "cette démarche ascendante est d'abord une dynamique sociale interne : elle naît et se renouvelle à partir de groupes sociaux qui trouvent dans leurs échanges et leurs affrontements une identité commune, une volonté de faire partager un espoir et nourrir un projet". Nous pensons que cette définition humaniste est inadaptée à la compréhension des dynamiques de développement affectant les espaces occidentaux en ce début de XXI^{ème} siècle. Elle ne focalise ni sur les espaces les plus concernés par le développement, ni sur les acteurs essentiels, encore moins sur les problèmes que pose le pilotage de ces dynamiques de changement. En effet, on assiste à un glissement des questions de développement territorial des espaces ruraux retirés vers les agglomérations, qui sont aujourd'hui les foyers principaux de la croissance⁵⁴. Le destin d'un espace local résulte de l'interaction complexe d'acteurs situés pour partie à des échelles spatiales beaucoup plus vastes, et non pas seulement dans la proximité géographique. Ceci conduit à un deuxième argument : les firmes et les marchés seraient aujourd'hui des acteurs essentiels de l'évolution des espaces, bien plus que les petits agriculteurs, les associations culturelles ou les mouvements religieux que les premiers promoteurs du développement local cherchaient à mobiliser. Bâtir une coalition locale avec ces acteurs peut être intéressant dans une optique de gestion du territoire, ou pour enrayer le déclin. Mais peut-on nier que les agglomérations humaines d'une certaine taille - le seuil étant probablement très bas - abritent des activités économiques et *en dépendent* fortement, en termes d'emploi, de recettes fiscales, ou de rayonnement ? Cette situation n'est pas nouvelle : la ville européenne, parfois née pour des raisons politiques ou culturelles, a vu ses évolutions très largement façonnées par les (r)évolutions des activités de production et d'échange (HOHENBEG & LEES, 1985). Dans la période actuelle, l'enjeu du développement territorial est de concilier l'échelle locale et le niveau mondial. C'est pourquoi le principal problème des pratiques de développement territorial est, selon nous, celui de la coordination des acteurs publics (collectivités locales de différents rangs et Etat) et des entreprises, cette coordination devant être examinée à la fois entre ces deux sphères et à l'intérieur de chacune d'elles.

Une deuxième approche du développement local, promue par certains économistes, répond partiellement à ces remarques. Pour le grenoblois B. PECQUEUR, intéressé par les systèmes locaux d'entreprises, le développement local est une "dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les recherches dont ils disposent" (PECQUEUR, 1989 : 17). Cette définition retient de la première la force de l'informel, l'importance des facteurs culturels et sociaux. Elle y ajoute la reconnaissance du fait économique contemporain, mais aussi s'y cantonne. Le risque est que les actions publiques se limitent à ce cadre, alors que les pouvoirs publics locaux ont avant tout en charge des espaces et des populations qui y vivent. Par ailleurs, si des travaux importants sont menés sur la coordination des acteurs privés (BELLET *et al.*, 1993), la relation des acteurs publics et privés est envisagée de façon moins systématique et moins critique. Or, celle-ci n'est jamais totalement assurée, les deux séries d'acteurs étant mues par des logiques très différentes. Enfin, cette vision du développement local est passible d'une autre critique, plus fréquente : les "systèmes productifs locaux" sur lesquels s'appuie cette conception s'avèrent une forme de développement extrêmement spécifique et difficilement reproductible.

⁵³ Cette approche est évidemment réductrice, de même que sélectionner quelques propos d'un auteur n'épuise pas la richesse et l'évolution de son approche.

⁵⁴ Ce qui pose évidemment des problèmes redoutables pour les espaces ruraux qualifiés de "périphériques".

Une troisième vision du développement local ou territorial émane de juristes ou de spécialistes de l'économie publique locale. La notion se voit réduite aux interventions des collectivités locales dans le domaine économique (MADIES, 2002). Cette approche met au centre la collectivité territoriale, alors que dans les autres versions elle n'était qu'auxiliaire (d'acteurs porteurs d'une identité locale, de collectifs d'entreprises, etc.). Elle reconnaît également le rôle du changement économique dans la dynamique spatiale. Il convient toutefois de compléter cette vision, en rappelant que la montée de l'initiative publique locale s'accompagne d'une recombinaison des modes d'intervention étatique. Par ailleurs, il faut distinguer l'action et ses effets, l'intervention et l'éventuel développement. Entre les deux se situent les groupes d'entreprises, dont les stratégies peuvent dévier l'intention première. Les impulsions publiques locales sont confrontées à des dynamiques économiques ou sociales qui, dans une grande mesure, traversent les espaces.

DES NOTIONS NEES DE LA CROISSANCE ET DE LA CRISE

Il convient maintenant d'expliquer le passage d'une vision à une autre du développement territorial. Ceci revient à contextualiser la notion de développement territorial.

Au XXe siècle, les notions de croissance économique, puis de justice sociale, sont devenues des objectifs relativement consensuels d'action publique⁵⁵. Depuis les années 1970, de très profondes transformations se sont produites dans le monde occidental. Mais la croissance, l'insertion des individus dans la société et leur accès à un certain niveau de bien-être demeurent des aspirations largement partagées. Autrefois, la croyance commune était que ces objectifs étaient dans les mains des "partenaires sociaux" et des gouvernements. Face aux messages des marchés et aux catastrophes environnementales ou sanitaires, un certain désenchantement s'est fait jour et les interventions des gouvernements apparaissent moins efficaces. Mais la soif de bien-être matériel n'a pas disparu. Simplement, l'atteinte de ces objectifs est plus laissée à l'individu, à l'initiative de groupes sociaux ou aux "territoires".

Nihil novi sub sole ? Ce n'est pas tout à fait exact. Dès les années 1960, des débats ont été initiés sur les perspectives ouvertes par la progression sans précédent du P.I.B., la consommation de masse et la protection sociale. Aux Etats-Unis, c'est à cette époque qu'est redécouverte la pauvreté dans une société d'abondance (HARRINGTON, 1961) et du même coup les discriminations de tous ordres (GORDON, 1971). Pour surmonter cette grave contradiction de la croissance, le gouvernement fédéral américain soutient alors la création de *Community Development Corporations*. En Grande-Bretagne, avec les *Community Development Programmes*, il s'agit de répondre à la concentration du chômage et de la pauvreté dans les quartiers ouvriers anciens de grandes villes (HAMNETT, 1979). Ces premiers dispositifs de mobilisation d'acteurs en vue du développement en milieu urbain, vont progressivement s'infléchir vers la prise en compte des questions de restructuration d'entreprises, de formation et de création d'emploi.

Initiées en milieu rural, d'autres approches de développement local sont centrées sur les questions économiques, qu'elles cherchent à redéfinir. Largement spontanées, elles portent la contradiction à l'action publique d'aménagement du territoire. En France et ailleurs - en Amérique du Sud, en particulier - la vision dominante dans les sphères de l'Etat, est que les régions rurales "en retard" de développement pourront "rattraper" les régions prospères si on y favorise l'équipement en infrastructures et l'implantation d'établissements industriels. A l'opposé de cette conception de l'espace comme le simple lieu où prennent place les processus du développement, des acteurs de terrain vont chercher à élaborer une stratégie autonome, reposant sur une mobilisation locale très large. Il s'agit de compter avant tout sur ses propres ressources et de les orienter vers des objectifs de développement définis localement. Les promoteurs du développement local ne récusent pas la croissance. Mais pour eux, elle passe par une ouverture de l'économie sur les dynamiques sociales et culturelles.

Ainsi, à l'origine, le développement territorial relève autant de ressorts culturels, de pratiques de solidarité à l'intérieur d'un groupe, que de la mise en place d'une dynamique économique marchande pourvoyeuse d'activité et de revenus (STÖHR, 1981). Mais la contrepartie de la spontanéité des initiatives est leur fragilité. L'essor du développement local passe par sa prise en compte par les pouvoirs publics, nationaux comme locaux, et donc par la mise en évidence de sa "plus-value" en termes d'action publique. En France, la reconnaissance par l'Etat intervient fin 1982, lors d'un Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire, soit quelque mois après la tenue des Etats Généraux des Pays, à Mâcon. Le CIAT reconnaît l'idée d'un "développement intégrant les diverses composantes économiques, sociales, culturelles des

⁵⁵ La concrétisation de ces objectifs a naturellement pris des formes très différentes selon les pays, en fonction du degré de développement, de la structuration de la société, ou encore des orientations idéologiques des gouvernements. Tel fut par exemple le cas dans le domaine du logement, bien que la pénurie soit une situation générale des pays européens au sortir de la deuxième guerre mondiale (LEFEBVRE et al., 1991).

activités et des ressources locales". En cela, il y a un certain décalage avec le rassemblement de Mâcon, qui a vu l'emploi et l'économie s'imposer comme enjeux majeurs du développement local, estompant du même coup les dimensions politiques, sociales, ou culturelles (CHASSAGNE & DE ROMEFORT, 1987). Pour ces auteurs, cette évolution est liée pour partie à l'impact de la crise économique – montée du chômage et promotion des petites entreprises –, mais aussi par une jonction entre écologistes, régionalistes et "nouveaux entrepreneurs". Quoiqu'il en soit, on passe d'une approche qui se voulait alternative à la croissance et s'appuyait sur la mise en évidence des effets limités ou négatifs de celle-ci sur certains espaces, à un pragmatisme local cherchant à encourager la création d'activités de petite taille. Les définitions de P. HOUEE et de B. PECQUEUR, discutées précédemment, correspondent à deux moments de l'histoire économique et sociale récente.

Pour nous en tenir au cas français, les lois de décentralisation de 1982-83 vont faire subir une nouvelle mutation à la notion et aux pratiques que nous discutons ici. Elles dotent les différents échelons d'une capacité propre d'intervention et d'une autonomie réelle de décision. Le domaine économique, dans lequel les collectivités locales avaient commencé à intervenir, leur est désormais ouvert, même si un certain encadrement subsiste. Dotées maintenant d'un réel pouvoir décisionnel, les collectivités locales sont aussi amenées à en assumer beaucoup plus directement qu'avant les conséquences financières (GANNE, 1985). Le développement d'entreprises permet de collecter plus de taxe professionnelle. Sur ce plan, il est indifférent que les firmes soient d'essence locale ou extérieures au territoire. Ce faisant, la cible de l'interventionnisme local va considérablement s'élargir.

Des éléments d'ordre politique peuvent aussi être évoqués. Les lois de décentralisation visent l'émancipation des élus locaux vis-à-vis du "centre". Ainsi, en juin 1981, le père de la réforme, G. DEFERRE, déclare à un journaliste du journal *Le Monde* que "les élus locaux, municipaux, départementaux et même régionaux sont considérés (avec la centralisation) comme des gens n'ayant point encore atteint l'âge où l'on sait et où l'on peut prendre des décisions". L'entrevue se conclut par l'affirmation que le gouvernement mis en place "ne veut plus de tutelle sur les assemblées élues"⁵⁶. Les collectivités ont désormais la possibilité de lancer des actions locales, dans lesquelles la rationalité politique est, au moins dans un premier temps, très présente (TAVERNE, 1989). La diversité des élus locaux (selon l'appartenance partisane, la catégorie socioprofessionnelle d'origine, etc.) et des structurations politiques locales dans lesquelles ils s'insèrent est ici importante à analyser⁵⁷. Derrière la posture nouvelle des élus locaux, il faut voir non seulement la saisie d'une opportunité, mais aussi le résultat d'une pression forte, qui renvoie aux préoccupations des électeurs pour leurs intérêts particuliers. L'activisme en matière de développement économique devient peu à peu obligé. L'essentiel du développement territorial va consister désormais en un interventionnisme économique local qui se sophistique, se perfectionne, se professionnalise.

Sur le plan conceptuel, il est réducteur de rabattre le développement territorial sur le champ économique concurrentiel. Pourtant, au niveau des pratiques, celui-ci est largement synonyme, aujourd'hui, d'actions publiques locales permettant la création de richesses, exprimées de façon monétaire, par des agents privés. Si la prégnance des thèmes économiques ne s'exprime pas par le montant des fonds alloués à des actions économiques, qui reste généralement modeste par rapport à d'autres postes de dépenses, la création d'activités (marchandes) et l'emploi (privé) apparaissent dans les discours des décideurs publics comme l'objet de fortes attentions. Pourtant, cette focalisation est en décalage flagrant avec les données de certains territoires. En effet, le poids de l'économie "hors marché" (transferts sociaux, dotations de l'Etat aux communes et EPCI, etc.) est parfois considérable (DAVEZIES, 2000). Or, on pourrait dire que plus un territoire est "défavorisé", plus la stratégie de développement souhaitée par les élus est étroitement économique. Les actions projetées ont tendance à reproduire des schémas déjà largement rodés ailleurs. Par contre, dès lors que l'on aborde des agglomérations importantes, où le développement se fait plus spontanément, les initiatives publiques sont plus transversales, plus ouvertes vers les dimensions sociales, culturelles, environnementales.

⁵⁶ Cet entretien avec F. GROSRIECHARD a été reproduit dans un numéro du Monde – Dossiers et documents (n°322, juin 2003 : 2).

⁵⁷ Une telle analyse relève de la science politique. Voir notamment les travaux d'A. FAURE (1992).

L'INTERCONNEXION DES ECHELLES

Si le développement local est issu historiquement de la reconnaissance de limites internes à la croissance économique, les différents débats sur les rapports de l'économie au social et à l'environnement ont été transfigurés par la tourmente économique des années 1970. Certes, le système capitaliste s'est, une fois de plus, adapté. Les entreprises se sont restructurées et, si certaines ont disparu, de nouvelles sont apparues. Certains marchés ont décliné ou ne sont plus rémunérateurs, mais d'autres ont connu un essor fulgurant.

Reflétant d'importantes réorganisations internes, les nouvelles relations des entreprises de grande ou moyenne taille à l'espace sont à examiner. Un certain nombre de changements structurels se sont produits dans ce domaine (SAVY & VELTZ, 1993). On a assisté à un recentrage sur les activités de base, à une intégration technique et organisationnelle des différentes fonctions et activités, à une mise en œuvre de nouvelles technologies de production et de nouveaux modes d'organisation permettant la "flexibilité". Dans le même temps, il y a eu exploitation à la fois extensive et intensive de l'espace. La mise en place de systèmes productifs "globaux", alimentés par des approvisionnements multiples et combinés à des stratégies de commercialisation différenciées, est associée à l'exploitation de réseaux locaux et au regroupement spatial de certaines fonctions. La géographie nationale a volé en éclats au profit d'une stratégie spatiale fondée sur une stratégie d'interaction entre le global et le local (DICKEN, 1992).

On commence à percevoir certains effets inattendus des changements dans les relations que les entreprises nouent entre elles. Ainsi, par exemple, la généralisation de la sous-traitance comme moyen de réduction des coûts conduit probablement à une moindre sûreté pour les personnes, les biens et les ressources naturelles. Ceci semble évident dans le domaine du transport de produits pétroliers. Dans le domaine aérien, la volonté de sécuriser l'accès aux aéroports et aux avions de ligne, suite aux attentats du 11 septembre 2001 à New York, se heurte aux pratiques de sous-traitance, qui ont connu un très fort développement depuis vingt ans.

Interpréter la réalité présente des espaces locaux et les possibilités de coordination d'acteurs se révèle délicat. Les différents agents qui permettent la croissance économique (entreprises, individus actifs, pouvoirs publics, etc.) n'ont pas le même pouvoir ni le même cadre de référence. Au-delà des oppositions classiques entre public et privé, il nous semble que la question des échelles spatiales de référence est à prendre en compte. Pour la plupart des individus, l'horizon est local et quotidien. Les repères géographiques pour les déplacements peuvent s'énoncer ainsi : l'habitation principale, le lieu de travail, l'école des enfants, les domiciles d'amis proches ou de parents, le centre commercial, le parc urbain, etc. Certes, ces différents points sont de plus en plus éloignés et les fréquentations se multiplient, ce qui consacre l'habitant comme le principal aménageur du territoire (LEVY, 2003). Même si les "échelles de l'habiter" s'accroissent, elles demeurent bien en deçà des échelles de production et de vente de nombreuses entreprises. Pour celles-ci, qui emploient par ailleurs les "actifs" parmi les individus évoqués, ou veulent leur vendre des produits ou services, le niveau de référence des échanges finaux ou intermédiaires est d'emblée national ou international. Ceci concerne aussi des entreprises ou établissements de taille moyenne. Dans quelque ville petite ou moyenne que l'on soit, on peut être certain que le principal employeur local a une large part de son activité liée à l'international. Quant aux grands groupes industriels, commerciaux ou financiers, leur capacité à se projeter dans l'espace et dans le temps est encore plus forte (VELTZ, 1996). A propos des grands marchands du Moyen-Age, F. BRAUDEL (1979) avait montré que le jeu sur l'espace et le temps peut être source de profit et jeter les bases d'un basculement de société. La période actuelle voit l'amplification de cette tendance, par accroissement de l'échelle spatiale et du nombre d'acteurs impliqués. Il en résulte une certaine instabilité et des conséquences sociales ou environnementales préoccupantes pour certains espaces "activés" ou "éteints" par la mondialisation.

L'émergence du local en tant que niveau d'impulsion de la croissance semble à la fois réelle et nouvelle. Certes, dans le passé, des pouvoirs municipaux (ou plutôt certains d'entre eux, dans certains contextes historiques) ont pu être très actifs dans le soutien au développement économique. Il suffit de penser ici aux investissements publics consacrés par les municipalités de certaines villes portuaires au XIXe siècle, pour aménager des bassins, des docks ou des écluses. Toutefois, l'Etat était à chaque fois présent pour accorder des subsides mais aussi pour encadrer l'initiative. Or, on assisterait depuis trois décennies à un retrait de l'Etat et à une émancipation du local. D'une part, les villes et leurs autorités élues développent des stratégies pour anticiper des crises industrielles ou résister à des flux migratoires défavorables. Comme l'écrit P. LE GALES (2002), "à l'instar de l'Etat, les gouvernements urbains ne disparaissent pas, ils s'adaptent, se recomposent, s'inscrivent dans des dynamiques modifiées". D'autre part, la

décentralisation offre, comme nous l'avons vu, de nouvelles marges de manœuvre, mais aussi de nouvelles contraintes, aux collectivités locales.

ETUDIER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN AMENAGEMENT-URBANISME

Il convient maintenant de préciser l'angle privilégié ici pour l'analyse du développement territorial, qui comprend pour nous l'étude des dynamiques de développement économique affectant les espaces et des actions publiques locales en rapport. Une première posture pourrait être la conceptualisation, voire la théorisation de la dynamique spatiale de l'économie. Une partie de la littérature consacrée au développement local ou régional est issue de cette approche, qui vise à dégager les facteurs de développement de certains espaces, souvent à l'issue de comparaisons internationales. On compte ici des approches disciplinaires, mais aussi des propositions syncrétiques faisant appel à la géographie, à l'économie industrielle, à la sociologie des organisations... L'américain A. SCOTT ou le français P. VELTZ nous semblent trois chercheurs représentatifs de cette tendance. Bien que rattachés à d'autres disciplines que la science économique, tous deux ont mis en avant le rôle des entreprises et des activités économiques, en faisant l'objet central de leurs analyses de la restructuration des villes et régions. Tout en reconnaissant l'importance extrême de ces travaux, nous n'emprunterons pas cette approche.

A un tout autre niveau, la mise en œuvre du développement local appelle la formalisation de techniques et outils divers : diagnostics de territoire, élaboration d'un projet et d'un programme d'actions, démarches de marketing territorial, évaluation... La demande institutionnelle est forte dans ces domaines. Y répondent certains bureaux d'études, mais aussi des chercheurs universitaires qui voient là l'occasion d'accéder de façon privilégiée à des données ou à des systèmes d'acteurs. Cette approche n'est pas la nôtre, mais elle semble intéressante car elle suppose à la fois un ancrage dans la théorie et une bonne connaissance des réalités de terrain. La discussion avec ces spécialistes de la conception et de la mise en œuvre du développement territorial est souvent très enrichissante.

Une troisième approche se veut compréhensive. Elle cherche à élucider les tenants et les aboutissants des pratiques. Elle recense les mythes que représentent les relations entre entreprises et "territoires", tout en se portant sur la mise en œuvre de certains politiques publiques locales. C'est dans cette optique que se situent nos analyses. Comme un kaléidoscope, le développement territorial donne à voir un monde en recomposition, des situations peut-être temporaires, des alliances sans doute instables et des résultats qui interrogent. L'analyse du développement territorial doit englober les effets spatiaux des mutations économiques et les actions publiques locales en faveur du développement, cherchant un équilibre entre les deux. Il ne s'agit pas plus de retracer une "histoire sans acteurs" que de survaloriser l'action publique locale. L'initiative locale est confrontée à des mutations globales, produisant par là même des résultats contrastés. Il convient aussi de rendre compte, sans les exagérer, des rivalités entre acteurs publics agissant en faveur du développement d'un même espace local, recouvrant en fait différents territoires politiques.

Au total, il s'agit de marquer une certaine prudence face à la ferveur autour du développement local, phénomène instable. Ce positionnement que nous défendons pour des recherches sur le développement territorial n'est pas sans poser différents problèmes. Une telle approche requiert évidemment la pluridisciplinarité. A propos d'un même phénomène, diverses analyses permises par l'emploi de différents référentiels peuvent utilement être pratiquées. Or, les esprits encyclopédiques se faisant malheureusement rares, il est impossible à une seule personne d'examiner une question de développement sous l'angle à la fois économique, géographique, environnemental, sociologique, institutionnel, politique, etc. Tout au plus pouvons-nous tenter d'éclairer les dimensions économiques, spatiales et politiques du développement territorial.

Notre vision du développement territorial peut être vue comme constituant le prélude à un programme de recherches plus systématique, qui pourrait être porté par une équipe pluridisciplinaire comprenant des chercheurs en aménagement-urbanisme, des géographes, politistes, sociologues, ou économistes, etc. Pluridisciplinaire par essence (MERLIN, 1999), l'aménagement-urbanisme nous semble un cadre particulièrement adapté à la compréhension et à la problématisation du "développement territorial". L'aménagement-urbanisme privilégie une approche spatiale des phénomènes, une analyse des jeux d'acteurs qui contribuent à transformer l'espace et le cadre de vie, et enfin une posture prospective et prescriptive (MERLIN, 2000). Si on accepte l'idée que le développement territorial est lié à des mutations économiques et sociales d'ampleur, l'approche théorique du changement s'impose, en combinaison avec des investigations empiriques dans des espaces et auprès d'acteurs. Par ailleurs, l'interrogation sur l'avenir des pratiques de développement territorial semble pertinente, dans le double contexte de mutations économiques accélérées et d'une montée des pouvoirs territoriaux.

REFERENCES

- Bellet, M., Colletis, G. & Y. Lung** (1993), Economie de proximités. – In : Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 3.
- Braudel F.** (1979) : Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle, Tome 2 : Les jeux de l'échange. – Paris : Armand Colin.
- Chassagne M.-E. & A. de Romefort** (1987) : Initiatives et solidarités pour le développement local : l'affaire de tous. – Paris : Syros.
- Davezies L.** (2000) : Homogénéité nationale et hétérogénéité locale des enjeux du développement. – In : Annales de la Recherche Urbaine, 86 : 6-16.
- Demazière C.** (2003) : Développement territorial ? Effets spatiaux des mutations économiques, intérêt et limites des actions publiques locales. – Habilitation à diriger des recherches en aménagement-urbanisme, Université de Tours.
- Dicken P.** (1992) : Global Shift. – Londres : Unwin Hyman.
- Faure A.** (1992) : Le village et la politique. Essai sur les maires ruraux en action. – Paris : L'Harmattan.
- Ganne B.** (1985) : Du notable au local. Transformations d'un modèle politique. – In : Annales de la Recherche Urbaine, 28 : 23-32.
- Gordon D.M.** (éd.) (1971) : Problems in Political Economy : an Urban Perspective. – Lexington, MA, DC : Heath.
- Hamnett C.** (1979) : Area-Based Explanations : A Critical Appraisal. – In : Herbert, D.T. & D.M. Smith (éds), Social Problems and The City - Geographical Perspectives, Oxford, Oxford University Press.
- Harrington M.** (1961) : The Other America. – New York : Free Press.
- Hohenberg M. & L.H. Lees** (1985) : The Making of Urban Europe, 1000-1950. – Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Houée P.** (1989) : Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps d'incertitude. – Paris : Syros.
- Houée P.** (1992) : La décentralisation - Territoires ruraux en développement. – Paris : Syros.
- Le Galès P.** (2002) : Le retour des villes européennes. – Paris : Presses de Sciences Po.
- Lefebvre B. et al.** (1991) : Politique du logement : cinquante ans pour un échec. – Paris : L'Harmattan.
- Lévy J.** (2003) : Quelle France voulons-nous habiter ? – In : Vote, urbanité et aménagement du territoire, Territoires 2020, 7 : 121-139.
- Madiès Th.** (2002) : Concurrence territoriale et aides locales en faveur des entreprises : théorie et pratiques. – In : Economie publique, 8 : 131-159.
- Merlin P.** (1999) : L'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme en France : bilan et perspectives. – In : Géographie, Economie, Société, Vol. 1, 2 : 367-379.
- Merlin P.** (2000) : Introduction. – In : Merlin P. & F. Choay (éds), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. – Paris : Presses Universitaires de France.
- Pecqueur B.** (1989) : Le développement local (première édition). – Paris : Syros.
- Savy M. & P. Veltz** (éds) (1993) : Les nouveaux espaces de l'entreprise. – La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Stöhr W.** (1981) : Development from Below : the Bottom-Up and Periphery-Inward Development Paradigm. – In : Stöhr W. & D. Taylor (éds), Development from Above or Below? Londres, John Wiley and Sons Ltd.
- Taverne D.** (1989) : Développement local : deux temps, deux lieux – In : Cahiers d'Economie Appliquée aux Sciences Humaines, 11 : 65-73.

Thibault S. & M. Lussault (2003) : Aménagement (et géographie). – In : Lévy J. & M. Lussault (dirs), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin : 61 – 64.

Veltz P. (1996) : Mondialisation, villes et territoires. – Paris : PUF.

Christophe DEMAZIERE

christophe.demaziere@univ-tours.fr
Aménagement-urbanisme, Université
de Tours, France, UMR 6173 Cités,
Territoires, Environnement et Sociétés
35 allée de Lesseps, BP 30553, 37205
Tours cedex 3
France

PROCESSUS DE DENSIFICATION DES FRICHES FERROVIAIRES

Jean-Paul JACCAUD, Vincent KAUFMANN, Sophie LUFKIN & Karl LITTLEJOHN

Laboratoire d'Architecture et de Mobilité urbaine (LaMU) – EPFL (Suisse)

Laboratoire de Sociologie urbaine (LaSUR) – EPFL (Suisse)

ABSTRACT

La densification des friches ferroviaires présente aujourd'hui un enjeu important pour le développement urbain durable. Par leur situation de centralité et d'accessibilité très favorable, elles sont un réservoir de terrains susceptibles d'encourager un meilleur amarrage entre urbanisation et transports publics. Cette stratégie de densification de la ville sur elle-même constitue une alternative intéressante à l'étalement urbain. Ceci dit, il faut constater que la transformation des friches ferroviaires n'est pas un processus spontané ; elle se heurte à de nombreux facteurs de résistance, liés notamment à l'aspect inhospitalier des lieux et à la perception négative qui en résulte.

La recherche vise à mettre en évidence les conditions optimales pour le réaménagement des friches ferroviaires urbaines. Dans une première phase, grâce à la collaboration établie avec la division CFF Immobilier, une évaluation critique du Portfolio CFF a été menée. Ce document, achevé en 2004, recense les terrains libérés d'une exploitation ferroviaire, ou sur le point de le devenir, et définit la stratégie de développement de CFF Immobilier. Afin d'évaluer les potentiels et les obstacles au développement, un échantillon de 30 sites a été sélectionné l'axe ferroviaire Genève – Saint-Gall, puis décrit, analysé et enfin représenté selon un dispositif méthodologique innovant, qui croise les approches architecturale, urbanistique et sociologique.

Il ressort de cette démarche que chaque site est spécifique, ce qui rend extrêmement problématique la formulation de "règles de projet", et inscrit l'intervention dans une logique du cas par cas. En parallèle, les principales résistances à la densification ont été identifiées : gestion de la temporalité, coordination entre les propriétaires, relocalisation des activités ferroviaires, contamination des sols, normalisation contraignante etc. Réagissant à ces constats, l'effort de recherche s'est orienté sur la question du processus projectuel, dont la maîtrise constitue le principal défi pour un urbanisme durable. Afin de comprendre précisément les mécanismes de ces processus, plusieurs cas de réaménagement de friches urbaines ont été étudiés. Les étapes incontournables du processus – antécédents, initiateurs, lignes directrices, bases légales et réalisation – ont été passées au crible d'une matrice analytique, qui décrit en parallèle la commercialisation, la gestion foncière et la participation en accordant une attention particulière aux structures de pilotage.

Deux recommandations générales émergent de cette réflexion : primo, la nécessité d'adapter les processus à la spécificité du site ; second, l'implémentation de mesures incitatives : étapage, affectations temporaires, projets déclencheurs, assouplissement des ordonnances fédérales (introduction de clauses spéciales), implémentation d'instruments économiques (allègements fiscaux, impôt foncier etc.). La recherche aboutit sur la formulation de douze principes, qui serviront de boîte à outil à l'intention des CFF, des décideurs, des architectes et des propriétaires privés.

KEYWORDS

Friches ferroviaires, processus de projet, densification, étalement urbain, urbanisme durable

INTRODUCTION

La Suisse change, se transforme, s'urbanise chaque jour davantage, et ces processus d'évolution s'accroissent. Les agglomérations suisses abritent aujourd'hui les trois quarts de la population, en même temps, l'habitat tend à se disperser. La surface occupée par les agglomérations a augmenté beaucoup plus rapidement que la population : de 1979 à 1997, la croissance des surfaces urbanisées a atteint près de 1 m² par seconde, au détriment des terres agricoles. Les frontières spatiales et administratives ont cessé de délimiter les territoires fonctionnels associés aux villes-centres ; la traditionnelle distinction ville – campagne est aujourd'hui obsolète. Pour décrire cette occupation spatiale d'un nouveau genre, plusieurs expressions ont vu le jour : nébuleuse urbaine, brouillard urbain, Métropole suisse, Zwischenstadt, ville diffuse, urban sprawl etc.

La Constitution fédérale reconnaît le principe du développement durable, et le définit comme un des objectifs prioritaires de sa politique d'aménagement du territoire. Néanmoins, il faut constater que les conséquences de l'étalement urbain sont loin d'être durables (inégalités sociales, utilisation extensive de l'automobile, gaspillage des sols, augmentation des dépenses d'infrastructures etc.), ce qui pose ouvertement la question du renouvellement de l'outillage de la gouvernance territoriale.

Pour faire face à ces transformations rapides et non souhaitables, une redéfinition du zoning territorial est actuellement en chantier à la Confédération. L'objectif est en particulier de renforcer l'attractivité des agglomérations, en combinant une densification des zones déjà bâties avec un meilleur amarrage entre urbanisation et transports. Dans ce contexte, la régénération des friches urbaines semble constituer l'une des stratégies les plus efficaces ; celles-ci allient en effet un bon raccord aux réseaux existants, une proximité aux transports publics et un emplacement souvent stratégique. Dans les années nonante, la recherche s'est largement penchée sur leur urbanisation, suite à la délocalisation, parfois brutale, de nombreuses grandes entreprises (en Suisse : Escher Wyss à Zurich-West, Sulzer à Winterthur, ABB à Baden, SIP à Plainpalais-Genève, par exemple).

Aujourd'hui c'est sur un autre type de vides urbains que doit s'engager la recherche. En effet, une partie du patrimoine ferroviaire montre des signes avancés d'obsolescence. C'est en particulier le cas des faisceaux de voies de triage et d'accès à des zones industrielles aujourd'hui disparues, qui occupent des surfaces importantes, souvent proches des centres-villes et qui sont laissés à l'abandon. De récentes opérations (Écoparc à Neuchâtel, Oekozentrum de Hamm en Allemagne, etc.) s'inscrivent dans ces perspectives et constituent des initiatives vivantes de rénovation et de redynamisation d'espaces de friches auparavant délaissées. Ceci dit, il faut constater que la transformation des friches ferroviaires n'est pas un processus spontané ; elle se heurte à de nombreux facteurs de résistance, liés notamment à l'aspect inhospitalier des lieux et à la perception négative et réticente que cette condition génère. Les nouvelles normes ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant), le zoning des normes bruit OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit), les effets des vibrations sur la santé, la pollution de l'air par les poussières métalliques sont autant de facteurs qui favorisent la diffusion de telles représentations.

Comprendre quels mécanismes permettraient de débloquer cette situation et quelles stratégies concrètes seraient à mettre en oeuvre constitue l'objectif principal de cette recherche. Celle-ci est menée en étroite collaboration avec la division CFF Immobilier, responsable de la direction opérationnelle et du développement de l'immobilier à la fois pour les aires ferroviaires et pour les aires commerciales dont les CFF sont propriétaires ; en ce sens, elle est aussi responsable de périmètres ayant été libérés d'une exploitation ferroviaire, ou sur le point de le devenir. Dès 2003, elle a entrepris un inventaire structuré de ces aires de développement, dont le recensement a été terminé en novembre 2004 (Portfolio CFF, novembre 2004), qui identifie un portefeuille d'environ 200 aires, totalisant une surface de 2,8 millions de mètres carrés, disponibles immédiatement ou dans les dix prochaines années. En parallèle, l'adoption d'une stratégie de développement (Matrice CFF) fixe les principes généraux pour la gestion du portefeuille – valorisation immobilière ou vente – en fonction de l'emplacement et de la qualité du projet.

L'intérêt particulier des friches ferroviaires, comparativement par exemple aux friches industrielles, réside dans ce potentiel d'une réflexion concertée avec la division CFF Immobilier pour l'élaboration de stratégies récurrentes pour les différents sites à développer. Il est évident que chaque site devra faire l'objet d'une planification précise intégrant les spécificités du lieu ; il serait néanmoins pertinent qu'en amont de ce niveau de réflexion, des instruments précis d'évaluation et de planification spécifiquement destinés aux friches ferroviaires, permettent d'optimiser à la fois le processus de planification, de décision et de projet. C'est là que réside la clé d'un développement à la fois durable, efficace, intégrant et intégré, pour ces fragments d'urbanité qui ne demandent qu'à se faire.

30 VISAGES DE FRICHES FERROVIAIRES

Afin de mettre en évidence les conditions optimales pour le réaménagement des friches ferroviaires urbaines, et d'évaluer les potentiels et les obstacles au développement, un échantillon de 30 sites a été sélectionné sur l'axe ferroviaire Genève – Saint-Gall. Cette analyse empirique mobilise simultanément des données quantitatives (bases de données CFF Immobilier, Recensement fédéral de la population par hectare etc.) et qualitatives (ambiance du lieu, forme urbaine, morphologie du terrain, photographies des sites etc.).

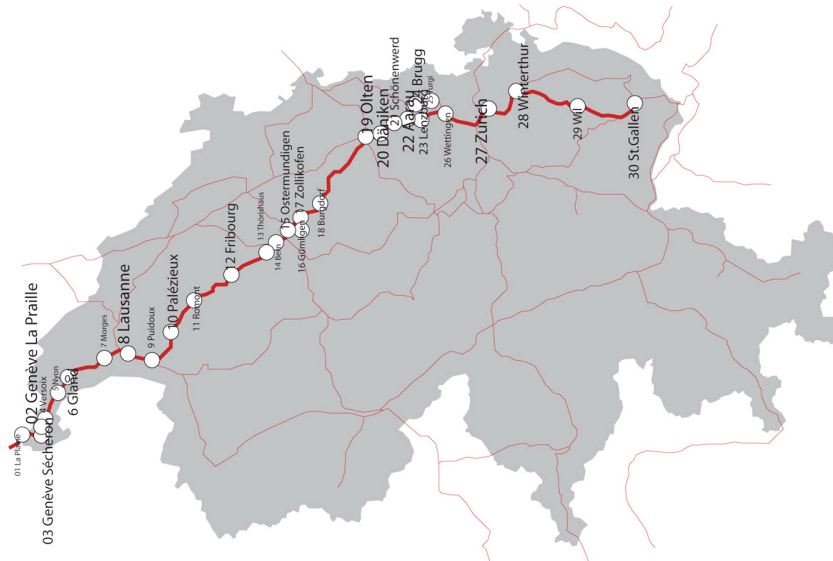


Figure 1 : L'axe Genève – Saint-Gall et l'échantillon de 30 sites

Nous avons développé un dispositif méthodologique innovant, qui croise les approches architecturale, urbanistique et sociologique. L'analyse est construite autour de sept dimensions – densité, accessibilité, ambiance, habitat, proximité, sociodémographie et foncier – qui admettent un nombre défini d'indicateurs. Afin de nous doter d'une représentation synthétique de ces différents critères d'analyse, nous avons procédé à leur transposition graphique, puis à la superposition de calques chromatiques correspondant aux dimensions analysées. La confrontation des 30 visages ainsi obtenus a permis de dégager les grandes tendances au sein de l'échantillonnage.

Les planches suivantes illustrent la construction d'un visage (exemple de Fribourg) et la représentation des 30 sites de l'échantillon.

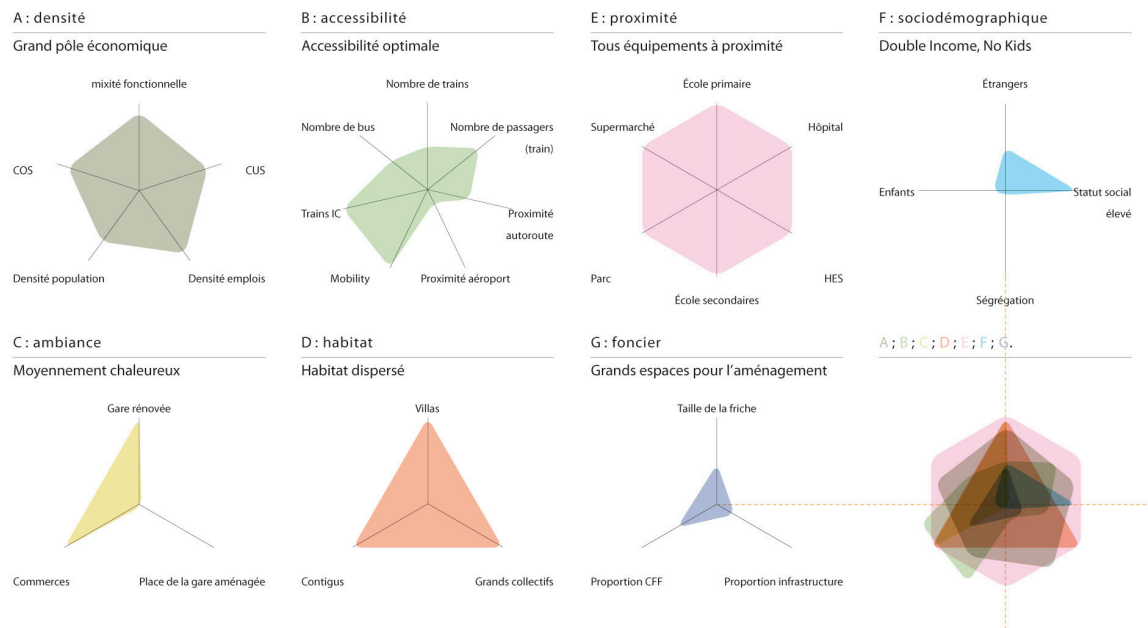


Figure 2 : Construction d'un visage (exemple de Fribourg)

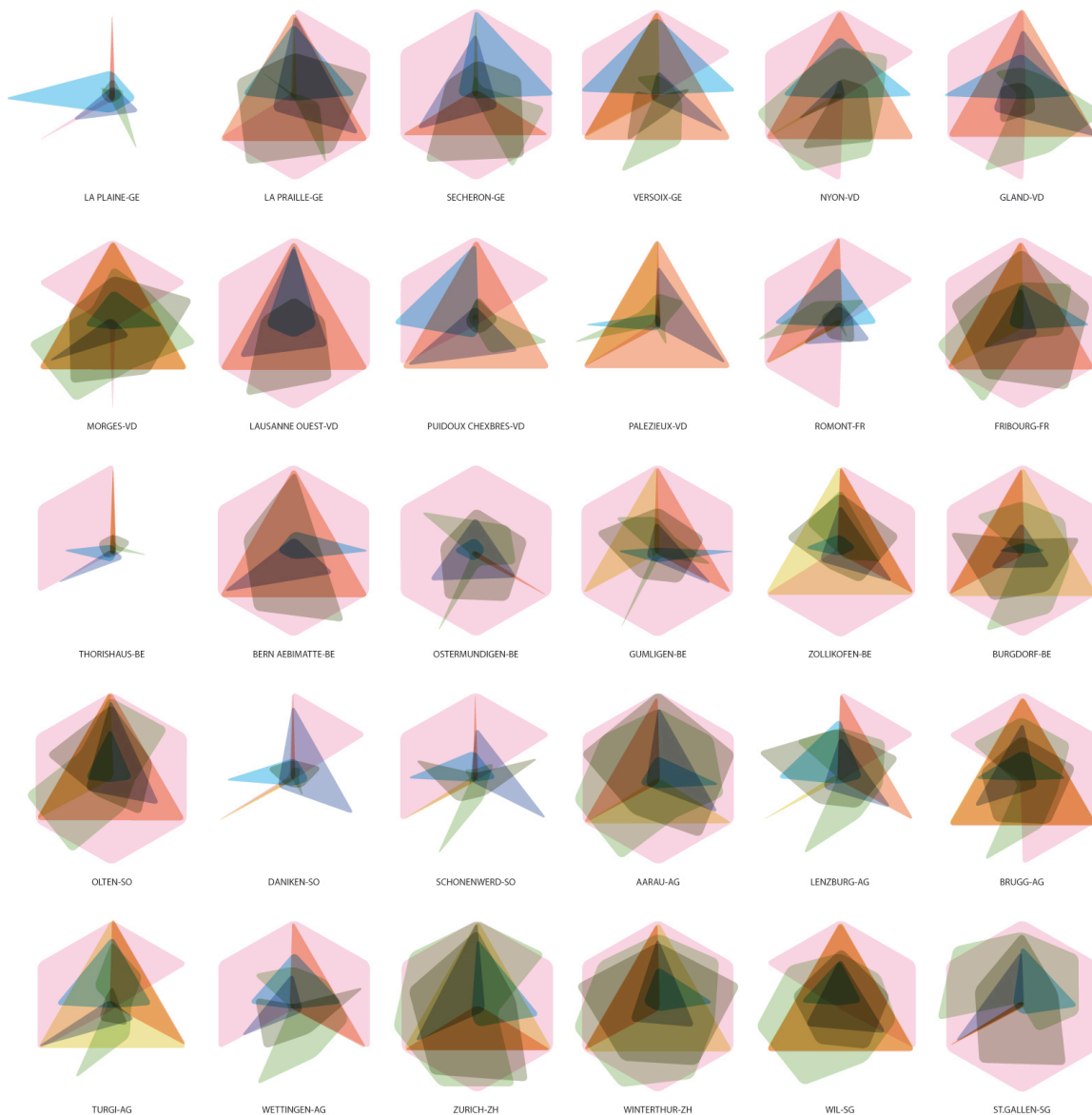


Figure 3 : Les visages des 30 sites sur l'axe Genève – Saint-Gall

PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT

Pour forcer le trait, et dans un effort de synthèse, les résultats de ces analyses s'articulent principalement autour du constat de l'hétérogénéité des sites, et de l'identification des principales résistances à l'urbanisation : inhospitalité des lieux, complexité des processus, inadéquation des instruments de planification, difficulté d'identifier les utilisateurs et investisseurs, portage du projet, relocalisation des activités ferroviaires, contamination des sols, normes juridiques, oppositions et enfin coordination intersectorielle, institutionnelle et entre les propriétaires.

En réaction, nous proposons trois principes de développement :

Reconnaître la spécificité de chaque site

L'étude approfondie de l'échantillonnage des sites de l'axe Genève – St. Gall démontre clairement que, même si certaines similitudes apparaissent, chacun des sites est confronté à des spécificités telles qu'il est impossible de proposer une approche englobante. Cette approche au cas par cas pourrait s'énoncer de manière à établir que "la seule règle est qu'il n'y a pas de règles générales". Cette appréciation de la spécificité d'un lieu s'inscrit également dans une logique du développement durable puisqu'elle intègre de manière fine les spécificités pour permettre une réflexion mesurée sur les questions de société, de nature et d'économie.

Révéler le projet par des processus adaptés

La complexité de la problématique ne permet pas d'appréhender des solutions immédiates pour leur développement. En effet, les terrains en friche étant fréquemment classés hors zone à bâtir, le processus de légalisation devient un enjeu central. Or, en vertu de la spécificité des sites, il paraît peu pertinent de réduire ce processus à un modèle idéal qui s'appliquerait à chaque situation. Le changement des perceptions, les contradictions de coordination et de potentiel à bâtir nous poussent à une réflexion éclatée autant pour les axes principaux de développement que dans la temporalité de l'évolution. Deux règles paraissent en mesure d'assurer le bon déroulement de la planification : la mise en place d'une structure de pilotage adaptée au site, et l'adoption d'un cahier des charges quantitatif uniquement après la réalisation d'une étude de définition approfondie (étude test, mandat d'étude parallèle etc.).

Améliorer l'hospitalité du territoire

Ce troisième principe de développement insiste sur l'importance de la transformation du site en un lieu accueillant. Ceci sous tend une double démarche : dans un premier temps, il s'agit d'évaluer de manière précise les nuisances ou contraintes propres au site étudié, c'est-à-dire de comprendre, de reconnaître et d'accepter sans jugement de valeur l'héritage du site (patrimoine bâti, géologie, faune, flore etc.). La deuxième étape consiste à identifier les programmes et les usages qui se conformeront de façon optimale à cet héritage, autrement dit qui permettront à ces contraintes de devenir des atouts, dans le sens qu'elles contribueront à créer une nouvelle identité fondée sur la mémoire. Ainsi, le site s'adaptera progressivement afin d'augmenter le potentiel d'accueil, grâce à la définition d'espaces publics de qualité, la planification d'affectations temporaires et de programmes déclencheurs.

LE PROCESSUS ET SES ETAPES

L'étude successive de cas de friches urbaines à différents stades de développement, allant de la construction terminée (Zurich-West), aux prémices de déclenchement d'une volonté de projet (Fribourg), en passant par les premières étapes de construction (Zurich Stadtraum-HB) et le processus de planification en cours de développement (Malley) a permis d'établir une matrice de développement selon les principales étapes de développement qui concernent l'aménagement du territoire : antécédents, initiateurs, lignes directrices, bases légales, réalisation. Parallèlement à ces étapes se déroulent la commercialisation et la gestion foncière du projet, ainsi que la participation.

De façon transversale, la matrice décortique les structures déployées au cours du processus, selon le rôle qu'elles endossent dans l'organigramme du projet : comité stratégique (décision), comité opérationnel (suivi technique) ou mandataire (experts externes). La matrice permet d'une part de vérifier la coordination entre les divers domaines d'action (aménagement du territoire / gestion foncière / participation), et d'autre part elle met en évidence les continuités et les ruptures dans la gestion du processus, grâce à lecture croisée structure – temporalité.

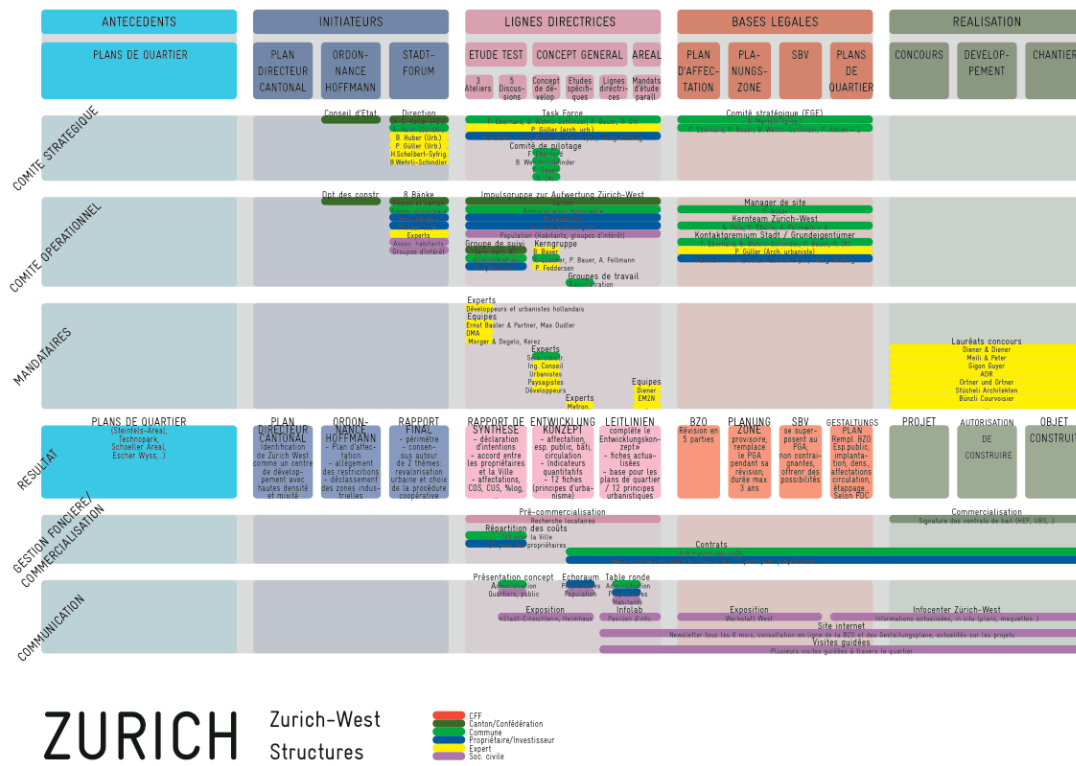


Figure 4 : Exemple de matrice de développement : Zurich-West

Antécédents

La phase "antécédents" concerne les événements extérieurs au projet en cours, souvent non réalisés (oppositions diverses, financement précaire etc.) qui pourtant ont indirectement contribué à son élaboration – notamment parce qu'ils participent à focaliser l'attention du public sur la pertinence d'une opération de revalorisation. Les principaux enjeux de cette phase ont trait aux leçons pouvant être tirées des expériences plus ou moins heureuses du passé, c'est-à-dire la compréhension des facteurs qui ont conduit les projets précédents à l'échec, et l'identification des aspects positifs qui mériteraient d'être conservés.

Initiateurs

Les événements déclencheurs qui participent à lancer l'élaboration du projet sont intégrés à la phase "initiateurs". Dans la plupart des cas, ils s'inscrivent dans une échelle de planification relativement large : la région, le canton ou l'agglomération attribuent à la friche le statut de lieu d'intervention prioritaire, sans toutefois préciser d'action spécifique. Il s'agit donc d'asseoir les acteurs concernés autour d'une table, afin de signifier la volonté de "faire quelque chose". Ces premières discussions ont souvent lieu dans des cadres non-institutionnalisés (forums de discussion réunissant les milieux concernés, rencontre informelle entre une personnalité politique et un architecte engagé etc.)

Si elles restent vagues quant aux actions concrètes à entreprendre, les décisions prises lors de la phase "initiateurs" fixent les règles pour une collaboration étroite entre les principaux acteurs. En d'autres termes, à défaut de définir le "quoi faire ?", elles donnent des indications précises sur la question du "comment faire ?". Le choix de la procédure s'effectue à ce moment. Les documents officiels élaborés à l'issue de cette phase (plan directeur cantonal, schéma directeur régional, rapport de synthèse d'étude de définition etc.) valident les options retenues et constituent sur le long terme la base de référence des développements à venir.

Lignes directrices

Lors de cette étape, les premières lignes directrices à l'échelle du périmètre commencent à prendre forme. C'est à ce moment qu'émerge la vision, autrement dit la formulation de ce qui est souhaitable – et faisable – pour le site à revaloriser. L'image joue un rôle essentiel, dans le sens qu'elle participe à véhiculer des informations quantitatives et qualitatives, qui touchent également aux émotions et aux ambiances. Pour

autant qu'elle soit élaborée autour d'un consensus, la vision contribue à la définition des orientations ; elle a la propriété de rassembler et de mobiliser les acteurs vers un objectif commun. Une fois l'adhésion acquise, la répartition des plus- et moins-values foncières peut être abordée en s'appuyant sur la vision projetée. La procédure de fabrication de la vision sera, dans la mesure du possible, participative, c'est-à-dire ouverte à l'ensemble des acteurs concernés. Le degré de complexité augmente ainsi avec le nombre de propriétaires fonciers ; l'intercommunalité est également un facteur de complexification. Cette procédure peut prendre plusieurs formes, en fonction des spécificités du contexte et des cultures urbanistiques locales : étude-test, mandat d'étude parallèle, étude de définition etc. L'objectif de cette procédure est de fixer les lignes directrices en vue de l'élaboration des bases légales, tout en garantissant une grande flexibilité structurelle.

L'étapage se met en place durant cette phase, grâce à l'identification de secteurs ou de quartiers à l'intérieur du périmètre. Il tiendra compte des contraintes propres au site (libération progressive des activités ferroviaires, suspicions de pollution dans les sols, etc.). D'autre part, la présence d'affectations temporaires alternatives, qu'elles soient qu'elles soient intérieures (bar, restaurant, salle de concert, club, etc.) ou extérieures (skatebowl, terrain de bmx, mur de grimpe, marché au puces), contribue à améliorer progressivement la perception du site, en favorisant son désenclavement, et permet aux propriétaires de percevoir des loyers qui couvriront une partie des frais de planification.

Lors de cette phase, même si la réflexion s'articule autour d'actions de plus en plus concrètes, il paraît important de ne jamais perdre de vue la problématique dans sa globalité. La réalisation précipitée de projets partiels donne certainement l'illusion d'avancer plus rapidement ; cependant, en négligeant cette phase de formulation et de validation de la vision, il devient très difficile de susciter un intérêt autour du projet urbain. La prise en considération précoce de la répartition des plus- et moins-values foncières constitue certainement un facteur de succès.

Bases légales

Cette phase consiste à traduire les lignes directrices dans un plan d'aménagement spécial – selon la terminologie locale, Gestaltungsplan, Plan partiel d'affectation (PPA), Plan de quartier (PQ), Plan d'aménagement de détail (PAD) – en vue d'une approbation par les autorités publiques (communales, cantonales). Ce plan d'aménagement constitue un document officiellement reconnu par tous, avec force contraignante pour les communes et les propriétaires fonciers. Les risques d'échec sont de deux ordres : l'approbation par le Conseil communal, puis les oppositions de la société civile.

Pour autant que le projet ait été mené dans un esprit de collaboration entre les différents partenaires (autorités publiques, propriétaires etc.), la probabilité de se voir refuser l'approbation communale est faible. Certains paramètres tendent malgré tout à compliquer la situation, notamment l'intercommunalité, qui multiplie les risques potentiels. Pour éviter l'écueil des oppositions publiques, la participation devient un élément central de la gestion du projet. Nous aborderons ce point dans le chapitre consacré à ce thème.

La mise en place d'une structure de gestion spécifique, qui réunit les propriétaires et les autorités locales, semble incontournable ; ce type de plateforme d'urbanisme interdisciplinaire est désormais monnaie courante en Suisse alémanique, à Zurich en particulier.

Réalisation

La phase de réalisation assure la transition entre les échelles urbaine et architecturale, en garantissant la qualité, la cohérence et la continuité de l'ensemble sur le long terme. La valeur d'usage (Nutzwert) est un bon indicateur pour juger a posteriori de cette transition : si le taux de vacance est bas, et que les locataires occupent durablement les locaux, le test est concluant. La valeur d'usage contribue donc à créer de la valeur pour le maître d'ouvrage, en assurant les revenus locatifs et en limitant les frais d'entretien.

Le concours d'architecture est un bon moyen de gérer la transition entre les deux échelles. Le choix des membres du jury assure le rayonnement international du concours. Dans la mesure du possible, des concours en plusieurs étapes sont préférables : ils favorisent les interactions entre le jury et les participants, ce qui permet de garantir la cohérence aux différentes échelles du projet. L'implication de personnalités ayant suivi les phases précédentes du processus est également un point crucial pour assurer la continuité du développement du projet.

Dans les grands projets urbains, il est indispensable d'échelonner la réalisation en étapes, afin de minimiser le risque financier. En outre, afin d'optimiser la gestion du temps, il est possible – et même souhaitable – de chevaucher les phases bases légales et réalisation. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'attendre le déboulement des ultimes recours pour lancer les concours d'architecture.

Gestion foncière

La gestion foncière apparaît fréquemment comme facteur de résistance au réaménagement des friches ferroviaires. Deux notions permettent de clarifier cette question : l'affectation des sols, et leur utilisation (Ruegg). Les friches ferroviaires sont des exemples particulièrement emblématiques de décalage entre affectation et utilisation. Une meilleure coordination entre aménagement du territoire et gestion foncière constituerait le meilleur moyen pour dépasser cet obstacle (Zuppinger) ; pour ce faire, il paraît essentiel d'instaurer une plus grande convergence entre intérêts publics et privés. En effet, il ne faut pas perdre de vue que les propriétaires ont des avantages certains lors d'un processus de légalisation des terrains, ce qui justifie de leur part une participation aux frais liés aux procédures de planification et d'équipement. Les clés de répartition de ces coûts sont à négocier en amont du processus.

Dans les études monographiques, deux grandes configurations ont pu être identifiées. Dans le premier cas, CFF Immobilier possède l'entier de la maîtrise foncière. La division prend alors l'initiative de la procédure d'aménagement, et les négociations autour des équipements publics sont menées directement avec les représentants des autorités publiques, ce qui présente l'avantage de simplifier considérablement l'organisation et le déroulement des opérations.

Le deuxième cas de figure comprend les situations de maîtrise foncière mixte. Ce genre de configuration est pour le moment largement minoritaire au sein du portefeuille de projets de CFF Immobilier. Plusieurs instruments existent pour régler les questions de remaniements parcellaires et de répartition de la plus-value et des coûts (contrats individuels, syndicat d'améliorations foncières, financement-pont des autorités locales etc.). Le choix sera déterminé par le contexte spécifique. Dans tous les cas, l'enjeu majeur reste la définition de clés de répartition équitables entre les propriétaires, qui, contrairement aux CFF, n'ont pas forcément de liquidités disponibles sur le court terme. C'est à ce moment que la vision développée lors des lignes directrices prend toute son importance : c'est elle qui permet aux propriétaires de s'unir autour d'une idée commune, afin de dépasser les blocages liés à la question foncière. L'implication des autorités publiques paraît essentielle dans ces situations de propriétaires multiples.

Commercialisation

Tout au long de l'élaboration du projet, le prix du foncier évolue en fonction des différentes phases. Généralement, le prix reste stable jusqu'à l'obtention des droits à bâtir (approbation du plan d'affectation ou plan de quartier). Ensuite, il augmente radicalement, puis se stabilise jusqu'à l'obtention des autorisations de construire, après quoi il connaîtra une nouvelle hausse (voir graphique). CFF Immobilier calque d'ailleurs sa stratégie de développement sur cette courbe.

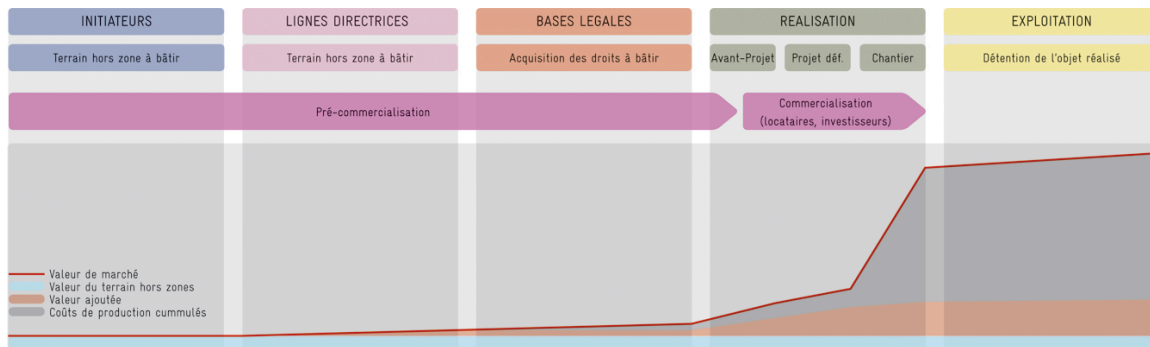


Figure 5 : Valeur de marché selon les phases du processus

Un autre facteur important pour la commercialisation concerne la recherche de locataires, qui, idéalement, se déroulera dans les phases précoces du processus ; les contrats ou conventions signés avec des locataires fiables assurent la faisabilité économique du projet, contribuent à le crédibiliser aux yeux des autres utilisateurs potentiels.

Participation

La participation reste une notion assez vague, elle peut prendre plusieurs formes, telles que l'information, la consultation et la coproduction. Ce processus de communication est indispensable à la création du "pacte social", autrement dit l'adhésion de tous les acteurs pour le projet. Le pacte social contribue à mettre en place une logique de cercles vertueux et réduit les risques tout au long des différentes phases du processus. L'intégration de la société civile aide également à comprendre les enjeux non identifiables par les experts techniques, grâce à la connaissance de "vécu" de la société civile. Elle permet ainsi de mobiliser les acteurs concernés, et de tenir compte de la spécificité des intérêts présents. Si la qualité du projet a tout à gagner d'une démarche de participation concertée, celle-ci présente cependant l'inconvénient de ralentir le processus de prise de décision. D'où la nécessité de l'optimisation des démarches participatives.

Plusieurs outils ont été expérimentés pour favoriser la participation de la société civile dans les projets de réaménagement de friches ferroviaires, qu'il s'agisse de consultation (sounding boards, séances portes ouvertes, cafés-rencontre etc.) ou d'information (stands d'information, visites guidées, site internet actualisé, etc.). Une attention particulière doit être apportée aux supports de la communication ; en effet, il est essentiel que les outils de représentation du projet soient compris par l'ensemble des acteurs (maquettes, plans interactifs etc.).

CONCLUSION

En dernière analyse, deux recommandations générales émergent de cette réflexion : primo, la nécessité d'adapter les processus à la spécificité du site, notamment au moyen d'une structure de gestion de site ad hoc. Secondo, plutôt que l'édiction de normes contraignantes, la mise en place de mesures incitatives, qui tendront à améliorer l'attractivité des friches : étapage, affectations temporaires, projets déclencheurs, assouplissement des ordonnances fédérales (introduction de clauses spéciales), implémentation d'instruments économiques (allègements fiscaux, impôt foncier etc.). En prolongement la recherche aboutit sur la formulation de douze recommandations concrètes, qui agissent comme leviers sur les résistances ; elle mettent à disposition des CFF, des décideurs, des architectes et des propriétaires privés un outillage précieux, qui apporte des réponses spécifiques aux défis identifiés.

Définir un dispositif de pilotage ad hoc

Adapter le dispositif à la spécificité du site
Garantir la flexibilité structurelle
Clarifier la structure, définir les rôles
Organiser la négociation entre les acteurs privés et publics
Garantir une prise de décision concertée
Assurer l'interdisciplinarité
Gérer la temporalité et la communication

Optimiser l'étapage

Réduire l'incertitude
Maîtriser la disponibilité foncière
S'adapter à la capacité de financer les équipements
S'adapter à la capacité d'investissement du marché (trouver un investisseur - un locataire)
Tenir compte des résistances (blocages économiques, politique etc.)
Coordonner les différentes dimensions (aménagement du territoire, gestion foncière, communication)

Formuler les objectifs

Adapter les objectifs de planification à la grande échelle
Etablir des objectifs approuvés par tous les acteurs concernés
Elaborer un projet avec une direction claire, grâce aux objectifs
Créer un consensus autour de la vision
Choisir la procédure adaptée au contexte

Encourager les affectations temporaires

Améliorer la perception du site
Préparer le terrain
Ouvrir le site et donner aux habitants la possibilité de le découvrir
Valoriser le lieu
Diminuer les risques de vandalisme
Percevoir des loyers pour couvrir les frais de planification

Planifier des projets déclencheurs

Confirmer l'amélioration de l'image de la friche
Créer une identité nouvelle pour le quartier
Rassurer les investisseurs et les locataires potentiels
Générer l'intérêt du public pour le projet

Recycler les expertises

Tirer des leçons des expériences du passé
(Ré)intégrer les individus possédant une connaissance du projet ou du site
Mettre en œuvre des processus ayant fonctionné par le passé

Assurer la participation

Mieux connaître les attentes de la population

Prévenir les oppositions potentielles

Exploiter la connaissance cognitive de la société civile de la friche et ses environs

Définir les règles du jeu

Trouver un optimum entre participation et rapidité d'avancement du projet

Répartir les coûts et la plus-value foncière générée

Estimer les coûts d'équipements publics et la plus-value potentielle en amont

Déterminer les clés de répartition en amont

Choisir I

Imaginer des solutions de pré-financement spécifiques

Planifier les paiements par chaque acteur temporellement

Assurer le portage du projet par les individus

Créer un portage du projet, soit politique, soit technique

Intégrer des leaders au sein des groupes stratégiques et techniques

Prévoir les nuisances en amont

Prévoir des blocages éventuels à cause des nuisances identifiées

Adapter le programme en fonction des nuisances

Accorder la priorité aux espaces publics

Image négative du lieu à cause de la vocation industrielle et ferroviaire

Assurer la convivialité dans le projet

Un projet flexible, qui met en valeur les potentiels et tire parti des contraintes

Reconnaître et accepter l'héritage

Mettre en valeur les potentiels, tirer parti des contraintes

Valoriser l'hétérogénéité

REFERENCES

Jaccaud J.-P., Kaufmann V., Lamunière I. & S. Lufkin (2008) : Les friches ferroviaires urbaines en Suisse, un potentiel à conquérir. – In : Gé-Regards, Revue neuchâteloise de géographie, N°1.

Kaufmann V. et al. (2003) Coordonner transports et urbanisme. – Lausanne : PPUR.

Menerault A. & A. Barré (2001) Gares et quartiers de gares : signes et marges. – Paris : Les collections de l'INRETS : Actes du séminaire international du 22 mars 1999 à Villeneuve-d'Ascq.

Office fédéral du développement territorial (2001) : Politique des agglomérations. – Berne : Rapport du Conseil Fédéral du 19 décembre 2001.

Office fédéral du développement territorial (2004) : La Suisse et ses friches industrielles : des opportunités de développement au cœur des agglomérations. – Berne.

Ollivier-Trigalo M. & X. Piechaczyk (2001) : Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Conflits d'aménagement et pratiques de conduite de projet. – In : Volet 2, Le débat public en amont des projets d'aménagement : un thème pour une communauté d'idées, Recherche PREDIT, Rapport no. 233.

Prélaz-Droux R. (2008) : Des instruments fonciers pour faciliter les projets territoriaux. – In : Urbia, les cahiers du développement urbain durable, no. 6

Ruegg J. (2008) : Aménagement du territoire et question foncière : quelques points de repère. – In : Urbia, les cahiers du développement urbain durable, no. 6

Schuler M. (1997) : Les niveaux géographiques de la Suisse. – Berne : Office fédéral de la statistique.

Zuppinger U. (2008) : La participation et le foncier dans l'aménagement du territoire. – In : Urbia, les cahiers du développement urbain durable, no. 6

Jean-Paul JACCAUD
Jean-
paul.jaccaud@epfl.ch
LAMU (EPFL)

Vincent KAUFMANN
vincent.kaufmann@epfl.ch
LaSUR (EPFL)

Sophie LUFKIN
sophie.lufkin@epfl.ch
LAMU (EPFL)

Karl LITTLEJOHN
karl.littlejohn@epfl.ch
LaSUR (EPFL)

ENJEUX POLITICO-INSTITUTIONNELS DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LE CAS DE L'ENERGIE EN CONTEXTE TRANSFRONTALIER

Catherine LAVALLEZ

Institut de Politiques Territoriales et d'Environnement Humain (IPTEH) – Université de Lausanne

RESUME

Le projet d'agglomération "franco-valdo-genevois" (PAFVG) se distingue à la fois par son caractère transfrontalier et par l'étendue de son champ thématique. Nous intéressants à la place et aux modalités de traitement des enjeux énergétiques dans ce projet, nous revenons ici sur les principaux enseignements d'un travail préliminaire "d'état des lieux" politico-institutionnel visant à identifier les principaux obstacles et opportunités en vue d'une action "énergie" coordonnée à échelle de l'agglomération. Bien que d'abord axé sur les enjeux énergétiques, ce travail permet également de mettre en évidence quelques uns des défis plus généraux posés par la mise en oeuvre d'un projet impliquant la coordination entre des systèmes institutionnels différents et des acteurs aux compétences, pouvoirs et moyens extrêmement variables.

MOTS CLES

Politique énergétique locale, aménagement, agglomération, transfrontalier, cadre politique et institutionnel

INTRODUCTION

Identifié par la Confédération comme l'un des trente et un "projets modèles" de la politique suisse des agglomérations et reconnu par l'Etat français dans le cadre de son programme de "coopération métropolitaine", le Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) se distingue par une double spécificité. La première tient à son caractère transfrontalier (et transcantonal), la seconde à l'étendue du champ de ce projet, attestant de la volonté de ses concepteurs d'en faire un véritable outil d'aménagement au service du développement socio-économique du territoire. Si la problématique "mobilité-urbanisation", représentant le volet planification spatiale, reste le point de départ et l'axe principal du PAFVG, différentes "politiques de services à la population" ont été élaborées et traduites sous forme de "fiches action", des fiches dont la mise en oeuvre implique un important effort de coordination entre des systèmes institutionnels et modes de gestion des territoires historiquement différenciés.

Dans ce cadre, nous souhaitons plus particulièrement aborder la question de la place accordée aux enjeux énergétiques dans ce projet résolument axé sur un impératif de "durabilité". Entendus ici au sens large, ces enjeux concernent tout autant les questions d'approvisionnement énergétique (de l'énergie primaire à l'énergie finale, soit production, transport, transformation, distribution... de tous les types d'énergie, fossiles comme renouvelables) que celles liées à la demande (adéquation du type d'énergie au besoin du consommateur final, utilisation rationnelle et efficace de l'énergie). Le territoire FVG, assimilable à un "bassin de vie"⁵⁸ et représentant une entité cohérente d'un point de vue non seulement géographique mais aussi socio-économique, nous apparaît comme une échelle pertinente⁵⁹ pour traiter un certain nombre de ces enjeux énergétiques, dont ceux liés, en particulier, à la mobilité et aux choix d'urbanisation.

Le travail de recherche dont il est ici question porte sur l'action "franco-valdo-genevoise" en matière d'énergie, non seulement comme outil de valorisation et de gestion d'un certain nombre de ressources naturelles locales, mais aussi, et plus généralement, en tant que moteur potentiel d'un projet de développement territorial plus large. Dans cet article, c'est sur l'étape initiale "d'état des lieux" que nous nous concentrons. Face à la complexité des structures institutionnelles, à la dissymétrie entre les acteurs et à l'imbrication des différentes politiques énergétiques locales, il s'agissait de dresser un bilan du cadre

⁵⁸ Selon la définition de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) "le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi".

⁵⁹ Ce choix d'échelle n'est pas considéré comme un acquis indiscutable mais plutôt comme une hypothèse de travail, puisque l'identification des enjeux énergétiques pertinents ainsi que les modalités d'action "énergie" à échelle de ce territoire constituent précisément l'un des volets de la recherche plus large dans laquelle s'inscrit le travail présenté ici, et dont il ne constitue que l'étape préliminaire.

"politico-institutionnel"⁶⁰ franco-valdo-genevois de l'énergie, afin d'identifier enjeux, opportunités mais aussi freins potentiels à une action coordonnée dans ce domaine.

Basé sur l'étude de différents documents de politique publique et textes législatifs, ainsi que sur une quarantaine d'entretiens effectués avec des responsables politiques, techniciens en charge de l'énergie au sein des collectivités locales, représentants d'entreprises du secteur énergétique ou encore d'associations environnementales, cet "état des lieux" vise à éclairer une situation quelque peu paradoxale. Malgré l'expérience acquise par certaines des collectivités du territoire en matière d'énergie, et en dépit d'un discours unanime des responsables politiques locaux, reconnaissant l'importance des enjeux énergétiques et la nécessité d'une action FVG coordonnée dans ce domaine, ces questions restent marginalisées dans le processus d'élaboration du projet d'agglomération, aucune réelle réflexion globale n'étant pour l'instant menée à cette échelle.

Dans les paragraphes qui suivent, nous tenterons, en nous basant sur ce premier travail "d'état des lieux" politico-institutionnel, d'apporter quelques éléments de réponse. Après avoir mis en évidence un certain nombre de "freins structurels" à une action énergie FVG, nous nous pencherons sur les expériences de collaboration existantes sur ce territoire pour voir quelles pistes elles pourraient ouvrir en vue d'une politique énergétique commune. Pour chacun de ces points, nous nous efforcerons de mettre en perspective des réflexions d'abord axées sur l'énergie avec des enjeux plus larges d'aménagement local, pour conclure sur les apports de cet "état des lieux" à la réflexion plus globale dans laquelle il s'inscrit.

QUELQUES OBSTACLES A UNE ACTION FRANCO-VALDO-GENEVOISE COORDONNEE

L'une des toutes premières conditions à la mise en œuvre d'une politique énergétique harmonisée à échelle FVG est sans doute l'existence d'une vision politique partagée des enjeux dans ce domaine. Or, l'on constate, sur ce point déjà, d'importantes divergences de part et d'autre des frontières. Au-delà de ces différences de vues, c'est également la mise en œuvre de toute action commune qui se trouve complexifiée par la mosaïque institutionnelle que représente le territoire FVG.

Des perceptions divergentes des enjeux énergétiques locaux de part et d'autre des frontières

Un premier point de divergence concerne tout simplement la perception des enjeux "énergie" de part et d'autre des frontières. Si, à échelle nationale et dans une vision de long terme, les objectifs de la politique énergétique suisse sont en adéquation avec ceux définis par l'Europe et la France - le scénario le plus ambitieux prévu par la Confédération, celui de la "Société 2000W", ne différant pas fondamentalement du "Facteur 4" européen - les chemins pour y parvenir sont multiples et passent par des stratégies locales souvent peu concordantes. On observe tout d'abord une différence au niveau du "langage" utilisé pour traduire ces enjeux. Alors que les Suisses parlent en termes d'énergie primaire et de puissance, les Français tendent à privilégier une approche en termes de "gaz à effet de serre". Sans remettre en cause ni l'urgence de la question climatique ni l'important "levier politique" que représente cette problématique, notons que cette vision conduit à occulter partiellement les enjeux à échelle de l'ensemble de la chaîne énergétique, et en particulier ceux liés à l'efficacité des transformations, problème pourtant crucial dans des filières comme le nucléaire.

Logiquement, ces différences dans la perception des problèmes se traduisent par des stratégies locales divergentes. Côté suisse, la politique énergétique genevoise est ainsi illustrative d'une action locale relativement "intégrative", reposant à la fois sur une analyse à échelle de l'ensemble de la chaîne énergétique (de l'énergie primaire à l'énergie finale)⁶¹ ; une vision globale des enjeux sur territoire cantonal, incarnée par la "planification énergétique"⁶², ainsi qu'une approche transversale impliquant la coordination avec les autres politiques publiques⁶³ et la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux⁶⁴.

⁶⁰ Nous faisons ici référence au cadre institutionnel au sens large, couvrant textes réglementaires, acteurs, politiques publiques...

⁶¹ Loi Genevoise sur l'énergie (L 2 30), art 2.

⁶² Impliquant que "tout projet d'aménagement du territoire, à toutes les échelles et à tous les stades de la planification (directrice, indicative, impérative), fasse l'objet d'une étude systématique des opportunités à saisir en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'utilisation d'énergie renouvelable", cette planification énergétique sera rendue obligatoire par la révision en cours de la loi cantonale sur l'énergie. Voir notamment art. 7 al.3 de la L2 30; Canton de Genève, Service cantonal de l'énergie (2005): Plan directeur cantonal de l'énergie 2005-2009 - Genève: Etat de Genève, p.40; Grand Conseil (2008): Projet de loi modifiant la Loi sur l'Energie, PL 10258 – Genève: Etat de Genève 63 L2 30, art. 11.

⁶⁴ Ibid., art.3.

Force est de constater que cette volonté de développer une approche globale de la problématique ne se retrouve pas au même degré côté français, où, en l'absence de contrainte majeure imposée au niveau national, les politiques locales tendent à se concentrer sur la subvention des énergies renouvelables, demande première des administrés.

De ces différences dans la perception des enjeux "énergie" découlent logiquement des divergences relatives à la place de ces derniers dans la hiérarchie des politiques publiques, avec, in fine, un impact sur les moyens humains et financiers à disposition pour traiter ces questions. Mais, au-delà des strictes positions politiques et visions différenciées du problème, il ne faut pas non plus sous-estimer les inégalités de moyens liées aux pouvoirs inégaux des collectivités en présence de part et d'autre des frontières.

Des systèmes politico-institutionnels et des acteurs dissymétriques

Au risque de répéter des évidences, rappelons qu'au-delà même des questions spécifiquement énergétiques, ce projet d'agglomération implique la rencontre de systèmes institutionnels très différents – Etat fédéral d'un côté, unitaire de l'autre – mais aussi de collectivités publiques de rangs inégaux. Si, compte tenu de la structure du territoire FVG, et du fait aussi de leurs responsabilités en matière d'urbanisme, les communes apparaissent bien, côté français, comme les premières concernées par le projet, le statut de "co-présidentes" qui leur a été attribué n'en demeure pas moins en décalage avec le pouvoir et les moyens dont disposent, de manière plus générale, ces collectivités au niveau national.

Outre les enjeux politiques liés à cette situation, la première conséquence est une grande disparité de pouvoirs, et donc de moyens – juridiques comme humains et financiers – entre les collectivités situées de part et d'autre des frontières nationales. Rares sont ainsi les collectivités françaises impliquées dans le PAFVG qui disposent de spécialistes des questions énergétiques, et plus rares encore sont celles qui attribuent à ces derniers des compétences plus larges que la gestion du patrimoine communal. Bien que les communes soient les premières compétentes en matière d'urbanisme, elles déplorent également un manque de moyens juridiques de contrainte, en particulier concernant l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables dans le bâtiment. Cette disparité entre territoires suisse et français apparaît d'autant plus sensible qu'au sein de son propre pays, le Canton de Genève se distingue par l'étendue de ses prérogatives vis-à-vis en particulier des communes de son territoire (en matière d'aménagement en général, et de politique énergétique encore plus). Communes qui, de ce fait, apparaissent particulièrement peu présentes en comparaison avec leurs homologues françaises.

D'une manière plus générale, le paysage FVG de l'énergie se distingue par la grande hétérogénéité des acteurs qu'il regroupe. Une hétérogénéité liée, bien sûr, au contexte transfrontalier, mais aussi au caractère transversal de la problématique "énergie", qui implique une coordination avec nombre d'autres politiques publiques. Du point de vue de l'imbrication des jeux d'acteurs, la France atteint toutefois un degré nettement supérieur à son voisin suisse, la coordination entre les échelons d'un système institutionnel particulièrement complexe représentant ici un véritable défi. En effet, si la définition et la mise en œuvre de la politique énergétique du pays y relèvent d'abord de l'échelon étatique, l'attribution de nouvelles compétences "maîtrise de la demande" et "énergies renouvelables" à certaines collectivités territoriales, ainsi que l'incitation à la réalisation de "plans climat territoriaux" (PCT) à tous les niveaux attestent d'une volonté d'impliquer, voire de largement transférer aux collectivités locales la charge de l'application de cette politique. Cependant, la multiplication des initiatives locales soulève des problèmes de lisibilité et surtout d'efficacité de l'action publique. Si, conformément aux impulsions étatiques, chaque collectivité territoriale lance effectivement un PCT, l'imbrication et le chevauchement de plans d'actions relativement similaires se traduira forcément par une déperdition de moyens, ainsi que par l'impossibilité de toute évaluation globale.

A ces dissymétries purement institutionnelles se cumulent en outre des différences relevant davantage de la "culture politique" (avec toutes les précautions nécessaires à l'emploi de ce terme). Nous retiendrons sur ce point deux éléments pouvant influencer sur la mise en œuvre de projets "énergie", en particulier dans leurs aspects liés à l'aménagement du territoire :

- côté français, le poids des appartenances partisans, qui peut notamment engendrer des problèmes pour la pérennité des projets d'aménagement locaux tels que des réseaux de chaleur. Un élément qui montre, d'une part, l'intérêt de traiter avec des structures intercommunales généralement plus stables dans leur orientation politique et, d'autre part, la nécessité de toujours s'assurer d'engagements fermes pour des projets de long terme. Vu sous un angle plus positif, la proximité temporelle des dernières élections locales en France (printemps 2008) ouvre aujourd'hui une "fenêtre d'opportunité" pour les six ans à venir.

- côté suisse, la pratique de la consultation avec l'ensemble des acteurs d'un secteur dans l'optique, par exemple, de la publication ou révision d'une loi les concernant, est certainement de nature à favoriser l'appropriation des objectifs de politique énergétique, et par là donc d'en faciliter la mise en œuvre. Cependant, elle peut certainement contribuer aussi à ralentir les processus de décision, voire à amoindrir les ambitions de politiques nécessairement contradictoires avec d'autres volets de l'action publique. Nettement moins développée en France, cette pratique y est aussi plus difficile à mettre en œuvre compte tenu, d'une part, de la complexité de la structure institutionnelle et, d'autre part, de la taille du pays qui rend difficile une réelle prise en compte des spécificités locales.

Le territoire FVG constitue donc une "mosaïque institutionnelle" où toute action commune passe par la coordination entre des collectivités disposant de compétences et de moyens différenciés. Des compétences et des moyens qui, de surcroît, varient en fonction des thématiques, laissant entrevoir toute la complexité liée à la mise en œuvre d'un projet d'agglomération couvrant des domaines extrêmement variés. A titre d'illustration, le "schéma d'agglomération" – représentant le volet "planification spatiale" du projet – ne pourra se concrétiser qu'après une transcription locale via les procédures et instruments d'aménagement en vigueur de part et d'autre des frontières. Des instruments dont la portée tant géographique que juridique ne correspond pas forcément aux orientations de l'agglomération, et dont le calendrier de révision est rarement en phase avec celui fixé par la Confédération pour bénéficier du soutien du fonds d'infrastructures⁶⁵...

S'il n'est guère surprenant que, dans un tel contexte, les enjeux énergétiques n'apparaissent pas au premier rang des priorités de l'agglomération, et si leur caractère transversal met au défi les modes traditionnels de gestion publique des territoires, il n'en demeure pas moins indispensable de prendre en compte et traiter des questions qui, de plus en plus, conditionnent la réussite à moyen et long termes de nombre des politiques publiques prévues par le PAFVG. C'est pourquoi, après avoir traité des obstacles à une action franco-valdo-genevoise coordonnée en matière d'énergie, nous allons plutôt nous intéresser aux "ressources" politico-institutionnelles dont dispose le territoire en vue d'une telle action.

OPPORTUNITES & STRATEGIES POSSIBLES POUR UNE ACTION FVG COORDONNEE

La mise en évidence de freins "structurels" à une politique énergétique coordonnée sur l'ensemble du territoire FVG ne doit pas laisser croire que cet espace demeure un "terrain vierge" en matière d'action publique "énergie". En effet, des expériences et projets parfois très ambitieux ont été ou sont actuellement menés sur le territoire et doivent être valorisés en vue d'une réflexion à échelle de l'agglomération.

Les enseignements des projets existants

Si les politiques énergétiques menées par certaines des collectivités du territoire FVG – en premier lieu le Canton de Genève – sont certainement une première source d'inspiration pour une action à échelle de l'agglomération, il ne faudrait pas pour autant négliger l'expérience acquise dans le cadre de projets plus ponctuels pour lesquels l'intérêt de collaborations transfrontalières est déjà bien perçu et qui conduisent, parfois indirectement, à traiter des questions d'énergie. On pensera par exemple à :

- des projets d'aménagement ponctuels, au travers desquels les questions d'énergie s'imposent comme des enjeux techniques (Périmètres d'Aménagement Concertés de l'Agglomération – PACA, ou projets plus restreints à échelle de quartiers)
- des collaborations sur des thèmes non directement "énergétiques", mais qui impliquent des acteurs de l'énergie. On pensera par exemple aux Services Industriels de Genève qui, via leurs activités en matière de gestion de l'eau mais aussi de traitement des déchets, collaborent déjà largement avec leurs voisins français.
- des actions touchant des domaines comme la mobilité ou le bâtiment, qui recèlent les principaux gisements d'économie d'énergie

De l'analyse de ces différents projets et expériences, nous pouvons d'ores et déjà retenir quelques éléments potentiellement déterminants pour la mise en œuvre et l'efficacité des politiques énergétiques locales :

⁶⁵ L'élaboration du "schéma d'agglomération" est rythmée par le calendrier de la Confédération, qui co-finance un certain nombre des infrastructures "franco-valdo-genevoises" en contrepartie, notamment, de garanties relatives à la mise en compatibilité des instruments locaux d'aménagement avec les projets de l'agglomération.

- l'importance de l'impulsion politique : du mandat confié par les responsables politiques aux techniciens chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette politique – mandat lui-même lié à la place de ces enjeux dans la hiérarchie des politiques publiques – dépendent en effet les marges de manœuvres et moyens dont ils bénéficieraient.
- la coordination entre l'ensemble des acteurs du territoire : découlant en partie dudit mandat politique, la coordination et la cohérence entre les différents acteurs du territoire apparaît comme un autre facteur déterminant pour l'efficacité d'une politique énergétique locale. Il s'agit à la fois d'assurer une coordination entre échelons politiques, stratégiques et opérationnels, mais aussi de permettre une réelle collaboration transversale entre l'ensemble des politiques publiques. Ici, des éléments tels que la répartition des pouvoirs entre entités institutionnelles ou les habitudes de concertation entre autorités publiques, acteurs économiques, associatifs... jouent un rôle déterminant.
- Enfin, au niveau des enjeux énergétiques eux-mêmes, une approche globale à échelle du territoire, intégrant l'ensemble des filières et portant sur toute la chaîne énergétique paraît indispensable. Elle permet notamment de laisser toute sa place à la planification énergétique en mettant en évidence la nécessité d'une intégration en amont des questions d'énergie dans les projets d'aménagement.

A partir de ces projets ponctuels et en tenant compte aussi du cadre "politico-institutionnel" plus global de l'agglomération FVG, on peut imaginer différentes stratégies en vue de la mise en place d'une action "énergie" coordonnée sur l'ensemble du territoire.

Quelques pistes pour une action énergie à échelle FVG

En simplifiant un peu, il semble possible de distinguer deux grandes stratégies : la première, que l'on pourrait qualifier de "pragmatique", repose fondamentalement sur une approche par projet, alors que la seconde est au contraire axée sur une vision politique commune de long terme. Bien que – ou peut-être parce que – diamétralement opposées, ces deux approches ne peuvent être que complémentaires, laissant cependant ouverte la question des éventuelles passerelles entre ces deux "pôles".

La première de ces stratégies consiste à valoriser d'abord l'existant pour, à partir de projets ponctuels, développer de nouvelles collaborations, identifier les points de blocages et des solutions pour les surmonter, et finalement faire bénéficier l'ensemble des acteurs "énergie" du territoire d'un certain retour d'expérience. Une stratégie "pragmatique" qui semble donc pouvoir se décliner de différentes manières :

- à travers des projets d'aménagement territorialement restreints mais porteurs d'importants enjeux énergétiques (on pensera par exemple aux quartiers des "Communaux d'Ambilly" et de "l'Etoile Annemasse")
- à échelle d'une filière particulière, liée par exemple à une ressource ou un sous-produit dont la gestion n'a de pertinence qu'à échelle du bassin FVG dans son ensemble. Le bois en est un bon exemple (comme d'ailleurs l'eau, mais dont le potentiel, en terme d'énergie, est déjà largement exploité).
- sur la base de collaborations bilatérales déjà anciennes, en liant par exemple les démarches respectives de labellisation "Cité de l'énergie" pour Genève et "Citergie" pour Annemasse (actuellement à l'état de projet).

Si les opportunités de collaborations ponctuelles semblent nombreuses, elles ne constituent toutefois pas, en elles-mêmes, une politique globale. Or, en l'absence d'un projet cadre à moyen et long termes, le risque est grand d'assister à une multiplication de projets isolés, parfois redondants voire contradictoires, et synonymes en tout cas de perte d'efficacité et d'absence de lisibilité globale. Afin donc de garantir une certaine cohérence entre les actions et de fédérer, au delà des frontières sectorielles comme institutionnelles, l'ensemble des acteurs du territoire FVG, une vision politique volontariste et à long terme s'avère indispensable.

Compte tenu de la position centrale de Genève, mais surtout de l'expérience et des moyens dont dispose le canton en matière de politique énergétique, il serait sans doute absurde (et de toute façon impossible) de ne pas tenir compte, dans l'élaboration d'un projet énergie franco-valdo-genevois, du concept de "Société 2000 Watts sans nucléaire" désormais adopté par le Grand Conseil. Vis-à-vis des territoires français potentiellement concernés, le sujet nécessite cependant d'être traité avec diplomatie : d'une part,

tout de ce qui pourrait être perçu comme des velléités genevoises d'étendre leur politique sur les territoires avoisinants risque de réveiller les traditionnelles oppositions à "l'impérialisme genevois". D'autre part, et bien qu'il ne faille pas en faire un préalable à toute réflexion commune, la question du nucléaire demeure un potentiel sujet de controverses. Mais, au delà de ce type de considérations, la nécessité d'une vision politique commune en matière d'énergie fait bien aujourd'hui consensus et, même si son contenu reste toujours à définir, on peut certainement y voir la marque d'un intérêt croissant pour ce type d'enjeux.

Approche par projet et vision politique de long terme apparaissent donc comme deux volets indissociables d'une action "énergie" coordonnée à échelle FVG. L'enjeu, dès lors, porte sur les passerelles envisageables entre ces deux stratégies, et notamment sur celles que pourrait offrir le projet d'agglomération lui-même, tel qu'il existe aujourd'hui.

La planification territoriale – fondement même du PAFVG – représente en effet un enjeu énergétique de tout premier ordre. Qu'il s'agisse des décisions en matière de transport, de répartition emplois / logements ou de construction de nouveaux quartiers, il est clair que les choix effectués dans le cadre du projet d'agglomération auront une influence majeure sur "l'avenir énergétique" du territoire pour le demi siècle à venir, celui, précisément, durant lequel de grands tournants devront être pris dans ce domaine. Il est donc clair qu'une politique "énergie" FVG ne peut être élaborée qu'en lien direct et surtout de manière concomitante au projet d'aménagement actuellement engagé à échelle du territoire.

CONCLUSION

Bien qu'axé d'abord sur la thématique "énergie", cet "état des lieux" politico-institutionnel a permis de mettre en évidence quelques caractéristiques plus générales du projet d'aménagement transfrontalier que constitue le PAFVG. Assymétrie des acteurs, des compétences et des moyens, et enchevêtrement de responsabilités variables en fonction des thématiques témoignent ainsi de la très grande complexité de mise en oeuvre de ce projet.

Les enjeux énergétiques, quant à eux, n'occupent pour l'instant qu'une place restreinte dans la PAFVG, bien que des potentialités existent de part et d'autre des frontières. Si, à échelle de l'agglomération, l'élaboration d'une politique commune n'est pas à l'ordre du jour dans ce domaine, des collaborations ponctuelles existent et montrent que les projets d'aménagement locaux prévus dans le cadre du PAFVG ne peuvent faire l'économie d'une réflexion "énergie". Il est clair, cependant, que les questions évoluent en fonction de l'échelle de travail, l'enjeu devenant alors d'étudier comment, à chacune des échelles en présence (quartier, PACA, Agglomération), poser les bases d'une bonne intégration des impératifs énergétiques dans le processus d'aménagement du territoire, et comment, dans le même temps, instaurer un "dialogue" entre ces différentes échelles.

REFERENCES

Canton de Genève, Service cantonal de l'énergie (2005) : Plan directeur cantonal de l'énergie 2005-2009. – Genève : Etat de Genève.

Canton de Vaud, Service de l'environnement et de l'énergie (2003), Conception cantonale de l'énergie. – Lausanne : Etat de Vaud.

Conseil Régional Rhône-Alpes (2005) : Plan régional de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, Délibération n° 05.09.274. – Lyon : Région Rhône-Alpes.

Grand Conseil (2008) : Projet de loi modifiant la Loi sur l'Energie, PL 10258. – Genève : Etat de Genève.

Grand Conseil (2007) : Rapport du conseil d'Etat au Grand conseil sur la Conception générale de l'énergie 2001-2005 et projet de conception générale de l'énergie pour la législature 2005-2009 (RD 676). – Genève : Etat de Genève.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (2007) : Le schéma d'agglomération et ses mesures, Cahier annexe n°3. – Genève : Conseil Régional Franco-Genevois.

Catherine LAVALLEZ

catherine.lavallez@unil.ch

Institut de Politiques Territoriales et d'Environnement Humain (IPTEH)

Université de Lausanne

PROSPECTIVE TERRITORIALE EN TERRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DE LA PHASE EXPLORATOIRE A LA PHASE NORMATIVE

Yvette LAZZERI

Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC) –Université Paul Cézanne Aix Marseille III (France)

RESUME

La région durable doit se positionner dans un contexte d'ouverture et de concurrence territoriale. À défaut de pouvoir influencer notablement les paramètres du changement global, les acteurs sont appelés à les anticiper et à les prendre en compte dans leurs stratégies. Ils sont invités à élaborer une vision prospective qui renouvelle leurs rapports au territoire dans la perspective du développement durable. C'est dans cet esprit que l'exercice de prospective a été développé. La méthode, présentée ici pour la région Guadeloupe, intègre à la fois les tendances lourdes liées à l'environnement contextuel (issues des travaux de prospective de localisation des activités, du groupe Perroux du Commissariat général du plan) et les tendances lourdes spécifiques au territoire (issues du diagnostic et des perspectives d'évolution démographique de la région et de l'environnement caribéen). Au-delà d'un scénario au fil de l'eau qui peut conduire à une marginalisation de la région, deux visions du devenir guadeloupéen sont analysées...vers une inacceptable et une souhaitable. Des orientations et des objectifs stratégiques sont alors proposés, avec le développement durable pour fil conducteur.

MOTS CLES

Prospective territoriale, développement durable, Guadeloupe

INTRODUCTION

La réflexion prospective sur un territoire permet de prendre en compte le futur dans les orientations de développement et par là même de dépasser les contraintes et les contradictions du court terme. Elle permet aussi d'enclencher auprès des acteurs privés et publics, à tous les niveaux, une prise de conscience de la nécessité de changer les habitudes et les comportements pour faire face aux mutations. Dans une optique de développement durable, elle contribue à prendre des décisions plus efficaces au plan économique tout en visant des objectifs d'équité sociale et de respect de l'environnement.

La méthode de prospective territoriale, appliquée ici à la Guadeloupe, s'appuie sur divers travaux conduits dans le cadre du groupe Perroux du Commissariat Général du plan (MOUHOUD, 2005), de la Chambre de commerce de Martinique (LAZZERI & MOUHOUD, 2006) et du Conseil régional de Guadeloupe (LAZZERI & MOUHOUD, 2008).

Pour la Guadeloupe, le développement durable renvoie aux tendances lourdes auxquelles sont désormais confrontés de nombreux territoires : le défi de la mondialisation, la hausse des besoins en déplacements du fait de l'étalement urbain, les pressions sur les ressources, sur les espaces naturels et agricoles et sur les paysages, la multiplication des conflits d'usages, etc. Le travail prospectif permet de dégager les enjeux majeurs, d'avancer les objectifs stratégiques et les principales pistes d'action pour y faire face.

PROSPECTIVE TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : UN CHANTIER A PEINE ESQUISSE

La prospective et le développement durable sont deux questionnements de nature différente mais qui ont des liens étroits.

Développement durable : une montée en puissance

Le concept de développement durable remonte à la fin des années 60, avec la prise de conscience des limites à la capacité d'assimilation de l'environnement (pluies acides, réchauffement climatique, réduction de la couche d'ozone, atteinte à la biodiversité, etc.). Il permet de promouvoir, par l'action collective et dans la durée, un développement économique, environnemental et social, centré sur l'intérêt, les potentiels et les besoins des populations actuelles, à commencer par les plus démunies, et garantissant la préservation des ressources et le devenir des générations futures (BRUNTLAND, 1987).

Quelques points sont aujourd'hui bien établis :

- Il n'y a pas un mais des développements durables, notamment liés aux réalités du territoire et des objectifs (de progrès) dont les acteurs locaux se dotent.
- Il est important d'associer toutes les parties prenantes au projet de développement – ce qui implique de rendre les démarches lisibles, d'intégrer la notion de débat public et d'intelligence collective.
- Il est nécessaire de prendre en compte l'interdépendance de l'économie, du social et de l'environnement ; et donc de décloisonner ces dimensions dans l'action et l'évaluation.
- Les visions évoluent, concernant l'économie (responsabilité sociale et environnementale des entreprises, économie sociale et solidaire, etc.) ; le social (la diversité culturelle est une ressource, etc.) ; l'environnement (lutte contre l'effet de serre, nouveaux rapports à l'énergie, etc.).
- La prise en compte du développement durable contribue à la transformation des modes de faire, des comportements, des organisations et du management, mais aussi à la mise en place de nouveaux rapports à la société civile, aux autres partenaires institutionnels et aux autres territoires, etc.

Croisement de la prospective et du développement durable

La prospective est un instrument pour aider à la compréhension d'un territoire, l'analyse des tendances lourdes, la détection des éléments émergents porteurs d'avenir (GODET, 2001). Comme le souligne BERGER (1967), c'est aussi un état d'esprit : "voir loin, voir large, analyser en profondeur, prendre des risques, penser à l'homme : voilà les cinq lois fondamentales de la prospective. Ce qui la caractérise, c'est donc le long terme, la vision globale, l'analyse intentionnelle, le courage et surtout l'humanité".

La prospective est "neutre", c'est un outil de travail, une technique à penser le long terme, là où le développement durable est d'abord une vision des choses et du monde, une alternative à la vision économiciste du développement actuel.

Cependant, au croisement de la prospective et du développement durable, il y a :

- Le long terme, au centre de la réflexion. La longue durée, le repérage des tendances lourdes, la recherche des ruptures, la préoccupation de l'avenir sont l'essence même de la prospective et sont au centre de la problématique du développement durable.
- L'approche globale, systémique. En prospective, on entend penser globalement un enjeu. Le développement durable est par essence une pensée du global, qui articule des domaines et des pratiques généralement peu reliés, d'où sa richesse mais également sa difficulté de mise en œuvre.
- La recherche d'un processus de pensée collective, d'appropriation collective. On trouve dans la prospective la dimension participative publique, notamment dans le champ territorial (ce qui n'est pas le cas de l'application en entreprise). De même, dans le cas du développement durable le principe de participation est clairement affiché.

- Une même volonté : aller vers un futur souhaitable c.a.d vers une société plus harmonieuse dans ses relations entre humains et dans son rapport avec la nature.
- Enfin, le développement durable peut s'inscrire dans chaque étape de la prospective : i) dans la phase de diagnostic : les forces/faiblesses, les menaces/opportunités, les germes de changement, peuvent être analysés dans le triptyque du développement durable ; ii) dans l'approche stratégique : les leviers d'action pour provoquer les changements souhaités peuvent relever d'une démarche de développement durable (ex. considérer l'environnement comme facteur de développement, renouveler la gouvernance, etc.).

Force est de reconnaître que ces deux univers, jusqu'à présent ne se sont croisés qu'à la marge. La méthode des scénarios n'est que rarement utilisée dans l'élaboration de projets de territoires durables. Or, "la prospective pourrait donner au développement durable des armes, d'une part dans l'effort de prise de conscience citoyen des enjeux, et ensuite dans les processus de décision sur le mode de la faisabilité des processus décisionnels à finalité durable" (LOINGER, 2006).

Prospective territoriale en terre de développement durable : de la phase exploratoire à la phase normative

L'avenir n'est pas une fatalité, il se construit pas à pas et finalement est moins à découvrir qu'à inventer. Dans une phase exploratoire, la prospective cherche à réduire l'incertitude face à l'avenir, d'analyser et de conjecturer des futurs possibles. Dans une phase plus normative, elle permet de faire émerger la vision d'un futur souhaitable ainsi que la trajectoire pour y parvenir (GODET, 2008).

La méthode prospective des scénarios. La méthode a été inventée comme outil d'aide à la décision publique. Elle consiste à mettre en lumière des tendances lourdes qui transforment la société, l'économie ou le territoire et à les pousser à l'extrême pour aboutir à des scénarios contrastés, soit inacceptables, soit souhaitables.

L'introduction du territoire est malaisée et peu construite méthodologiquement. Il est, en effet, relativement facile de repérer les grandes tendances sociétales ou économiques et de les "projeter" sur le territoire. Il est plus difficile de construire des scénarios territoriaux où l'accent est mis, non pas tant sur les tendances générales, mais sur celles qui agitent le territoire considéré.

C'est dans cette rencontre du global et du local que nous nous sommes risqués, dans le cadre de nos travaux sur deux régions d'outre-mer : Martinique et Guadeloupe. Nous en présentons l'application sur cette dernière région.

Schéma général retenu. La démarche se fait en trois étapes (Figure 1) :

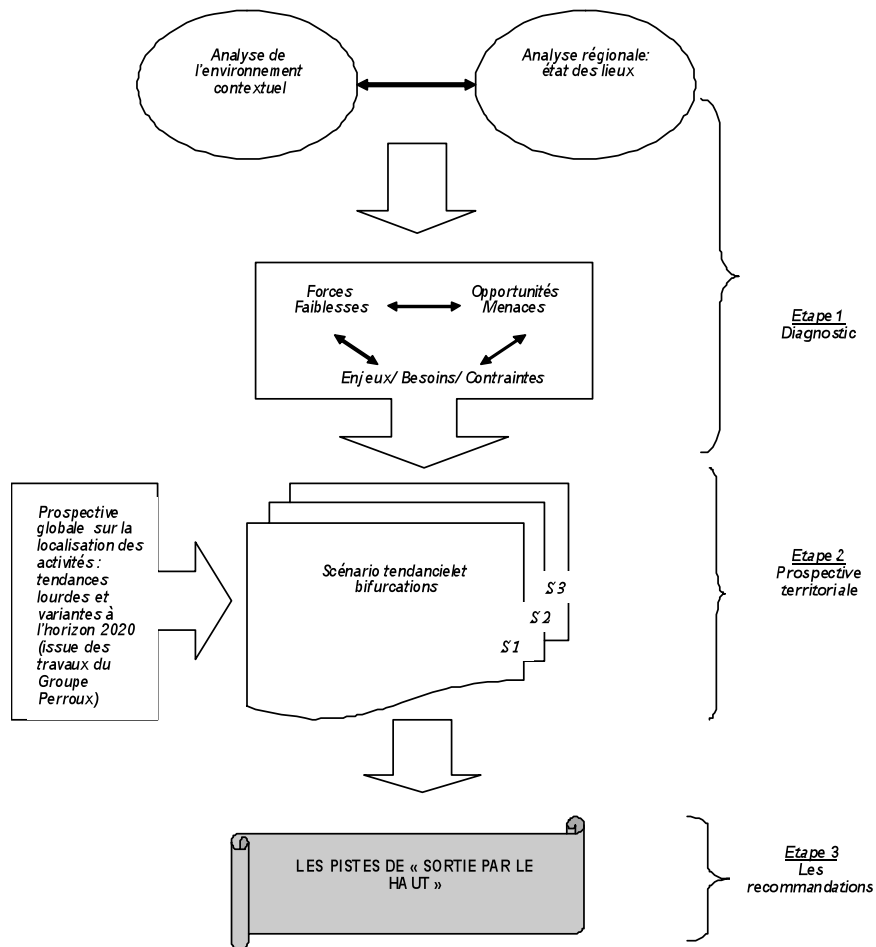


Figure 1 – Démarche de prospective territoriale. Source : LAZZERI & MOUHOUD, 2008

- Le diagnostic en amont de la prospective doit servir de support et de matériau de base pour sa construction. Il comprend une analyse de la mondialisation et des nouvelles polarisations ainsi qu'un état des lieux de la situation régionale (sur les plans social, économique et environnemental). Cette étape s'appuie sur une série de travaux sur la mondialisation, des analyses documentaires, une analyse statistique de la situation régionale par thème, secteur d'activité, zone géographique. L'ensemble est complété par des enquêtes de terrain auprès de divers acteurs locaux (publics et privés). On en déduit les forces et faiblesses de la région en regard de la mondialisation ainsi que les enjeux en termes d'opportunités et de menaces.
- La réflexion prospective intègre à la fois les tendances lourdes liées à l'environnement contextuel (issues des travaux de prospective de localisation des activités du groupe Perroux) et les tendances lourdes spécifiques au territoire (issues du diagnostic et des perspectives d'évolution démographique de la région et de son environnement). Plusieurs scénarios sont décrits, à partir de bifurcations possibles autour d'un scénario au fil de l'eau.
- Des recommandations pour une sortie "par le haut" sont formulées en termes de politique régionale et de stratégie de l'Etat.

MARGINALISATION, ECLATEMENT, SORTIE PAR LE HAUT : TROIS SCENARIOS POUR LA GUADELOUPE

A l'horizon 2020, plusieurs scénarios peuvent s'offrir à la Guadeloupe. A partir des scénarios analysés par le Groupe F. PERROUX⁶⁶ qui propose une prospective des processus économiques en cours à l'échelle régionale, on repère quelques variantes possibles pour la région, eu égard aux atouts et fragilités régionales ainsi qu'aux perspectives d'évolution démographique et de l'environnement régional caribéen qui sont autant de contraintes pour le futur de la région.

Ouverture européenne, mondialisation et enjeux territoriaux : une prospective globale

La réflexion conduite par le Groupe F. PERROUX s'intéresse aux évolutions possibles des économies régionales françaises sous l'effet des bouleversements des conditions et d'échange. Des établissements se délocalisent pour profiter de marchés dynamiques ou pour profiter de faibles coûts de production. Dans le même temps, des individus se déplacent pour suivre l'emploi ou bénéficier d'un cadre de vie agréable. L'ensemble de ces décisions individuelles modifie en profondeur le tissu économique et social des régions françaises et européennes. Les conséquences de ces évolutions peuvent être favorables ou néfastes selon les territoires, en fonction de leur degré d'exposition à la concurrence et de leurs ressources propres. Le groupe PERROUX a cherché à décrire les évolutions envisageables et les bifurcations possibles à l'horizon 2020.

La prospective est conduite de manière classique par prolongement de tendance (encadré n°1), pour construire un scénario "au fil de l'eau". Des variantes de ce scénario tendanciel sont introduites, et conduisent à définir des trajectoires plausibles pour les régions françaises (tableau n°1).

Encadré n°1 – La démarche de prospective

La démarche s'effectue en deux étapes :

1. Identification des variables déterminantes. Deux types de variables sont considérés majeurs dans la relation entre la localisation des activités économiques et les régions françaises :
 - les caractéristiques de l'environnement des entreprises (évolutions technologiques, économiques et démographiques),
 - les facteurs "institutionnels", qui relèvent des conditions de fonctionnement des systèmes économiques et des modes de gouvernance.
 2. Choix des hypothèses. Le choix d'un scénario tendanciel conduit à retenir les hypothèses correspondant aux tendances lourdes. Des hypothèses sur les ruptures et bifurcations permettront ensuite de définir d'autres scénarios.
-

⁶⁶ Localisation des activités économiques et stratégies de l'Etat à l'horizon 2020. El MOUHOU B MOUHOU D, Chef du projet PERROUX, rapport pour le Commissariat Général du Plan, Juin 2005.

Variables retenues Type de Scénarios	Croissance	Innovations technologiques	Démographie	Environnement international			Environnement énergie	Institutions Européennes	Reconfiguration des rapports entre l'Etat et les collectivités locales
				Commerce	Investissements Directs Etrangers et Fusions Acquisitions	Migrations de qualifiés			
Tendanciel Polarisations régionales et marginalisations territoriales dans un environnement peu régulé	Moderée en Europe	Innovations régulières + globalisation et polarisations de la R&D	Croissance et vieillissement de la population française : papy boom	Des flux commerciaux et d'investissements internationaux toujours en essor	Délocalisations de complémentarités dominantes et site France attractif Faibles compensations macroéconomiques	Fortes augmentations de la mobilité internationale des qualifiés	Le prix des hydrocarbures à un niveau structurellement élevé et une demande mondiale croissante et soutenue	Union Européenne des Etats (UEE) Une UE à géométrie variable qui n'approfondit pas ses institutions - Petites Europes renforcées entre certains pays - Pas d'influence internationale	Prééminence des régions et affaiblissement du rôle de l'Etat dans le cadre d'une politique régionale européenne minimale
Variables alternatives	Fortes	T1 La rupture technologique et l'émergence d'un nouveau paradigme	Dynamisme démographique soutenu par l'immigration	CM1 Blocs régionaux et multilatéralisme (gouvernance régionale et multilatérale articulées)	Délocalisations La complémentarité macro-économique compense les effets négatifs locaux et sectoriels	Libéralisation complète des flux de main d'œuvre qualifiée temporaires et permanents	ENERG 1 : un développement des énergies renouvelables plus rapide + écotechnologie	- L'Union des Etats Européens Une Europe quasi-fédérale fortement intégrée - Affirmation dans la politique étrangère et de sécurité	Colloc1. Convergence des échelons territoriaux
Variables alternatives	Stagnation économique	T2 la stagnation technologique	Sclérose démographique	CM2 Reflux et protectionnisme	DELOC1 : les 3D (Délocalisation de substitution, désindustrialisation et déclin de la France)	Restrictions et contrôle aux frontières généralisés fondé sur les risques de terrorisme	ENERG2. catastrophes environnementales coûteuses et non anticipées	Renationalisation des compétences économiques, de la PAC et de la politique régionale Régressions vers une grande zone de libre échange	Colloc2. Métropolisation hégémonique Désertification des périphéries

Tableau 1 : Localisation des activités économiques et territoires, Scénario tendanciel et variantes, à l'horizon 2020.
Source : MOUHOUD - Groupe PERROUX, 2005

Un scénario tendanciel envisage un rythme très modéré de la croissance économique en Europe et en France (autour de 2%), en liaison avec l'absence de ruptures technologiques majeures, une croissance continue de la consommation des ménages, un vieillissement de la population et son corollaire le développement des services liés à la sécurité, aux loisirs, au tourisme, etc. Ce scénario dessine l'avenir des territoires français dans un environnement international libéralisé et dans un contexte d'accroissement des inégalités territoriales et de polarisation des activités au profit des grandes agglomérations. Le cadre européen est aussi au centre de ce scénario tendanciel avec une Union européenne à géométrie variable qui n'approfondit pas ses institutions. De façon générale, ces considérations sont peu favorables aux espaces standards⁶⁷ comme la Guadeloupe, dont le pouvoir de polarisation est assez faible (tissu productif peu diversifié, enseignement supérieur et R&D insuffisamment développés, infrastructures de logistiques encore limitées,...).

Le scénario catastrophe se caractérise par plusieurs éléments : stagnation économique, stagnation technologique, sclérose démographique, protectionnisme élevé, les 3 D (Délocalisation de substitution, désindustrialisation, déclin de la France), politique redistributive de l'Union européenne et de l'Etat en panne et Politique Agricole Commune démantelée. Dans ce scénario, la compétition-coût reprend une importance croissante par rapport à la concurrence par l'innovation et la différenciation. Les territoires sont très affectés par les faibles performances technologiques (et les délocalisations). Les traditionnels bassins continuent à perdre un nombre important d'emplois, peu ou mal compensés par de nouvelles activités économiques. On peut assister à une fragmentation du territoire, entre les lieux qui restent "branchés" sur l'économie-monde et de nombreuses poches territoriales touchées par le déclin d'activités. Seules conservent un dynamisme, les villes qui ont basé leur essor sur l'exploitation des "intelligences". Un repli sur le local se constate, surtout si la baisse du rythme de croissance est marquée. Dans ces circonstances, nombreux bourgs ruraux et petites villes survivent grâce à la résistance de firmes engagées dans une compétition par les coûts, dès lors qu'elles ont su serrer les règles de leur gestion.

Croissance économique forte, entretenue par d'importantes innovations technologiques (voire des bouleversements technologiques), dynamisme démographique soutenu par une politique d'immigration plus ouverte, régulation multilatérale du commerce mondial, développement des énergies renouvelables, constituent les éléments clés du *scénario vertueux*. Une compétitivité-coût liée à la diffusion d'innovations de procédés et une nette compétitivité-qualité en raison de l'essor de nouveaux produits vont bénéficier, en priorité, aux métropoles européennes et aux zones connectées sur les flux de l'économie monde et bien insérées dans l'économie de la connaissance. L'hypothèse de blocs régionaux et multilatéralisme doit aussi renforcer une polarisation des espaces agglomérés.

Pourtant, ces tendances à une trop forte polarisation peuvent être contrebalancées, d'une part, par la forte vitalité des réseaux qui se développent à partir des pôles dominants et qui font de maints pôles "de second rang" des relais performants de l'innovation ; d'autre part, par la redistribution des gains de croissance enregistrés dans les espaces agglomérés. Cette dernière politique permet de relancer la dynamique de territoires éloignés et marginalisés et d'enclencher une spirale féconde de développements locaux.

⁶⁷ Les travaux du groupe PERROUX ont conduit à définir trois types d'espaces pour la France à l'horizon 2020 :

- des "espaces agglomérés" où s'interconnectent de nombreuses fonctions génériques et où se concentrent toutes sortes de services spécialisés de haut de gamme, créateurs de nombreuses "économies d'agglomération". Ces espaces correspondent soit aux métropoles ou villes de premier rang, soit à certains espaces de second rang, réunissant des facteurs spécifiques et entraînant dans leur mouvance des espaces périurbains ou ruraux. Le rôle croissance de ces espaces agglomérés est à rattacher à la poursuite de la concentration des activités de recherche et développement.
- des "espaces différenciés", correspondant à la création de biens spécialisés pour développer des activités ou technologies bien précises (technopoles, districts, pôles de compétitivité, systèmes productifs localisés,...).
- des "espaces standards" ou agglomérations de moyenne importance, offrant des services génériques à leurs habitants et aux territoires ruraux environnants. Dans cette catégorie on peut inclure des espaces plus diffus dominés par des activités rurales et touristiques qu'on peut qualifier de territoires à ressources fixes.

Les spécificités de la Guadeloupe

La Guadeloupe est un département français d'Outre-mer considéré, en droit communautaire, comme une région ultra périphérique (RUP) en raison d'handicaps structurels lourds (vulnérabilité aux catastrophes naturelles, éloignement, insularité et exiguïté des superficies valorisables, surcoûts économiques et sociaux, taille limitée des marchés locaux et régionaux etc.). En termes de forces & faiblesses et opportunités & menaces, la situation régionale peut se résumer :

- Sur le plan environnemental, l'écosystème régional est fragile (risques naturels, sensibilité au changement climatique, pollution des sols, etc.). Néanmoins, la région bénéficie de nombreux atouts (climat agréable toute l'année, biodiversité, paysages naturels, milieu marin, parc national, etc.) qui lui confèrent un potentiel de développement et d'attractivité élevé (écotourisme, énergies renouvelables, plantes médicinales et aromatiques etc.) dans un contexte de sensibilité croissante à l'environnement et à la démarche de développement durable. En particulier, la Guadeloupe, comme l'ensemble des RUP, représente pour la recherche européenne le seul accès à la zone tropicale alors que tous les pays concurrents y ont un accès. Par ailleurs, le terrain se prête à de nombreux travaux sur l'optimisation des ressources rares (cosmétique naturelle, pharmacopée, etc.).
- Sur le plan économique, tout au long des trois dernières décennies, la Guadeloupe s'est largement modernisée et a connu un développement important sans toutefois se retrouver au niveau des régions métropolitaines. Avec un PIB s'élevant à 77% de la moyenne communautaire, la Guadeloupe appartient au groupe des 13 régions les plus pauvres d'Europe. L'économie reste dominée par les transferts publics (environ 30% du PIB) et les importations (plus de 10 fois supérieures aux exportations). Elle est encore très marquée par une dépendance à la métropole qui se traduit notamment par la spécialisation de ses productions (banane, rhum principalement) et de ses échanges extérieurs (la métropole compte pour 63% des importations de la Guadeloupe et 67% des exportations). L'économie régionale reste une économie de consommation (situation fragile à cause du surendettement) et insuffisamment compétitive. Le système territorial de production de la Guadeloupe doit aujourd'hui faire face à la dérégulation des échanges, entreprise dans le cadre des accords de l'OMC et de l'intégration régionale (accords européens de partenariat économique avec les pays Afrique, Caraïbe et Pacifique). L'intensité croissante des échanges qui en découle contraint la région à se repositionner, tant sur le marché national qui n'est désormais plus protégé, que sur le marché international maintenant plus ouvert. L'avantage compétitif de la région se fera sur la base de spécificités territoriales non ou difficilement transférables, c'est-à-dire liés aux capacités cognitives des acteurs de la région : main d'œuvre hautement qualifiée, R&D, territoire innovant, coopération institutionnelle, savoir-faire particulier, etc. mais aussi à l'exploitation maîtrisée du patrimoine naturel (protection des écosystèmes, énergie renouvelable, agriculture bio, tourisme durable, etc.).
- Sur le plan social, la région est marquée par des écarts extrêmes de revenus (12.5% des ménages sont considérés pauvres pour 6% en métropole en 2005). Le chômage, trois fois plus important qu'en métropole, frappe avant tout les jeunes et les femmes. Son traitement butte sur des faibles niveaux de formation et des offres d'emploi trop limitées en nombre. La population est jeune et dynamique (une croissance de +1% par an, près de deux fois supérieure à la métropole). Dans les années futures, compte tenu de la structure par âge de la population, la croissance démographique demeurera concentrée sur les personnes d'âge actif (la part des 15 à 64 ans représente aujourd'hui les 2/3 de la population) ; ce qui constitue un défi important dans une économie déjà fortement touchée par le chômage. L'héritage culturel de la société de plantation (multiplicité des origines culturelles ; absence de mythe fondateur ; dévalorisation de l'individu non blanc etc.), le modèle de consommation occidentale (porteur d'individualisme), le caractère insulaire, les disparités géographiques de développement conduisent à des replis sur soi et à des évolutions différenciées, se traduisant par des tensions entre les différentes communautés. Cependant, des pratiques de solidarité et d'action de coopération familiale, inter entreprise et interinstitutionnelle s'observent (réseaux associatifs, régénérescence d'une solidarité familiale, tontines, groupement d'entreprises, coopération des conseils régional et départemental sur des projets structurants, etc.). Ces dynamiques sont encore embryonnaires mais elles préfigurent peut être des changements de comportements plus porteurs de solidarité et par là même plus favorables à l'émergence d'un projet collectif⁶⁸.

⁶⁸ CORVO-HATCHI F.-L. (2008), La problématique du Projet collectif en Guadeloupe, note de travail pour le Conseil régional de Guadeloupe, 23p, mai.

Trois scénarios pour objectiver les enjeux de la Guadeloupe

La Guadeloupe peut alors connaître plusieurs futurs possibles. Au-delà d'un scénario au fil de l'eau qui peut conduire à une marginalisation de la région, nous proposons deux visions du devenir guadeloupéen etc. vers une inacceptable et une souhaitable. Des schémas qui, bien entendu, peuvent connaître des variantes et qui révèlent, en tout état de cause, la nécessité pour la Guadeloupe de prendre son avenir en main.

SCENARIO 1 – Un risque de marginalisation à l'égard de l'Europe et de son environnement régional

La poursuite des tendances de polarisation des activités d'innovation dans les grandes métropoles et de mobilité internationale croissante des firmes et du travail qualifié, tout en ouvrant des opportunités nouvelles pour les bases d'exportation des régions françaises, pose de manière aiguë la question de la vulnérabilité de la Guadeloupe, dans un contexte institutionnel de faible régulation mondiale et européenne. Une croissance molle en Europe et en France n'est pas favorable à une extension du marché régional. Même si la croissance économique n'est pas imputable aux seuls transferts publics, la région du fait de son retard de développement, a bénéficié et devra encore recevoir des soutiens de l'Etat français et de l'Europe en sa qualité de région ultra périphérique. Or, dans une perspective de politique régionale à moyens constants (en rupture par rapport aux ambitions de 1999) et davantage centrée sur les nouveaux Etats membres, les efforts seront nécessairement limités.

Ce contexte peut bien entendu conduire à une marginalisation de la région, une hypothèse d'autant plus plausible que la région n'a pas su s'affirmer dans l'espace caribéen et sur la scène européenne. Bien entendu, les deux décennies ont connu des changements. Les efforts entrepris dans les domaines de protection de l'environnement (agriculture bio, exploitation des énergies renouvelables, écotourisme, gestion des déchets etc.) ont contribué à modifier le paysage et pour partie l'économie guadeloupéenne. Les importations de produits agricoles ont diminué au profit de la production locale. Le patrimoine naturel a été préservé et constitue le moteur pour la filière tourisme. La tertiarisation de l'économie se poursuit avec le négoce et l'importation pour la consommation. La région est devenue un hub portuaire de renommée internationale et l'activité portuaire connaît une expansion continue.

Cependant, si la région a pu se positionner sur quelques "niches" (nature et port notamment), les conditions de la rupture avec les tendances passées ne sont toujours pas réunies : coûts toujours élevés de la main d'œuvre et du transport (fiscalité inchangée, non continuité territoriale) ; innovations faibles ; absence de projet collectif et de vision prospective ; maintien de la région dans la dépendance de décisions extérieures.

SCENARIO 2 - Vers un éclatement de la société guadeloupéenne

Les activités guadeloupéennes qui n'ont pas su adapter une offre qualité/prix en regard de la concurrence extérieure souffrent d'un manque de compétitivité conduisant à des rationalisations de la production, voire de profondes restructurations. L'hypothèse protectionniste à moyen terme peut permettre, aux activités fortement ouvertes à l'échange international et subissant une concurrence croissante par les coûts, de connaître une période temporaire de rémission. Cependant, des mesures de rétorsion sont envisageables : dans un contexte de morosité des marchés métropolitain et européen, certaines activités peuvent être freinées dans leur volonté de conquête de nouveaux marchés. En matière de tourisme, le contexte culturel du protectionnisme et la hausse du prix de l'énergie risquent d'accélérer la régression de la clientèle étrangère, tandis qu'ils favorisent l'identité territoriale et la différenciation de l'offre interne. Parallèlement la clientèle française, dont les revenus sont limités du fait de la stagnation économique, peut se replier sur les destinations intérieures de la métropole ou d'Europe. Dans un contexte de morosité économique, les jeunes (en particulier les plus qualifiés) sont enclins, davantage encore que par le passé, à quitter la Guadeloupe pour des espaces plus dynamiques. Une économie résidentielle se développe, en liaison avec le vieillissement de la population.

Le renforcement de la polarisation au profit de quelques métropoles françaises bien insérées dans la compétition mondiale et autour des bassins d'emploi dominés par des entreprises innovantes qui tirent leur épingle du jeu, peut conduire à une récession en Guadeloupe, sauf un interventionnisme majeur des collectivités locales qui, dans un contexte de stagnation économique a cependant des moyens limités.

SCENARIO 3 - Vers une Guadeloupe qui gagne

Un cercle vertueux de croissance en France et en Europe, est favorable à une redynamisation de l'économie régionale (augmentation des débouchés pour les biens guadeloupéens, innovations), elle-même favorable à un retour en Guadeloupe des jeunes qui ont fait le choix de poursuivre des études en métropole ou à l'étranger et de moins jeunes ou retraités vivant en France et désireux de revenir en Guadeloupe.

La Guadeloupe peut être tirée vers le haut avec l'appui d'une politique redistributive importante, en passant par la règle de continuité territoriale, rendue possible par les disponibilités de la puissance publique et une relance de la politique régionale européenne (dans l'hypothèse d'une Europe quasi fédérale). De plus, dans la perspective d'un développement des échanges mondiaux, la Guadeloupe peut chercher à tirer parti des flux touristiques, sous condition d'une différenciation des produits et d'une recherche permanente de qualité des prestations, rendues nécessaires dans un contexte de forte concurrence internationale sur les destinations.

Ce scénario est fondé sur la capacité de la région à développer des produits de qualité : gestion de l'environnement, recherche, économie de l'immatériel, etc. En rupture avec les scénarios précédents, l'Union européenne, l'Etat et la région (décideurs et citoyens) se reconnaissent dans une même ambition : faire de la région un relais performant de l'innovation. Une mise en valeur et une gestion performante de son environnement et des ressources humaines favorisent l'implantation de centres de recherche importants qui irriguent le tissu économique et social. Un tissu d'entreprises émerge, axées sur les hautes technologies, les finances internationales et les services à forte valeur ajoutée. La région exporte son savoir-faire, ses produits. Elle met en avant l'image d'une société multiculturelle exemplaire de tolérance et de réussite.

Ce scénario impose de la part des locaux, inventivité, engagement politique fort, volonté de la société guadeloupéenne de construire un projet collectif, dans une nouvelle culture de la relation construite autour du "vivre-ensemble" et du "vivre dans le monde⁶⁹".

L'engagement de la Guadeloupe dans une démarche de développement durable peut créer, selon nous, les conditions d'une rupture "par le haut" pour s'inscrire dans la mondialisation.

LA TRAJECTOIRE RECOMMANDEE : L'ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre du concept de développement durable et sa traduction opérationnelle sont difficiles car le développement durable propose une perception globale et multidimensionnelle de la notion de développement. Néanmoins, il ne s'agit pas d'appliquer localement les principes globaux du développement durable, mais plutôt de construire une stratégie singulière pour un développement durable local, à partir des spécificités régionales.

⁶⁹ CHAMOISEAU P., 2006, L'esprit de liberté, Texte prononcé à l'Observatoire culturel, économique et social du Parti progressiste Martiniquais.

Dans cette perspective, trois grands axes de progrès et 10 objectifs⁷⁰ sont proposés, en termes de politique régionale :

AXES DE PROGRES	OBJECTIFS
AXE 1 – Engager la Guadeloupe dans la voie du développement durable	OBJECTIF 1 – Construire une stratégie singulière pour un développement durable OBJECTIF 2 - Asseoir le développement économique sur la reconquête du marché local et l'orientation à l'exportation OBJECTIF 3 – Protéger et valoriser le patrimoine naturel OBJECTIF 4 – Renforcer le potentiel de recherche et la qualification des hommes
AXE 2 - Renouveler la gouvernance territoriale	OBJECTIF 5 – Définir un projet collectif et mobilisateur : mise en œuvre effective de l'Agenda 21 OBJECTIF 6 – Créer une Agence de développement durable de la Guadeloupe OBJECTIF 7 – Développer une expertise territoriale OBJECTIF 8 – Intégrer les principes du développement durable dans les pratiques du Conseil régional
AXE 3 – Favoriser l'insertion de la Guadeloupe dans son environnement caribéen	OBJECTIF 9 – Développer les solidarités territoriales OBJECTIF 10 – "Créer du lien" interrégional autour de quelques enjeux partagés

CONCLUSION

L'exercice de prospective réalisé permet d'explorer quelques futurs possibles et en cela d'alimenter la réflexion stratégique. Il permet de faire émerger la vision d'un futur souhaitable ainsi que la trajectoire pour y parvenir. Cependant, la cristallisation de l'anticipation en action efficace impose une phase d'appropriation par les décideurs et la société civile des résultats de la démarche, d'une vision du territoire qui fait sens et l'explication des conditions de mise en œuvre de la volonté d'action publique. Cela passe par une mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, au travers d'un cadre organisé d'échanges qui s'appuie sur des formes interactives d'apprentissage (animation, concertation, débat participatif, etc.). Comme le souligne Michel GODET, "la prospective est réussie si elle est d'abord un vecteur de dynamique territoriale".

REFERENCES

Berger G. (1967) : Etapes de la prospective. – Paris : PUF.

Durance Ph., Godet M., Mirénowicz Ph. & V. Pacini (2008) : La prospective territoriale, Pour quoi faire ? Comment faire ? – Cahiers du LIPSOR, série Recherche n°7.

Godet M. (2001) : Prospective et dynamique des territoires - Futuribles, n°269.

Lazzeri Y. & E.M. Mouhoud (2006) : Mutations économiques et dynamique territoriale : quelles stratégies de compétitivité pour la Martinique ? – Rapport pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique.

Lazzeri Y. & E.M. Mouhoud (2008) : La Guadeloupe dans la mondialisation : diagnostic prospectif et recommandations – Rapport pour le Conseil régional de Guadeloupe.

Lazzeri Y. & E. Moustier (2008) : Développement durable et territoires : du concept à la mesure. – Paris : L'Harmattan.

Loinger G. (2006) : Développement des territoires et prospective stratégique. – Paris : L'Harmattan.

Mouhoud E.M. (2005) : Localisation des activités économiques et stratégies de l'Etat : un scénario tendanciel et trois stratégies d'action régionale pour l'Etat. – Rapport du groupe Perroux du Commissariat général du plan.

⁷⁰ Pour une présentation détaillée des pistes d'action, cf. le rapport LAZZERI & MOUHOUD, 2008.

Yvette LAZZERI

yr.lazzeri@wanadoo.fr

Centre d'Études et de Recherches
Internationales et Communautaires
(CERIC), Faculté de Droit et de Science
Politique, Université Paul Cézanne Aix
Marseille III

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, OPTIMISATION MULTI-SCALAIRE & DEVELOPPEMENT DURABLE : APPLICATION A LA VILLE AERO-DISPERSIVE

Gilles MIGNANT

UMR 6012 ESPACE – Nice CNRS (France)

RESUME

En aménagement du territoire, de nombreuses décisions sont prises sans tenir compte des principes du développement durable qui doit inciter notamment à améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures. Ainsi des choix d'aménagement, qui peuvent paraître opportuns à une certaine époque ne le sont plus à d'autres, soit parce qu'ils n'ont pas initialement suivi les conditions nécessaires à la durabilité, soit parce que les connaissances scientifiques étaient insuffisantes pour prendre les bonnes décisions ou que des choix politiques ont orienté la décision.

Notre réflexion porte sur comment optimiser le développement territorial à différentes échelles aussi bien temporelles que spatiales. Dans un premier temps, nous expliquons pourquoi la question de l'optimisation multi-scalaire permet de repenser l'imbrication des échelles, interrogation fondamentale pour le géographe et l'aménageur. Puis, une théorie empruntée aux sciences de l'ingénieur et au design industriel, la théorie constructale, est envisagée comme solution de problèmes d'optimisation multi – scalaire dont un ou plusieurs objectifs (notamment les conditions nécessaires au développement durable) sont fixés au préalable. Cette théorie, complètement nouvelle en matière d'aménagement et de prospective territoriale permet de dépasser les clivages d'échelles d'aménagement (local, régional, national) tout en assurant une cohérence territoriale entre ces différents niveaux. L'intérêt de la méthode que nous proposons est qu'il s'agit d'optimisation sous contraintes, que l'objectif ou les contraintes soient de nature économique ou pas, celle-ci contribue à l'implémentation opérationnelle des concepts du développement durable. En effet, l'optimisation est faite de sorte que l'optimum relatif à une échelle d'analyse donnée ne nuise pas à l'obtention d'un optimum à une autre échelle. Cette co-construction des optima permet alors d'affirmer que les optima relatifs locaux sont les catalyseurs des optima globaux, assurant ainsi une part de durabilité au système.

Afin que le lecteur puisse s'imprégner de cette théorie nouvelle en géographie et en aménagement, ses principes fondamentaux sont présentés. La théorie constructale, développée par Adrian Bejan, expose que tout système doit être optimum à une certaine échelle, avant d'être envisagé à une autre échelle. Ainsi, un système est optimum dans le sens où il est le moins non – optimum possible, lui conférant alors un caractère de durabilité (distribution optimale des imperfections). Autrement dit, un système qui ne serait pas optimum, selon certains critères, serait amené à disparaître, à plus ou moins brève échéance et ceci de manière auto - régulatrice. Ainsi, en l'absence de perturbation extérieure forte du système, l'optimum est le résultat d'un processus de durabilité du système qui lui confère une certaine stabilité spatiale et temporelle.

Dans un second temps, une application de la théorie constructale est présentée. Elle est orientée vers les sciences environnementales et plus spécifiquement sur l'optimisation de formes urbaines sous contraintes aéro-dispersives. Au-delà de cette application concrète (modèle théorique de ville environnementale optimale), cet exemple permet de comprendre comment le

questionnement multi-scalaire dans les modèles d'optimisation permet d'implémenter efficacement le développement durable.

MOTS CLES

Développement durable, modèle, optimisation, prospective, théorie constructale

INTRODUCTION

Le titre de notre article mérite dans un premier temps d'être explicité. Pour nous un développement territorial qui ne serait pas durable n'a pas lieu d'être. Pourtant, en matière d'aménagement, de nombreuses décisions sont prises sans tenir compte des principes du développement durable qui doit inciter notamment à améliorer, du moins à maintenir à un niveau acceptable, la qualité de vie des générations actuelles et futures. Au nom de l'urgence, ou en l'absence de vision systémique, la projection dans le long terme est évacuée du discours de l'aménageur pour qui, l'avenir est encore trop souvent limité au court terme ou à l'échéance d'une mandature politique ou complètement absent. En effet comme le souligne Gaston Berger, "tout aussi étrange on constate que, paradoxalement le temps qui est le fondement de la prospective en est le grand absent !, il n'est pratiquement jamais pris en compte dans la durée des choses, des processus naturels et sociaux, de leurs délais et vitesses, pour la simple raison que cette information n'existe pas, ou très partiellement" (BERGER, 1964). Or la temporalité de l'action de l'aménageur et la temporalité de la durabilité ne sont pas bien en phase. Ainsi, à de rares exceptions près, la vision de l'aménageur n'est jamais totalement neutre ; elle intègre trop peu les questions environnementales de manière concrète, de même la temporalité des effets induits n'est généralement pas prise en compte. C'est pourquoi, les choix d'aménagement, qui peuvent paraître opportuns à une certaine époque ne le sont plus à d'autres, soit parce qu'ils n'ont pas initialement suivi les conditions nécessaires à instaurer la durabilité, soit parce que les connaissances scientifiques étaient insuffisantes pour prendre les bonnes décisions ou bien que des décisions politiques hâtives amènent à reconsidérer la pertinence des choix effectués. Cependant, "la notion de durabilité n'est pas synonyme d'immobilisme, c'est un processus dynamique, subissant des régulations en fonction des connaissances scientifiques du moment et de scénarii émis sur l'avenir. Le durable d'aujourd'hui ne sera pas nécessairement exactement celui de demain, ce qui ne contredit pas pour autant la notion de durabilité" (MIGNANT, 2008).

La durabilité des territoires suppose qu'il existe des structures qui perdurent dans le temps (inertie des systèmes anthropiques ou naturels) et qui se retrouvent à différentes échelles spatiales ; aussi réfléchir à la durabilité, c'est trouver des invariants entre les échelles et des structures récurrentes à toutes les échelles. Ainsi le développement durable doit être perçu comme un problème multi-scalaire dont l'optimisation est une clé de lecture possible. En effet, sémantiquement parlant, les concepts d'optimisation et de développement durable ne sont pas très éloignés. En effet, l'optimisation a pour but de sélectionner la meilleure solution possible parmi un panel de solutions évaluées, tout comme le développement durable dont l'un des principaux objectifs est d'améliorer le mode de fonctionnement de nos sociétés actuelles pour préserver celles du futur. Aussi, notre réflexion porte sur comment optimiser le développement territorial à différentes échelles aussi bien temporelles que spatiales dans une perspective de durabilité.

Dans un premier temps, nous expliquerons pourquoi la question de l'optimisation, bien que très peu traitée en géographie, peut fournir un nouveau regard sur les questions de durabilité puis dans un second temps, nous envisagerons le transfert en géographie urbaine de la théorie constructale, théorie qui sera pensée comme moyen d'implémentation concrète du développement durable.

L'OPTIMISATION MULTI-SCALAIRE OU COMMENT REPENSER LA QUESTION DE L'IMBRICATION DES ECHELLES

Le concept d'optimisation est omni - présent dans notre vie quotidienne, il apparaît aussi bien en économie (optimiser un coût, un rendement etc.), qu'en biologie (problème du poumon optimal dans un volume maximal donné : la cage thoracique), qu'en sciences de l'ingénieur (optimisation de structures : fuselage d'avion par exemple), qu'en informatique (optimisation algorithmique) ou qu'en géographie (détection d'itinéraires optimaux, de formes urbaines etc.). Initialement, la question de l'optimisation était "réservée" aux sciences dures car elle avait un fort caractère opérationnel. En effet, jusque dans les années 50, les questions d'optimisation étaient du ressort d'interrogations industrielles voire même militaires. Le concept a ensuite été abordé en sciences sociales, particulièrement en économie où il renvoie souvent à la minimisation d'un coût (données quantitatives, valeurs marchandes etc.).

Traditionnellement, l'optimisation envisagée en sciences sociales est mono-scalaire (spatialement ou temporellement) même si elle peut être multi - factorielle. C'est notamment le cas de la détection d'itinéraires sur des portails Internet (ViaMichelin, Mappy etc.) pour lesquels la recherche est effectuée sur un critère "longueur ou durée du trajet" en choisissant plusieurs facteurs comme par exemple "éviter les péages ou pas", "autoriser la sortie du pays ou pas" etc. Sans renier l'intérêt de ce genre de méthodes, il nous apparaît nécessaire d'approfondir cette notion dans une perspective de durabilité. En effet, quel que soit le territoire, la durabilité doit être envisagée à différents pas de temps et à différentes échelles spatiales emboîtées. Trop souvent, la question de la temporalité dans l'évaluation de la durabilité est évacuée, c'est pourtant une question essentielle, tout comme celle de l'échelle ou des échelles spatiales susceptibles d'être pertinentes pour appréhender le développement durable. Lorsque l'on raisonne en prospective, la durée de l'échéance (cinq ans, dix ans ou plusieurs générations) est primordiale pour atteindre des conditions de développement durable, ces différentes temporalités influent très fortement sur la mise en place de scénarios.

L'optimisation multi-scalaire, à la fois spatiale et temporelle, que nous envisageons est complètement nouvelle en matière d'aménagement et de prospective territoriale. Cette optimisation est inspirée d'une théorie que nous explicitons par la suite. Elle permet de dépasser les clivages d'échelles d'aménagement (local, régional, national) tout en assurant une cohérence territoriale entre ces différents niveaux, autrement dit une cohésion spatio-temporelle multi-scalaire. Cette cohésion est définie comme une force entre les différentes unités territoriales, s'opposant à leur séparation, elle est spatio-temporelle car l'intensité de cette force est variable en fonction de l'éloignement relatif des entités et évolutive au cours du temps. La théorie envisagée pour construire cette optimisation multi-scalaire est la théorie constructale dont nous décrivons brièvement les fondements avant d'en envisager une application géographique.

THEORIE CONSTRUCTALE : FONDEMENTS

La théorie constructale est une théorie émanant des sciences de l'ingénieur et du design industriel. Inventée par A. BEJAN, cette théorie, est ici envisagée comme solution de problèmes d'optimisation multi - scalaires dont un ou plusieurs objectifs (notamment les conditions nécessaires au développement durable) sont fixés au préalable. Son principe repose sur le fait que nous serons perpétuellement condamnés à vivre dans l'imperfection. Autrement dit, si la forme parfaite (optimale, selon certains critères) n'est pas envisageable, il faut apprendre à redistribuer les imperfections de celle-ci afin qu'elle soit tout de même optimale car la moins non-optimale possible. Pour A. BEJAN (BEJAN, 2006), "les formes ne sont pas le résultat d'un processus aléatoire, mais sont déterminées du plus petit vers le plus grand" autrement dit, "ce n'est pas par fragmentation que les formes s'engendrent mais par construction et optimisation".

"Dans la théorie constructale, on se fixe l'objectif final (rendement désiré, puissance maximale fournie ou toute autre chose) et on distribue de manière optimale les imperfections, inhérentes au problème, dans le temps et dans l'espace, de telle sorte que la forme finale atteigne l'objectif fixé initialement. Le principe n'est pas de nier les imperfections du problème mais de mieux les distribuer dès la mise en œuvre de celui-ci afin d'obtenir la solution la moins non-optimale" (BEJAN, 2006), donc finalement la plus durable.

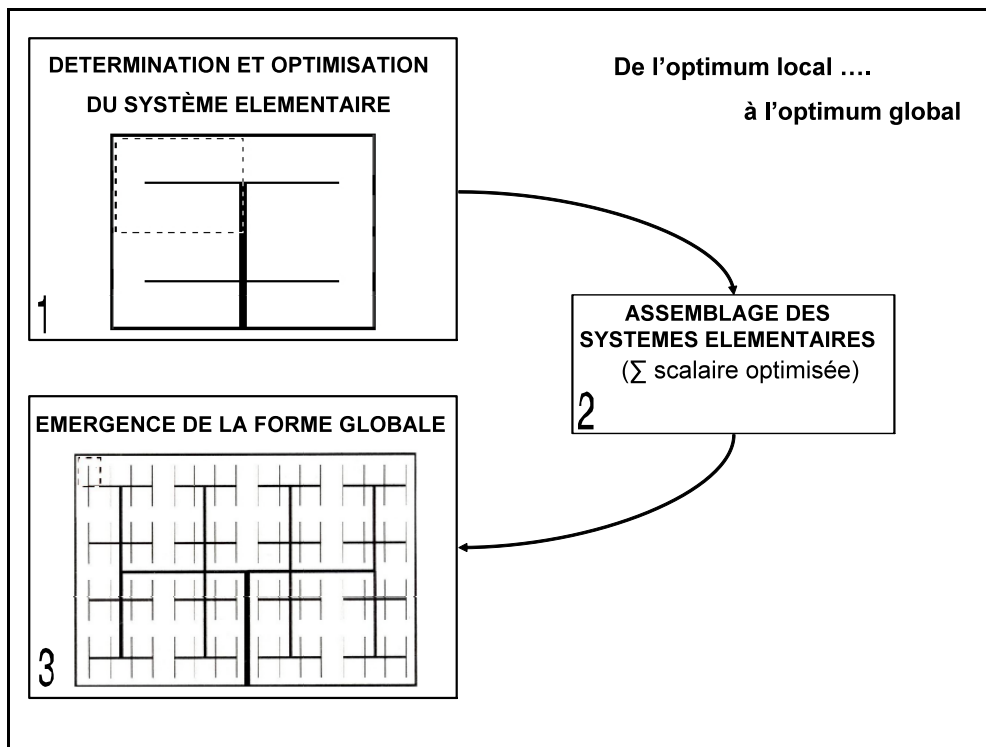


Figure 1 : Principe de la théorie constructale : une optimisation multi-scalaire

L'intérêt de la méthode que nous proposons est qu'il s'agit d'optimisation sous contraintes, que l'objectif ou les contraintes soient de nature économique ou pas ; elle permet d'implémenter les concepts du développement durable de manière opérationnelle. L'optimisation est faite de sorte que l'optimum relatif à une échelle d'analyse donnée ne nuise pas à l'obtention d'un optimum à une autre échelle. Cette co-construction des optima permet alors d'affirmer que les optima relatifs locaux sont les catalyseurs des optima globaux, assurant ainsi une part de durabilité au système, mais aussi une certaine prédictibilité, en effet ce processus est déterministe. De manière implicite ou explicite, l'optimisation conduit notre manière de vivre (dès que l'on fait des choix, il y a de l'optimisation). Ainsi, les formes naturelles mais aussi celles créées par l'homme sont le résultat d'un processus d'optimisation car tout système qui ne serait pas optimal est amené à disparaître à plus ou moins long terme, ou à évoluer vers un nouvel optimum (glissement d'optimum en fonction des contraintes) lui faisant alors perdre son caractère de durabilité. Certains optimums sont "fragiles" ou instables et ne s'inscrivent pas nécessairement, mathématiquement parlant, dans la durabilité. En effet, une simple modification dans la contrainte imposée (ou le rajout d'une contrainte) peut entraîner un glissement de l'optimum vers une nouvelle position. Nous donnons à titre d'exemple une fonction simple de deux variables x et y que l'on souhaite optimiser sans (cas 1) et avec contraintes (cas 2). Soit la fonction représentée dans un espace tridimensionnel par la formule suivante : $z = (x-10)^2 + (y-30)^2 + 2$. Dans le cas 1, l'optimum, c'est-à-dire le minimum ici, est atteint au point de coordonnées (10, 30, 2) correspondant à la minimisation des carrés ; mais si l'on introduit une contrainte (cas 2) par exemple du type $x + y = 20$; alors un nouvel optimum apparaît, celui-ci est atteint au point (0, 20, 202) correspondant à un glissement ou déplacement de l'optimum qui est fonction de la contrainte. Ce qui ne signifie nullement que la durabilité implique l'immobilisme ou une stabilité inconditionnelle. En effet, l'optimum est déterminé en fonction de conditions établies à un instant t donné, sa détection est donc aussi dynamique.

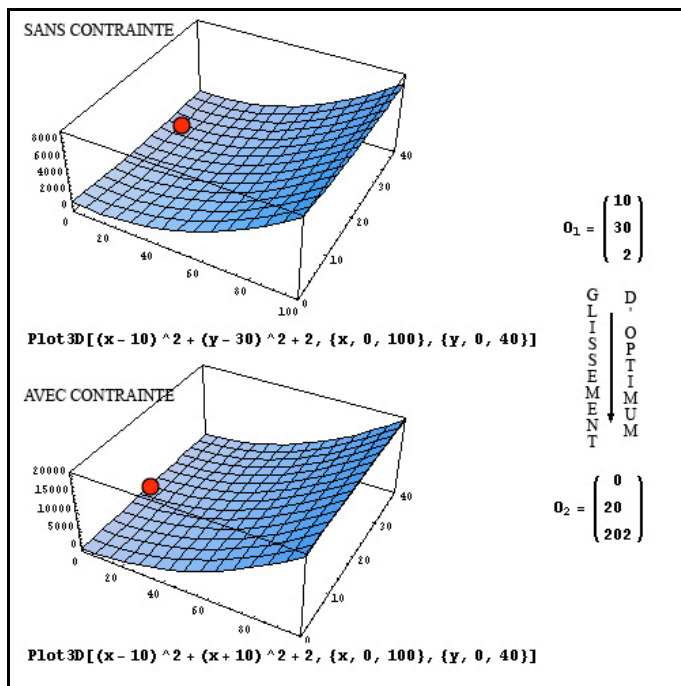


Figure 2 : Modélisation avec ou sans contraintes – déplacement conditionné de l'optimum (MIGNANT, 2008)

THEORIE CONSTRUCTALE : APPLICATION A LA VILLE AERO-DISPERSIVE

Les applications de la théorie constructale en géographie nous paraissent nombreuses, nous ne pouvons développer ici plus d'un exemple. Notre démonstration s'appuie sur un exemple de géographie urbaine et plus spécifiquement d'optimisation de formes urbaines sous contraintes environnementales (essentiellement qualité de l'air). En effet, la théorie constructale est une théorie de la morphogénèse gouvernant la géométrie des flux. Son principe étant basée sur la minimisation de la résistance de la circulation des flux à l'intérieur d'un matériau, elle est particulièrement bien adaptée à l'écoulement de l'air dans la canopée urbaine.

Un modèle théorique simple de ville environnementale durable est présenté de manière qualitative. L'idée de la théorie constructale est alors de partir d'un élément structurant élémentaire : un pâté de maison "optimal" (selon les propriétés aéro-dispersives), puis d'assembler ces éléments en une plus grande surface et continuer ainsi de suite jusqu'à obtenir l'émergence de la ville optimale souhaitée. Sous les contraintes imposées, ce modèle de ville est durable car le moins non-durable possible, il distribue au mieux les imperfections (freins à la dispersion de polluants) dans le modèle global. Ainsi, il ne s'agit plus de réfléchir en termes dichotomiques durable – non durable mais d'introduire des degrés de durabilité ou de moindre non-durabilité. Dans l'exemple présenté, les freins à la dispersion de polluants peuvent être morphologiques (rues canyon) ou conjoncturels (regroupement en un même lieu d'activités polluantes). On rappelle qu'une rue canyon est une rue pour laquelle l'indice de construction de Landsberg, défini comme le ratio de la hauteur moyenne des bâtiments sur la largeur de la rue est supérieure à 1, rue morphologiquement propice à l'accumulation de polluants.

La théorie constructale appliquée à la pollution de l'air en milieu urbain préconise donc, dans une perspective de durabilité urbaine, d'éviter de cumuler les facteurs aggravants en matière de pollution (regroupements spatiaux de rues canyons et ou d'activités polluantes). Ainsi, la redistribution optimale des imperfections permet de faire baisser les concentrations moyennes au sein d'un quartier et affaiblit ainsi le risque de pollution chronique dépassant inévitablement un seuil d'impact pour la santé. Ainsi pour que le système de taille finie (la ville) perdure, il doit évoluer de façon à fournir un accès de plus en plus aisé aux flux (notamment l'air etc.) qui y circulent.

Dans un précédent article, écrit pour le colloque "Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance" (Lausanne, 2005), nous avons produit, suite à une étude de 98 configurations types de rues, un ensemble d'artères optimales du point de vue dispersion des polluants (meilleures configurations spatiales). Ces configurations constituent les éléments structurants qui vont être assemblés de telle sorte que l'échelle supérieure produite soit elle aussi optimale.

Rappelons brièvement comment ces éléments structurants ont été produits. A partir d'un logiciel d'évaluation de concentrations de polluants dans l'air ambiant (STREET 5), nous avons testé les 98 configurations d'artères disponibles dans le logiciel, correspondant aux différents types de morphologies présents en Europe. Le test portait sur l'impact de la morphologie urbaine sur les niveaux de concentrations de polluants toutes choses égales par ailleurs (composition du trafic et émissions unitaires, direction du vent, orientation de la rue, etc.). Dans cet article, un panel de configurations optimales avait été produit, nous avons complété ce travail par une recherche des solutions non - optimales et des solutions de moindre optimalité (degrés d'optimalité des configurations spatiales vis à vis des concentrations de polluants). En effet, à moins de travailler sur une ville complètement nouvelle, il est impossible de n'avoir que des configurations optimales, car comme le précise David Prudente (PRUDENTE, 2007), "l'urbanisme ne consiste plus à créer de nouvelles villes, mais plutôt à travailler sur l'existant, à remettre de l' "ordre" dans le "désordre" etc. à densifier et recoudre le tissu fragmenté de la ville, afin de lui redonner une cohérence à long terme". Les résultats des simulations des différentes configurations sont regroupés dans le tableau qui suit (Tab. 1).

Analysons de manière synthétique le tableau n°1. Premièrement, quelle que soit la configuration urbaine (rue, croisement, intersection), le remplissage des dents creuses de la morphologie urbaine est néfaste à la dispersion des polluants, et cela est d'autant plus impactant lorsque la rue est étroite (rue canyon, propice à l'accumulation de polluants). Deuxièmement, et c'est bien légitime, le remplissage des dents creuses de la morphologie urbaine est moins impactant lorsque les bâtiments sont présents seulement d'un seul côté de l'artère, permettant aux émissions de se diluer plus facilement. Enfin, les pictogrammes présentés, bien que bidimensionnels, tiennent compte de l'aspect tridimensionnel de la morphologie urbaine, notamment à travers l'indice de construction de Landsberg qui définit le gabarit de l'artère considérée.

Le fait de disposer d'éléments structurants fortement optimum, moyennement ou pas optimum, permet à l'aménageur d'imaginer un quartier, qui selon des contraintes urbanistiques réelles (densité et hauteur de bâti, nombre de voies de circulation, etc.) est optimum car le moins non-optimum possible. Selon le principe de la théorie constructale, en remontant les échelles (de la grande échelle à la petite échelle, en géographie), l'élément de taille supérieure construit est lui aussi optimal. La somme optimisée de pictogrammes élémentaires constitue l'élément initiateur du processus d'optimisation. A ce titre, il est important que cet élément initiateur soit suffisamment dense pour lutter contre l'étalement urbain, mais laisse des espaces vides pour permettre un meilleur écoulement des flux de polluants.

Bien sûr, dans l'exemple présenté ici, cet élément n'est pas multi - objectifs ; en effet la configuration obtenue est optimale du point de vue dispersion de polluants mais elle l'est probablement moyennement ou faiblement optimale selon un critère de densité ou de tout autre critère susceptible d'être pertinent lorsque l'on traite de durabilité. Cependant, l'optimum absolu n'existe pas, un optimum est toujours défini selon des critères (optimum pour quoi ?), en fonction de choix personnels (optimum pour qui ?) et détient une finalité et un mode d'élaboration spécifiques (comment ?). Conceptuellement, rien n'empêche de concevoir un élément structurant multi - critères (environnemental, social, économique, architectural etc.), élément qui serait alors l'inhibiteur du processus de co-construction scalaire de l'optimum global, en vue d'instaurer la durabilité.

L'aménageur devra alors privilégier son choix dans le haut du tableau. Si des contraintes de construction, d'historique ou politique ne le lui permettent pas, il devra insérer des éléments non optimums en faisant en sorte que ces "imperfections" soient distribuées de telle sorte que leurs impacts soient faibles au regard de l'optimum général qui est de tendre vers la ville durable. Mais, penser la ville de demain ne signifie pas, pour autant tendre vers l'uniformisation urbaine car comme le souligne Ph. GODARD (GODARD, 2006), "dans la plupart des utopies urbaines, le souci de l'égalité conduit à la morne répétition d'un modèle unique, architectural et urbanistique. La ville doit organiser l'homme de manière optimale, et pour cela contrôler tous les aspects de sa vie". La ville de demain, la ville durable, sera celle qui conciliera à la fois une qualité architecturale permettant de réduire les consommations énergétiques, voire même productrice d'énergie (la recherche de configurations optimales en matière de pollution de l'air est l'un des éléments contribuant à cette qualité), une réelle mixité sociale et fonctionnelle et qui sera économiquement viable. Comme le précise B. VILLALBA, (VILLALBA, 2008) "le concept de ville durable suppose d'adhérer à une croyance (la durabilité), une méthode (la concertation) afin de parvenir à des effets induits, c'est-à-dire qu'en adoptant certaines conduites positives, nous mettrions en place un cycle vertueux, qui permettrait de réguler les contingences négatives liées à la vie urbaine".

	R2V	R4V	C2V	C4V	I2V	I4V
Optimalité forte						
Optimalité faible ← -----> Optimalité forte						
Optimalité faible ou nulle						

Tableau 1 : Eléments structurants de morphologie urbaine, qualité de l'air et degré d'optimalité (R2V = rues à deux voies, R4V= rues à 4 voies, C2V=croisement à deux voies, C4V=croisement à 4 voies, I2V= intersection à 2 voies, I4V=intersection à 4 voies)

Afin d'illustrer comment la théorie constructale permet de créer un quartier puis une ville maximisant la circulation des flux de polluants, nous avons construit un élément initiateur du processus scalant d'optimisation. Cet élément structurant est constitué de sous - éléments optimums ou faiblement non - optimums (lignes supérieures du tableau 1) correspondant à une situation vraisemblable de morphologie urbaine. Bien entendu, le choix de l'élément initiateur n'est pas unique, ce qui permet de créer une grande diversité de configurations spatiales (il n'y a pas qu'un seul modèle morphologique de ville durable mais plusieurs). Dans le processus d'assemblage des systèmes élémentaires (fig.3), la somme scalaire optimisée est garante de non - création de situations propices à l'accumulation de polluants, c'est-à-dire qu'elle doit vérifier étape par étape que l'addition des sous-systèmes ne crée pas de configurations spatiales défavorables à la dispersion de polluants.

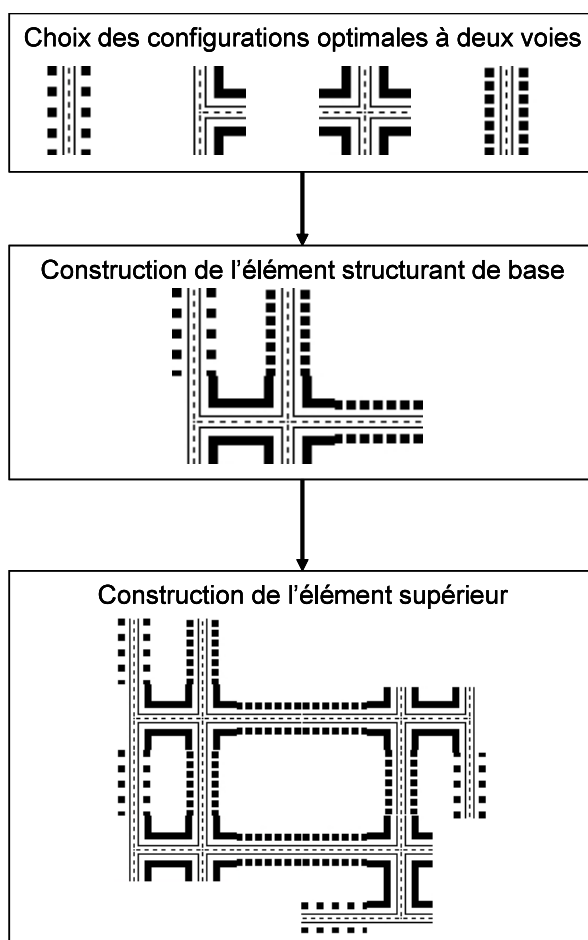


Figure 3 : Exemple de processus constructal d'élaboration d'un quartier optimal d'un point de vue dispersion de polluants.

Dans la figure 3, le processus de construction de l'élément structurant de base n'est pas unique, mais il doit répondre à des contraintes d'optimalité au niveau supérieur, il ne saurait être une simple somme ou concaténation d'éléments. En effet à partir des quatre éléments morphologiques initiaux choisis (éléments optimaux ou fortement optimaux), le concepteur a un grand degré de liberté quand à la possibilité de sélectionner un "motif", de le répéter plusieurs fois, de l'orienter comme bon lui semble, la seule contrainte étant de ne pas créer des zones favorables à l'accumulation de polluants, condition forte d'optimalité de l'élément structurant. Pour la construction de l'élément d'ordre supérieur, la même règle d'optimisation est appliquée. Ainsi, tout en ayant une densité de bâti non négligeable, l'élément supérieur a une grande porosité (cours intérieures, vacuités entre bâti, rupture dans la morphologie urbaine etc.) permettant une circulation de l'air nécessaire à la durabilité de ce territoire. Cet élément d'ordre supérieur est déjà un premier pas vers la durabilité car d'une part il permet de concilier forte densité et aération permettant de lutter contre l'insalubrité ; d'autre part il n'est pas incompatible avec une mixité sociale et fonctionnelle, autres éléments clés de durabilité urbaine. Par, ces grands espaces disponibles (vacuités) il permet aussi de développer les espaces verts et de loisirs nécessaires à l'osmose urbaine (fonctionnalité et qualité de vie). Finalement, ce modèle est assez proche du modèle d'éco-ville, que la Chine, à travers la ville de

Dontang, essaye de mettre en place. En effet, Dontang sera probablement la ville écologique du futur (conçue pour l'exposition universelle de Shanghai en 2010), ville alliant forte densité (5800 hab. /km²), qualité urbanistique (immeubles très espacés, de haute qualité environnementale et relativement bas : 8 étages), qualité de vie, modes de déplacements urbains performants et non polluants, et ville alimentée en ressources écologiques et renouvelables.

CONCLUSION

La théorie constructale permet donc de porter un nouveau regard sur le développement durable et l'aménagement du territoire. Comme cette théorie est déterministe, elle peut prévoir l'évolution des systèmes dans le temps et dans l'espace. En fonction de la prévision émise, elle permet de modifier l'état existant afin que l'état final soit optimal c'est-à-dire le moins non optimal, conférant au système un caractère de durabilité, d'où son énorme intérêt en géographie et en aménagement du territoire. En effet, dans la théorie constructale l'objectif global est déterminé au préalable et on construit l'imbrication des échelles dans le but d'atteindre cet objectif. Ainsi, un système est optimum dans le sens où il est le moins non – optimum possible, lui conférant alors un caractère de durabilité (distribution optimale des imperfections). Un système qui ne serait pas optimum, selon certains critères, serait amené à disparaître, et ceci de manière auto - régulatrice. En effet, comme nous l'avons déjà précisé, l'optimisation guide intrinsèquement notre façon de réfléchir, notre mode de fonctionnement quotidien. Sauf perturbation extérieure forte du système (crise, guerre etc.), l'optimum est le résultat d'un processus de durabilité du système qui lui confère une certaine stabilité spatiale et temporelle.

Que l'on cherche à minimiser un coût (de déplacement, de fonctionnement, d'atteinte à l'environnement etc.), ou que l'on cherche à rendre notre monde plus souhaitable, durable, on est en face d'un problème d'optimisation complexe que la théorie constructale a le mérite de traiter de manière multi - scalaire ce qui en fait un outil très performant à destination du géographe et de l'aménageur.

REFERENCES

Bejan A. & S. Lorente (2006) : La loi constructale. – Paris : Coll. Epistémologie et philosophie des sciences, L'Harmattan.

Bejan A. et al. (2006) : Along with constructal theory. – In : UNIL, Faculté des géosciences et de l'environnement, Workshop series n°1.

Berger G. (1964) : Phénoménologie du temps et prospective. – Paris : PUF.

Godard P. (2006) : Entre l'utopie et le cauchemar, que faire de la ville ? – In : Mouvements, 45-46.

Maignant G. (2008) : Regards croisés sur l'optimisation en mathématiques et en géographie. – In : Actes du colloque "Géopoint".

Prudente D. (2007) : Densité, urbanité, durabilité. Consolidation et construction d'une forme urbaine compacte en marge des centralités. – In : Les cahiers du développement durable, URBIA : Eco-quartiers et urbanisme durable, n°4.

Villalba B. (2008) : L'utopie sociale de la ville durable, cadre méthodologique et limites empiriques. – In : Actes du colloque "Du rêve écologique et culturel à la réalisation de la ville durable".

Gilles MAIGNANT

maignant@unice.fr

UMR 6012 ESPACE – CNRS

Université de Nice Sophia Antipolis

France

LE LOGEMENT COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN ALGERIE : QUELS DEFIS ? QUELLES OPPORTUNITES ?

Lilia MAKHLOUFI

Université de Jijel (Algérie)

RESUME

Plus d'un million de logements sont prévus en Algérie d'ici 2009, le Ministère de l'Habitat a mis l'accent sur la concrétisation d'un plan quinquennal (2005-2009) réservé au logement avec 239.412 logements sociaux locatifs, 233.733 logements socio-participatifs, 129.115 logements location-vente, 394.238 logements ruraux et 38.068 logements promotionnels et cela à travers tout le territoire national. Un programme complémentaire de 216.643 logements (pour le Sud, les Hauts Plateaux, la résorption de l'habitat précaire et autres) est venu conforter ce plan. Un développement immobilier intense prône un habitat collectif, peu consommateur d'espace et générateur de déplacements collectifs, s'articule autour d'un cadre d'accueil visant toutes les catégories sociales, favorise la diversification des modes d'habitat et encourage la participation des citoyens. Mais qui décide ? Quels sont les acteurs qui dirigent les opérations ? et quels en sont les bénéficiaires ?

En Algérie, la variété de l'offre immobilière est perceptible dans les mises en chantier et insuffle un développement territorial important. Les modes de construction se diversifient sous la double pression des politiques et des citoyens, ces derniers s'orientant selon leurs propres moyens financiers vers le social, le socio-participatif, la location-vente ou encore le promotionnel. Qu'il soit un défi pour les instigateurs ou une opportunité pour les bénéficiaires, le logement accueille néanmoins la vie sociale et familiale, et est avant tout un territoire fondamental pour l'homme. Quelles sont donc les forces et les faiblesses de telles opérations ? Essayons, par cette contribution, d'analyser ces pratiques "nouvelles" qui ont conduit à une urbanisation intense réalisée dans les plus brefs délais, mais encore et surtout d'aller au-delà de ces nouvelles politiques publiques appliquées dans le domaine de l'habitat et d'évaluer leur impact sur le développement socio-économique du territoire et sur son évolution.

MOTS CLES

Logement, politiques publiques, développement territorial, acteurs, participation

INTRODUCTION

Le territoire algérien étant un espace en construction permanente, nous sommes amenés à constater l'amorce d'un développement territorial qui se cristallise autour du logement. D'une part, la recherche de plus de cohésion sociale et de plus de cohérence dans l'intervention des différents services publics et dans les relations institutions/population est devenue indispensable. D'autre part, alors que les rapports public/privé étaient marqués, il y a encore quelques années, on se rapproche aujourd'hui de l'entreprise et du privé avec la recherche de partenariats, afin de dégager une vision commune entre les différents acteurs qui interviennent sur le territoire et de trouver des modes de gestion. A cet égard, le logement est devenu un enjeu majeur en terme de réflexion et d'action. Mais peut-on pour autant définir le développement territorial d'après les seuls critères institutionnels et économiques ? Le logement peut-il être simplement le produit d'un système d'acteurs interdépendants ? Un rapide survol de la panoplie d'offre de logement aidera à mieux cerner les différents acteurs et bénéficiaires, et à reconnaître l'existence d'un cadre de référence particulier.

LE LOGEMENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

La crise du logement en Algérie est loin d'être résorbée. D'après le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, le premier plan de relance économique lancé entre 1999 et 2003, a permis la réalisation de 693.800 logements dont près d'un demi million en social locatif et social participatif. Ce qui donne une cadence moyenne de réception de près de 140.000 logements par an. Une bonne performance quand on sait que l'Algérie indépendante n'a jamais dépassé le nombre de 100.000 logements par an. Les programmes supplémentaires (1999-2003) ont enregistré plus de 1.250.000 logements (32.000 pour le Sud, 37.000 pour les Hauts Plateaux et 56.000 divers). Si le taux d'occupation par logement a nettement

diminué entre 1998 et 2003, en passant de 7,2 à 5,5 personnes par logement, la situation demeurait néanmoins critique. Pour faire face à un déficit estimé à 1,1 million de logements, le gouvernement a annoncé un nouveau programme qui s'étale de 2005 à 2009 comptant 24,9% d'habitat social locatif, 20,9% d'habitat socio-participatif, 10,3% de logements location-vente, 3,1% de logements promotionnels et 40,8% d'habitat rural (figure.1). Ce programme ambitieux est inclus dans le projet de loi de finances de 2005, à hauteur de 70 milliards de dinars (soit 744 millions d'euros). Cela dit, dans le cadre d'une économie libérale, des appels d'offres ont été lancés par le MHU, la réalisation se trouve ainsi ouverte aux entreprises étrangères et à la concurrence.

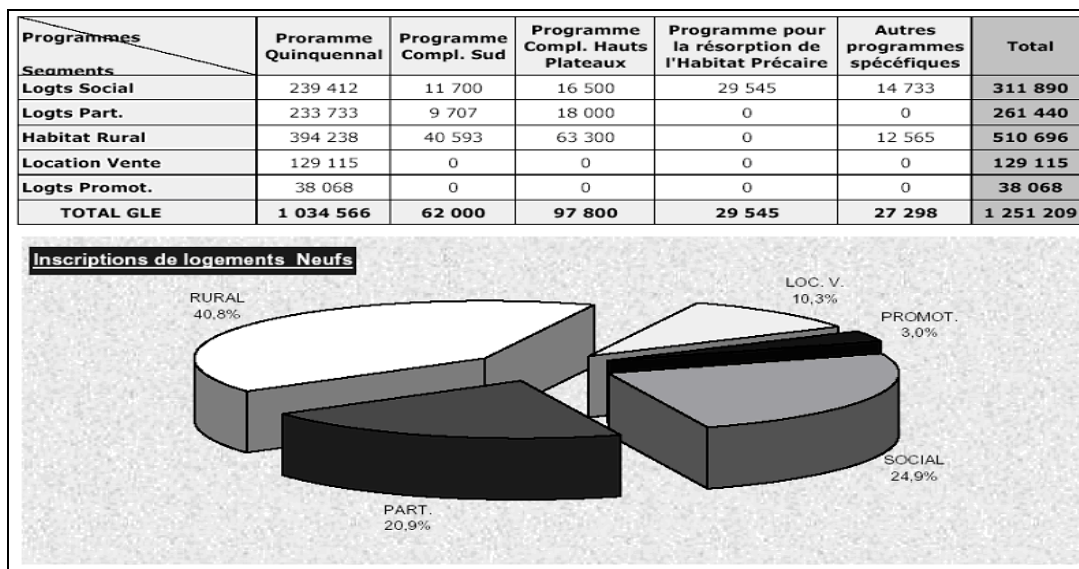


Figure 1 : Les programmes d'habitat inscrits au titre du plan quinquennal 2005-2009. Source : MHU, 2007

La priorité étant de loger un très grand nombre de personnes, les programmes de construction comptent essentiellement des logements sociaux (figure.1) qui prennent la forme d'assemblages, sinon de composition, de grands immeubles collectifs. Il est entendu par logement social locatif tout logement financé par les fonds du trésor public ou sur le budget de l'Etat. Il est destiné à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché libre. Son attribution obéit à une procédure réglementaire et codifiée : tout postulant doit être en conformité avec les dispositions de l'article 4 du décret 98-42 autrement dit : non propriétaire d'un terrain à bâtir ou d'un logement répondant aux conditions d'hygiène et de sécurité requises, et non bénéficiaire d'un logement locatif public à caractère social ou d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de l'achat ou de la construction d'un logement. Les demandes de logements sont vérifiées par les services de l'Assemblée Populaire Communale et examinées par une commission communale d'attribution. Au terme des travaux de vérification et de contrôle, la liste définitive des postulants retenus est adressée à l'Office Public de Gestion Immobilière pour exécution et au président de l'APC aux fins de prises en charge et notamment d'affichage. Dans un souci d'équité, tout postulant qui s'estime lésé peut déposer un recours auprès de la commission de wilaya. A ce titre, elle peut engager toutes les vérifications qu'elle juge utiles afin de confirmer ou de modifier la décision de la commission communale. Cela dit, avec la diversification des modes d'accession au logement, une mise à jour du système d'attribution des logements sociaux est en cours. Les services du MHU se chargent de réviser les conditions d'accès au logement social pour que celui-ci soit attribué d'abord aux nécessiteux.

LE LOGEMENT COMME MOTEUR DE PROCEDURES PARTICIPATIVES

La participation dans le domaine de l'habitat est encouragée avec des logements dits socio-participatifs financés à la fois par les souscripteurs, l'Etat et les banques, débitant chacun le tiers et réalisé par des promoteurs privés. La participation telle qu'elle est envisagée en Algérie renvoie à des tentatives de création de processus structurant les divers types d'organisation en présence : entreprises, administrations, instances locales et nationales. Le ministre chargé de l'habitat notifie à chaque wilaya la consistance du programme d'aides sur la base de la dotation arrêtée dans le cadre du budget annuel en matière d'aide à l'accession à la propriété, affecte un quota d'aides à destination des promoteurs, institutions et organismes qui en font la demande, pour le compte de leurs clients, employés ou adhérents remplissant les conditions d'éligibilité. Chaque wali (préfet) fixe ensuite la répartition du programme notifié entre les collectivités locales, les institutions, les organismes et les promoteurs qui en formulent la demande. Ces derniers prennent les dispositions nécessaires à l'effet de rassembler les demandes

d'accès aux aides financières prévues et de dresser par l'intermédiaire d'une commission ad hoc, la liste des ménages éligibles. Il existe, cependant, une seconde procédure d'accession à la propriété (location-vente) qui permet aux souscripteurs d'acheter un bien immobilier par facilité : un apport initial de 25% doit être fourni obligatoirement, le reste étant réglé par mensualités sur 20 ans. Cette procédure a connu un véritable engouement dès 2001, date de son lancement, les logements sont réalisés par l'Agence d'Amélioration et de Développement du Logement. C'est ainsi que les logements sociaux ont perdu la cote, les Algériens les délaissent leur préférant les logements socio-participatifs ou encore la location-vente. Pour mieux cerner ces nouveaux dispositifs et leurs modalités socio-économique, une mise au point s'impose.

Le logement socio-participatif

Ce type de programme mis en place en Algérie fait appel à la participation financière du demandeur de logement. Ce dernier peut s'y inscrire s'il remplit les conditions d'accès à "l'aide à l'accession à la propriété" allouée par la Caisse Nationale du Logement soit : un revenu inférieur ou égal à cinquante mille Dinars (50.000 DA), un prix du logement inférieur à Deux millions de Dinars (2.000.000 DA) et ne pas être bénéficiaire d'un logement en toute propriété. Cette aide non remboursable, octroyée par l'Etat en complément d'un financement mobilisé par les bénéficiaires sous forme d'apport personnel et/ou de crédit, est fixée en fonction du revenu du bénéficiaire augmenté de celui de son conjoint, elle peut aller de 400.000 jusqu'à 500.000 DA soit un revenu mensuel inférieur ou égal à cinq fois le Salaire National Minimum Garantie (SNMG est l'équivalent du SMIC), ce dernier étant actuellement fixé à 12.000 DA/mois (tableau.1).

Catégorie	Revenus	Montant de l'aide
1	Revenus \leq 2,5 SNMG	500 000 DA
2	2,5 SNMG < Revenus \leq 4 SNMG	450 000 DA
3	4 SNMG < Revenus \leq 5 SNMG	400 000 DA

Tableau 1 : Les aides allouées par la Caisse Nationale du Logement suivant les niveaux de revenus. Source : CNL, 2007

L'Etat consent d'autres avantages, sous forme d'aides indirectes. Il s'agit d'un abattement de 80% sur la valeur des terrains domaniaux reconnus nécessaires pour servir à la réalisation de programmes de logements sociaux participatifs (arrêté interministériel du 05 avril 2003), d'une part. D'une exonération de l'IRG applicables sur les bénéfices tirés des activités de réalisation des programmes de logements répondant aux conditions réglementaires en termes de coût de cession et de surface du logement (arrêté interministériel du 08 mars 2006), et d'une exonération du paiement des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité, d'autre part. En contrepartie des aides octroyées par l'Etat, ce segment d'offres est réservé aux ménages dits à revenus intermédiaires lesquels ne sont pas susceptibles de bénéficier de logements sociaux locatifs en raison de leur revenu moyen mais qui, en même temps, ne leur permet pas de mobiliser, y compris à travers un crédit bancaire, les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses d'acquisition d'un logement promotionnel à caractère commercial.

Le logement type location-vente

Consentie aux souscripteurs dont le niveau de revenus n'excède pas cinq fois le SNMG, qui ne possèdent pas en toute propriété un bien à usage d'habitation et ne bénéficient d'aucune aide financière de l'Etat, la location-vente élargit l'éventail de l'offre à la résidence ou à l'appartement de bon standing. Les logements location-vente étant réalisés sur le budget de l'Etat ou des collectivités locales suivant des normes de surface et de confort préalablement déterminées, leur prix est fixé sur la base du coût final de la construction en intégrant les dépenses d'acquisition du terrain ainsi que les frais de gestion technique et administrative calculés sur la période précédant le transfert de propriété, ce dernier n'étant effectué qu'au terme du paiement de la totalité du prix de vente, conformément aux dispositions législatives et réglementaires prévues. Selon l'article 7 du décret exécutif n° 01-105 du 23 Avril 2001 fixant les conditions et modalités d'acquisition de logements location-vente : "Tout postulant à l'acquisition d'un logement dans le cadre de la location-vente doit s'acquitter d'un apport initial de 25% minimum du prix du logement". Le souscripteur procède au paiement des 10% du montant global du logement (soit une marge de 12.000 à 40.000 DA), au titre d'une option ferme d'acquisition, et au paiement des 15% (entre 200.000 à 300.000 DA), une fois le logement achevé. Un notaire lui fait ensuite signer un contrat dans lequel il s'engage à payer une mensualité sur vingt ans. De ce fait, que l'on évoque le logement socio-participatif ou encore la location-vente, la mise en place de ces stratégies de participation, sur lesquelles se fondent de nombreuses attentes, justifierait l'encouragement des mécanismes de concertation, d'association et

d'implication qu'elle suppose. Mais qu'en est-il de leur réalisation ?

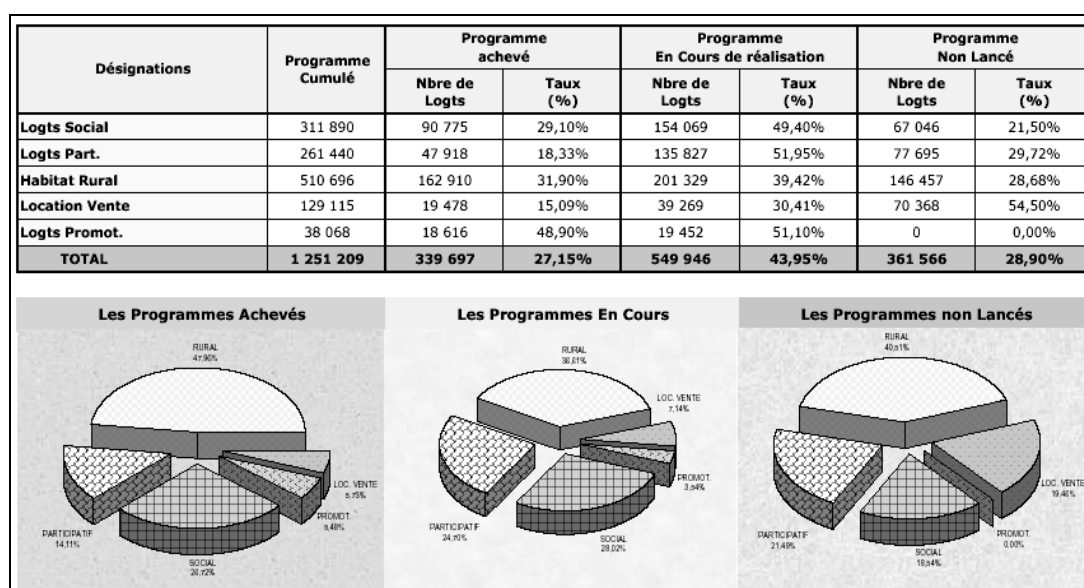


Figure 2 : Etat d'exécution des programmes d'habitat. Source : MHU, 2007

Selon le Ministre des Finances, la centaine d'entreprises publiques n'étaient pas à même de participer massivement au programme. Le gouvernement a donc délibérément pris la position de faire intervenir des opérateurs étrangers, tels que la China State Construction & Engineering Corporation présente depuis 2001 pour construire des logements location-vente dans le grand Alger ou encore Constantine ; la main-d'oeuvre qualifiée pour la réalisation de ces tours d'habitation faisant cruellement défaut. Autre problème soulevé : la disponibilité des matériaux de construction. Si la production locale est assez importante pour la brique, elle est en revanche insuffisante pour le bois, le ciment ou l'acier. L'irrégularité des approvisionnements a entraîné le retard de nombreux chantiers, d'où une baisse des livraisons de logements. On dénombrait en 2007, 47.918 logements socio-participatifs et 19.478 logements location-vente achevés (figure.2). Au 31 mars 2008, le bilan de logements toutes catégories confondues établi par le MHU faisait ressortir 460.000 logements attribués et 544.000 autres en cours de réalisation à des taux d'avancement variant de 10 à 70%. Les retards accumulés n'inquiètent pas toutefois le ministre de l'habitat qui affirme que tous les chantiers ont dépassé la période longue et contraignante des procédures administratives.

Si le territoire est une composition qui résulte des stratégies des acteurs, il n'en demeure pas moins un espace socialement construit. Dans le contexte actuel, le logement a cristallisé des enjeux et s'est instauré en tant que base d'une projection vers le futur. Devenu l'objet d'action d'une multiplicité d'acteurs et le sujet des différentes stratégies, il est considéré sous l'angle de sa matérialité et des lois qui la régissent. Or, le logement n'est pas seulement une donnée matérielle, modélisable. Il est construit par les pratiques et les représentations des individus. Ce lieu privilégié à partir duquel nous nous représentons, nous construisons notre cadre de vie, indique les codes de la société dans laquelle nous nous inscrivons. Par l'intimité qu'il préserve, ou par la promiscuité qu'il favorise, le logement exprime une conception particulière. L'agencement de ses espaces et la nature de son mobilier traduisent une façon d'être, une culture, des usages, un ordre particulier. Le choix des volumes, des formes et des matériaux qui le composent, sa distribution et son orientation, sa décoration illustrent toute une palette de valeurs qui caractérisent la diversité des organisations sociales.

D'où l'importance de l'individu, de la subjectivité, des représentations, dans l'analyse du logement.

LE LOGEMENT, FORME ELEMENTAIRE DU TERRITOIRE

Chaque année des milliers de logements sont mis en chantier. Il était, cependant, difficile d'échapper à une architecture répétitive compte tenu de la rigueur du système économique de la construction et de l'impératif de la préfabrication, d'où un constat d'uniformisation. Certes, le territoire est soumis à une motivation quantitative très importante mais suite à une standardisation excessive, les espaces résidentiels réalisés se sont avérés inadaptés aux demandes et aspirations de leurs occupants. Pour ces derniers, les images évoquées par leur domicile et leurs immeubles sont indissociables des processus

identitaires, des modifications ont donc été entreprises par les attributaires que ce soit au niveau de la distribution interne du logement ou dans la composition et le traitement des façades. Le parc résidentiel laisse apparaître d'évidentes difficultés d'entretien avec de multiples dégradations. Plus encore que la situation dans laquelle se trouvent ces espaces, c'est leur dynamique d'évolution qui préoccupe. Les quartiers actuels renvoient aux projets en cours une image négative de leur futur avec un enjeu émergent : l'adaptation des modes de gestion urbaine à une communauté nouvelle dont les manifestations sont en perpétuelle évolution.

Par ailleurs, pour les habitants, se loger est nécessaire, mais non suffisant. Autour du logement, ils s'attendent à trouver un quartier, avec sa vie et ses échanges, des services, de l'animation. Les plans d'aménagement présentaient des tracés clairs qui laissaient supposer que la réalisation allait l'être tout autant. Les urbanistes ayant pensé qu'une qualité de vie satisfaisante s'obtenait grâce à une forte densité, seule capable de garantir services, transports et animation de quartier. Or, le caractère d'urgence que revêtent les opérations d'habitat et les difficultés particulières de réalisation, priment constamment sur la prise en considération des disparités sociales et des modes de vie. D'où la présence d'individus regroupés en association ayant pour objectif de valoriser l'identité des quartiers, d'y améliorer les conditions de vie et d'y favoriser le bien-être des nouveaux arrivants. Bien qu'ils ne jouissent pas d'une puissance suffisante pour être intégrés aux décisions, ils veulent mettre les propos des dirigeants en corrélation avec leurs actes pour répondre aux attentes sociales et ont entrepris de défendre leurs exigences. Toutes les requêtes concernant la valorisation du cadre déjà bâti sont adressées au Directeur d'Urbanisme et de Construction : des volumes trop linéaires d'une proximité immédiate se laissent difficilement approprier, trop de discontinuités et de creux subsistent laissant un goût d'inachevé, sans oublier l'absence de gestion des espaces collectifs. Quant aux réseaux et viabilisation, les doléances sont adressées au Directeur du Logement et des Equipements Publics. S'ils tardent à recevoir une réponse, ils s'adressent alors au Wali.

La bonne gestion des ressources matérielles et humaines et des relations qui les lient, se traduit aujourd'hui pour les acteurs politiques et économiques par la recherche d'un consensus large et efficace. Or, pour exercer une démocratie participative, il faut que les autorités locales acceptent d'aborder "les sujets qui fâchent". Ce qui implique d'aller au-delà de la simple information de la population et de parvenir à établir un véritable partenariat avec les habitants. Les institutions devraient donc s'engager de plus en plus clairement à maintenir un dialogue ouvert avec la société civile au travers de ses structures représentatives. Cet engagement s'inscrirait dans un contexte politique prédisposé à s'approprier et à multiplier les moyens normatifs proposés aux citoyens pour faire connaître et échanger publiquement leurs opinions sur tous les domaines d'action collective. En effet, le travail de gestion dépasse la seule création de biens immobiliers ou même leur gérance une fois ces derniers réalisés et englobe tous les problèmes relatifs aux terrains, aux questions financières et au groupement du personnel nécessaire au fonctionnement des services de toutes sortes, mais encore et surtout la satisfaction des besoins sociaux des habitants. Comment ces politiques publiques affectent-elles alors le développement socio-économique du territoire ?

IMPACT DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, CAS DE LA VILLE NOUVELLE ALI MENDJELI DE CONSTANTINE

Construite avec l'intention de réduire la congestion du centre-ville, comme une alternative au développement des franges urbaines, et comme un instrument d'un développement régional équilibré, la ville nouvelle Ali Mendjeli, en cours de réalisation à 15 kilomètres de Constantine, est un exemple d'urbanisme volontaire. Cette ville nouvelle concentre 17.165 logements sociaux (12.260 achevés), 10.909 logements socio-participatifs (1190 achevés) et 7400 logements location-vente dont 1556 sont achevés. A ce titre, nous l'avons pris comme un exemple représentatif des politiques publiques utilisées à l'échelle nationale en matière d'habitat.

En effet, avec un ambitieux programme de logements (plus de 50.000), différents équipements, un important programme d'infrastructure et une zone d'activités multiples, le rayonnement de la ville nouvelle s'étendra à toute la région.

Rapport au logement et à l'habitat

L'analyse du contenu de nos enquêtes et de nos entretiens indique que les représentations des lieux de vie et des espaces résidentiels de nos interlocuteurs, celles de l'action qu'il convient d'y mener dépendent étroitement de leur expérience à la fois personnelle, sociale et spatiale. En ville nouvelle, nul ne conteste que les bénéficiaires se sont réjouis, dans un premier temps, de leurs logements. Ce n'est qu'ensuite qu'ils ont dénoncé les problèmes de mauvaises finitions, d'étanchéité et d'assainissement défectueux. Dans notre enquête, 66,7% des enquêtés étaient locataires et 33,3% propriétaires de leur logement mais

seuls 25% d'entre eux le trouvent désagréable, par contre 40% le trouvent étroit (figure.3). Quant aux problèmes techniques relatifs au logement, 83% des enquêtés n'ont pas de problèmes d'alimentation en eau potable, 87% n'ont pas de problèmes d'électricité ou de gaz et 81% pas de problèmes d'étanchéité. Par contre pour ce qui des finitions, 57% des enquêtés estiment que la qualité des finitions laisse à désirer, ce qui a nécessité quelques travaux à leur frais. Ceci reflète l'état d'urgence des opérations de constructions et d'attribution des logements. Cela dit, l'appréciation de l'habitat ne peut être associée à la seule attribution d'un logement et à la seule logique de son marché, sauf à accepter une réduction de sa complexité.

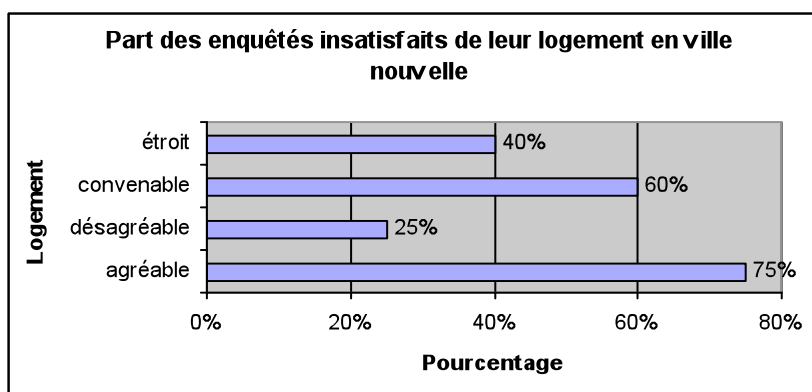


Figure 3 : Part des enquêtés insatisfaits de leur logement

La ville nouvelle actuelle apparaît comme un territoire hétérogène, marqué par l'incohérence et l'incohésion, tant spatialement que socialement. En effet, l'homogénéité bâtie se traduit par des blocs quasi-identiques signalant paradoxalement qui habite là et pourquoi et dévoilant l'hétérogénéité des groupes sociaux. Les modalités du transfert résidentiel interfèrent sur l'élaboration du système territorial qui se constitue en partie en fonction du quartier de provenance. Les habitants parlent d'ailleurs, avec une relative éloquence de leur ancien quartier qui dessine pour eux l'image la plus représentative de leur espace de vie. Avec 67% d'enquêtés regrettant leur ancien quartier, le centre-ville de Constantine avec son histoire et ses symboles, apparaît comme le territoire de référence, de l'identité, des représentations et des pratiques ; un territoire constamment mis en interactions avec l'espace dorénavant habité, également représenté et vécu, à savoir la ville nouvelle. Mais, les interactions entre espaces de provenance et de résidence ne permettent pas de parler de deux territoires distincts : d'une part, dans le temps, étant donné que l'un correspond au passé, révolu, et l'autre au présent et à l'avenir, et d'autre part, dans l'espace, vu qu'ils renferment chacun des représentations et des pratiques spatialement déterminées. Ce processus de construction du système territorial mérite d'être nuancé. Ce que nous observons c'est une expérimentation, un apprentissage, toujours en cours, d'une ville nouvelle qui s'édifie à partir des représentations des habitants, ce qui implique de nouvelles normes auxquelles il faut s'ajuster, de nouvelles attitudes à adopter.

Rapport à l'environnement urbain

La vie résidentielle, le travail, les achats, les loisirs et les activités s'effectuent désormais en des lieux séparés, au sein d'agglomérations toujours plus vastes. Si cette image vaut également pour la ville nouvelle, les familles plus actives se dispersent dans la journée entre différents lieux, le changement résidentiel ayant impliqué la mise en œuvre de nouvelles pratiques. De la recension des grandes catégories de déplacements, il ressort que les lieux fréquentés correspondent souvent au quartier de l'enfance, les retours sont dus à la présence de parents qui y sont demeurés (63% des enquêtés). Pour beaucoup, ces mêmes espaces sont ceux où s'est déroulée la vie adulte et où se localisent le lieu et les relations de travail (40,7% des enquêtés travaillent toujours à Constantine). Cela dit, on enregistre 51,9% d'enquêtés qui travaillent en ville nouvelle, 42,9% d'entre eux ayant déplacés leur travail vers leur lieu de résidence. Il apparaît ainsi que les lieux pratiqués dessinent une aire souvent très restreinte et bien bornée, tandis que les autres espaces urbains sont contournés et non fréquentés. En effet, les attitudes, comportements et valeurs des hommes et des entreprises vis-à-vis de l'espace dépendent de nombreux facteurs, parmi lesquels les formes urbaines, le temps libre et le pouvoir d'achat, et donc la rentabilité.

On a cru la ville nouvelle à l'abri des problèmes communs aux villes traditionnelles, il n'en est rien. Au-delà du nombre total d'habitants, c'est le pouvoir d'achat des populations qui sont venues qui peut être contestable. Les projections initiales étaient faites dans une atmosphère de développement démographique et le niveau de richesse de la population n'est pas toujours celui souhaité, avec les conséquences multiples que cela peut entraîner. Garantissant à tous, le droit à un logement avec de meilleures conditions de vie, la ville nouvelle laisse apparaître des fragilités. On y observe d'inévitables transformations ou évolutions avec des unités de voisinage conjuguant difficultés économiques, accroissement des différences sociales et des modes de vie. Le projet d'une ville nouvelle ne peut donc se concevoir en dehors de son contexte et doit se définir en fonction des situations existantes, des besoins, de la volonté des acteurs locaux et de leurs prérogatives, car c'est d'abord une ville qui répond aux besoins du présent. Désormais, et au-delà de son apparence, que chacun peut apprécier à sa manière, elle renferme la capacité de se renouveler sur elle-même, en s'appuyant sur sa dynamique interne, faite de tensions, comme toute dynamique. Joignons-nous à André BRUSTON pour dire que *"ce n'est pas le neuf qui importe, mais sa capacité d'avenir"*.

CONCLUSION

Les opinions sur les politiques publiques se montrent rarement sereines. La réflexion même pousse au jugement critique, à la définition du pour ou du contre, à une prise de position envers ces grands projets et le défi qu'ils ont relevé. Rappelons que la participation des acteurs sociaux à la prise de décision est nécessaire à l'efficacité d'une telle démarche. Certes l'espace urbain, en raison de la complexité et du coût de son fonctionnement, pose de plus en plus un considérable problème de conciliation entre intérêt général et liberté individuelle sans laquelle il n'y a pas d'initiative, de démocratie et de progrès. Mais il doit y avoir dans l'aménagement, le fonctionnement et la gestion du territoire, une harmonisation entre les nécessités de la vie collective qui imposent des contraintes, des coûts élevés, et les préférences des individus en matière de logement, de modes de vie et de choix esthétiques. Le développement territorial doit donc faire appel à des outils d'aide à la concertation, à la mobilisation et à la coopération entre acteurs, pour éviter de fabriquer une ville pour des habitants qui n'en voudraient pas et qui n'y seraient pas heureux. La valorisation territoriale repose sur la production d'équipements et l'agencement d'un environnement institutionnel dans une optique d'amélioration de la connectivité et de l'accessibilité du territoire, sur un aménagement de l'espace favorisant l'accueil des entreprises, créant une dynamique culturelle et forgeant une image, tout en instaurant un cadre de vie agréable pour les résidents et les usagers. A ces derniers de s'informer, de participer, de prendre conscience des problèmes et des difficultés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Di Méo G. (1998) : Géographie sociale et territoire. – Paris : Nathan.

Di Méo G. & P. Buléon (2005) : L'espace social, lecture géographique des sociétés. – Paris : Armand Colin.

Jean Y. & C. Calenge (éds) (2002) : Lire les territoires. – Tours : MSH.

Makhloufi L. (2007) : Identity in Transition : Residential Spaces Undergoing Profound Conceptual Change - Case of : Ali Mendjeli new town. – In : Al-Qawasmi, J. & A. Mahmoud & A. Djerbi (éds) : Regional Architecture and Identity in the Age of Globalization, Vol. 1, CSAAR, Amman : 271-284.

Veschambre V. & F. Ripoll (2002) : Du territoire à l'appropriation de l'espace : vers une articulation de l'idéal et du matériel dans l'analyse des rapports sociaux. – In : Actes du Géopoint : 195-199.

Veschambre V. & F. Ripoll (2005) : L'appropriation de l'espace comme problématique. – In : Norois Journal, 195 : 7-15.

Lilia MAKHLOUFI

lilia_makhloufi@yahoo.fr
Département d'architecture
Université de Jijel
Algérie

HISTOIRES DE SUCRE ET D'ÉNERGIE. LES PROCESSUS DE RE-TERRITORIALISATION ET PATRIMONIALISATION DANS LA VALDICHIANA TOSCANA (AREZZO-ITALIE)

Marina MARENGO

Dipartimento di Teoria e Documentazione delle tradizioni culturali – Università degli Studi di Siena, Arezzo (Italie)

RESUME

Les investissements des institutions locales et régionales dans la reconversion d'une ancienne sucrerie (à Castiglion Fiorentino) en centrale électrique à biomasses ont engendré, dans cette vallée proche de la Val d'Orcia – "patrimoine de l'humanité" selon l'Unesco –, un processus complexe qui englobe nature, culture, société, économie locale et durabilité. Les dynamiques en cours, démarrées de l'idée concrète et partagée de récupérer des postes de travail dans la sucrerie, sont en train de se redéfinir à partir de l'"idée de la vallée" que les différents acteurs véhiculent : une conception institutionnelle plutôt économique, une "vision" de territoire où les traditions et l'ensemble des ressources naturelles et culturelles sont ancrées de la part de l'habitant. Les tensions entre innovation et conservation ont permis à tous les acteurs locaux d'activer un processus de "récupération" patrimoniale centrée sur les paysages - agricole/rural-industriel/urbain-, sur les activités économiques, sur la sociabilité et la participation. A présent, malgré le désaccord persistant d'un comité local (le Comité Valdichiana), l'ensemble des acteurs sont en train de redéfinir leur projet de territoire à partir d'un patrimoine local retrouvé : la "Valdichiana toscana".

MOTS CLES

Reconversion agro-industrielle, redéfinition de l'identité territoriale, patrimoine local, Valdichiana toscana

INTRODUCTION

Les investissements des institutions locales et régionales dans la reconversion d'une ancienne sucrerie (à Castiglion Fiorentino) en centrale électrique à biomasses ont engendré, dans cette vallée proche de la Val d'Orcia – "patrimoine de l'humanité" selon l'Unesco –, un processus complexe qui englobe nature, culture, société, économie locale et durabilité. Les dynamiques en cours, démarrées de l'idée concrète et partagée de récupérer des postes de travail dans la sucrerie, sont en train de se redéfinir à partir de l'"idée de vallée" que les différents acteurs véhiculent : une conception institutionnelle plutôt économique, une "vision" de territoire où les traditions et l'ensemble des ressources naturelles et culturelles sont ancrées de la part de l'habitant. Les tensions entre innovation et conservation ont permis à tous les acteurs locaux d'activer un processus de "récupération" patrimoniale centrée sur les paysages - agricole/rural-industriel/urbain-, sur les activités économiques, sur la sociabilité et la participation. A présent, malgré le désaccord persistant d'un comité local (le Comité Valdichiana), l'ensemble des acteurs sont en train de redéfinir leur projet de territoire à partir d'un patrimoine local retrouvé : la "Valdichiana toscana".

LES CONTEXTES DE REFERENCE

Le contexte scientifique

Cette contribution se situe soit dans les études sur le développement local et la durabilité soit dans le champ des études culturelles. Dans le cadre du développement local, les références dans la géographie italienne sont nombreuses⁷¹ : la tradition ainsi que les compétences acquises permettent de situer au centre des intérêts les recherches sur les lieux, les réseaux et les territoires locaux (DEMATTEIS & GOVERNA, 2005). Les résultats de ce processus géographique ont permis de repenser dans les termes de projet le rapport entre l'environnement et la société : la territorialité se mue en médiation entre les spécificités matérielles et culturelles des lieux ainsi qu'en interactions entre acteurs territoriaux locaux (MAGNAGHI, 2001 ; MARENGO, 2006 ; MARENGO & LACRIMINI, 2006).

⁷¹ Les principales recherches du groupe GRAM-AGEI sur la revalorisation des espaces marginaux (CENCINI, DEMATTEIS & MENEGATTI, 1983) ainsi qu'aux recherches ITATEN, RETURB et SLOT, ce dernier terminé en 2003 (ROSSIGNOLO & SIMONETTA IMARISIO : 2003).

Dans le domaine spécifique de l'agriculture et des politiques agricoles⁷², les recherches conduites en Italie ont analysées, dans un premier temps, les paysages ruraux et les espaces agricoles. Au-delà des enjeux politiques et économiques toujours présents, la nouvelle P.A.C. (Politique Agricole Communautaire), la redécouverte de la valeur patrimoniale du territoire a conduit à une complexification des approches de recherche ainsi que poussé les chercheurs à s'intéresser :

- des ressources environnementales locales,
- des techniques endogènes adoptées pour l'exploitation durable des territoires,
- des racines culturelles qui animent et alimentent les traditions locales.

Le contexte normatif italien et européen

Les spécificités et les typicités des productions agricoles, unies à la valeur patrimoniale des paysages ruraux, constituent aujourd'hui deux facteurs incontournables du développement local (BRYANT & GRILLOTTI DE GIACOMO, 2007). Cette redécouverte, tout en constituant une pierre angulaire de la nouvelle PAC, n'est pas la seule motivation concernant les régulations agricoles communautaires. Les filières agricoles *no-food* ont dernièrement acquis de plus en plus de poids dans les médias et parmi les citoyens : la production de biocarburants et de bioénergie, c'est-à-dire l'utilisation de biomasses agricoles pour la production d'énergie, est en train -encore une fois- de "bousculer" le paysage, l'économie et la culture de territoires dont les "vocations" agricoles étaient définies parfois depuis des siècles. La crise énergétique actuelle a, de surcroît, renforcé la perspective de la diffusion des cultures énergétiques (à l'exception de la betterave à sucre) à utiliser comme matière première dans les processus de transformation industrielle pour la production d'énergie renouvelable (électricité, chaleur ou biocombustibles) (APAT, 2006 ; COLLECTIF, 2007).

Le processus en cours se greffe à son tour, et cela à un niveau européen, sur le choix politique voué à la réduction de la production de la betterave à sucre (réf. : Bibliographie)⁷³. La fermeture ou la forte réduction de l'activité de nombreuses sucreries en Italie a donc posé la question de leur reconversion (BARBINI, 2004)⁷⁴. Le contexte énergétique mondial actuel oriente les territoires concernés à une transformation des sucreries en centrales thermiques à biomasses (GOVI, 2006). Les normes européennes et italiennes, soit agricoles -cultures *no-food*-, soit énergétiques - typologie de centrales, approvisionnement en biomasses-, sont en train de se définir, même si le débat et les contradictions qui émergent ralentissent les procédures régulatrices (EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY, 2006 ; FORCONI, 2006).

Au niveau local, les territoires investis par la double reconversion agricole et industrielle se situent, à leur tour, au centre de profonds changements socio-économiques et culturels sans oublier les changements liés au paysage et au territoire. L'utilisation des ressources énergétiques renouvelables, en particulier de biomasses agricoles, présente des avantages économiques et environnementaux, mais aussi un certain nombre de désavantages dont la portée n'est pas encore si définie, tout comme la compétition entre bioénergie et alimentation ou bien l'impact sur le paysage rural (JENSEN, 2003 ; RAGAZZONI & REAGAZZI, 2006).

LE CONTEXTE TERRITORIAL LOCAL : LA "VALDICHIANA TOSCANA"⁷⁵

Le "façonnage" identitaire et agricole de la vallée remonte au XVI siècle, "la Valdichiana, après l'assainissement hydraulique, réalisé au cours d'un très longue période -entre le XVI et le XIX siècle- s'est transformée en grenier d'Étrurie, en donnant une puissante impulsion à toute la région" (BIAGIANTI, 2007c : 347). La transformation pluriséculaire de la Valdichiana de zone marécageuse en terrain agricole a été soutenue par une longue action d'assainissement (BIAGIANTI, 1994 & 2007a). Ce changement radical du territoire, un vaste e long lac selon les aquarelles de Léonard de Vinci, a donné naissance à un paysage né d'«un dessin conçu selon critères et schémas prédéterminés» (Bolletti, 2007 : 279).

La vocation sucrière de la vallée ainsi que la transformation de la production agricole de la région remontent à la dernière partie du XIXe siècle : la sucrerie de Cesa -au centre de la Valdichiana- avait été ouverte dans le but de traiter la production locale de betteraves. Cet établissement, bâti en bois, fut détruit

⁷² Depuis les années 1980 existe en Italie le groupe GEOAGRI-LANDITALY qui regroupe la plupart des géographes italiens intéressés à la géographie de l'agriculture (Grillotti De Giacomo : 1996 ; Bryant & Grillotti De Giacomo : 2007).

⁷³ Union Européenne : IP/05/1473 ; Italie : R.I. n. 81/2006.

⁷⁴ Italie : Plan de reconversion de la production 31/1/2007.

⁷⁵ La Valdichiana est partagée entre deux régions: la Toscane et l'Ombrie ; la plupart du territoire est toutefois compris en Toscane (provinces d'Arezzo et Siena).

par un incendie à la fin du siècle. Au cours des premières décennies du siècle suivant, les tentatives de reconstruire une sucrerie ne donnèrent pas de résultats. Ce ne sera qu'à la moitié du XXe siècle qu'une grande sucrerie, le Zuccherificio Castiglionesse, verra le jour dans la commune de Castiglion Fiorentino. Cette dernière a représenté la principale activité industrielle du territoire jusqu'à la fin du siècle passé.

L'identité territoriale locale des derniers 150 ans a donc été définie à partir de la "vocation" sucrière de la vallée. Les nombreuses crises agricoles du XXe siècle, à partir de la fin du système du métayage (BIAGIANTI, 2004), les reconversions/diversifications des cultures, la mécanisation de l'agriculture ont successivement contribué à modifier l'identité du territoire considéré, en diversifiant progressivement les productions : à côté des céréales et de la betterave apparaissent les primeurs, les arbres fruitiers, les cultures biologiques (BIAGIANTI, 2007c). Cependant le contexte éminemment agricole n'a pas empêché le développement du secondaire (petite et moyenne entreprise) et le tertiaire. L'économie locale a ensuite pu bénéficier d'un puissant essor dans l'agro-tourisme ainsi que dans le tourisme culturel : la ville de Cortona ainsi que les proche Montepulciano, Pienza et le Val d'Orcia ont donné une forte contribution à cet essor (LODA, 1994 ; TELLESCHI, 1996 ; DE GIACOMO, 2008). Ce dernier phénomène ont permis à la population locale de se réapproprier de leurs racines culturelles et territoriales, tout en tissant de fortes relations entre culture, société et économie (ALPINI, 2007).

LE CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE ACTUEL

La crise de la filière du sucre

Depuis au moins une dizaine d'années, les politiques agricoles communautaires ont conduit certains pays membres à de fortes réductions dans la production de betterave à sucre et, par conséquent, de sucre blanc (PACCIANI et al., 1998 ; BIASCO, 2005). La fermeture du "Zuccherificio Castiglionesse", bien prévisible depuis des années à cause de la crise de la filière agricole et des choix européens, a plongé la commune en objet ainsi que la partie d'acteurs sociaux locaux évoluant dans le secteur primaire, dans une crise profonde (BARBINI, 2004). Le parcours vers la reconversion industrielle et agricole de la région a donc été un passage obligé, bien que dans les choix des édiles tout comme dans les volontés exprimées par les acteurs territoriaux les plus disparates, ce processus de changement en acte ne puisse pas se définir de linéaire. Si la Région Toscane, par la voix de la directrice de l'Agriculture soutient que : "La signature de l'accord ratifie la transformation d'un événement négatif et auquel nous ne pouvons pas être favorables – la réforme de la part de l'UE de l'OCM sucre– en opportunité pour le territoire ainsi que pour les agriculteurs. Nous n'avons signé qu'après une longue négociation qui nous a conduit à de résultats précieux en regard de la durabilité environnementale du projet [etc.] ainsi que de réaffirmer un principe incontournable selon la Région : le rapport indissoluble entre centrale thermique et filière agricole locale [etc.]" (GREENREPORT.IT, 11-12-2007). A ce propos, l' "accord prévoit la fonctionnement de la centrale à partir de matières premières locales : cela permettra d'offrir des opportunités aux exploitations agricoles ayant dû renoncer à la betterave à sucre (7.000 ha dans la vallée) ainsi qu'aux autres exploitations agricoles et forestières. L'accord de reconversion productive signé inclut aussi les ententes avec la filière agricole concernant les biomasses à fournir à la centrale thermique" (GREENREPORT.IT, 11-12-2007).

Vers le couplage *food* et *no-food* dans l'agriculture de la Valdichiana

Dans les choix politiques tout comme dans les territoires locaux, la reconversion agricole et l'agriculture *no-food* se marient à la création d'usines pour la production d'énergie à partir de biomasses, ou bien avec la reconversion d'anciennes sucreries. La commune de Castiglion Fiorentino et la Valdichiana toscane, liées depuis au moins deux siècles à la culture de la betterave et à la production de sucre, constituent un cas d'étude exemplaire car :

- les dynamiques politiques, sociales, industrielles et agricoles des dernières années ont été orientées à la reconversion en centrale à biomasses de l'ancienne sucrerie ;
- la reconversion agricole d'une partie de la vallée ainsi que des territoires limitrophes sont intéressés à la reconversion, selon le principe de la traçabilité des productions agricoles *no-food* (REGIONE TOSCANA, 9/11/2007).
- L'accord de reconversion prévoit la réalisation d'une chaudière alimentée à biomasses capable de développer une puissance de 1 mégawatt thermiques ainsi que de 7 mégawatts électriques, d'un moteur à huile végétale de tournesol avec une puissance de 11 mégawatts électriques. Dans la vallée a aussi été prévu un parc photovoltaïque de 2 mégawatts électriques (REGIONE TOSCANA, 10/12/2007).

OPPORTUNITES ET CRAINTES DE LA RECONVERSION AGRO-INDUSTRIELLE EN COURS

Le processus de changement local en cours, bien que non linéaire -caractérisé par de attitudes de fermeture aux propositions endogène et exogènes au territoire ou bien par des ouvertures imprévues liées à des processus participatifs fortement conditionnés par l'influence de Comités d'acteurs locaux- depuis 2007 s'est transformé de projet en réalité caractérisée par la définition d'une véritable stratégie territoriale. Les choix des édiles locaux et régionaux ont permis la définition d'accords et de protocoles à même d'accompagner le tissu socio-économique et culturel de Castiglion fiorentino et de la Valdichiana toscane dans ce parcours.

Les opportunités

D'un point de vue des ouvertures aux nouveaux processus locaux, les accords de reconversion offrent des opportunités dans plusieurs domaines :

- récupération/création de postes de travail concernant les anciens ouvriers de la sucrerie (40 postes de travail dans la centrale thermique ainsi que 35 dans les nouvelles activités liés à la centrale) ;
- création d'occupation dans le cadre de la gestion du parc photovoltaïque prévu par les accords ;
- création d'occupation dans le cadre de la réhabilitation de la zone humide -ensemble de petits bassins lacustres créés par le Zuccherificio Castiglionesse et utilisés dans le cadre des opérations de traitement de la betterave à sucre- limitrophes à l'ancienne sucrerie ;
- nouvelles opportunités de diversification des cultures pour les exploitations agricoles situées dans un rayon de 70 km de la centrale thermique. Il s'agit d'une reconversion totale pour les agriculteurs ayant du abandonner la culture de la betterave –selon les directives européennes et italiennes-, mais d'une opportunités pour les exploitants voulant s'insérer dans la filière agricole *no-food*, tout en gardant, du moins en partie, leurs spécialisations culturelles précédentes ;
- définition d'un système local agro-énergétique qui pourrait relancer l'ensemble des secteurs économiques de la vallée ;
- activation d'un processus profond de redéfinition de l'identité territoriale locale qui pourra favoriser la mise en valeur des spécificités environnementales et culturelles de la région ;
- création à Castiglion fiorentino d'un centre de recherche sur les agro-bioénergies : cela permettrait à ce bourg de développer une fonction novatrice et de récupérer une tradition éducative (collèges et pensionnats) très affaiblie au cours des derniers lustres, ainsi que de se "greffer" aux circuits universitaires nationaux et internationaux.

Les craintes

Du point de vue des réactions de fermeture ou des attitudes critiques envers le projet de reconversion agro-industrielle, les argumentations les plus fréquentes sont :

- risque de perte ou fragilisation du patrimoine territorial et culturel. Cette sensibilisation est en partie due à la proximité géographique de la Val d'Orcia, patrimoine de l'Unesco. La Valdichiana actuelle est le résultat de plusieurs siècles de travaux d'assainissement ainsi que d'application de techniques originales dans ce domaine. Elle possède aussi des spécificités territoriales héritées du système de métayage. Les patrimoines naturel, social et culturel locaux actuels sont le résultat de ces processus historiques. L'activation d'un nouveau processus risquant de mettre en cause –voire d'effacer ou fragiliser– le *statu quo*, engendre les réactions de fermeture ou de nette opposition d'une partie des acteurs sociaux locaux ;
- bouleversement total dans le secteur primaire local qui pourrait fragiliser l'agriculture locale centrée sur la petite et moyenne exploitation dont 7.000 ha anciennement cultivés à betterave à sucre. L'introduction d'une monoculture oléagineuse (surtout tournesol dont 20.000 ha prévus par les Accords) ainsi que l'augmentation de terrains transformés en peupleraies – les deux dans le but d'alimenter la centrale thermique en huiles végétales et biomasses- provoqueraient :
 - une radicale mutation du paysage local ;
 - une dépendance des agriculteurs vis-à-vis de la centrale thermique : "Il s'agit d'une politique énergétique qui se répercute lourdement sur l'actuelle organisation économique du territoire,

sur son équilibre environnemental ainsi que sur le paysage, puisque avec un seul acquéreur des produits [la centrale thermique] toute condition de libre marché manquerait : l'imposition des prix serait possible ainsi que la concurrence de produits venant du Tiers monde" (SIGNORINI & CARACCILO : 20-12-2007).

- risques d'appauvrissement des réserves d'eau, de plus en plus utilisées pour l'irrigation des cultures oléagineuses : Ces cultures ainsi que les peupliers "[etc.] demandent en tout cas de grandes quantités d'eau et sont destinées à produire un puissant impact paysager-environnemental dans un territoire très humanisés depuis des siècles, lié avant tout au système de métayage et caractérisé par l'équilibre acquis et consolidé par la vallée d'après de travaux séculaires d'assainissement. Cet équilibre est à sauvegarder et protéger en tant que caractère identitaire de ce territoire qui voit, à côté de la céréaliculture traditionnelle, de plus en plus de cultures biologiques, maraîchères, fruitières ainsi que pépinières [etc.] Ce panorama préoccupe tous ceux qui tiennent à la santé des habitants, au futur de la Valdichiana, mais aussi à son passé, sa longue, plurimillénaire histoire. Une histoire qui s'est définie par les luttes contre les marécages, les assainissements [etc.] qui ont permis à la vallée, jusqu'à la dernière partie du siècle dernier, le développement d'une agriculture fertile centrée sur un rapport équilibré entre l'homme et la nature" (BIAGIANTI, 2007b : 356-357).
- risque d'ultérieure pollution des nappes phréatiques à cause des fertilisants et pesticides nécessaires aux cultures oléagineuse ;
- perte de la biodiversité locale due à l'abandon de la part des agriculteurs de certaines espèces végétales typiques de la Valdichiana toscana (FORCONI, 2006).

CONCLUSIONS

Les considérations de cette présentation sont préliminaires à une étude centrée sur la recherche *in progress* et en profondeur du processus de redéfinition de l'identité territoriale locale, à partir de l'identité historique centrée sur la vocation sucrière de la région. Il s'agit d'un changement agro-industriel complexe, lié soit à la reconversion en centrale à biomasses de l'ancienne sucrerie soit à l'ensemble de la filière agricole *food* et *no-food* de la Valdichiana toscane ainsi que des vallées limitrophes. Ce processus comporte un changement culturel aussi profond que les changements territoriaux : une métamorphose qui oblige l'ensemble des acteurs sociaux locaux à métaboliser progressivement les innovations prévues en laissant de nombreuses perspectives ouvertes. Les doutes, tout comme les mises en discussions de la part de groupes d'acteurs locaux concernant les choix des édiles locaux, fournissent une indice claire de la profondeur des processus en cours, à même transformer dans toutes ses composantes la Valdichiana toscana ainsi que son identité.

REFERENCES

A.P.A.T. (2006) : Atti del Convegno "Colture a scopo energetico e ambiente". – Rome (sous presse).

Alpini G. (2007) : Processi socio-culturali dell'appartenenza in Valdichiana. – In : Biagianti I. (éd.), La Valdichiana dai primordi al Terzo Millennio. Storia ragionata di un territorio, Multimedia, Cortona (Ar) : 331-345.

Barbini T. (2004) : Il settore bieticolo-saccarifero. – In : Toscana : problemi e prospettive. – In : Comunicazione alla Giunta regionale dell'Assessore all'agricoltura, foreste, caccia e pesca. – Florence, Région Toscane (ronéo).

Biagianti I. (1990) : Agricoltura e bonifiche in Valdichiana (secoli XVI-XIX). – Florence : Centro Editoriale toscano.

Biagianti I. (1994) : Bonifica e paesaggio agrario nel territorio della Valdichiana. – In : Collectif : Chianina razza "suprema". – Poligraf, Città di Castello.

Biagianti I. (2004) : Dinamiche sociali nella Valdichiana delle bonifiche : mezzadri e mezzaioli. – In Cardini A. (éd.), Il suono della "lumaca". I mezzadri nel primo Novecento, Manduria-Bari : Lacaïta.

Biagianti I. (2007b) : La bonifica nell'età moderna e l'impianto del sistema a fattoria. – In : Biagianti I. (éd.), La Valdichiana dai primordi al Terzo Millennio. Storia ragionata di un territorio, Multimedia : Cortona (Ar) : 209-224.

- Biagianti I.** (2007c) : Acqua e agricoltura fra passato e futuro : dalla bonifica all'irrigazione. – In : Biagianti, I. (éd.), La Valdichiana dai primordi al Terzo Millennio. Storia ragionata di un territorio, Multimedia : Cortona (Ar) : 347-358.
- Biagianti I.** (éd.) (2007a) : La Valdichiana dai primordi al Terzo Millennio. Storia ragionata di un territorio. – Cortona (Ar), Multimedia.
- Biasco C.** (2005) : Zuccheri, l'Italia trova alleati per "ammorbidire" la riforma dell'UE". – In : Agricoltura, novembre : 15-16.
- Bolletti S.** (2007) : Evoluzione del paesaggio agrario. – In : Biagianti I. (éd.), La Valdichiana dai primordi al Terzo Millennio. Storia ragionata di un territorio, Multimedia : Cortona (Ar) : 279-287.
- Bryant, C. & M.G. Grillotti De Giacomo** (éds) (2007) : Proceedings of the International Colloquium "Quality Agriculture : historical Heritage and environmental Resources for the integrated Development of Territories", Gênes : Brigati : 635-643.
- Cencini C. & Dematteis, G. & B. Menegatti** (éds) (1983) : L'Italia emergente. Indagine geo-demografica sullo sviluppo periferico. – Milan : Franco Angeli.
- Collectif (2004)** : Le colture dedicate ad uso energetico : il progetto Bioenergy farm. – Florence: Quaderno ARSIA.
- Collectif (2007)** : Biomasse agricole e forestali ad uso energetico. – Rome : Agra Editrice.
- Commissione Europea** (2005) : Piano d'azione per la biomassa. – Bruxelles : Comunicazione della Commissione Europea.
- De Giacomo M.R.** (2008) : Dinamiche del turismo in Toscana : risorse, pressioni e strategie di sostenibilità. – Arezzo : Tesi di Master, Facoltà di Lettere di Arezzo-Univ. di Siena.
- Dematteis G. & F. Governa** (éds) (2005) : Territorialità, sviluppo locale, sostenibilità : il modello Slot. – Milan : Franco Angeli.
- Di Pietro G.F.** (2006) : Atlante della Valdichiana. – Florence : Dibatte Editore.
- Enea** (2006) : Le tecnologie per i biocombustibili e i biocarburanti : opportunità e prospettive per l'Italia. – Rome : Dossier ENEA 25/5/06.
- European Environment Agency** (2006) : How much bioenergy can Europe produce without harming the environment. – Bruxelles.
- Forconi V.** (2006) : I nuovi scenari dell'agricoltura : la sfida delle biomasse. – In : Atti del Convegno Apat "Colture a scopo energetico e ambiente. Sostenibilità, diversità e conservazione del territorio. Roma : 5 ottobre 2006 (sous presse).
- Govi D.** (2006) : Dallo zucchero all'agroenergia il passo è breve. – In : Agricoltura, Aprile.
- GreenReport** (2007) : Riconversione a biomasse ex zuccherificio Sadam, De Castro scrive alla Cenni. – In : GreenReport, 11/12/2007 (www.greenreport.it).
- Grillotti Di Giacomo M.G.** (éd.) : Geografia e agricoltura per "sembrare meno e arare meglio". – In : Geotema, 5.
- Grimelli A.** (2006a) : L'agricoltura cambia volto, ed è sempre più no food. – In : Teatro Naturale 3/4-2006 (www.greenreport.it).
- Grimelli A.** (2006b) : L'agricoltura cambia volto, ed è sempre più no-food. – In : Teatro Naturale 3/4-2006 (www.greenreport.it).
- Itabia** (2003) : Le biomasse per l'energia e l'ambiente. – Rome : Rapporto ITABIA.
- Jensen P.** (2003) : Scenario Analysis of Consequences of Renewable Energy Policies for Land Area Requirements for Biomass production. – In : DG CCR/IPTS.
- Loda M.** (1994) : Il turismo rurale extra-alberghiero nella campagna toscana : caratteristiche strutturali e significato economico. – In : Riv. Geogr. Italiana 101 : 151-276.

- Lunati F.** (2005) : Colture energetiche. L'Italia è in ritardo. – In : Agricoltura, Gennaio.
- Magnaghi A.** (2000) : Il progetto locale. – Turin : Bollati Boringhieri.
- Magnaghi A.** (2001) : Una metodologia analitica per la progettazione identitaria del territorio. – In Magnaghi A. (éd.), Rappresentare i luoghi, metodi e tecniche, Florence : Alinea Editrice.
- Marengo M.** (2005) : L'azione riflessiva e partecipativa : la sfida "sul campo" dei ricercatori e degli operatori sociali in ambito locale. – In : Tinacci Mossello M., Capineri C. & F Randelli (éds), Conoscere il mondo : Vespucci e la modernità. – Società di Studi Geografici Collana "Le Memorie", Florence : 497-510.
- Marengo M.** (2006) : La réciprocity créative et durable : les défis des chercheurs et des praticiens sur le terrain urbain. – In Christen-Gueissaz E. & Corajoud G. & Fontaine M. & J.-B. Racine (éds), Recherche-action. Processus d'apprentissage et d'innovation sociale, Paris : L'Harmattan : 78-101.
- Marengo M.** (2006) (éd.) : La dimensione locale. Esperienze multidisciplinari di ricerca e questioni metodologiche. – Roma : Aracne.
- Marengo M.** (2007) : Gli spazi periurbani tra recupero e valorizzazione del paesaggio rurale e delle tradizioni sedimentate e modelli "urbani sostenibili". Il caso della provincia di Arezzo. – In : Persi (éd.), Recondita armonia. Il paesaggio tra progetto e governo del territorio, Istituto Interfacoltà di Geografia – Università degli Studi di Urbino, Urbino : 412-418.
- Marengo M. & P. Lacrimini** (éds) (2006) : Il cambiamento globale : una sfida per la società aretina. La conoscenza, valorizzazione e tutela delle risorse radicate nel territorio quale strumento per (ri)definire una società locale. – Roma : Aracne.
- Masini S. & R. Jovice** (2006) : L'energia del nostro futuro. La seconda vita dell'agricoltura. – Milan : Procom Communication Group.
- Ministero per le Politiche Agricole e Forestali** (1988) : Programma Nazionale Energia Rinnovabile da Biomassa (PNERB). – Rome : Ministero per le Politiche Agricole e Forestali 24 giugno 1988.
- Ministero per le Politiche Agricole e Forestali** (1989) : Programma Nazionale per la Valorizzazione delle Biomasse Agricole e Forestali (PNVBAF). – Rome : Ministero per le Politiche Agricole e Forestali 18 giugno 1989.
- Murdoch J.** (1997) : Inhuman/nonhuman/human : actors-network theory and the prospects for a non dualistic and symmetrical perspective on nature and society. – In : Environment and Planning, 15 : 731-756.
- Pacciani A., Belletti G., Marescotti A. & S. Scaramuzzi** (éds) (1998) : Strutture e dinamiche del sistema agro-industriale per la Toscana. – Florence : Osservatorio Inea per la Toscana – ricerca OAIT (Osservatorio Agro-industriale per la Toscana), Secondo Rapporto.
- Raffestin C.** (2005) : Dalla nostalgia del territorio al desiderio del paesaggio. – Florence : Alinea.
- Ragazzoni A. & D. Reagazzi** (2006) : Gli effetti della riforma della PAC del 2003 per le colture a scopo energetico : prospettive e limiti. – In : Atti del workshop "L'agricoltura per l'energia rinnovabile : i futuri scenari". – Potenza : 23-30.
- Regione Toscana** (2007) : Accordo di Filiera. – 9/11/2007.
- Regione Toscana** (2007) : Accordo di riconversione produttiva. – 10/12/2007.
- Rossignolo C. & C. Simonetta Imarisio** (éds) (2003) : SloT quaderno 3. Una geografia dei luoghi per lo sviluppo locale. – Bologna : Baskerville.
- Signorini & Caracciolo** (2007) : Italia Nostra e Comitato del Paesaggio contro la centrale a biomasse ex Sadam. – In : GreenReport.it - 20-12-2007 (www.greenreport.it).
- Telleschi A.** (1996) : Il turismo verde nella valorizzazione delle aree collinari : l'esempio della Toscana. – In : Geotema, 5 : 63-67.

Marina MARENGO

marengo@unisi.it

Dipartimento di Teoria e

Documentazione delle tradizioni culturali

Facoltà di Lettere di Arezzo- Università

degli Studi di Siena

Viale Cittadini, 33

52100 AREZZO

Italie

LOCAL ENVIRONMENT AS A CONTEXT OF VULNERABILITY OR OPPORTUNITY : ASSESSING HEALTH INEQUALITIES IN THE LISBON METROPOLITAN AREA, PORTUGAL

Helena NOGUEIRA

Institute for Geographical Studies – University of Coimbra (Portugal)

ABSTRACT

Much of the debate on health variations has centred on the detrimental effects of deprivation. However, research has suggested that psychosocial risk factors should also be considered as pathways, linking neighbourhoods to health. Psychosocial and material pathways, traditionally seen as competitive, have been approached from dynamic, integrative viewpoints. This study is based on the Population Health Promotion Model, an integrative approach that considers the interconnections between a broad range of health determinants. Our aim was to investigate the association between environmental disadvantage (considering deprivation and social capital) and self-rated health. We suggest that both deprivation and social capital are factors that determine health: the former as a marker of a broad, structural health determinant and a driver of the latter, understood as a condition of daily life. Individual characteristics and self-rated health, taken from the National Health Survey of 1998/99, were assessed. Composite measures of neighbourhood deprivation and social capital were generated through statistical procedures. Ordered logistic regression was used to examine the relationship between health determinants and health outcome. The results show that social capital and deprivation are significantly associated with self-rating. Moreover, it seems that both fit within the overall picture of inequality. We conclude that working from the premise of the multiple impact of the local environment on health leads to a better understanding of social health determinants. We also conclude that interventions to improve health status must be designed to extend beyond the health care system. Integrative, intersectorial and strategic policies must address planning measures to promote health, reduce poverty and inequality and promote social capital.

KEYWORDS

Health inequalities ; Deprivation ; Social capital ; Portugal ; Logistic regression

INTRODUCTION

Concepts of health and disease have changed over time, moving from a pathogenic to a salutogenic paradigm. For a considerable time, health was considered to be a lack of disease or infirmity but it was defined by the WHO in 1946 as “a state of complete physical, mental and social well-being”. However, making health synonymous with well-being and quality of life led to it being confused with its determinants and made it unmeasurable as the outcome of actions affecting these determinants. Moreover, the contribution made by health to social well-being and quality of life became unclear, even if it was accepted that these relationships should be seen as reciprocal and mutually reinforcing (HAMILTON & BHATTI, 1996). A more pragmatic concept of health was eventually provided by the Population Health Promotion Model.

The population health promotion approach is based on the salutogenic health paradigm. However, health is defined as a capacity or resource rather than a state: it provides us with the ability to pursue goals, acquire skills and education and grow. This concept recognises the wide range of factors that contribute to health, arguing that strategies to enhance health must address the broad range of health determinants in a comprehensive and interrelated manner. The model consists of a three-dimensional theoretical framework (Figure 1) which helps to determine WHAT influences health – presenting a full range of health determinants in one of the axes, HOW health can be improved – suggesting comprehensive action strategies for health promotion in another axis, and WHO can take action to improve health – showing the different levels of action in the third axis (EYLES & WILLIAMS, 2008). Its goals, shown in the centre of the figure, are not only to maintain and improve the health of an entire population but also to reduce health inequalities between population groups (HAMILTON & BHATTI, 1996). In 2008, the WHO Commission on the Social Determinants of Health presented these same goals, whilst emphasising the need to reduce disparities in health (WHO, 2008).

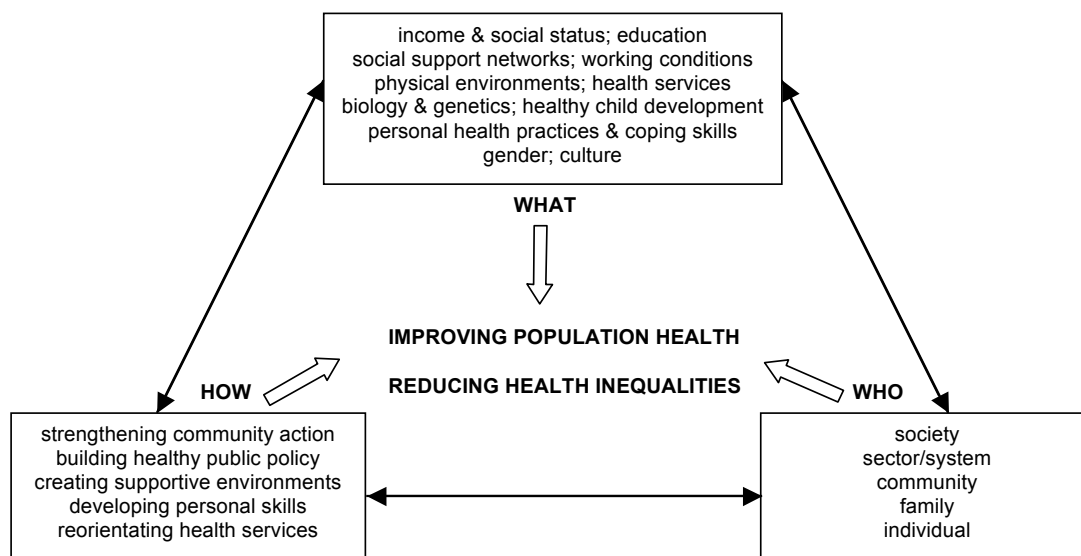


Figure 1 : Theoretical framework of the Population Health Promotion Model

Health inequalities revisited

Health inequalities are a matter of social injustice and are rising throughout the world. There are great differences in life expectancy amongst different countries, which may amount to more than 30 years, depending on where people are born (WHO, 2008). Within individual countries the differences are also dramatic, with the poor and those living in poor areas, having poorer health and higher levels of premature and avoidable mortality (NOGUEIRA, 2007a). Even in high income countries, health follows a social gradient : the lower the socioeconomic position, the worse health is (MARMOT, 2004).

Studies of health inequalities have consistently reported strong connections between poverty and, in a broader sense, deprivation, and poor health status. This work assumes that deprivation, understood as an absolute material living standard, causes sickness and premature mortality. Living in deprived areas is associated with premature mortality, poor health status, lower healthy life expectancy, coronary heart disease and smoking-related diseases (DIEZ-ROUX *et al.*, 2000 ; MACINTYRE *et al.*, 2005 ; SUNDQUIST *et al.*, 2004). In addition, unhealthy behaviour is more prevalent in more deprived neighbourhoods (VAN LENTHE *et al.*, 2005), thereby reinforcing the harmful effects of sociomaterial deprivation on health.

However, several studies argue the need to “go beyond” this evidence towards a broader set of social determinants of health. MARMOT & WILKINSON (2001) and COBURN (2004) stress the role of more indirect pathways, often related to the effects of relative deprivation. WILKINSON (2005) emphasises psychosocial stressors, resulting from relative deprivation and inequality, as a major force in generating poor health. Beyond the reduced access to material resources, life opportunities and amenities, relative deprivation and social inequality reduce levels of social capital and social cohesion and erode social relations, thereby increasing social isolation, conflict, lack of control over life, insecurity, stress, depression, loss of respect and hopelessness, social risks which have been linked with physical and mental health outcomes (COHEN *et al.*, 2006 ; SUNDQUIST & YANG, 2007 ; YIP *et al.*, 2007). Furthermore, the potential process by which unhealthy behaviour is more prevalent in deprived neighbourhoods is probably mediated by disadvantageous psychosocial conditions.

It has been argued that in more cohesive communities, peer influences resulting from social bonds have the ability to promote health-enhancing behaviour (e.g., physical activity and a healthy diet) whilst simultaneously exerting a measure of social control over deviant health behaviour (e.g. smoking and alcohol abuse) (PARKES & KEARNS, 2001).

Social determinants of health : a spiral of interaction

The Population Health Promotion Model, together with the conceptual framework of the WHO Commission on the Social Determinants of Health, suggests that inequalities in health and poor health status can be attributed to a toxic environment in which the structural determinants of health and daily living conditions both play a part : the unequal distribution of power, income, goods and services at all geographical levels ; the unequal circumstances of life, in terms of conditions for healthy child development and schooling, access to (and use of) health services, working conditions, physical environments and psychosocial experiences (often related to social support networks). Furthermore, the structural determinants of health and daily living conditions interact (MCCULLOCH, 2003), shaping an environment which has a downward or, conversely, an upward spiral.

It has been suggested (VAN LENTHE *et al.*, 2005) that neighbourhood decay probably starts with a decline in the socioeconomic environment, itself determined by social, economic and political factors relating to social structures and the global economy. Economic growth (and its distribution) and social policies are structural health determinants ; an impoverished, deprived and unequal socioeconomic environment can be assumed as a marker of this. According to the WHO (2008), health inequity is mainly due to a toxic combination of poor social policies, unfair economics and bad politics, which translates into material deprivation. Deprivation can feed a cycle of deteriorating living conditions from which selective migration based on wealth is a possible first result. Neighbourhoods become stages of a run-down environment, characterised by deteriorating housing – people come to the area due to restricted circumstances and are less interested in the upkeep of their houses –, the decline of commercial and private investments, the disappearance of former facilities and increased violence – involving rising crime rates and general insecurity associated with traffic-related injuries and antisocial behaviour (e.g., graffiti and litter). Neighbourhoods lose their attractiveness and become less safe, less pleasant to walk in, and increasingly anonymous (NOGUEIRA, 2008a). Sedentary lifestyles and social isolation increase, reducing opportunities to establish social contacts and social capital (KAWACHI *et al.*, 1999). Trusting relations, involvement in community life and political participation decrease. Structural and social degradation ensue, as well as damaging effects on health.

AIM, DESIGN AND METHODS

Our aim was to investigate the relationships between the socioeconomic neighbourhood environment, social capital, and population health. We assume deprivation to be a marker of the structural determinants of health which has multiple effects on health : firstly, a direct effect, due to a lack of money and resources required for a decent life, and secondly, an indirect effect, as deprivation is probably the structural driving force behind other social conditions which influence health. Social capital is one of these conditions ; in common with WILKINSON (2005), we believe that relative deprivation and social inequality erode neighbourhood social organization and interpersonal interactions, resulting in lower levels of social capital, which have been linked with adverse psychosocial conditions.

Presuming that urbanization is reshaping population health problems, this study was undertaken in the Lisbon Metropolitan Area (LMA), the largest metropolitan area in Portugal, comprising 19 municipalities, 216 wards and over 2.5 million inhabitants. The sampling universe consisted of residents of the LMA. Recently, it has been pointed out that one in five Portuguese citizens lives below the poverty line - 21% of the entire Portuguese population (around 2 million inhabitants) is poor, mainly women, children and the elderly. According to national and European Statistics, Portugal is one of the poorest and most unequal EU countries, in which unemployment and social exclusion have increased. We argue that this scenario is worsening in the LMA, where over 2.5 million people live and where some features indicate the emergence of a risk environment : a large increase in population, due to migrations from Brazil, Africa and Eastern European countries (in some areas the number of residents increased by 40% between 1991 and 2001) existing alongside with areas of population decline and heightened inequalities. The metropolitan area is dominated by high levels of poverty, deprivation and inadequate housing, a lack of resources, facilities and amenities, less availability and use of public transport, lower levels of social interaction and weak social networks due to greater residential mobility and the persistent force of urbanization (NOGUEIRA, 2008b) ; yet citizens with a higher SES (the better educated, with higher incomes and better jobs) also live there, pushing the purchasing power indicator to its highest levels, far beyond the Portuguese average (in 2004,

the national average was 100, whilst the LMA average was 116, rising to 278 in Lisbon).

Individual health determinants

Individual data were collected from the Portuguese National Health Survey (NHS) for the years 1998/99, a survey assessed by the USA National Center for Health Statistics. A random sample of 21,808 households was taken from the whole country and 48,606 individuals were interviewed face-to-face. For the LMA we used a representative sample composed of 4,577 individuals living in 143 neighbourhoods, considering only individuals aged 15 or over (in the case of younger individuals, responses could be provided by relatives living in the household).

Individual health was measured by self-rated health. Self ratings were based on one question about perceptions of general health. The responses were measured on a five-point scale : very good (4.7%), good (34.8%), fair (43.8%), bad (12.7%), very bad (4.0%). In spite of the generality and subjectivity underlying this question, several authors have demonstrated its usefulness in predicting a wide range of health results, including mortality (IDLER & BENYAMINI, 1997). Moreover, this measure correlates well with individuals and contextual health determinants (POORTINGA, 2006a, 2006 b).

Individual health determinants were collected from the NHS, namely : Age (15 years or over) – the sample age structure was 15 to 24 yr (9.1%), 25 to 34 yr (12.9%), 35 to 44 yr (16.4%), 45 to 54 yr (20.1%), 55 to 64 yr (18.5%), 65 to 74 yr (15.0%), 75 yr and over (8.0%) ; Gender – male (40.0%) and female (60.0%) ; Education – < 4 yr (44.0%) (no basic education), 5 to 12 yr (41.2%) (basic to upper secondary school), > 12 yr (14.5%) (post upper secondary education) ; Economic activity – employed (52.9%), unemployed (5.2%), other (41.8%) ; Occupation – manual workers (53.7%), non-manual workers (46.3%) ; Physical activity – involved in physical activity (32.7%, ranging from sports/athletics to light healthy daily activity such as walking or cycling for at least 4 hours a week), no physical activity (67.3%) ; Tobacco consumption – smokers (21.8%), non-smokers (62.8%), ex-smokers (15.5%). All individual variables were included as dummy variables, except age, which was included as a continuous variable.

Environmental health determinants

The research focused on the impact on health of different health determinants namely : daily psychosocial living conditions and the broader, material driving force behind these conditions. Small area measures of disadvantage were produced : the socioeconomic environment was assessed through a composite index of deprivation, regarded as a marker and a proxy of structural health determinants. The deprivation index was obtained by standardising and combining three census variables (male unemployment, unskilled workers and people living in shanty households) (2001).

Social capital, the observed daily living condition, was assessed through a composite measure. Following empirical and theoretical studies (PRIDMORE *et al.*, 2007), social capital was conceptualized as the ties connecting neighbours, colleagues and close friends that help provide social support and cohesion. A composite measure was created by combining three variables through Principal Component Analysis (CUMMINS *et al.*, 2005) : the number of voluntary associations *per capita*, the number of local newspapers and their respective editions *per capita*. A reliability analysis was performed using Cronbach Alpha scores in order to assess the consistency of this indicator (Cronbach's $\alpha = 0.51$).

Statistical Analysis

Logistic regression was used to examine the relationship between self-rated health and the contextual measures. Self-rated health was first regressed on individual determinants, then on the deprivation measure and, finally, on the social capital indicator. Following this order, variables with a conventional significance of $p \leq 0.05$ were selected. Three models were developed and presented : (1) a model with individual predictors ; (2) a model with individual predictors and a deprivation score ; (3) a full model, adding the social capital indicator to Model 2. The impact of environmental measures on self-rated health was measured through variations of one standard deviation (1 - SD) in each indicator.

RESULTS

The statistical results are presented in Table 1.

Table 1 - Regression coefficients with 95% confidence intervals (CI) of self-rated health after inclusion of the individual variables (model 1), neighbourhood deprivation (model 2) and neighbourhood social capital (model 3). Logistic ordered regression response models. Portugal, LMA, ages 15 or over.

Independent Variables	Model 1		Model 2		Model 3	
	Coefficient	95% CI	Coefficient	95% CI	Coefficient	95% CI
Individual Variables						
Gender (Female)	-.520***	-.64 ; -.39	-.524***	-.65 ; -.40	-.527***	-.65 ; -.41
Age	-.041***	-.045 ; -0.36	-.041***	-.045 ; -.037	-.041***	-.045 ; -.037
Education : less than 4 yr	-.687***	-.84 ; -.53	-.676***	-.83 ; -.52	-.676***	-.83 ; -.52
Education : more than 12	-.615***	.43 ; .79	-.599***	.41 ; .78	-.609***	.42 ; .79
Occupation (manual worker)	-.401***	-.54 ; -.26	-.380***	-.52 ; -.24	-.378***	-.52 ; -.24
Employment (in labour market)	.509***	.38 ; .63	.511***	.39 ; .64	.514***	.39 ; .64
Physical activity (practiser)	.533***	.41 ; .66	.538***	.41 ; .66	.540***	.41 ; .66
Tobacco consumption (smoker)	-.184*	-.33 ; -.04	-.181*	-.33 ; -.04	-.181*	-.33 ; -.04
Contextual Variables						
Sociomaterial deprivation			-.046***	-.07 ; -.02	-.033**	-.06 ; -.004
Social capital social capital					-.069**	-.13 ; -.004
Pseudo R^2 (Nagelkerke)	.336		.338		.339	
*p<0.05 ; ** p<0.01 ; *** p<0.001						

Model 1, developed only with individual predictors, shows that health ratings were poorer in women (poor health increased by 68%), older individuals (poor health increased by 51% for each additional 10 years), and manual workers (the odds of a negative health status increased by 49%). Educational attainment has the biggest influence on self-rated health, and better educated individuals were almost 85% more likely to report positive health status. Employment also has a positive influence, increasing the odds of positive health ratings by 49%. Individual behaviour shows the expected effect: tobacco consumption has a detrimental effect on health status (smokers were 20% more likely to report a worse health status), while physical activity has a positive influence (positive health ratings increased by 70% in active individuals).

In Model 2, developed from Model 1 by including a deprivation index, the individual predictors behave as described above. Furthermore, deprivation reveals a significant impact on health ratings, with the odds of poorer health increasing by 5% for individuals living in more deprived neighbourhoods. The increase in the pseudo R^2 (Nagelkerke) indicates that the inclusion of a deprivation index as an explanatory variable was useful.

Model 3 adds the social capital indicator. The individual effects remain almost unchanged and deprivation, although less influential, is still a significant factor (the odds of poorer health have decreased from 5% to 3.4%). However, social capital reveals a strong impact on health : each decrease of 1 - SD increases the odds of poorer self-rated health by 7%. Compared with Model 2, the pseudo R^2 for Model 3 indicates that the inclusion of social capital still improves the explanatory capacity of self-rated health.

DISCUSSION AND CONCLUSIONS

Inequalities in health are assuredly the result of individual characteristics – demographics, socioeconomics and behaviour. Nevertheless, local environment can emerge as a vulnerability or an opportunity in terms of health. Despite the shrinking effects on health resulting from differences in absolute living standards, as suggested in the relevant literature (WILKINSON, 2005), the unequal and unfair distribution of resources and money have an impact on health status and health equity in the LMA. Moreover, in addition to material health determinants (and probably shaped by them), the lack of social capital emerges as crucial in terms of its harmful effects on health, which are even greater than the material effect. In the LMA, deprivation goes hand-in-hand with inequality which is, in turn, socially divisive, diminishing the quality of social relations and cohesiveness and corroding social capital (KAWACHI, 2000). In developed models, deprivation – indicating broader, structural, health determinants – and social capital – indicating psychosocial daily living conditions, chiefly social support and cohesion – show strong links with self-rated health. In examining Models 2 and 3 we observed a slight decrease in the impact of deprivation on self ratings and, simultaneously, the emergence of the effect of social capital, as well as an increase in the explanatory capacity of the model. We suggest that the material effect, shown in Model 2, is partially driving the effect of the psychosocial circumstances of daily life under consideration.

Our results suggest that hot spots of deprivation have emerged in the LMA and that people living in them are suffering from progressive underinvestment in all kinds of infrastructures and amenities, dealing daily with problems related to a lack of resources and amenities and, in general, poor living conditions. The Population Health Promotion Model points out that policies and decisions must be guided by evidence of the relative contribution to population health of multiple health determinants and their interactions (HAMILTON & BHATTI, 1996). Adopting this approach, we would argue that health and health equity can be improved through investments in different factors, at different levels. Developing social relations within communities, involving citizens and communities, voluntary workers and professionals, business and labour organizations, can strengthen social support and social cohesion, and lead to improvements in health (PRIDMORE *et al.*, 2007 ; NOGUEIRA ; 2008a). Healthier individuals are more able and willing to participate in the community and exert control over their own lives ; as community participation and empowerment increase, better living conditions, social justice and public health can be fostered.

Furthermore, it should be noted that social bonds interact with behaviour and this can provide another pathway to better health. Besides the obvious role played by health-related behaviour, our results highlight the role of education in fostering health. Nowadays, Portugal has a major problem with the dropout rate in schools, which is bound to be more acute in less cohesive neighbourhoods and amongst poorer people. According to MARMOT & WILKINSON (2001), educational performance and psychosocial factors are strongly linked ; thus we suggest that improving educational performance is a crucial step towards achieving better health status and reducing health disparities, which can be realised by developing social capital. In poor, disadvantaged neighbourhoods this issue must be tackled urgently.

However, as MCCULLOCH (2003) states, we must argue that “what takes place in neighbourhoods is influenced by socioeconomic factors linked to the wider economy” (p. 1437). Therefore, it is not enough to develop social relations within communities. Policies to reduce socioeconomic differences between communities by tackling the unequal distribution of resources and reducing the gap between rich and poor, the powerful and the excluded, need to be at the core of all interventions aimed at improving health. Deprivation restricts access to resources, amenities and opportunities, shaping an unequal and impoverished environment, as well as hampering mutuality, solidarity and trust, and thus undermines the energy and willingness to undertake collective efficient interventions. Attention should be paid to interpersonal relations as well as to the political and economic process that affects individual and public resources.

Reducing inequalities in health demands governance directed towards equity, from a micro-community level to the macro-level institutions. Government, at all levels, must implement coherent and adequately financed measures in every sector – including education, housing, employment, transport and health. Health determinants are complex and act as part of an intricate web. Therefore, intersectorial collaboration, which breaks down the traditional borders between disciplines, is the key to improving health and equality in health. This may present a great challenge to the political powers within the context of an economic slowdown or possible depression, but is assuredly the only way of shaping supportive environments that provide opportunity : environments with an upward spiral leading to a better, more equal health.

REFERENCES

Coburn D. (2004): Beyond the income inequality hypothesis : class, neo-liberalism, and health inequalities. – In : *Social Science & Medicine*, 58 : 41-46.

Cohen D., Finch B., Bower A. & N. Sastry (2006) : Collective efficacy and obesity : the potential influence of social factors on health. – In : *Social Science & Medicine*, 62 : 769-778.

Cummins S., Macintyre S., Davidson S. & A. Ellaway (2005) : Measuring neighbourhood social and material context : generation and interpretation of ecological data from routine and non-routine sources. – In : *Health & Place*, 11 : 249-260.

Diez-Roux A., Link B. & M. Northridge (2000) : A multilevel analysis of income inequality and cardiovascular disease risk factors. – In : *Social Science & Medicine* 50 : 373-687.

Eyles J & A. Williams (2008) : Introduction. – In : Eyles, J. & Williams, A. (éds), *Sense of Place, Health and Quality of Life*, Ashgate, Hampshire : 1-14.

Hamilton N. & T. Bhatti (1996) : *Population Health Promotion*. – Ottawa : Health Canada.

Idler L. & Y. Benyamini (1997) : Self-rated health and mortality : a review of twenty-seven community studies. – In : *Journal of Health and Social Behaviour*, 38 : 21-37.

Kawachi I. (2000) : Income inequality and health. – In : Berkman F. & I. Kawachi (éds), *Social Epidemiology*, Oxford University Press, New York : 76-94.

Kawachi I., Kennedy B. & R. Wilkinson (1999) : Crime : Social disorganization and relative deprivation. – In : *Social Science & Medicine* 48, : 719-731.

Macintyre S., Ellaway A. & S. Cummins (2002) : Place effects on health : how can we conceptualise, operationalise and measure them? *Social Science & Medicine*, 55, 125-139.

Macintyre S., McKay L. & A. Ellaway (2005) : Are rich people or poor people more likely to be ill? Lay perceptions, by social class and neighbourhood, of inequalities in health". – In : *Social Science & Medicine* 60 : 313-317.

Marmot M. & R. Wilkinson (2001) : Psychological and material pathways in the relation between income and health : a response to Lynch et al. – In : *B.M.J.* 322 : 1233-1236.

Marmot M. (2004) : Tackling health inequalities since the Acheson Inquiry. – In : *Journal of Epidemiol. Commun. Health*, 58 : 262-263.

McCulloch A. (2003) : An examination of social capital and social disorganisation in neighbourhoods in the British Household Panel Study. – In : *Social Science & Medicine*, 56 : 1425-1438.

Nogueira H. (2007a) : Territórios de Privação Múltipla na Área Metropolitana de Lisboa. – In : Santana P. (coord.), *A Cidade e a Saúde*, Edições Almedina, Coimbra : 133-141.

Nogueira H. (2008a) : Healthy Communities : The Challenge of Social Capital in the Lisbon Metropolitan Area. – In : *Health & Place* (in press).

Nogueira H. (2008b) : *Os Lugares e a Saúde*. – Coimbra : Imprensa da Universidade de Coimbra.

Parkes A. & A. Kearns (2006) : The multi-dimensional neighbourhood and health : a cross-sectional analysis of the Scottish Household Survey, 2001. – In : *Health & Place*, 112, 1-18.

Poortinga W. (2006a) : Social relations or social capital? Individual and community health effects of bonding social capital. – In : *Social Science & Medicine*, 63 : 255-270.

Poortinga W. (2006b) : Perceptions of the environment, physical activity, and obesity. – In : *Social Science & Medicine*, 63 : 2835-2846.

Pridmore P., Thomas L., Havemann, K., Sapag J. & L. Wood (2007) : Social capital and healthy urbanization in a globalized world. – In : *Journal of Urban Health : Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 84 : i130-i143.

Sundquist K. & M. Yang (2007) : Linking social capital and self-rated health : a multilevel analysis of 11,175 men and women in Sweden. – In : *Health & Place* 13 : 324-334.

Sundquist K., Malmstrom M. & S.E. Johansson (2004) : Neighbourhood deprivation and incidence of coronary heart disease : a multilevel study of 2.6 million women and men in Sweden. – In : *Journal of Epidemiol. Commun. Health*, 58 : 71-77.

Van Lenthe F., Brug, J. & J. Mackenbach (2005) : Neighbourhood inequalities in physical inactivity : the role of neighbourhood attractiveness, proximity to local facilities and safety in the Netherlands. – In : *Social Science & Medicine* 60 : 763-775.

Veenstra G. (2005) : Location, location, location : contextual and compositional health effects of social capital in British Columbia, Canada. – In : *Social Science & Medicine*, 60 : 2059-2071.

Wilkinson R. (2005) : Social corrosion, inequality and health. – In : Giddens, A. & Diamond (éds), *The New Egalitarianism*, Polity Press, Cambridge : 183-199.

World Health Organization (2008) : Closing the Gap in a Generation. Health Equity Through Action on the Social determinants of Health. – Geneva : World Health Organization.

Yip W., Subramanian S.V., Mitchell A., Lee D., Wang J. & I. Kawachi (2007) : Does social capital enhance health and well-being? Evidence from rural China. – In : *Social Science & Medicine*, 64 : 35-49.

Helena NOGUEIRA

helenamarquesnogueira@hotmail.com

Instituto de Estudos Geográficos

Universidade de Coimbra

Portugal

RACISME & BOULEVERSEMENTS TERRITORIAUX EN CORSE : LE DEBAT PUBLIC EN QUESTION

Marie PERETTI-NDIAYE

Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques – EHESS, Paris (France)

RESUME

Apparue de façon remarquable dans l'espace public national suite à la publication des rapports de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme pour les années 2002, 2003 et 2004 la question du racisme corse est pensée de manière spécifique. L'île apparaît ici comme une entité cohérente, *a minima* pour penser les ressorts et logiques des manifestations de racisme qui ont lieu en son sein. Terme récurrent des débats portant, ces dernières années, sur le racisme, la Corse constitue-t-elle réellement une échelle pertinente pour penser des phénomènes, parfois très différents, qui visent eux-mêmes des individus et des groupes distincts ?

L'étude d'un corpus d'articles issus de la presse nationale laisse entrevoir un processus de généralisation de faits, localisés à la fois dans le temps et dans l'espace, à l'ensemble du territoire insulaire, qui va parfois de pair avec une personnification de la Corse. Les titres de certains articles sont, à ce propos, particulièrement explicites. Que le sujet du verbe soit "la Corse" ou que la problématique soit, plus généralement, située "en Corse", ces titres tendent à véhiculer une vision globalisante de la région comme à gommer le caractère ponctuel et géographiquement délimité des faits auxquels ils se réfèrent.

Cette vision doit être envisagée en tant qu'elle s'inscrit dans une période de bouleversements institutionnels, qui tendent eux-mêmes, bien que ce ne soit souvent pas leur vocation première, à uniformiser le territoire corse. Il y a là un travail institutionnel qui définit, parfois très involontairement mais assez sûrement, un champ culturel spécifique. Au-delà de la concentration des pouvoirs à l'échelle locale, il participe à la montée en puissance des acteurs contestataires comme à l'uniformisation des expériences des acteurs insulaires. Parallèlement, de nouvelles formes de racisme s'immiscent dans l'espace des changements microrégionaux plus ou moins directement liées à ce travail institutionnel.

MOTS CLES

Racisme, relations interethniques, insularité, changement institutionnel, débat public

INTRODUCTION

"Le racisme, mal d'une île vieillissante et sans projet" (CHEMIN, 3 janvier 2005 : 8), c'est en ces termes qu'Ariane Chemin signe en 2005 un article paru dans le journal *Le Monde*. Faisant suite à la publication des rapports de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme pour les années 2002, 2003 et 2004 qui soulignent l'importance des violences et menaces racistes en Corse, comme à une série d'articles parus dans des quotidiens nationaux (CHEMIN, 19-20 janvier 2003 : 5 ; CHEMIN, 18 juin 2003 : 14 ; CHEMIN, 19-20 septembre 2004 : 11 ; "Le racisme et la Corse", 19-20 septembre 2004 : 17 ; CHEMIN, 1^{er} janvier 2005 : 7 ; PIVOIS, 29 novembre 2004 : 2-3 ; PIVOIS, 18-19 septembre 2004 : 17) et internationaux (BENMOKHTAR, 27 avril 2003 : 5 ; "Nouvel attentat dans l'île de Beauté. Le Maroc suit avec attention l'évolution de la situation en Corse", 21 novembre 2003 : 1-3 ; "Corse. Tentative d'assassinat d'un imam marocain", 4-10 décembre 2004 : 16), ce texte induit un lien entre contexte local et manifestations de racisme en Corse. L'île apparaît ici comme une entité cohérente, *a minima* pour penser la causalité du racisme présent en son sein. Terme récurrent des débats portant, ces dernières années, sur le racisme, la Corse constitue-t-elle réellement une échelle pertinente pour penser des phénomènes, parfois très différents, qui visent eux-mêmes des individus et des groupes distincts ?

De l'apparition, dans les années soixante-dix, des premiers graffitis *I Francesi Fora*, à la peur des travailleurs du foyer Sonacotra d'Ajaccio (CHEMIN, 2 janvier 2005 : 6) en passant par les affrontements récents entre jeunes d'origine maghrébine et jeunes corses dans les ruelles du centre-ville de Bastia, il paraît y avoir pourtant là des anfractuosités, écrasées au gré d'analyses parfois globalisantes. L'étude d'un corpus d'articles issus de la presse nationale laisse entrevoir un processus de généralisation de faits, localisés à la fois dans le temps et dans l'espace, à l'ensemble du territoire insulaire, qui va parfois de pair

avec une personnification de la Corse. Les titres de certains articles sont révélateurs à ce propos : que le sujet du verbe soit "la Corse" (CHEMIN, 19-20 septembre 2004 : 11 ; "Le racisme et la Corse", 19-20 septembre 2004 : 17 ; "La Corse championne de la xénophobie", 23 juillet 2004) ou que la problématique soit, plus généralement, située "en Corse" (CHEMIN, 18 juin 2003 : 14 ; HABIB, 26 juillet 2004 ; "Les nationalistes minimisent l'ampleur des violences racistes en Corse", 21 septembre 2004 ; PIVOIS, 8 mai 2004 ; COSTA, 20 janvier 2006 ; COSTA, 04 septembre 2004 ; COSTA, 23 juillet 2004 ; COSTA, 9 juillet 2004 ; COSTA, 24 mars 2004 ; "La résistible ascension du racisme en Corse", 14 décembre 2004), ces titres tendent à véhiculer une vision globalisante de la région comme à gommer le caractère ponctuel et géographiquement délimité des faits auxquels ils se réfèrent. Le paroxysme de cette tendance est atteint dans un article du journal *Le Figaro* dénommé "La Corse championne de la xénophobie" (23 juillet 2004). Or, si les actes de racisme évoqués dans ces débats peuvent présenter à première vue une certaine unité (rapprochements possibles avec l'idéologie et les acteurs nationalistes ; modes opératoires ; cibles etc.), une approche plus poussée permet, elle, d'entrevoir des distinctions au sein du territoire.

Ces visions font écho aux évolutions récentes de l'action institutionnelle en Corse, qui tendent elles-mêmes à distinguer et à unifier administrativement l'ensemble du territoire. Il y a là un travail institutionnel qui définit, parfois très involontairement mais assez sûrement, un champ culturel spécifique. Au-delà de la concentration des pouvoirs à l'échelle locale, il participe à la montée en puissance des acteurs contestataires comme à l'uniformisation des expériences des acteurs insulaires. Parallèlement, de nouvelles formes de racisme s'immiscent dans l'espace des changements micro régionaux, plus ou moins directement lié à ce travail institutionnel.

UN REGARD GLOBALISANT QUI FAIT ECHO A DES CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS UNIFORMISANTS

France 2, le 20 septembre 2004, le "face à face du 13 heures" débute avec cette question : "La Corse est-elle raciste ?, etc. Et le nationalisme corse peut-il être jugé responsable de la montée du racisme en Corse ?". En quelques mots, la problématique est posée. Il s'agit là d'une présentation exemplaire car elle allie un questionnement portant sur les liens entre "nationalisme corse" et racisme à une personnification de la Corse. Exemplaires, également, sont les faits auxquels se réfèrent les protagonistes durant la suite de l'émission. Cadres interprétatifs, présentation de faits ponctuels et exceptionnels, allusion à un climat plus général et à des données quantitatives sont ici étroitement entremêlés.

La personnification sur laquelle ils prennent appui semble en lien avec les bouleversements institutionnels survenus depuis les années soixante. Certains de ces bouleversements constituent, d'ailleurs, une réponse aux revendications des nouveaux acteurs contestataires émergents à cette période. Alors que l'action de l'Etat français en Corse est avant tout orientée, dans les années soixante, vers la question économique ; les revendications d'ordre culturel qui ont vu le jour dans les années soixante-dix se voient, elles, apporter des réponses dans le registre institutionnel. Ce basculement induit des ruptures qui affectent l'expérience des acteurs, leurs représentations et leur pratique de l'espace qu'ils habitent. Plus encore, il transforme les rapports de ceux-ci à l'Etat, introduisant de nouveaux questionnements sur la nature du lien social à l'échelle de la nation. L'étude des relations sociales à l'œuvre aujourd'hui en Corse ne peut donc faire l'impasse sur une action institutionnelle qui agit indirectement sur la perception de soi et de l'autre, voire sur les modalités de l'inscription des acteurs dans un système politique démocratique.

Vers une nouvelle concentration des pouvoirs à l'échelle locale

Ces changements laissent entrevoir, en premier lieu, des enjeux politiques d'échelle qui sont très liés aux évolutions socio-économiques amorcées à la fin des années cinquante. Quand, en 1970, la Corse devient une circonscription d'action régionale indépendante de la région Provence Côte d'Azur, ce changement a des répercussions en termes d'uniformisation politique du territoire et de relations entre les insulaires et l'île, qui devient l'un des espaces politiques de référence. Ces évolutions vont de pair avec une ouverture progressive de l'espace politique local à de nouveaux acteurs contestataires. Ils appartiennent, pour la plupart, à des catégories de la population exclues d'une modernisation brutale du paysage socio-économique dans les années cinquante et soixante.

Cette exclusion de la modernité touche différentes catégories d'acteurs : diplômés face au manque d'emplois proposés sur l'île, agriculteurs en prise à la crise des modes de production traditionnels - et exclus des projets d'aménagement, hôteliers et commerçants, petits entrepreneurs etc.

A cette époque, en effet, l'État français ne manifeste plus seulement une volonté de gérer le sous-développement local par des transferts publics, mais aussi la volonté d'aménager le territoire et de moderniser l'économie. Il crée alors la SOMIVAC⁷⁶. Or, le renouveau agricole semble "profiter essentiellement aux migrants qui s'installent en Corse dans la même période, parmi lesquels les rapatriés d'Afrique du Nord sont majoritaires" (BRIQUET, 1997 : 219). De fait, les acteurs locaux n'ont pas accès aux prêts à taux intéressants que le Crédit Agricole propose aux rapatriés. Ils semblent, de plus, poser alors un regard méfiant sur ces processus de mise en valeur. Lorsque ces exploitations se révèlent rentables, de violentes réactions à l'encontre des pieds-noirs, puis des représentants de l'État ont alors lieu. Dans un même temps, les progrès de la scolarisation génèrent de nouvelles attentes en termes de promotion sociale auxquelles l'État ne peut répondre de façon massive. De cette inadéquation entre ces attentes et l'offre publique découlent des frustrations qui contribuent à la délégitimation de l'État français en Corse et, plus indirectement, à un renforcement des pouvoirs locaux qui va de pair avec une uniformisation du territoire.

Nouvelles réformes, nouveaux statuts et montée en puissance des acteurs contestataires

En 1972, une réforme régionale met ainsi en place un Conseil économique et social comprenant trente-deux représentants des organisations socioprofessionnelles. Si l'influence d'une telle structure est limitée - elle ne dispose que d'un faible budget et d'un rôle exclusivement consultatif - certaines catégories socioprofessionnelles y trouvent toutefois un espace d'expression. Elle joue ainsi un rôle dans le développement de la contestation dite nationaliste. Lorsque la Corse devient, en 1975, une région autonome, de nouvelles catégories sociales acquièrent un poids sans précédent dans les institutions locales. Les acteurs contestataires de l'époque ne sont pas en reste. Reprenant des cadres d'analyse critiques de la situation socio-économique de la Corse apparus durant l'entre-deux-guerres et enrichis d'une terminologie directement inspirée des discours produits par les mouvements de lutte pour l'indépendance nationale dans les anciennes colonies, ces derniers s'attaquent à la fois à l'État français, "colonisateur", et aux notables des clans, "relais du pouvoir colonial". Leurs revendications débouchent, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt dix sur la mise en place de différents statuts pour la Corse.

En 1982, l'île obtient ainsi un "statut particulier" qui se caractérise par une réforme des institutions régionales. L'assemblée régionale est dorénavant élue au scrutin proportionnel⁷⁷ ce qui rend l'espace politique accessible aux exclus d'hier. Le 13 mai 1991, le statut "Joxe" est proposé. Il sera adopté en 1992 et fera de la Corse une collectivité territoriale. La responsabilité des élus locaux s'accroît. Le 9 septembre 1998, un rapport sur la gestion publique en Corse est remis à Lionel Jospin. Il souligne l'existence de dysfonctionnements dans l'attribution des fonds publics. La Caisse de développement de la Corse et la Caisse régionale du Crédit Agricole sont mises en cause. Le Premier Ministre exprime le souhait de réduire ces dysfonctionnements et d'enrayer le cycle de la violence. Il engage une concertation d'envergure avec les élus corses : une réforme constitutionnelle permettant un transfert de compétence vers ces élus est envisagée. Très vite des enjeux précis se dégagent. Ils concernent notamment les compétences de l'Assemblée de Corse au niveau législatif. Ce sera finalement la loi du 22 janvier 2002 qui renforcera les pouvoirs de la Collectivité Territoriale de Corse, chargeant notamment celle-ci d'élaborer le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC). Cet élargissement des pouvoirs et des compétences va de pair avec un transfert de services, entériné par le décret 2003-76 du 1er août 2003, et un transfert de biens. Les aéroports d'Ajaccio, de Bastia, de Calvi et de Figari deviennent ainsi propriété de cette collectivité qui disposait, en 2004, d'un budget de quatre cent soixante-seize mille cinq cent millions d'euros.

DES CHANGEMENTS QUI CONCOURENT A UNE UNIFORMISATION DES EXPERIENCES

Cette nouvelle concentration des pouvoirs à l'échelle locale et la montée en puissance des acteurs contestataires va de pair avec deux bouleversements institutionnels d'importance en termes d'uniformisation : le premier concerne la reconnaissance de la langue corse, le second l'implantation de l'université de Corse à Corte ; tous deux font également suite aux revendications portées par la mouvance nationaliste.

⁷⁶ Société d'économie mixte chargée de valoriser l'agriculture corse créée en 1957.

⁷⁷ Le 10 juillet 1985, le suffrage proportionnel est abandonné.

Uniformisation des pratiques de la langue

L'étude des évolutions du statut de la langue corse révèle ainsi un mouvement allant de la non-reconnaissance vers l'institutionnalisation, qui s'accompagne également de processus de normalisation et d'uniformisation. Alors qu'en 1951 la langue corse est exclue de la loi Deixonne "autorisant l'Éducation nationale à favoriser l'étude des langues et dialectes locaux" (GIBLIN, 2002), sous l'effet des revendications portées par la mouvance nationaliste sera promulgué, le 16 janvier 1974, un décret étendra l'application de la loi Deixonne à l'enseignement du Corse (MORACCHINI, 2004 : 118). Par la suite, "Des autorités nationales longtemps réticentes ont accordé depuis le statut particulier de 1982 ou le statut d'autonomie interne de 1991 des compétences élargies en matière de langue et de culture aux instances régionales" (LEFEVRE, 2002 : 38). Depuis la loi du 22 janvier 2002, la langue corse est intégrée aux enseignements des écoles maternelles et primaires. Son enseignement se développe également dans les collèges et lycées, notamment suite aux effets de la circulaire du recteur Jacques Pantaloni.

Or, alors qu'"une faible pratique quotidienne" de la langue est mise en exergue par plusieurs études (SERPENTINI, 2004 : 124) en dépit de son apprentissage accru, des effets corollaires à son institutionnalisation se manifestent. Plusieurs personnes interrogées soulignent ainsi l'existence d'une diversité linguistique qui leur semble être la grande oubliée des politiques d'officialisation. Et même si chercheurs et pédagogues prennent en compte cette diversité linguistique à l'intérieur de l'espace insulaire, même s'ils envisagent les risques d'uniformisation liés à l'officialisation de la langue et, notamment, à son écriture et à son enseignement – risques auxquels ils opposent la notion d'"intertolérance dialectale" et l'enseignement axé sur les normes polynomiques⁷⁸ - force est toutefois d'envisager que l'écoute régulière de journaux et d'émissions télévisées comme la lecture d'articles de presse dans une langue corse grammairisée, régularisée, et sortie des sphères intimes de la ruralité, puissent en réduire à terme la multiplicité des expressions. Ce mouvement accompagne un changement profond dans le rapport des individus à la langue, qui passe ainsi d'une fonction communicatrice à une fonction emblématique. Il traduit également des bouleversements d'ordre socio-géographiques : la multiplicité de la langue étant elle-même historiquement liée à l'existence de cloisonnements internes d'importance (BARNABEU-CASANOVA, 2001 : 155).

Des travaux entrepris au sein de l'université de Corse jouent un rôle prépondérant en termes d'officialisation et de normalisation de la langue et, d'une façon plus large, de la culture corse. Au sein du département d'Études Corses sont ainsi menées des recherches embrassant les multiples déclinaisons de la culture en Corse, recherches dont d'aucuns envisagent que l'enjeu ultime est la "conservation identitaire" (CECCALDI, 2001) ou la légitimation de luttes politiques (PESTEIL, 2008), au détriment notamment de la perception des mutations. Au-delà de ces aspects, qui peuvent sembler polémiques, son ouverture a contribué à uniformiser les trajectoires étudiantes de plusieurs générations dans l'île.

Uniformisation des trajectoires étudiantes

Ouverte en 1981, l'université comprenait en 2006-2007 environ quatre mille étudiants inscrits, plus de cinq cent d'entre eux l'étant dans le cadre de formations délocalisées, principalement à l'étranger. Ce chiffre peu élevé doit être lu au regard des évolutions démographiques en Corse. "D'une part, [souligne ainsi un rapport de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement] la proportion des jeunes de moins de 20 ans (qui pèsent seulement pour 22% dans l'île) ne cesse de diminuer (25% en 1990), cette situation ne pouvant s'améliorer avec les taux de natalité et l'indice conjoncturel de fécondité, tous deux très nettement inférieurs à la moyenne nationale. Ainsi, le nombre d'enfants scolarisés dans le second degré (mais aussi dans le premier degré) décroît lentement mais sûrement. D'autre part, le système initial de formation secondaire ne dégage visiblement plus de marges de manœuvre : avec des résultats très voisins des moyennes nationales (sauf pour certains bacs technologiques), le nombre de néo-bacheliers plafonne depuis le début de la décennie 2000" (AERES, 2008 : 15).

Bien que relativement peu fréquentée, l'université de Corse contribue toutefois à une homogénéisation des trajectoires universitaires et résidentielles des étudiants originaires de Corse, participant ainsi d'une uniformisation des expériences dans l'île. La ville de Corte est ainsi devenue le lieu où convergent les trajectoires d'une part non négligeable des acteurs d'une même génération. Il s'agit d'étudiants appartenant, pour la plupart, à "des couches plutôt moyennes, ni spécialement favorisées (40,4% des étudiants relèvent des catégories 'favorisée' et 'plutôt favorisée', contre 43,4% pour l'ensemble des

⁷⁸ "Cette conception nouvelle de la norme linguistique, portée par les universitaires corses et vulgarisée par le système scolaire à travers des enseignants de corse spécialement formés à l'enseignement polynomique, a été d'autant mieux accueillie par la société civile qu'elle épousait en quelque sorte une réalité sociolinguistique vivante bien qu'inconsciente puisque relevant des attitudes" (COMITI).

universités de même typologie), ni spécialement défavorisées (21,2% des étudiants relèvent de la catégorie 'défavorisée', contre 23,9% dans les universités de même type)" (*Ibid* : 5) parmi lesquels il y a un pourcentage plus important qu'ailleurs d'étudiants boursiers - "40,6% contre 30,8% dans l'ensemble des universités pluridisciplinaires hors santé et 24,9% dans l'ensemble des universités françaises"(*Idem*).

Ainsi donc, si la Corse constitue depuis plus de trente ans un "laboratoire institutionnel d'une nation française en devenir, et par là même un enjeu politique national" (LEFEVRE), l'un des effets collatéraux aux multiples bouleversements qui en découlent est l'uniformisation, à des échelles et à des niveaux différents, du vécu des insulaires - qui va souvent de pair avec l'unification administrative. Ces deux éléments ne doivent toutefois pas masquer la pluralité des réalités socio-économiques et politiques locales. Espaces touristiques et agricoles, quotidiens ruraux et vécus urbains s'opposent ici plus qu'ils ne se complètent. Et les phénomènes d'altérisation se teintent de nuances particulières en fonction des expériences liées à chacune de ces spécificités infra-locales. Au-delà de l'intérêt qu'ils représentent en termes de déconstruction des discours médiatiques ou politiques, ces différents éléments doivent être envisagés en tant qu'ils contribuent à façonner un espace culturel qui n'est pas sans incidence en termes de rapport à l'autre.

LE RACISME DANS L'ESPACE DES CHANGEMENTS MICROREGIONAUX

Cette pluralité, aujourd'hui mise à mal, de l'espace corse n'est en effet pas sans lien avec le développement des manifestations racistes. Elle peut être pensée à travers l'opposition entre traits ruraux et nouveaux espaces urbains, dont découlent des lignes de fracture qui constituent des zones de fragilité extrême en termes de relations sociales. L'incidence sur l'expérience des acteurs peut ici se lire en termes d'expérience politique, de socialisation ou encore dans ses implications culturelles. Elle se traduit notamment par la prégnance d'une certaine nostalgie, elle-même liée à l'émergence d'un individualisme moderne qui induit la nécessité de redéfinir de nouveaux modes de régulation sociale. Parallèlement, la reconfiguration des activités économiques contribue à l'émergence de nouveaux pôles urbains. Tous deux génèrent, dans un contexte longtemps marqué par des phénomènes d'émigration, des angoisses démographiques qui constituent le soubassement d'une appréhension anxiogène de la présence des nouveaux venus.

Une sortie relative de la ruralité... qui participe des peurs autour de la disparition

La Corse a longtemps été un espace essentiellement rural. De cette ruralité découlent différentes caractéristiques, notamment en termes de cercle de socialisation ou de pratiques politiques. La structuration autour de pôles tels que le besoin et la suffisance, ou l'extériorité et l'intériorité, sont des manifestations du caractère villageois de la société corse. Cette dernière caractéristique est fondamentale pour comprendre la particularité des réseaux de sociabilité dans l'espace insulaire. Ici, la référence au village est à la base de la constitution d'un certain nombre de réseaux sociaux. Continentaux et étrangers ne disposant pas d'un village de référence paraissent moins à même de développer une sociabilité satisfaisante. Plus encore, un rapport particulier à l'altérité découle de cette structure villageoise dans laquelle l'opposition entre intériorité et extériorité est si prégnante, voire des bouleversements liés à la désertification des villages et, de façon plus générale, à l'exode rural.

Car le contexte culturel et social insulaire est aujourd'hui marqué par la désertification des villages. Cet exode et le développement urbain qui lui est lié sont beaucoup plus récents en Corse qu'en France continentale. C'est dans les années cinquante et soixante qu'augmente de façon significative la population urbaine et littorale en Corse. Les villes d'Ajaccio et de Bastia voient le nombre de leurs habitants, leur superficie et la densité de leur habitat augmenter de façon remarquable. Si cette "sortie" de la ruralité reste très relative - en 1999, environ quarante pour cent de la population insulaire vivait en milieu rural contre dix huit pour cent au niveau national (INSEE) - elle n'en est pas moins réelle pour nombre des acteurs sociaux confrontés depuis peu à des problèmes urbains jusqu'alors inexistantes. Elle se traduit parfois par la construction imaginaire d'un village mythique ou par des discours teintés de nostalgie.

Fin du système agropastoral, de l'économie de subsistance, et de l'imbrication forte entre propriété commune et privée qui en découlait, la sortie de la ruralité a des conséquences sociales palpables. Elle doit être pensée comme l'effacement progressif d'un système d'interdépendance liant les individus de façon puissante, quasiment organique. Cette sortie marque le début, en Corse, de l'individualisme moderne et la nécessité de redéfinir de nouveaux modes de régulation sociale.

Ces transformations ont conduit à l'émergence de deux pôles urbains d'importance autour des villes d'Ajaccio et de Bastia ainsi qu'à la concentration de l'habitat autour de petites villes (Calvi, Corte, etc.), voire de zones agricoles en essor et sans réel pôle urbain (notamment dans la Plaine Orientale). Ces

nouvelles zones de densification constituent également des bassins d'emplois qui présentent des spécificités : alors qu'il s'agit essentiellement d'emplois liés à l'agriculture dans la plaine orientale ; dans la zone de Bastia, le poids du commerce permet un certain dynamisme. Aux alentours de Calvi comme dans les microrégions du Sud, les activités liées au tourisme ouvrent des perspectives en matière d'emploi, à l'instar du secteur de la construction dans le sud et la région ajaccienne. Partout ailleurs, dans l'île, la population diminue, ce qui nourrit une impression de désertification et, plus encore, des angoisses de disparition.

Démographie et acculturation

Cette peur de la disparition se conjugue à la peur d'une perte culturelle, qui paraît elle-même très liée à la sortie de la ruralité, et nourrit une certaine nostalgie du passé. Alors que la population augmente depuis plusieurs décennies en Corse, la peur de la disparition constitue le soubassement de plusieurs discours recueillis. Elle peut être pensée au vu des évolutions démographiques de la Corse au cours du vingtième siècle, et notamment à la lumière des spectaculaires chutes démographiques qui ont suivi la première guerre mondiale : il s'agit là d'un passé sans cesse réactualisé par les interventions d'acteurs appartenant à la mouvance nationaliste dans le débat insulaire, ces derniers légitimant certaines revendications en se référant aux questions démographiques. Les membres de *Corsica Nazione Indipendenza* expriment ainsi leur méfiance quant à la nature et aux effets des évolutions démographiques actuelles, n'hésitant pas à vilipender les partis politiques semblant s'en réjouir⁷⁹. Ces interventions s'appuient sur un traitement méticuleux des données démographiques, basé lui-même sur des catégories spécifiques. Sont ainsi différenciés les "natifs de Corse", dont la somme constitue le "peuple de droit", des habitants non "nés en Corse", par ailleurs nommés les "allogènes". Soulignons, à ce propos, que cette dernière catégorie fait elle-même l'objet d'une subdivision interne entre les "français" et non-français⁸⁰. L'enjeu est ici, semble-t-il, de cerner au plus près l'importance d'un "apport migratoire" d'une nature particulière puisqu'il comprend une part non négligeable de citoyens français. Ce traitement des données statistiques introduit une réflexion sur les "facteurs d'exil" et plus spécifiquement sur les évolutions du marché de l'emploi, "facteur primordial d'exil". Très vite s'impose ainsi la nécessité "d'établir un corps électoral corse" comme de réguler le marché de l'emploi afin de réduire conséquemment la participation des "allogènes" dans l'espace politique et économique⁸¹. Ainsi donc, si la démographie participe d'angoisses relevant de la disparition et de la déperdition culturelle, l'utilisation des données démographiques sert, elle, des revendications politiques, axées plus ou moins explicitement autour de la question de la préférence. Préférence électorale, préférence salariale, voire préférence dans l'attribution de logements s'imposent, en effet, face à l'ampleur des problèmes soulevés.

S'il s'agit là de voix minoritaires dans l'espace public, les évolutions démographiques paraissent toutefois canaliser les angoisses de très nombreux acteurs. Qui plus est, le cadre interprétatif selon lequel des "conséquences" en termes de discriminations raciales ou xénophobes découleraient spontanément de ces évolutions transparaît même dans certains documents officiels⁸². L'idée semble être ici que la chute démographique possède des caractéristiques intrinsèques. Le lien entre taux d'immigration et racisme n'est pas loin etc. Or, si une approche de l'histoire démographique de l'île laisse entrevoir de fortes diminutions – alors qu'à la fin du XVIIIe siècle, la Corse compte cent vingt-deux mille habitants, cette

⁷⁹ Cf. : "C'est la confirmation de la position que Corsica Nazione Indipendenza avait donnée il y a quelques jours, lorsque les groupes de l'assemblée de Corse, à l'unanimité, sauf le nôtre, avaient voté pour un texte dans le cadre de la commission ad-hoc qui se félicitait de voir la Corse se repeupler. Alors, nous, nous avons dit à ce moment-là que ce repeuplement se faisait exclusivement à partir d'arrivées de l'extérieur et que cela conduirait bientôt les Corses à être noyés et cela conduirait de manière certaine à la disparition de la culture corse" (PIETRI, 2008)

⁸⁰ "En 1999, 213000 personnes ont déclarées être nées en Corse. Parmi elles, 58 500 vivaient sur le 'continent', ces chiffres amènent deux réflexions ; -En 1999 + de 25% des natifs de Corse étaient en exil ; -Sur 260 000 habitants, seulement 154 500 étaient nés en Corse, 26 000 n'étaient pas 'français' (dont environ 50% étaient Marocains) ; 79 500 étaient donc français !" ("Colonisation de peuplement et décorsisation des emplois: fléaux pour la Corse", 2007)

⁸¹ "Il faut d'urgence trouver une solution pour limiter la colonisation de peuplement, la décorsisation des emplois et la spéculation immobilière, cette solution peut résider dans la mise en place d'un corps électoral corse, définissant et reconnaissant le peuple corse comme peuple de droit sur l'île de Corse. Ainsi la limitation des emplois, des achats aux seules personnes répondant aux critères d'appartenance du peuple corse, pourrait enrayer ces phénomènes destructeurs" ("Colonisation de peuplement et décorsisation des emplois: fléaux pour la Corse", 2007).

⁸² "Dans une île faiblement peuplée, avec des densités de population variables, les évolutions démographiques ont des conséquences beaucoup plus fortes [en termes de discriminations] que dans les autres régions de France. Ces évolutions démographiques sont aussi beaucoup plus déterminées qu'ailleurs par les flux migratoires, ce que confirme le recensement de 1999 [...]. Et il est important de souligner que l'accroissement de la population, soit 10000 personnes avec une majorité de Marocains et de Portugais, est entièrement imputable au solde migratoire" ("Diagnostic sur les discriminations raciales et xénophobes en Corse du Sud", 2004 : 2).

population s'amenuise toutefois dès la fin du XIXe siècle avec le développement de l'émigration puis, de façon plus brutale suite à la première guerre mondiale - ces quarante dernières années, la population corse croît toutefois de façon progressive. Elle passe de cent quatre-vingt dix mille habitants, en 1962, à environ deux cent quatre-vingt mille habitants aujourd'hui. Mais l'augmentation de la population insulaire est avant tout liée à l'arrivée de nouveaux venus sur le sol corse, ce que constatent amèrement certains de nos interlocuteurs. Pressenties en termes de menace culturelle, ces arrivées font parfois l'objet d'un rejet peu voilé.

Parallèlement, le thème de la désertification des villages et de la sortie de la ruralité, semble occulté au profit de la question démographique, qui ne le recouvre toutefois qu'en partie. Dans ce contexte, la question de "l'acculturation", qui constitue la toile de fond sur laquelle se jouent nombre de phénomènes d'altérisation et de rejet, est principalement pensée au vu des dynamiques migratoires. L'implicite est ici que les changements culturels ne proviennent pas tant d'évolutions intrinsèques, liées en grande partie aux changements dans le "mode de vie" qui découlent de la modernité, mais sont plutôt impulsés de l'extérieur.

EN GUISE DE CONCLUSION : RETOUR A LA DIVERSITE

Ce lien entre sortie de la ruralité, question démographique et rapport à l'autre ne transparaît que très faiblement dans le débat public national. Reprenant la formule de l'Amiral Sanguinetti, un article du Monde évoque, certes, le "désespoir d'un petit peuple qui ne veut pas mourir" ("Le racisme et la Corse, 2004 : 17), mais c'est pour mieux lier, par la suite, question migratoire et racisme. Pas plus que la diversité infrarégionale, l'opposition entre mondes ruraux et urbains n'apparaît dans ces articles. Une approche des faits de racisme dans différents lieux de Corse permet toutefois de contredire l'idée d'une spécificité corse des manifestations de racisme, du moins dans la perspective d'une uniformité. Qu'il s'agisse en effet des logiques à l'œuvre comme des victimes potentielles ou des manifestations racistes à proprement parler, il y a là pourtant une grande diversité.

Alors que la logique raciste d'infériorisation transparaît notamment dans les discours des personnes les plus âgées ou les plus aisées - certaines d'entre elles ayant été liées plus ou moins directement au fait colonial, le racisme différentialiste se manifeste principalement, lui, chez les classes moyennes en butte à la modernité, qui expriment ainsi leur rejet d'une "hyperbourgeoisie organisée en réseaux mondiaux" (WAGNER, 2003 : 33), ainsi que chez certains jeunes urbains confrontés à l'arrivée d'une nouvelle génération de jeunes d'origine maghrébine aux aspirations proches des leurs. Des discours recueillis auprès des personnes appartenant aux échelons inférieurs de l'espace socio-économique laissent quant à eux entrevoir la co-existence d'un racisme plus classique s'appuyant sur la notion de race.

D'un lieu à l'autre de l'île, les visages de l'altérité divergent également. Aujourd'hui, des étudiants chinois s'essaient au commerce international à Corte tandis que l'on tire sur des jeunes d'origine maghrébine fêtant l'Aïd à Ajaccio. Ailleurs, à Calvi ou à Porto-Vecchio, la présence des touristes fait l'objet d'un agacement encore amusé. Plus encore que la figure de l'autre, ce sont ici les contextes socio-économiques qui varient. Les deux principales villes de Corse présentent ainsi des spécificités significatives. Alors qu'à Bastia, les affrontements semblent relever de phénomènes de résistance à l'entrée des jeunes d'origine maghrébine dans les espaces de participation citoyenne, à Ajaccio, ils semblent bien plus liés à l'articulation entre cloisonnements urbains et racisme conservateur.

Concernant les manifestations de racisme, les actes de violence racistes tendent à reléguer à l'arrière-plan du débat public national, les pratiques discriminatoires, la mise à l'écart ou l'exploitation. Or, si ces violences ne sont pas sans conséquences sur l'expérience des acteurs potentiellement victimes de racisme, si elles participent parfois de l'intégration d'interdits, c'est avant tout car elles s'inscrivent dans un contexte marqué par de forts rapports de domination et d'exclusion ancrés à la fois dans l'histoire et la géographie insulaire.

REFERENCES

AERES (2008), Rapport d'évaluation de l'Université de Corse – Pascal Paoli. – <http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/AERES-S1-Corte.pdf> 26. 08. 2008

Barnabéu-Casanova E. (2001) : Un 'destin corso-sarde' dans le cadre de l'Union Européenne ? L'esquisse d'un réseau géopolitique des îles de la Méditerranée occidentale. – In : Hérodote 103, 2001/4 : 152-174.

Briquet J.-L. (1997) : La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse. – Paris : Belin.

Ceccaldi F.-M. (2001) : Construire les territoires de l'autre. Pour une socio-anthropologie de la Corse – In Socio-Anthropologie 9 - <http://socioanthropologie.revues.org/document6.htm> 19. 08. 2008

Chemin A. : En Corse, des organisations clandestines revendiquent des actions racistes. – In : Le Monde, mercredi 18 juin 2003 : 14.

Chemin A. : La Corse est secouée par une vague de violences racistes. – In : Le Monde, dimanche 19 et lundi 20 septembre 2004 : 11.

Chemin A. : Le racisme, mal d'une île vieillissante et sans projet. – In : Le Monde, lundi 3 janvier 2005 : 8.

Chemin A. : Quatre mineurs corses arrêtés pour jet d'acide sur un foyer. – In : Le Monde, samedi 1^{er} janvier 2005 : 7.

Chemin A. : Réveillon, dans le silence et la peur, au foyer Sonacotra d'Ajaccio. – In : Le Monde, dimanche 2 janvier 2005 : 6.

Chemin A. : Une série d'attentats racistes secoue la Corse depuis trois semaines . – In : Le Monde, dimanche 19 et lundi 20 janvier 2003 : 5.

Colonisation de peuplement et décorsisation des emplois : fléaux pour la Corse – <http://forumdespeuplesenlutte.over-blog.com/archive-07-2007.html> 08. 07. 2008

Comiti J.-M. : Langue corse : une normalisation originale. – <http://www.interromania.com/studii/sunta/comiti/normalisation.htm> 05. 07. 2008

Costa D. : Des Maghrébins pris pour cible en Corse. – In : Le Figaro, 24 mars 2004 – <http://www.minorites.org/article.php?IDA=915> 25. 09. 2008

Costa D. : En Corse, l'accalmie laisse place à un début 2006 'explosif'. – In : Le Figaro, 20 janvier 2006 - http://www.lefigaro.fr/actualite/2006/04/23/01001-20060423ARTWWW90053-en_corse_laccalmie_laisse_place_a_un_debut_explosif_.php 25. 09. 2008

Costa D. : La Corse championne de la xénophobie. – In : Le Figaro, 23 juillet 2004 – <http://www.minorites.org/article.php?IDA=2814> 25.09. 2008

Costa D. : Nouvel attentat raciste en Corse contre une famille maghrébine. – In : Le Figaro, 04 septembre 2004 – <http://www.minorites.org/article.php?IDA=3487> 25. 09. 2008

Costa D. : Vague d'attentats anti-Maghrébins en Corse. – In : Le Figaro, 9 juillet 2004 – <http://www.minorites.org/article.php?IDA=2578> 25. 09. 2008

Diagnostic sur les discriminations raciales et xénophobes en Corse du Sud (2004) – Direction de la Solidarité et de la Santé

Giblin B. (2002) : Langues et territoires : une question géopolitique. – In : Hérodote 105, 2002/ 2 : 3-14.

Habib A. : Les attentats antimaghrébins se multiplient en Corse. – In : Le Monde, 27 juillet 2004 - <http://www.minorites.org/article.php?IDA=2858> 25.09. 2008

La lutte contre le racisme et la xénophobie. 2002. Rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme présenté à monsieur le Premier Ministre - <http://www.commission-droits-homme.fr>

17.07.2005

La lutte contre le racisme et la xénophobie. 2003. Rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme présenté à monsieur le Premier Ministre - <http://www.commission-droits-homme.fr> 17.07.2005

La lutte contre le racisme et la xénophobie. 2004. Rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme présenté à monsieur le Premier Ministre - <http://www.commission-droits-homme.fr> 17.07.2005

La résistible ascension du racisme en Corse. – In : L'Humanité, 14 décembre 2004 - http://www.humanite.fr/2004-12-14_Societe_-La-resistible-ascension-du-racisme-en-Corse 25. 09. 2008

Lefèvre M. : Corse, nationalisme ethnique, République : entretien avec les auteurs de Géopolitique de la Corse - http://www.communitarisme.net/Corse,-nationalisme-ethnique,-Republique-entretien-avec-les-auteurs-de-Geopolitique-de-la-Corse_a1001.html 08. 07. 2008.

Lefèvre M. (2002) : Langue, terre et territoire en Corse. – In : Herodote, n°105, 2002/ 2 : 38-59.

Le racisme et la Corse. – In : Le Monde, dimanche 19 et lundi 20 septembre 2004 : 17.

Les nationalistes minimisent l'ampleur des violences racistes en Corse. – In : Le Monde, mardi 21 septembre 2004 - <http://www.minorites.org/article.php?IDA=3645> 25. 09. 2008.

Moracchini G. (2004) : Trente ans après – In : Verdoni, C. (éds), Réalisations et perspectives de recherche en Identités, Environnement, N.T.I.C., Méditerranée, Ajaccio : Albiana ; Corte : CRCM-BU : 117-128.

Pesteil Ph. (2008) : L'ethnologie au risque de la tutelle. Une discipline sous le couvert de la société civile. – In : Ethnologie française, 115, 2008/3 : 455-464.

Pietri L. : Démographie en Corse : CNI y voit la confirmation du phénomène de colonisation de peuplement. – In : Archives de la radio Alta Frequenza - <http://www.alta-frequenza.com/index.php/fr/content/view/histo/59/day/17/month/1/year/> 07. 08. 2008.

Pivois M. : En Corse, le bon Arabe doit baisser la tête. – In : Libération, samedi 8 mai 2004 - <http://www.minorites.org/article.php?IDA=1661> 25. 09. 2008.

Pivois M. : Le racisme monte encore d'un cran en Corse. – In : Libération, lundi 29 novembre 2004 : 2-3.

Pivois M. : Une vague raciste submerge la Corse. – In : Libération, samedi 18 et dimanche 19 septembre 2004 : 17.

Serpentini A.-L. (2004) : Bilan et perspectives en histoire moderne. – In : Verdoni, C. (éds), Réalisations et perspectives de recherche en Identités, Environnement, N.T.I.C., Méditerranée, Ajaccio : Albiana ; Corte : CRCM-BU : 104-109.

Wagner A.-C. (2003) : La bourgeoisie face à la mondialisation. – In : Mouvements 2003/2, 26 :33-39.

Marie PERETTI-NDIAYE

marie.peretti@yahoo.fr

Doctorante

Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Paris

France

LES RECOMPOSITIONS LIEES A LA CONSOMMATION EN MIDI-PYRENEES : UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Bruno SABATIER

LISST-Cieu (Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines) – Université de Toulouse (France)

RESUME

Le rôle de la consommation dans le développement d'une région française, Midi-Pyrénées, est au cœur d'un projet de recherche en phase de lancement. Si sa méthodologie et son objectif d'aide à la décision en aménagement du territoire sont importants, l'explicitation de ses questionnements mérite d'y consacrer l'essentiel de cet article. Il s'agit alors de cerner les liens entre consommation et économie résidentielle sur les territoires, pour comprendre que la consommation est un enjeu de développement régional, parce qu'elle impose d'articuler plusieurs échelles territoriales, en particulier par sa capacité à influencer les rapports inter-urbains.

MOTS CLES

Consommation, économie résidentielle, développement territorial, Midi-Pyrénées

INTRODUCTION

Cet article livre une réflexion sur le rôle de la consommation dans le développement territorial d'une région française, qui a motivé un projet de recherche de géographie-aménagement proposé au Conseil Régional de Midi-Pyrénées. Ce projet confirme l'intérêt analytique de la notion d'économie résidentielle en soulignant la nécessité, d'ordre méthodologique, d'en distinguer les échelles territoriales d'expression : d'un point de vue géographique, l'échelle est le critère principal d'identification et d'affinage des divers types d'économie résidentielle. En Midi-Pyrénées, les enjeux actuels de la consommation en sont une illustration claire.

A échelle inter-régionale, les nouveaux arrivants (ménages exogènes) à l'origine d'une croissance démographique forte et qualitative, génèrent une consommation accrue. Mais à échelle intra-régionale, les dépenses de l'ensemble des ménages mettent en jeu les relations entre villes, par le jeu de la mobilité quotidienne. C'est par ailleurs dans un contexte dynamique que certaines collectivités territoriales se saisissent de plus en plus de la consommation, l'incluant dans leurs stratégies concurrentielles de développement économique. De telles évolutions sont ainsi susceptibles d'influer sur la hiérarchie urbaine régionale, repositionnant des territoires tandis que d'autres risquent de voir leur déséquilibre conforté. Notre projet de recherche vise à comprendre ces recompositions territoriales en Midi-Pyrénées. Etant en phase de lancement, il s'agit ici d'expliquer nos questionnements en prenant appui sur des exemples significatifs.

En amont, il importe de consacrer un premier temps à cerner les relations de la consommation avec l'économie résidentielle. Un second temps s'attachera à distinguer le potentiel de développement territorial pour les petites villes que représentent les dépenses des ménages exogènes. Puis le rôle de la consommation dans le rapport des villes moyennes à la métropole permettra d'insister enfin sur le fait que l'enjeu de développement régional est de saisir l'ensemble des dépenses des ménages, en articulant les diverses échelles.

CONSOMMATION, ECONOMIE RESIDENTIELLE & TERRITOIRE : TROIS PARADOXES

S'intéresser au rôle de la consommation dans le développement territorial impose de revenir rapidement sur les raisonnements qui sous-tendent la notion d'économie résidentielle, pour souligner trois paradoxes.

1^{er} paradoxe : le rôle de la consommation, central mais peu étudié

Bien que la consommation soit au cœur de cette notion, basée sur le potentiel de revenu des ménages qui peut être dépensé sur un territoire (DAVEZIES, 2008), les dépenses non obligatoires n'ont été que peu évaluées pour le moment. La consommation quotidienne, qui représente le 1^{er} motif de dépense des ménages français (27% en 2007 selon l'INSEE, sans inclure les postes santé -3,5% - et loisirs/culture -9% -), est donc un aspect prépondérant pour le développement économique peu étudié. L'une des raisons de ce paradoxe est sans doute la temporalité longue propre au déploiement d'une nouvelle approche : après

s'être concentré sur la redistribution territoriale des revenus, L. DAVEZIES se consacre maintenant à la consommation des ménages, "second volet de l'économie résidentielle". Mais pour ce faire, un obstacle surgit d'emblée : la mobilité, car les individus motorisés ne dépensent pas automatiquement leurs revenus "sur place", sur leur lieu de résidence, ils vont aussi consommer ailleurs.

2nd paradoxe. Les pérégrinations des consommateurs, ou l'incertitude de l'économie "présentielle"

Ce phénomène est celui de l'*évasion commerciale*, et plusieurs auteurs ont montré combien les consommateurs d'aujourd'hui, plus exigeants et moins fidèles, sont disposés à "butiner" une offre commerciale donnée en visitant plusieurs sites, ce qui leur permet notamment de faire jouer la concurrence. R.-P. DESSE (2001) a ainsi étudié les *pérégrinations des consommateurs* à l'échelle des unités urbaines. Or avec l'allongement des déplacements en distance (pour un temps constant) liée à l'amélioration constante des infrastructures, les consommateurs se rendent aisément à des points de vente situés à plusieurs dizaines de kilomètres de leur domicile.

Cette distance-temps peut être d'autant plus grande que les articles recherchés sont rares. Les Centres de Marques, regroupement de magasins d'usine, en sont l'exemple extrême : au nombre de quelques uns en France, ils attirent des consommateurs issus de plusieurs régions (le plus connu d'entre eux, celui de Troyes, draine un rayon de plus de 200 kilomètres). La distinction canonique entre le commerce banal et anormal, soit entre les achats courants et occasionnels, permet de comprendre également qu'à la rareté de l'article est associée une certaine satisfaction, et même un loisir, qui favorisent la mobilité. En effet les individus sont très généralement dans une logique de proximité pour "les courses" à dominante alimentaire effectuées dans les grandes surfaces (supers et hypermarchés), et vécues comme une corvée, alors que les articles d'équipement de la personne, de la maison et de loisirs, sont plus facilement associés à l'*achat-plaisir*, réalisé dans les boutiques et magasins qui sont notamment regroupés dans les centres commerciaux périphériques ou dans les artères marchandes des centres urbains. Ces pôles commerciaux ne sont pas "proches" des populations urbaines comme rurales : en 2000, pour l'ensemble du territoire national, le temps moyen d'accès aux grands centres commerciaux (surface commerciale de plus de 30.000 m²) dépassait une demi-heure pour 40% de la population, et une heure pour 18% (BENOIT *et al.*, 2002). En outre un "ré-enchantement" actuel de la consommation, qui insiste sur l'"expérience d'achat" récréative, conduit à les mettre en loisir selon une logique concurrentielle (GASNIER & SABATIER, 2008). Le succès des nouveaux pôles associant commerce et loisirs signifie alors un allongement des distances moyennes des consommateurs.

Le second paradoxe est donc le suivant : si la mobilité est au fondement de l'économie résidentielle, les mobilités résidentielle et touristique important dans un territoire des revenus extérieurs, elle en est également une limite, puisque la mobilité quotidienne pour les achats transfère ou délocalise une part de la dépense de ces revenus. Ces revenus sont une source de richesse pour un territoire local, mais qui n'est garantie que pour les dépenses obligatoires (impôts locaux) et liées au logement : le reste dépend de la localisation, au quotidien, des dépenses de consommation. Il semble donc plus juste de parler d'économie "présentielle" pour les appréhender, en tout cas il importe de dépasser le constat de la dissociation lieu de travail/lieu de résidence pour intégrer également celui de la dissociation lieu de résidence/lieu de consommation. L'important potentiel de cette économie apparaît alors en grande partie incertain parce que mouvant, dépendant des déplacements des ménages. Là est toute la difficulté de l'"interterritorialité" imposée par la mobilité généralisée (VANIÉ, 2008). Le développement territorial lié à cette économie est donc concurrentiel : il repose sur la capacité à capter les dépenses de consommation, c'est-à-dire à polariser les consommateurs.

Or nous avons vu que les achats courants sont largement acquis pour les territoires locaux, et la dynamique des grandes surfaces est en voie d'épuisement, les créations de plus en plus rares figeant les cartes de leurs implantations. L'étape actuelle, en France comme ailleurs, est au développement des enseignes non alimentaires, notamment par la création de complexes associant commerces et loisirs. Ce commerce anormal représente de surcroît la grande part des dépenses de consommation : Midi-Pyrénées est proche des chiffres nationaux avec 18% d'alimentaire représentant 37% des dépenses, alors que 33% de non alimentaire en représente 61% (CRCI, 2006). Aujourd'hui la concurrence entre territoires redouble donc sur ces enseignes et ces nouveaux espaces.

3^{ème} paradoxe. Fonction urbaine structurant le territoire, la consommation est encore peu planifiée en France : la nécessité d'une régulation régionale

La consommation est urbaine. L'impératif du risque minimal impose aux commerces de s'implanter dans des pôles qui leur assurent un rayon d'attraction suffisant, délimitant une *zone de chalandise*. Leur diffusion sur le territoire obéit ainsi à une logique descendant les échelons urbains (d'abord les grandes villes, puis les moyennes et petites). Elle est freinée, voire impossible, lorsque l'enseigne est importante (Ikéa est l'exemple d'une enseigne exclusivement métropolitaine : s'implantant dans une zone de chalandise de 800.000 habitants minimum). A l'inverse, la diffusion de la masse des autres enseignes se prolonge d'autant plus jusqu'aux villes de rang inférieur qu'elles relèvent du commerce banal. Les géographes du commerce ruralistes rappellent donc tout comme leurs confrères urbanistes, la fameuse phrase de l'historien H. PIRENNE : "les villes sont filles du commerce". En confortant l'armature des villes de rangs différents, le commerce structure les territoires ruraux comme ceux plus urbanisés, bien que sur des modes différents : en zone rurale il se concentre dans les petites villes, sur un panel plus réduit (de l'alimentaire à un niveau peu élevé d'anomal). Ainsi, quelque soit l'échelon urbain, la consommation est une des principales activités ou fonctions qui font des villes des pôles du développement territorial, selon une logique d'attraction. Cette évidence consacrée en géographie générale depuis les années 1970, et le fait qu'aujourd'hui la consommation affirme encore ce rôle, se sont pourtant traduits par sa faible prise en compte dans l'aménagement du territoire français.

En effet, la focalisation d'abord sur l'industrie puis sur les activités tertiaires de haut niveau, a fait du commerce le parent pauvre des politiques publiques, pratiquement un impensé de la planification territoriale, longtemps laissé au seul échelon communal. Alors même qu'au cours des années 1990 des agglomérations avaient assis une réflexion concrétisée dans des Schémas de Développement et d'Urbanisme Commercial (Lille, Lyon) ou dans des Chartes commerciales (Rennes, Nantes), et que même sans cela d'autres ont aménagé leur territoire par la consommation, s'impliquant dans le partenariat public-privé (Dijon), persistait le paradoxe du faible intérêt du législateur pour l'impact territorial d'un secteur économique important. Les outils d'orientation du développement commercial n'ont été mis en place qu'au début des années 2000 : SCoT et Schémas de Développement Commercial (SDC), tous deux opérant à des échelles infra-départementales.

Or l'allongement des distances des consommateurs signifie que l'ensemble des zones de chalandise s'étend, enfle, donc que les aires d'attraction commerciale des villes se chevauchent, s'entrechoquent de plus en plus. C'était déjà le cas entre intercommunalités, mais aujourd'hui les concurrences entre territoires pour polariser les consommateurs sont portées à des échelles supérieures, et ce jusqu'aux départements comme l'illustrent les rapports entre métropole et ville moyenne en Midi-Pyrénées qui sont détaillés plus bas. La nécessité accrue de réguler la consommation de façon plus globale renforce alors la pertinence de l'échelon régional pour orienter, encadrer les initiatives locales, et gérer les relations mouvantes entre territoires. L'acteur régional apparaît également le mieux placé pour saisir les divers types d'économie résidentielle, puisqu'ils sont liés à des revenus tantôt extra-régionaux, tantôt intra-régionaux, qu'ils articulent donc diverses échelles.

Suivant la présentation par échelle retenue ici, un premier ensemble de dépenses de consommation est donc celui des ménages exogènes.

LA CONSOMMATION DES MENAGES EXOGENES EN MIDI-PYRENEES

Pour distinguer les types d'économie résidentielle en Midi-Pyrénées, la logique exogène s'impose d'emblée : d'importantes mobilités interrégionales, et secondairement internationales, importent des revenus créés ailleurs.

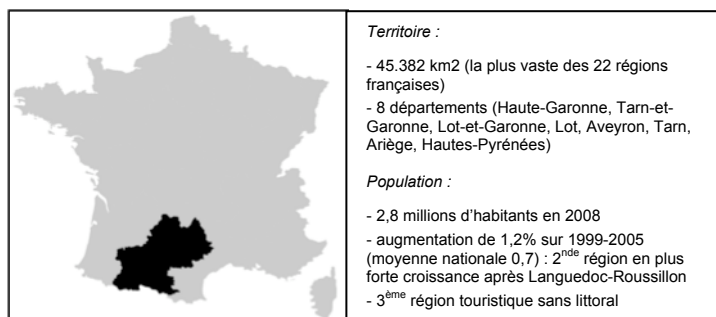


Figure 1 : Situation et chiffres clés de la région Midi-Pyrénées

Les résidents temporaires d'abord, sont essentiellement les touristes, toujours plus nombreux. Les résidents permanents ensuite, donnent à l'économie résidentielle son caractère rural : si la métropole toulousaine accueille presque 20.000 nouveaux arrivants par an, les taux de croissance démographiques sont aujourd'hui les plus élevés hors des aires urbaines, et dans une majorité de l'espace rural régional. Après une phase d'exode intense, les campagnes se repeuplent ainsi depuis une quinzaine d'années, avec des retraités, français issus d'autres régions, et étrangers d'Europe du Nord (britanniques surtout) qui profitent d'un marché foncier et immobilier abordable ; et des néo-ruraux (français issus d'autres régions).

L'importance de ces deux groupes explique que Midi-Pyrénées soit la seconde région à forte croissance démographique. Au total, ces nouvelles populations diversifiées représentent un potentiel de dépense important, ce qui justifie que la Préfecture de Région ait commandé une étude sur la place de l'économie résidentielle dans les campagnes. Les petites villes peuvent en effet en tirer profit.

Un potentiel pour les petites villes...

Déjà l'approche par la consommation permet de prendre en compte une forme de captation de revenus exogènes par les petites villes que cette étude n'avait pas identifiée, parce que particulièrement labile, liée à la présence la plus réduite : celle du tourisme de passage ou de transit. En effet, de par sa position de carrefour entre diverses zones littorales et d'arrière-pays du "Grand Sud", Midi-Pyrénées voit passer sur ses autoroutes de nombreux vacanciers, du printemps à l'automne. L'opportunité est alors de stopper momentanément ces flux importants. Ainsi la communauté de communes de Millau, regroupement de petites villes, articule un projet de Centre de Marques à l'A75, et précisément au célèbre viaduc de Millau : *Viaduc Village*. Pour susciter encore plus de dépenses touristiques locales, l'objectif est de ménager une demi-journée de halte, en proposant la visite d'un lieu mis en tourisme par la consommation, au moyen d'une thématisation "occitane" en l'occurrence. Mais cette attraction faisant fi du centre-ville de Millau, les contestations des commerçants sont particulièrement vives, avec un recours contre le projet qui avait été autorisé en Commission Départementale d'Équipement Commercial. L'attractivité supra-locale n'est pas sans poser de problèmes, etc.locaux.

Revenons à l'importance globale de l'économie résidentielle en Midi-Pyrénées, analysée au travers des Pays (territoires de projet). L'étude (ESTEBE *et al.*, 2007) montre que si la production de la région (agricole et industrielle) représente la troisième source de richesse (17%), essentielle dans sa périphérie, pour l'ensemble de ces Pays les deux premières sont les retraites (28%) et le tourisme (19%), les salaires importés en étant la quatrième (15%). Le fait que certains Pays soient alimentés par ces trois ressources exogènes pourrait alors expliquer le développement commercial de petites villes. Par exemple, dans le Pays Cahors et sud du Lot, la présence d'enseignes de vêtements de haute gamme à Prayssac (2.500 habitants) est surprenante : sa situation sur un méandre du Lot dans un paysage de vignobles est en effet propice à l'accueil de retraités et d'actifs français et britanniques, en plus d'être au cœur de la zone touristique du Quercy.

Néanmoins il reste à évaluer dans quelle mesure cette dynamique commerciale est liée à tels ou tels nouveaux résidents temporaires ou permanents, et si, au regard du potentiel, elle n'est pas freinée par de l'évasion commerciale (si oui, où ?). Les auteurs de l'étude le reconnaissent d'emblée : "si l'on est

"résidentiel", vaut-il mieux être alimenté par des salaires importés, des retraites ou des dépenses touristiques ? L'étude ne permet pas de répondre à ces questions : les indicateurs varient considérablement." (Ibid. : 7) Cela confirme qu'évaluer les dépenses locales est le seul moyen de saisir l'impact sur le développement territorial de la consommation liée à la mobilité extra-régionale.

... Prises dans des relations inter-urbaines

Or la distance-temps entre villes, par rapport à la métropole mais aussi entre ville petite et moyenne, détermine la mobilité d'achat : l'évasion commerciale d'une ville est fonction de la capacité d'une plus importante à polariser ses consommateurs, phagocytage qui dépend lui-même de la distance et du type d'offre à la fois. La consommation locale s'inscrit dans cette organisation urbaine du territoire. Il importe donc de réintroduire dans l'analyse la question des rapports interurbains.

Un autre cas de développement commercial d'une petite ville le confirme. Dans le nord du Gers, Fleurance développe son commerce et son artisanat par un management de centre-ville, et est une commune de 6.500 habitants qui organise annuellement une "cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants". Elle est située dans le Pays Portes de Gascogne, dont l'étude indique qu'il est alimenté surtout par des retraités, mais aussi par des actifs, dont l'installation correspond aux plus lointains prolongements de la périurbanisation métropolitaine. Il faudrait alors savoir :

- là encore, jusqu'où ce potentiel périurbain est-il exploité et exploitable, donc gagné sur la métropole où se créent les revenus, surtout qu'il s'agit en bonne part de cadres travaillant dans le secteur de l'aérospatiale ;
- et si ce qui est gagné localement ne peut l'être qu'au profit de la petite ville, ou également de la ville moyenne. En effet Fleurance est située à moins de 20 kilomètres de la ville moyenne chef-lieu de département Auch, alors que Toulouse en est à une cinquantaine, et qu'Auch est précisément sous-équipée en commerces.

Cet exemple montre que la redistribution des revenus se fait également à l'intérieur du territoire régional, par la mobilité résidentielle (en l'occurrence périurbaine). Ainsi, quelque soit le cas, l'économie résidentielle désigne une ressource qui est en bonne part concrétisée par la dépense locale, les mobilités quotidiennes imposant une logique "présentielle". Cette dépense met alors en jeu les relations entre territoires, par l'équipement commercial des villes.

C'est pourquoi nous avons voulu centrer notre projet sur la recomposition des relations entre villes liées aux évolutions de la consommation : cela permet d'englober l'ensemble des dépenses des revenus d'origines extra et intra-régionale. Après avoir vu comment les petites villes peuvent tirer parti de plusieurs "niches résidentielles", il convient alors de se pencher sur le rapport des villes moyennes à la métropole.

LA CONSOMMATION DANS LES RAPPORTS VILLES MOYENNES-METROPOLE

Présentons d'abord rapidement l'évolution de l'armature urbaine régionale (figure 2).

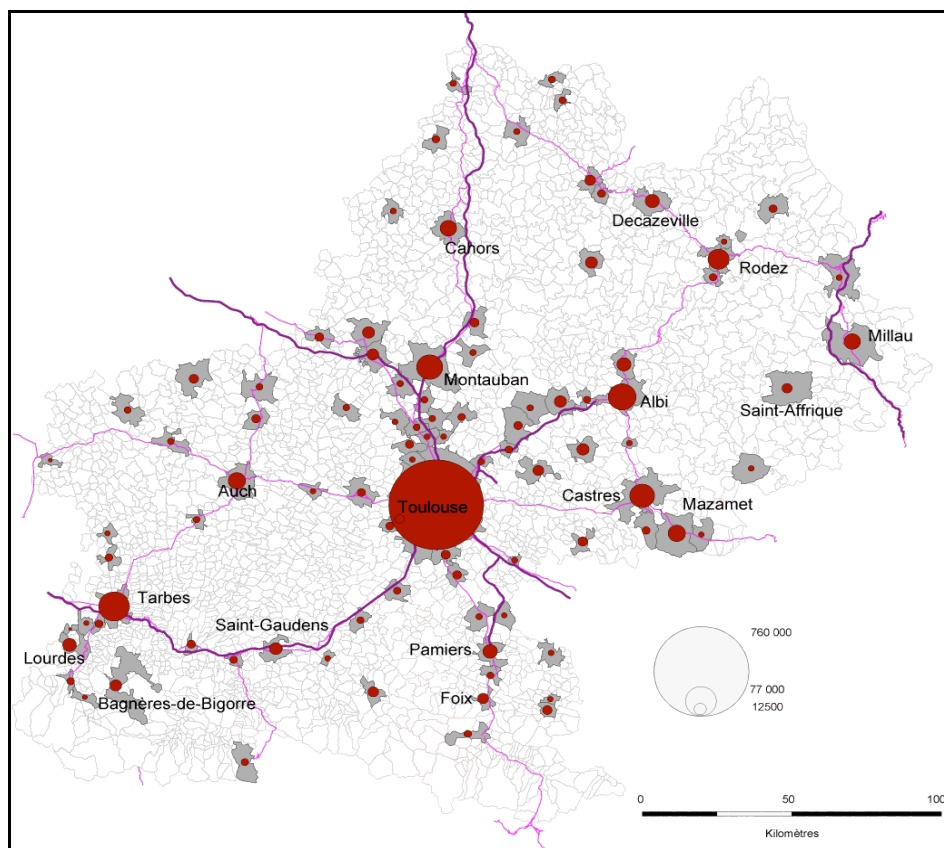


Figure 2 : Les unités urbaines de Midi-Pyrénées et leur population (LISST-Cieue, 2006)

Un archétype de la polarisation métropolitaine, incluant des consommateurs des villes moyennes proches

En concentrant les activités, l'agglomération toulousaine a longtemps eu tendance à laisser dans l'ombre les autres villes de la région, y compris moyennes. Dès les années 1980, cette concentration a généré un fort étalement urbain. Cependant au cours des années 2000 la croissance démographique des pôles urbains s'est en partie reportée sur les villes moyennes proches, inversant le processus pour certaines et participant à étendre leurs propres périphéries (en particulier Montauban, Albi, Pamiers-Foix). Aujourd'hui, les politiques régionales visent le rééquilibrage par le polycentrisme, c'est-à-dire à contrebalancer la métropolisation en développant ces villes moyennes, notamment par la déconcentration d'activités universitaires et industrielles (aéronautique). Mais la consommation est là aussi une carte importante à jouer, une ressource qu'il s'agit, pour les villes moyennes proches, de ne pas laisser échapper vers la métropole (DUGOT, 2005). En effet, grâce à une desserte autoroutière qui les place à moins d'une heure (seule Castres, encore desservie par une route à une voie, est au-delà), leurs habitants ont une certaine tendance à effectuer leurs achats dans l'un des pôles commerciaux régionaux toulousains, d'autant plus qu'une part non négligeable de ces habitants travaille déjà sur Toulouse. Cette évasion commerciale participe donc au caractère de "ville-dortoir" ou "satellite" des villes moyennes proches. Plus largement c'est leurs bassins de vie qui sont polarisés par la métropole, au minimum sur leurs parties proches de cette dernière. L'ancrage des consommateurs leur permettrait donc de "reprenre la main" sur leur aire de chalandise départementale. Il s'agirait pour cela de développer leur offre, principalement en lui donnant un caractère plus métropolitain.

Des villes moyennes proches engagées dans des dynamiques... ou pas

Or c'est précisément l'évolution actuelle des villes moyennes sur l'ensemble du territoire national : après les avoir longtemps négligées, les enseignes en franchise (équipement de la personne et de la maison) s'y implantent aujourd'hui. Et en Midi-Pyrénées, selon un classement national des villes investies par ces franchisés, Tarbes est au 7^{ème} rang des moins de 150.000 habitants, Montauban et Cahors aux 19^{ème} et

26^{ème} rangs des moins de 100.000 habitants (*Franchise magazine*, n°203). Cette stratégie répond à un essoufflement du créneau métropolitain : l'accroissement des prix de l'immobilier commercial n'est plus compensé par le marché de clientèle, qui s'est saturé. Inversement, avec des loyers modérés et une clientèle peu exploitée, les villes moyennes représentent un marché neuf. En Midi-Pyrénées les enseignes reproduisent ainsi, avec un décalage de quelques années, les stratégies résidentielles des ménages ayant choisi de s'installer dans les villes moyennes pour l'attrait du foncier et leur image de ville "où il fait bon vivre" par opposition aux nuisances de la métropole (bruit, pollution, congestion).

En cela les franchisés s'inscrivent dans un mouvement national engagé dans la seconde moitié des années 1990, de rééquilibrage de l'ensemble de l'appareil commercial au profit des aires urbaines plus petites (MOATI, 2005). Il n'est donc pas étonnant que des villes moyennes comme Albi ou Montauban connaissent également un essor des grandes et moyennes surfaces, alimentaires et spécialisées, leur donnant ainsi un profil commercial quasi-métropolitain. Sauf à constater un échec massif de ces implantations (peu probable), cela implique un ancrage des consommateurs qui va dans le sens de l'autonomisation des villes moyennes et de leur territoire vis-à-vis de la métropole.

Ces évolutions ne tiennent évidemment pas qu'aux acteurs privés du commerce, et l'agglomération de Montauban illustre le cas de pouvoirs locaux ayant assis une stratégie de développement basée sur la consommation, à laquelle a bien sûr participé la Chambre de Commerce et d'Industrie du département : après avoir mis en place au cours des années 1990 une zone d'activités commerciales dans sa périphérie sud, le commerce en centre-ville a été développé en lien étroit avec un programme de rénovation du bâti historique. Aujourd'hui, en plus de polariser l'essentiel du département du Tarn-et-Garonne, Montauban attire des habitants du nord de l'agglomération toulousaine (Haute-Garonne) qui étaient sous influence métropolitaine, et qui représentent un potentiel de dépense parmi les plus importants de la région (figure 3).

Si certaines collectivités territoriales sont ainsi dynamiques voire offensives, d'autres se saisissent encore peu de la consommation. Et lorsque les acteurs du commerce se sont eux aussi peu intéressés à la ville moyenne, le sous-équipement y persiste avec comme corollaire une évasion commerciale vers la métropole. C'est le cas typique d'Auch, déjà évoqué plus haut, alors pourtant que la partie est du département du Gers, mais aussi les environs de la ville, représentent un potentiel élevé de consommation (figure 3). Il est vrai que cette zone de chalandise est traditionnellement polarisée par les deux pôles commerciaux régionaux du nord-ouest et du sud de l'agglomération toulousaine (un troisième projet au centre-ouest vise d'ailleurs à accroître encore cette polarisation). Auch ne figure pas non plus dans le classement des villes moyennes recherchées par les franchisés. Il semble donc que son image soit certes peu attractive, mais cette situation peut être renversée, ce qui interroge la capacité à mobiliser un instrument important de valorisation, le marketing urbain. Face aux enjeux de la consommation donc, la réactivité différenciée des acteurs locaux réduit ou conforte des déséquilibres de développements entre territoires.

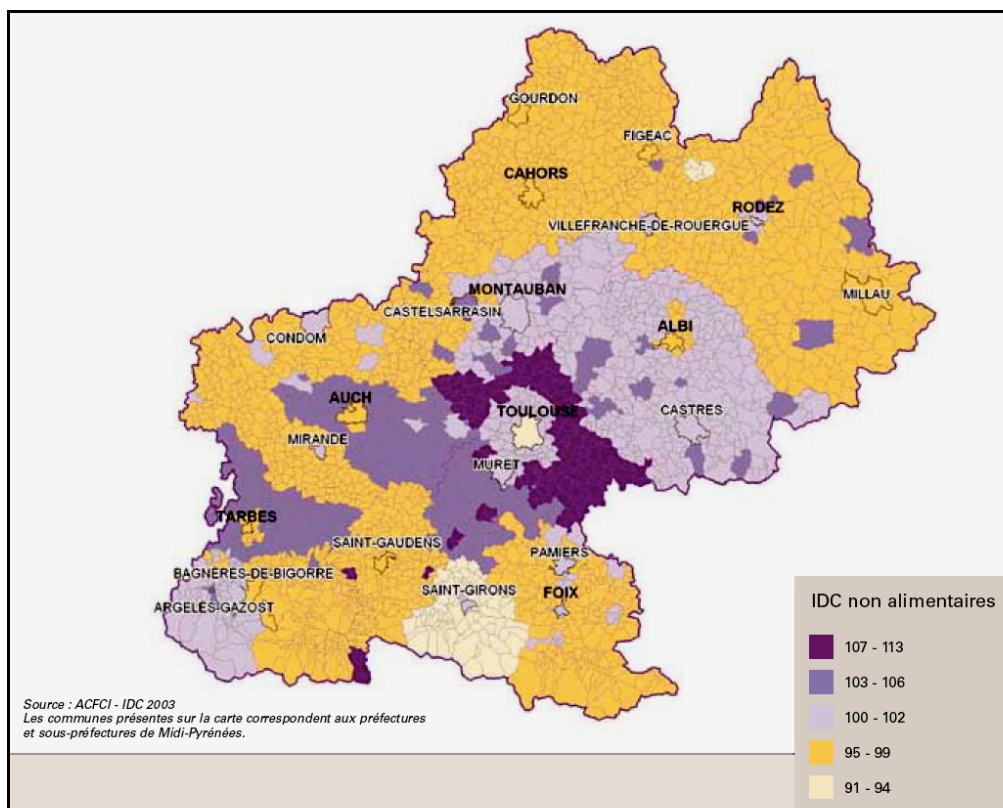


Figure 3 : Indices de disparité des dépenses de consommation (IDC) non alimentaire en Midi-Pyrénées, par rapport à l'indice national 100 (DONEO, CRCI, 2006)

Quid des autres villes moyennes ? Retour vers l'action régionale

Si la polarisation des consommateurs est ainsi disputée entre métropole et villes moyennes proches, les autres villes moyennes plus éloignées de Cahors et Rodez (chefs-lieux des départements du Lot et de l'Aveyron, cf. figure 2) ont une aire d'influence dont l'assise est bien plus solide. Elles ne sont pas pour autant prémunies de tout risque d'évasion commerciale, car en l'absence d'offre métropolitaine, et surtout lorsque les grands axes mettent la métropole à environ une heure et demie, leurs zones de chalandise leur échappent partiellement. C'est particulièrement le cas de Cahors avec l'A61. Les consommateurs du bassin de Tarbes chef-lieu des Hautes-Pyrénées, à égale distance-temps de Toulouse et au potentiel important (figure 3), tendent par contre à s'évader aussi bien vers l'ouest, vers une autre ville moyenne à moins de 50 kilomètres, Pau (région Aquitaine), qui est suréquipée en commerces, en particulier en enseignes distinctives. Ainsi parce qu'elle est située dans une marge régionale, Tarbes place l'enjeu de la consommation à une échelle encore supérieure, interrégionale.

Pour réguler ces situations diverses, donc envisager un devenir commercial à l'ensemble des villes moyennes, une vision globale est nécessaire que seule l'acteur régional peut déployer. L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine a le mérite de se projeter au sein d'une nouvelle "aire métropolitaine" qui intègre les villes moyennes proches, vues comme des pôles d'appui accueillant non seulement des populations mais aussi des activités métropolitaines. Mais au-delà, elle ne prendra pas en compte les autres villes moyennes, et encore moins les petites villes.

CONCLUSION

L'installation en Midi-Pyrénées de nouvelles populations variées, surtout dans les territoires ruraux, représente un potentiel de consommation, localement des "niches résidentielles" pour les petites villes. Il est clair que certaines cherchent activement à en tirer profit, même s'il reste à savoir, selon les situations, quel groupe est le plus porteur de richesse. Mais le développement territorial lié aux dépenses de ces nouveaux consommateurs réside en dernier ressort dans la capacité à les polariser, à les maintenir localement. Or l'augmentation de la mobilité quotidienne limite plus ou moins cet ancrage au profit des villes plus importantes.

L'enjeu de l'économie résidentielle, liée aux revenus importés, est ainsi en bonne part celui de l'économie "présentielle" plutôt, car les dépenses de consommation, que leur origine soit extra ou intra-régionale, se redistribuent dans divers territoires locaux. Les villes, avec leurs aires de chalandise, sont alors prises dans un jeu concurrentiel pour attirer les consommateurs à de multiples échelles : intercommunale, infra-départementale et interdépartementale voire interrégionale, qui participe à recomposer les rapports interurbains.

Dans cette recomposition, nous ne nous sommes pas penchés sur les petites villes dont les consommateurs s'évadent vers la ville moyenne proche, car cela relève du cas devenu "classique" depuis l'expansion du grand commerce, et c'est précisément au renversement de cette situation qu'œuvre l'économie résidentielle. La polarisation par une ville plus importante est par contre un processus plus lourd pour les villes moyennes, en premier lieu celles qui sont proches de la métropole régionale, surtout lorsqu'elle est hégémonique comme en Midi-Pyrénées. Néanmoins l'éclatement de la "bulle métropolitaine", à la fois démographique et commerciale, bénéficie à certaines de ces villes moyennes proches qui ont su se positionner comme alternatives. Cela n'empêche pas que d'autres restent en retrait, sans stratégie de développement propre. En cela la consommation est une ressource qui discrimine fortement les territoires, et appelle une régulation globale, à échelle régionale.

Notre projet de recherche s'appuiera donc sur les études de l'économie résidentielle en Midi-Pyrénées qui évaluent le potentiel de revenus attaché ci ou là. Mais surtout nous produirons d'autres données à partir d'enquêtes de terrain dans les villes moyennes et petites en particulier : enquêtes-ménages dans des aires de chalandises disputées pour mesurer l'importance de l'évasion commerciale, relevé des nouvelles enseignes pour saisir leur stratégie d'implantation selon la taille de la ville et leur effet polarisant, analyse des nouveaux projets (centres commerciaux, zones d'activités, *Villages de marques*) et des stratégies de développement qui les sous-tendent, par le biais d'entretiens avec les acteurs locaux publics et privés. Parce qu'il est multiscalaire, l'enjeu du développement régional par la consommation justifie une complémentarité entre l'économie territoriale et la géographie-aménagement.

REFERENCES

Benoit J.-P., Benoit Ph. & D. Pucci (2002) : La France à 20 minutes. La révolution de la proximité. – Paris : Belin.

Davezies L. (2008) : La république et ses territoires. La circulation invisible des richesses. – Paris : Seuil.

Desse R.-P. (2001) : Le nouveau commerce urbain. – Rennes : Presses Universitaires de Rennes

Chambre Régionale de commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées (2006) : Donéo-Observatoire régional du commerce et des services.

Dugot Ph. (2005) : Villes moyennes et polycentrisme dans le Sud-Ouest français. Une approche par le commerce de détail. – In : Sud-Ouest Européen, 20 : 37-49

Estèbe Ph., Janvier Y., Tiévant S. & L. Davezies (2007) : L'économie résidentielle et le développement local : conséquence ou levier ? – Rapport SGAR Midi-Pyrénées.

Gasnier A. & B. Sabatier (2008) : Loisirs et commerce. – In : Desse R.-P., Fournié A., Gasnier A., Lemarchand N., Metton A. & J. Soumagne, Dictionnaire du commerce et de l'aménagement, Presses Universitaires de Rennes : 206-209.

Moati Ph. (2005) : Commerce : la périphérie rafle la mise... mais les villes centres et le rural se portent bien. – In : Consommation et modes de vie 185, Crédoc.

Vanier M. (2008) : Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité. – Paris : Anthropos.

Bruno SABATIER

sabatno@univ-tlse2.fr

LISST-Cieu (Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines)

Université de Toulouse

France

ATTRACTIVITE DES BOURSES DES VALEURS ET DE LEURS PLACES FINANCIERES. ANALYSE COMPAREE A L'ECHELLE MONDIALE.

Maude SAINTEVILLE

Laboratoire Géographie-Cités CRIA (UMR 8504) – Université Paris 1 (France)

RESUME

L'attractivité des bourses et de leurs places financières présente un enjeu considérable dans le contexte très compétitif de la globalisation financière. En effet, si les mutations technologiques et institutionnelles favorisent l'intégration du "global marketplace"; en réaction, les places de cotation doivent s'adapter et mettre à profit leurs avantages économiques, tout en adoptant des stratégies pour attirer investisseurs, intermédiaires financiers et émetteurs.

Par l'approche géographique comparative, cette contribution empirique propose de compléter l'évaluation de l'attractivité des marchés boursiers, en se concentrant sur leur configuration spatiale et sur la polarisation qu'ils exercent sur leurs émetteurs. A cet effet, les liens de cotations transfrontalières sont utilisés comme des indicateurs relationnels.

Pour commencer, l'analyse s'intéresse à la morphologie de l'aire d'attractivité des marchés pour évaluer les inégales portées de leur polarisation : locale, macro-régionale ou mondiale. Ces configurations spatiales reposent sur un ensemble de proximités, qui lient les émetteurs à leurs places de cotation. Néanmoins, dans la mesure où ces affinités ont des influences très inégales, il convient d'analyser leur combinaison de manière à déterminer les composantes qui affectent le plus l'attractivité des différentes places de cotation qui accueillent des valeurs étrangères. Une classification ascendante hiérarchique appliquée à l'ensemble des cotations transfrontalières permet de faire ressortir 7 profils d'attractivité et de construire une typologie de la polarisation des 67 marchés boursiers. En croisant les différents profils avec des indicateurs de liquidité, la dernière section détermine pour quels marchés ces proximités s'avèrent véritablement cruciales et pourquoi.

Ainsi, à travers une analyse empirique, notre contribution géographique propose d'évaluer et de comparer l'attractivité des marchés boursiers en croisant une méthode de l'analyse spatiale avec l'approche relationnelle des lieux ; autrement-dit en intégrant les caractéristiques des liens qui unissent les places de cotation aux espaces de leurs émetteurs.

MOTS CLES

Attractivité, polarisation, bourses et places financières, globalisation, cotations transfrontalières, proximités

INTRODUCTION

L'attractivité des bourses et de leurs places financières présente un enjeu considérable dans le contexte très compétitif de la globalisation financière. En effet, si les mutations technologiques et institutionnelles favorisent l'intégration du *global marketplace* ; en réaction, les territoires doivent s'adapter, développer leurs forces et mettre à profit leurs avantages et spécificités locales, tout en adoptant des stratégies pour attirer les investisseurs, intermédiaires financiers et émetteurs.

La performance comparée des bourses et des places financières est souvent abordée par des indicateurs économiques de liquidité et de profondeur des marchés : la capitalisation, le volume et la valeur totale des titres échangés ou la vélocité de ce *turnover*. Par une approche plus hétérodoxe, géographique et comparative, cette contribution propose de compléter l'évaluation de l'attractivité des places de cotation en combinant la conception relationnelle des lieux et les outils de l'analyse spatiale. La méthodologie propose ainsi de discriminer les marchés boursiers en fonction de leurs configurations spatiales et de leurs facteurs de polarisation⁸³. Pour ce faire, les 3214 cotations transfrontalières entre les émetteurs et leurs places de cotation étrangères sont utilisées comme des indicateurs relationnels.

⁸³ Polarisation au sens géographique

La première section commence par une définition théorique des marchés boursiers ou places de cotation, et des cotations transfrontalières. Puis, un ensemble de cartes distingue les différentes portées et échelles des marchés en fonction de la provenance de leurs émetteurs. L'observation de ces relations de cotation permet de souligner le rôle des proximités dans le façonnement des marchés et de la globalisation financière. Dans les deux sections suivantes, l'application d'une Classification Ascendante Hiérarchique aux relations de cotation permet d'élaborer une typologie des 67 marchés boursiers en fonction des proximités qui caractérisent le plus leur polarisation sur les émetteurs. Les résultats sont présentés dans la troisième section. Enfin, la typologie de l'attractivité des places de cotation est confrontée à la liquidité des différents marchés. La quatrième section confirme l'hypothèse que les proximités et affinités qui lient les émetteurs à leur marché sont davantage influentes pour les places de cotation émergentes que pour les marchés les plus liquides.

PLACE FINANCIERE ET PLACE BOURSIERE : LES ACTEURS-RESEaux TRANSCALAIRES DE L'ATTRACTIVITE DES MARCHES BOURSIERS

La force polarisante de deux réseaux socio-techniques imbriqués et encastrés

Place financière et place boursière sont deux expressions bien souvent employées indistinctement, pourtant il convient de discerner ces deux réseaux interdépendants et encastrés afin de mieux comprendre le phénomène d'attractivité des marchés boursiers et les articulations de la globalisation financière (SAINTEVILLE, 2008).

Une bourse est avant tout un réseau socio-technique qui permet l'échange des titres. En ce qui concerne la négociation sur le marché au comptant⁸⁴, la plateforme électronique d'échange de l'entreprise de marché polarise les flux d'information financière (notamment les ordres) transmis par les intermédiaires (Prestataires de Service d'Investissement) pour le compte des investisseurs individuels ou institutionnels, ou encore des sociétés émettrices⁸⁵. Structurellement, cette polarisation des émetteurs, intermédiaires et investisseurs prend la forme d'un graphe hiérarchisé et centralisé par l'entreprise de marché. Spatialement, cette configuration se traduit par la délimitation d'un bassin ou d'une aire d'attractivité transcalaires. En effet, les acteurs de ce réseau que nous qualifions de "place boursière" peuvent être localisés à l'étranger, grâce aux progrès des TIC et aux évolutions réglementaires.

Néanmoins, l'attractivité des émetteurs, investisseurs et PSI n'est pas uniquement déterminée par les avantages inhérents aux entreprises de marché et à leur réseau, mais dépend également des caractéristiques locales et nationales des "places financières" qui hébergent ces bourses. Les places financières sont des lieux dans lesquels s'inscrivent des réseaux socio-techniques constitués des acteurs locaux des places boursières, mais aussi d'un large éventail de spécialistes et de services dans les domaines informatique, juridique, fiscaliste, de l'analyse financière ou du risque. Outre les fonctions de "marché" et "service d'appui logistique", les centres financiers sont capables d'offrir aux acteurs de la finance des architectures facilitant les échanges : des infrastructures techniques performantes et sécurisées aux environnements réglementaires équilibrés (HANNOUN, 2000). En outre, l'encastrement territorial de ces deux réseaux interdépendants peut être renforcé par des politiques de développement local telles que le pôle de compétitivité "Finance Innovation" de la place parisienne.

L'articulation de ces deux réseaux socio-techniques interdépendants peut se traduire sous les appellations de marchés ou systèmes boursiers, ou encore places de cotation. L'attractivité des marchés boursiers dépend donc de la combinaison des caractéristiques relationnelles de sa place boursière et des spécificités locales de sa/ses place(s) financière(s).

Les cotations transfrontalières : indicateurs d'attractivité des émetteurs étrangers par les marchés boursiers

Les cotations transfrontalières révèlent des relations économiques entre les émetteurs et leur place de cotation, en incarnant un transfert de propriété et un flux de capital lors de l'introduction en Bourse (*IPO*). La littérature utilise ces *cross-listings* pour justifier le choix de la place de cotation *off-shore* des émetteurs (PAGANO *et al.*, 2000, 2001 ; SARKISSIAN & SCHILL, 2004). Or la présente analyse privilégie l'approche inverse, en cherchant à expliquer la force polarisante et la convergence des émetteurs vers les marchés boursiers (SAINTEVILLE, 2008).

La cote étrangère des différents marchés au comptant permet de délimiter leur aire d'influence, en englobant l'ensemble des émetteurs non-domestiques. La configuration spatiale de ces bassins

⁸⁴ Marché au comptant ou cash market : marché des actions, obligations, etc. ; à distinguer des marchés des produits dérivés

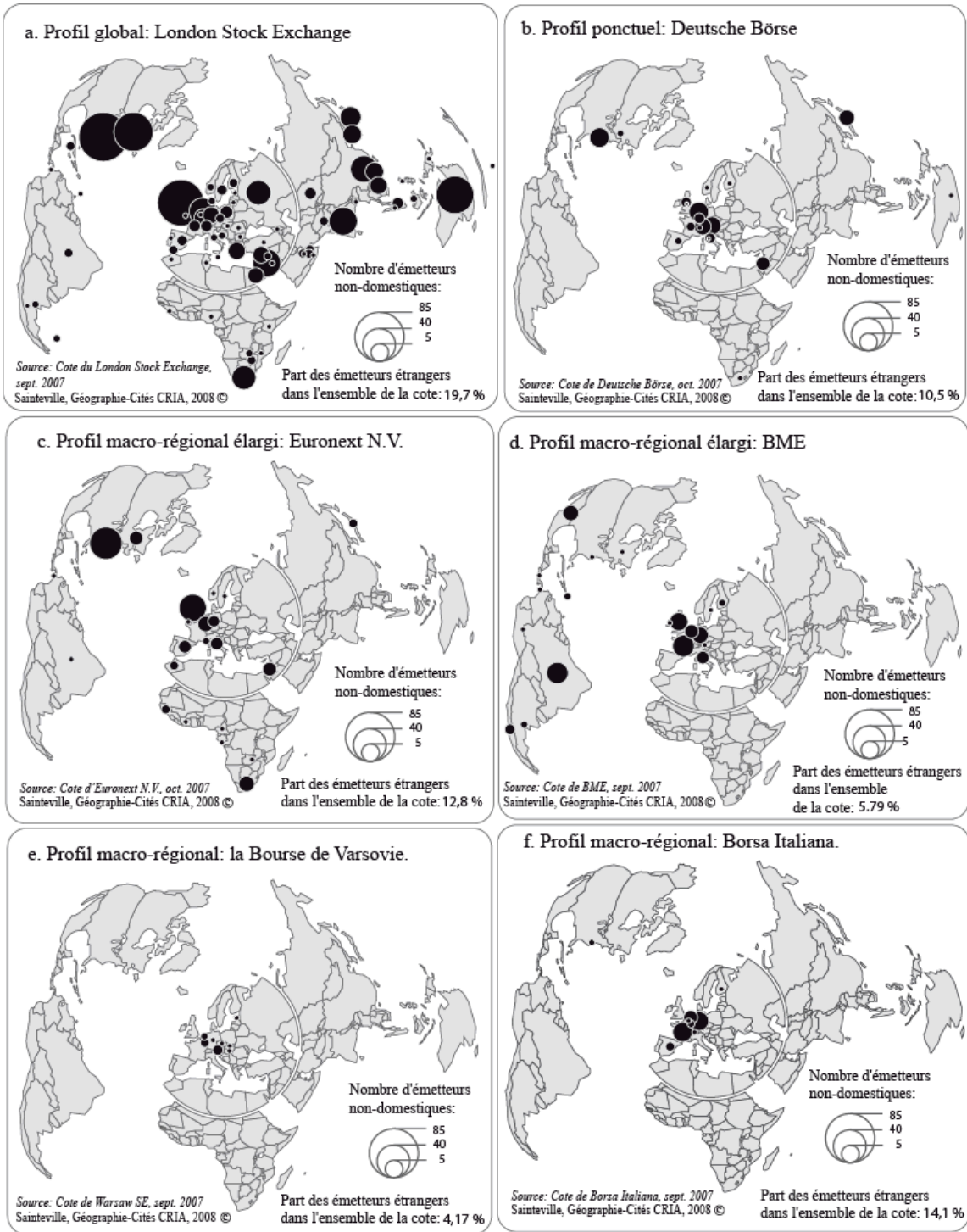
⁸⁵ Dans le cas des émetteurs, les intermédiaires sont des syndicats de souscription ou des souscripteurs.

d'attractivité (ou de polarisation) souligne l'inégale confiance inspirée par les marchés en concurrence, la portée et l'échelle du rayonnement de chaque place de cotation, ainsi que les relations préférencielles entre les acteurs économiques localisés. Les cartes 1 présentent un extrait représentatif des résultats et permettent de différencier plusieurs profils d'attractivité (GENEAU DE LAMARLIÈRE & SAINTEVILLE, 2008). Rares sont les marchés qui drainent des émetteurs à l'échelle mondiale comme le *Londres Stock Exchange* (LSE) au profil "global". A envergure plus réduite, l'attractivité de *Borsa Italiana* ou la Bourse de Varsovie ne dépasse pas le cadre "macro-régional". Au contraire, le cap intercontinental est franchi par la plateforme boursière partiellement française d'Euronext N.V. ou par les *Bolsas y Mercados Españoles*, respectivement tournées vers l'Afrique et l'Amérique latine⁸⁶. Enfin, *Deutsche Börse*, et plus particulièrement *Swiss Stock Exchange* présentent un profil qui peut être qualifié de "ponctuel" ou d'"élitiste": 70% des entreprises étrangères cotées sur *SWX* sont étatsuniennes, allemandes ou japonaises. Dans la mesure où le *Tokyo Shoken Torihikijo* présente ce même profil très sélectif, une perception relationnelle des lieux⁸⁷ pourrait bien remettre en question le label de *global city* décerné à la capitale nipponne (SASSEN, 1991); même si la valeur totale des échanges réalisés sur son marché au comptant⁸⁸ plaçait en 2007 la Bourse de Tokyo à la quatrième place mondiale après le NYSE, le Nasdaq et LSE. Ainsi, en considérant le nombre d'émetteurs étrangers, la Bourse de Singapour (SGX) supprime largement celle de Tokyo, les deux marchés accueillant respectivement 170 et 25 valeurs non-domestiques en septembre 2007. A la même période, la faible part des valeurs non-domestiques (<9%) dans l'ensemble des titres cotés sur la planète boursière pourrait bien remettre en question la dimension géographique de la globalisation financière et du *global marketplace* (CLARK & WOJCIK, 2007). De même la proportion des bourses accueillant des valeurs étrangères ne regroupe que 49,6% de notre échantillon (carte 2).

⁸⁶ 14% des entreprises non-domestiques listées sur Euronext proviennent de l'Afrique sub-saharienne, alors que l'Amérique latine constitue l'origine de plus d'un tiers des entreprises non-domestiques listées sur les Bolsas y Mercados Españoles (BME). La littérature souligne que ces relations héritées continuent à jouer un rôle crucial dans la configuration du commerce international, et cette influence perdurera probablement à l'avenir

⁸⁷ Les lieux sont évalués non pas en fonction de leurs caractéristiques propres, mais en fonction de leurs relations (caractéristiques relationnelles) avec d'autres lieux.

⁸⁸ Soit une caractéristique locale et non relationnelle



Cartes 1 : La portée des bassins de polarisation des marchés boursiers européens

Ainsi cette cartographie des marchés permet une première approche de leur performance comparée, mais aussi de faire ressortir les différentes proximités qui façonnent les relations récurrentes du processus de mondialisation. Ces affinités peuvent être classées en deux catégories. D'une part les familiarités naturelles ou cognitives regroupent les proximités spatiales, culturelles, linguistiques, historiques, économiques, sociales, etc. D'autre part, les proximités artificielles générées par les stratégies commerciales, les aspects organisationnels ou encore la signature d'accords industriels (RALLET & TORRE, 2001 ; SAINTEVILLE, 2008). Si ces proximités appliquées à la finance de marché corroborent certaines analyses dédiées au commerce international (PAGANO, ROELL & ZECHNER, 2002 ; SARKISSIAN & SCHILL, 2004 ; PORTES & REY, 2000), les auteurs ont rarement observé leur combinaison et discrétisé les différentes composantes en fonction de leur influence sur le développement des relations économiques. Cette classification est l'objet des sections suivantes.

ELABORER DES PROFILS D'ATTRACTIVITE DES MARCHES BOURSIERS : METHODOLOGIE

Sources, collecte des dyades de cotation transfrontalière

Pour décrire les profils d'attractivité des places de cotation et pour identifier au cas par cas les proximités les plus influentes pour la polarisation des émetteurs, nous avons constitué une base de données de 3214 cotations transfrontalières, collectées à partir des cotes officielles entre août et novembre 2007⁸⁹. Cette matrice permet de constituer des dyades entre des émetteurs originaires de 114 pays et l'ensemble des 67 places de cotation qui accueillent des valeurs étrangères à travers le monde.

La deuxième étape consiste à caractériser ces dyades (ou relations) de cotation, en les soumettant aux indicateurs de proximité détaillés dans le tableau 1. Chacune des proximités est évaluée en comparant les caractéristiques de l'origine de l'émetteur avec celles de sa place de cotation, en se référant aux spécificités des pays, des places financières ou des entreprises de marché. Chaque dyade se voit alors attribuer un score de "présence" (1) ou d'"absence" (0) de proximité pour chacun des indicateurs. Le résultat est ensuite pondéré par le nombre d'émetteurs concernés.

La troisième étape réalise la synthèse au sein de chaque marché. Est alors calculée la part des relations de cotation transfrontalière qui présentent une proximité, rapportée au nombre total des valeurs étrangères cotées. L'opération est répétée pour chaque indicateur, et ce, pour chacune des 67 bourses. Une fois ces données synthétisées, une CAH leur est appliquée (section suivante).

Les variables explicatives des relations de cotation préférentielles

Pour décrire les profils d'attractivité des émetteurs et définir quelles proximités sont les plus influentes pour la polarisation de chacune des bourses, nous mobilisons 16 indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous.

⁸⁹ Cette période de courte durée correspond à la situation précédant l'application de la nouvelle directive européenne MiFID sur les marchés d'instruments financiers. Par ailleurs, cette collecte a été réalisée avant la consolidation opérationnelle des premiers groupes transatlantiques NYSE Euronext Group, puis Nasdaq OMX. En revanche, nous avons pris en considération le fonctionnement intégré d'Euronext N.V. avec son carnet d'ordres central géré par le Nouveau Système de Cotation (NSC), et d'OMX Group avec sa plateforme de négociation électronique Saxess.

Type de proximité	Indicateur <i>Légende renvoyant au graphique 1</i>	Pays	Place financière du marché	Place boursière Bourse
Proximité spatiale	Proximité physique qui favorise les contacts d'affaires, mesurée par la distance euclidienne entre la place de cotation et ses émetteurs <i>% < à 1500 kms -% 1500 à 5000 kms -% > à 5000 kms</i>	X	X	X
Affinité Culturelle, linguistique	Partage d'au moins une même langue <i>% langue d'usage commune</i>	X	X	
Affinité Culturelle, historique	Liens historiques, anciennes relations de type coloniales <i>% anciennes relations coloniales</i>	X		
Affinité Culturelle, religieuse	Religion : cotation et échange de titres de produits <i>halâls</i> , conformes à la <i>sharia</i> (finance islamique). Ainsi la Bourse de Londres cote des <i>sukuks</i> (obligations islamiques), de même que le régulateur AMF autorise depuis juillet 2008 leur négociation sur les compartiments professionnels des marchés réglementés français. Objectif : attirer les fonds souverains et les riches investisseurs des pays du Golfe Persique. <i>% produits islamiques</i>	X	X	X
Proximité commerciale	Appartenance à la même organisation régionale (UE, ASEAN, Mercosur, ALENA, etc.) <i>% même organisation régionale</i>	X		
Proximité Cognitive, commerciale	Appartenance au même système commercial, habitudes commerciales. Base de données : PC-TAS (1996-2000) <i>% même système commercial</i>	X		
Proximité économique	Rapport entre les niveaux des PIB des pays des places de cotation et de ceux des émetteurs : inférieur, égal ou supérieur <i>% PIB équivalent, inférieur et supérieur</i>	X		
Proximité économique	La croissance économique du pays de l'émetteur non-domestique est-elle supérieure à celle du pays de la place de cotation? Objectif : la place de cotation attire-t-elle des émetteurs en provenance d'espaces à forte croissance? Autrement-dit de bonnes perspectives pour les investisseurs de la Bourse d'accueil. <i>% Croissance économique supérieure</i>	X		
Proximité économique	Comparaison de la capitalisation de la bourse domestique et celle de la bourse d'accueil. Premier Indicateur de liquidité. <i>% capitalisation inférieure, égale ou supérieure</i>			X
Proximité économique	Comparaison de la valeur des échanges (<i>turnover</i>) de la bourse domestique et celle de la bourse d'accueil. Second indicateur de liquidité. <i>% turnover inférieur, égal ou supérieur</i>			X
Proximité sectorielle	Similarité de la spécialisation sectorielle des deux cotes ⁹⁰ , en fonction d'un indice de spécialisation élaboré par l'auteur <i>% même spécialisation</i>			X
Proximité cognitive	Présence et part des émetteurs étrangers dans la cote de la bourse d'accueil <i>off-shore</i> -% <i>émetteurs étrangers</i>			X
Proximité industrielle	Facilités fiscales, réglementaires et commerciales <i>% facilités fiscales et réglementaires</i>	X	X	X
Proximité industrielle	Signature d'accords industriels entre acteurs, juridictions et entreprises de marché. Objectif : améliorer la compatibilité et l'homogénéisation des standards de marchés, des réglementations ou des systèmes ; mais aussi l'accès des PSI aux marchés partenaires et la promotion mutuelle des marchés signataires. <i>% accords industriels</i>		X	X
Proximité industrielle	Spécialisation sectorielle de la Bourse d'accueil ⁹¹ <i>% spécialisation sectorielle</i>		X	X

Tableau 1 : récapitulatif des indicateurs de proximités utilisés pour créer les profils d'attractivité des marchés boursiers

⁹⁰ Les résultats confirment que les entreprises préfèrent inscrire leur valeurs à la cote des marchés qui présentent une forte similarité avec leur environnement national (SARKISSIAN & SCHILL, 2004).

⁹¹ "Be with your pears", comme le soulignaient Pagano et alii (PAGANO, ROELL & ZECHNER, 2002)

Définir la nationalité des émetteurs et le rôle des paradis fiscaux

La définition des différentes proximités nécessite l'identification de la nationalité des places de cotations et des émetteurs étrangers. Si la nationalité des marchés pose peu d'ambiguïté, l'origine des cotations transfrontalières peut renvoyer soit à la nationalité juridique (juridiction d'enregistrement de la société), soit à leur nationalité opérationnelle (localisation du siège social opérationnel)⁹². Traditionnellement, la littérature s'appuie sur la nationalité juridique des émetteurs, l'information étant publique et plus facile à obtenir, notamment grâce aux codes ISIN⁹³. Néanmoins, en se référant aux nationalités écrans et aux paradis fiscaux, ces analyses perdent l'information sur les véritables interactions financières et les préférences relationnelles qui façonnent le processus de globalisation, tout en biaisant la logique des proximités dans les cotations transfrontalières.

Notre analyse mobilise donc la nationalité opérationnelle en s'appuyant sur la localisation des sièges décisionnels des sociétés émettrices -identifiés au cas par cas- tout en prenant en compte le phénomène de la multicotation. Ce choix méthodologique permet de contourner le biais des paradis fiscaux comme nationalité d'origine. D'ailleurs, la comparaison avec notre matrice à base juridique souligne que 15% des cotations transfrontalières⁹⁴ passent par une nationalité écran. Cette confrontation des deux bases montre également que la distribution spatiale des émetteurs selon leur nationalité opérationnelle confirme et renforce le rôle des proximités dans le processus de polarisation et d'attractivité des bourses et de leurs places financières. Ainsi, contrairement à l'analyse de SARKISSIAN & SCHILL (2004), nous conservons bien ces centres *off-shore* de taille modeste (voir carte 3 leur *turnover*) dans leur fonction de place de cotation. Enfin, il ne faudrait pas non plus minimiser leur rôle dans les rouages de la planète boursière : lorsque leurs deux fonctions (place de cotation et juridiction de sociétés écrans) sont combinées, les paradis fiscaux représentent 34% de notre échantillon. Si l'on considère Londres (et plus particulièrement la City) comme un havre fiscal pour les activités financières, ce pourcentage atteint alors 52% de l'ensemble des cotations transfrontalières.

TPOLOGIE DES PROFILS D'ATTRACTIVITE DES MARCHES BOURSIERS

Méthode et objectif de la CAH

Une analyse en composantes principales (ACP) appliquée aux indicateurs décrits *supra* permet de distinguer deux grands profils d'attractivité parmi les marchés boursiers : d'une part une polarisation liée aux caractéristiques économiques du marché (sa liquidité et sa profondeur), et d'autre part une attractivité reposant sur les différentes proximités qui lient la place de cotation à ses clients émetteurs. Toutefois, ces variables ne sont pas significatives dans une proportion égale, et leur influence varie en fonction de la stratégie des Bourses, ainsi que des attentes des émetteurs. En décomposant ces combinaisons de relations grâce à la méthode de la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH), il est possible de distinguer les affinités les plus influentes de chacun des sept profils d'attractivité (graphique 1) qui caractérisent les 67 marchés boursiers accueillant des valeurs transfrontalières.

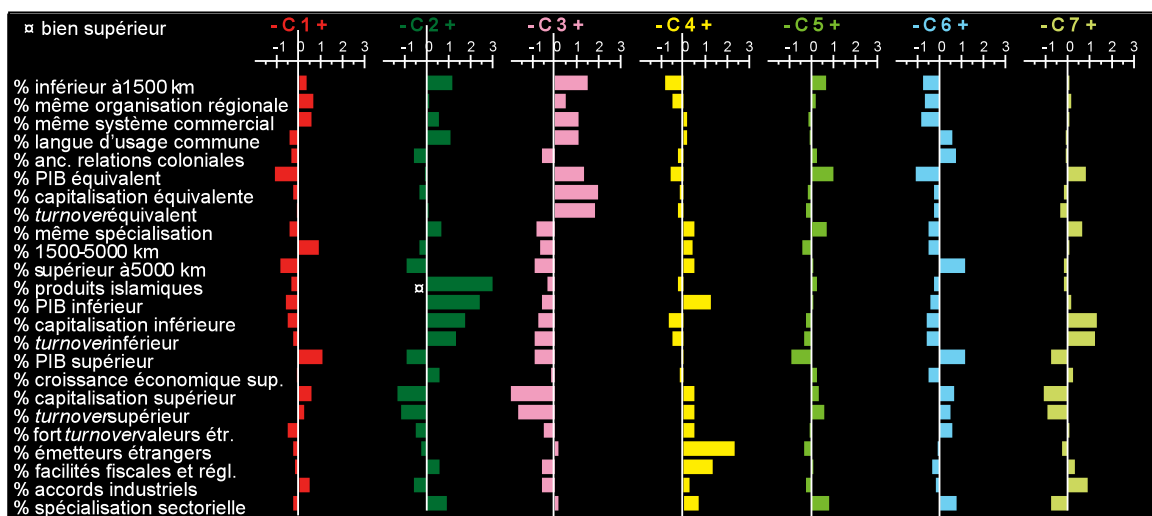
La CAH permet ensuite de construire une typologie des places de cotation en fonction de ces caractéristiques relationnelles. Ainsi, l'originalité de ma contribution est d'appliquer cette méthode CAH non pas à des territoires délimités, mais à des liens et à des proximités. Cette description relationnelle des lieux permet de compléter efficacement les diagnostics du développement territorial, basés traditionnellement sur l'analyse de leurs caractéristiques locales. Néanmoins, il demeure difficile d'établir une stricte hiérarchie entre ces proximités, dans la mesure où il faudrait en plus déterminer l'ordre d'apparition (ou le classement) de ces proximités, en fonction de la stratégie individuelle des émetteurs et des marchés boursiers.

⁹² A cet égard, SERFATI souligne trois caractéristiques sur lesquelles repose la définition de la nationalité : le lieu où l'entreprise a été constituée, l'environnement institutionnel et enfin la localisation des managers et du comité directeur (SERFATI, 2006)

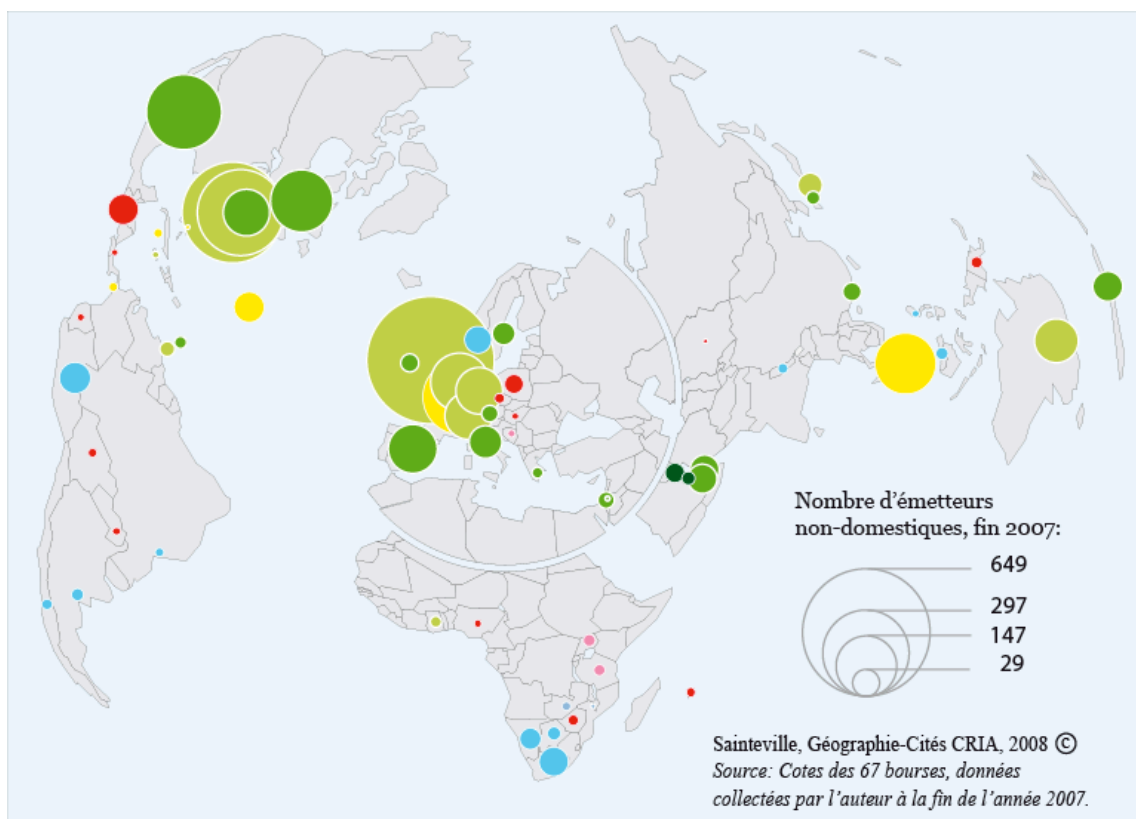
⁹³ Code ISIN : la codification ISIN repose sur le principe d'un code international unique par valeur. Ce code est alphanumérique à douze caractères, les deux premières lettres identifiant le pays dans lequel la valeur a été émise, selon la norme ISO 3166-1, ce qui traduit la nationalité juridique de l'entreprise. Ainsi la valeur française Air Liquide est-elle identifiée par le code FR0000120073 Air Liquide sur Euronext

⁹⁴ Données calculées à partir de la comparaison de nos deux matrices des cotations transfrontalières, distinctement basées sur les nationalités juridiques et opérationnelles.

Les sept profils d'attractivité des marchés des valeurs et la portée de leur bassin d'émetteurs



Graphique 1 : Profils⁹⁵ des marchés boursiers, en fonction de leur attractivité sur les émetteurs étrangers (fin 2007).
Sources : Cotes et statistiques des 67 bourses collectées par l'auteur fin 2007, WFE, 2008, World Bank 2007










Carte 2 : Typologie des marchés boursiers, classés en fonction de leur attractivité et de leur polarisation sur les émetteurs étrangers (fin 2007)

⁹⁵ L'inclinaison de chaque profil envers telle ou telle proximité se lit sur la droite de chaque graphique. La longueur de chaque bâton exprime la surreprésentation de la variable considérée par rapport à la moyenne générale. Cette distance de la moyenne de chaque classe à la moyenne générale est exprimée en nombre d'écart-types de chaque variable. Cette surreprésentation peut être positive comme négative. Une surreprésentation matérialisée sur le côté droit du graphique souligne un effet positif de la variable sur la constitution du profil. A l'inverse, une variable proche de la moyenne n'est pas particulièrement significative.

Légende :

Profils d'attractivité des marchés boursiers à la fin de l'année 2007

C7		Liquidité et visibilité mondiale 52,7 % des émetteurs - 80,6 % turnover	C6		Spécialisation sectorielle 4,8 % des émetteurs - 2,0 % turnover
C5		Liquidité et parité régionale 17,8 % des émetteurs - 16,2 % turnover	C4		Fiscalité et régulation attractives 12,8 % des émetteurs - 0,4 % turnover
C2		Liquidité sur produits islamiques 1,7 % des émetteurs - 0,1 % turnover	C1		Voisinage et marché régional 9,8 % des émetteurs - 0,7 % turnover
			C3		Fraternité et voisinage exclusifs 0,2 % des émetteurs - 0,1 % turnover

Sainteville, Géographie-Cités CRIA, 2008 ©

Source: Cotes des 67 bourses, données collectées par l'auteur à la fin de l'année 2007.

- **Type C7 = Liquidité et visibilité mondiale**

La carte 2 permet de dégager un premier type qui regroupe les marchés boursiers les plus puissants, encadrés dans des économies parmi les plus riches du monde : le NYSE, Euronext N.V., le Londres Stock Exchange, Deutsche Börse, ou le Tokyo Shoken Torihikijo, etc. Leurs clients émetteurs proviennent en majorité de pays dont le niveau économique est soit équivalent, soit inférieur mais avec un fort taux de croissance. De plus, les marchés domestiques de ces entreprises étrangères présentent souvent un *turnover* et une capitalisation moindres. Ainsi, les émetteurs étrangers potentiels recherchent de la liquidité sur des marchés qui permettent d'acquérir de bonnes visibilité et réputation (BAKER, NOFSINGER & WEAVER, 2002).

En outre, dans le cadre très compétitif de la globalisation, la stratégie des entreprises de marché vise à attirer des émetteurs dont le marché et l'activité sont prometteurs. Pour atteindre ce but, les bourses développent des politiques d'attractivité en proposant des produits financiers spécialement dédiés à la clientèle ciblée ou en signant des accords de coopération. Cette nouvelle proximité commerciale et artificielle peut être illustrée par l'accord contracté en août 2006 entre le NYSE Group et la Commission de l'Economie et du Commerce de la province chinoise du Jiangsu : le NYSE devenait la bourse privilégiée des entreprises chinoises souhaitant accéder à la cotation. En retour, le NYSE fournissait une assistance technique pour aider les entreprises chinoises à réaliser leur introduction en bourse (IPO). De nos jours, la planète boursière est devenu un large échiquier, au sein duquel le Moyen Orient, l'Inde et la Chine sont devenus les pièces stratégiques. Et si nous ne disposons pas à ce jour de résultats formels concernant ces politiques d'attractivité, quelques éléments et faits corroborent cette hypothèse. En novembre 2007 par exemple, Deutsche Börse a listé sa première entreprise chinoise après avoir contracté un accord de coopération avec Pékin (CBEX) et le *Shanghai Stock Exchange* (SSE). Quelques mois plus tard, Alternext accueillait *China Corn Oil* sur sa cote.

- **Type C5 = Liquidité et parité régionale**

Les entreprises qui souhaitent s'inscrire à la cote de ces marchés ne recherchent pas prioritairement des marchés les plus liquides, dans la mesure où la plupart de leurs marchés domestiques affichent une capitalisation et un *turnover* supérieurs. En réalité, ces émetteurs visent surtout des bourses qui cotent des valeurs présentant la même spécialisation sectorielle. Par exemple, la finance en ce qui concerne le marché de Hong Kong (HKeX), les matières premières et l'industrie minière sur les places de Toronto (TSX). Mais contrairement au profil relevant d'une attractivité de spécialisation sectorielle (C6), ces marchés à parité régionale polarisent des émetteurs en provenance de pays spatialement proches, au PIB relativement similaire, et qui partagent d'autres familiarités avec le pays de la place de cotation.

- **Type C2 = Liquidité sur produits islamiques**

Comme pour le profil "liquidité & visibilité" décrit précédemment, les bourses du Bahreïn et du Koweït attirent des émetteurs qui cherchent des plateformes d'échange plus liquides pour leurs valeurs. Mais le bassin de polarisation de leurs émetteurs semble beaucoup plus sélectif et très spécifique, dans la mesure où la plupart d'entre eux sont localisés à moins de 1500 kilomètres, qu'ils utilisent la même langue arabe et qu'ils émettent également des produits *hâlaals*, conformes à la finance islamique. Par ailleurs, cet effet

de club peut être renforcé par une même spécialisation sectorielle des émetteurs étrangers, en particulier dans la finance, dans le cadre des riches bassins d'investisseurs et fonds d'investissement du Golfe Persique. Néanmoins, la volonté très actuelle des différentes places financières de développer l'offre de ces produits islamiques⁹⁶ tend à atténuer cette spécialisation.

- **Type C6 = Spécialisation sectorielle**

En ce qui concerne l'attractivité des bourses norvégienne et sud-africaine, la surreprésentation des émetteurs éloignés minimise le rôle de la proximité spatiale et des affinités culturelles. De même, les entreprises émettrices sont essentiellement localisées au sein d'économies plus riches, et la liquidité de leur marché domestique apparaît souvent supérieure. Dès lors, la principale raison pour laquelle ces émetteurs lointains listent leurs valeurs à la cote de marchés moins liquides est leur degré de spécialisation et la proximité sectorielle. Si 55% des entreprises listées sur le *Johannesbourg Stock Exchange* relèvent de l'industrie minière⁹⁷, comme *Uranium One Inc.*, 69% des valeurs inscrites à la cote d'*Oslo Børs* appartiennent aux secteurs des hydrocarbures et du transport maritime. Ainsi, *Royal Caribbean Cruises* ou l'émirati *Maritime industrial services*, listent leurs valeurs sur le marché d'Oslo, dont l'histoire est fortement liée à la mer : de la Ligue hanséatique médiévale à l'extraction *off-shore* du pétrole et du gaz. D'après notre base de données, une dizaine de places de cotation présentent une forte spécialisation, et plus particulièrement les marchés au comptant d'Oslo, d'Afrique australe, la Malaisie et la plupart des places de cotations localisées en Amérique latine. Quand une entreprise décide de faire lister sa ou ses valeurs sur de tels marchés spécialisés, elle compte bénéficier du sentiment de confiance des investisseurs et améliorer sa visibilité, sa réputation dans le secteur considéré.

- **Type C4 = Fiscalité et réglementation attractives**

La proximité et la liquidité ne sont pas les facteurs les plus influents pour les marchés à "attractivité fiscale et réglementaire". Les entreprises étrangères inscrites à la cote de ces centres *off-shore* cherchent prioritairement des paradis fiscaux où la réglementation est moins contraignante, et où les activités financières sont quasiment exemptes de taxes pour les non-résidents. Cette situation est particulièrement favorable aux investisseurs étrangers et explique aussi le profil de la cote bermudienne : 2/3 des sociétés non-domestiques listées proviennent du secteur de la finance et leur *turnover* représente plus de 10% de l'ensemble de la valeur échangée sur ces marchés. En-dehors des entreprises financières, la plupart de ces marchés attirent notamment des émetteurs en provenance d'économies émergentes, comme les entreprises chinoises qui affluent vers *Singapore SGX*. Ainsi, analysés en tant que simples places de cotation, la plupart des paradis fiscaux présentent des marchés de tailles relativement modeste (carte 3).

- **Type C1 = Voisinage et marché régional**

La *Bolsa de Valores de El Salvador* et *Warsaw Stock Exchange* attirent des émetteurs issus de pays partenaires commerciaux habituels. La plupart des entreprises cotées proviennent d'une même organisation régionale ou du même système commercial. Les 2/3 des valeurs inscrites à la cote de la *Bolsa de Valores de El Salvador* (BVES) proviennent des Etats-Unis, et les autres sont originaires du Chili, du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama. Autrement-dit, le bassin des émetteurs est majoritairement centré sur les pays d'Amérique centrale. L'attractivité de *El Salvador Stock Exchange* relève largement de la proximité spatiale, des affinités culturelles dans la mesure où la plupart des émetteurs sont d'anciennes colonies de l'empire espagnol ; ils partagent également la même langue espagnole. Une analyse fine de la cote laisse supposer que les émetteurs utilisent leur cotation sur les marchés étrangers pour améliorer leur visibilité et pour toucher de nouveaux consommateurs dans le pays de la bourse d'accueil. De plus, cette polarisation peut être influencée par l'appartenance commune des émetteurs au Marché Commun Centraméricain⁹⁸, ou encore par les accords bilatéraux signés entre la *Bolsa de Valores de El Salvador* (BVES) et ces voisins. D'ailleurs, ces rapprochements entre voisins préfigurent une éventuelle consolidation projetée avec les Bourses Costa Rica (BNV), et du Panama (BVP). Cet exemple de BVES souligne l'influence permanente des relations héritées et itératives entre deux espaces, entre deux pays, et par là-même la primauté du renforcement des interactions géographiques sur la "fin de la géographie" (O'BRIEN, 1992).

⁹⁶ En effet, le London Stock Exchange cote d'ores-et-déjà des *sukuks* (obligations islamiques), alors que le régulateur français l'AMF a autorisé leur négociation sur les compartiments professionnels des marchés réglementés français depuis juillet 2008. L'objectif est d'attirer sur la place ces nouveaux produits, ainsi que les fonds souverains et les riches investisseurs des pays du Golfe Persique.

⁹⁷ Rappelons que l'extraction minière aurifère, de platine et autres types de mines est une activité traditionnelle qui participe à hauteur de 6 % du PIB sud-africain en 2007.

⁹⁸ Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Costa Rica

- **Type C3 = Fraternité et voisinage exclusifs**

Le type 3 propose une variante du modèle de voisinage. Les bourses de Tanzanie, de la République de Serbie ou de l'Ouganda proposent des valeurs de sociétés émettrices voisines. Par exemple, les entreprises de marché de Dodoma et de Kampala cotent exclusivement des entreprises kenyanes. Une première différence avec le type précédent réside dans la proximité spatiale entre les émetteurs et leur place de cotation. La seconde distinction relève de la similarité de leur environnement économique : un PIB égal, ou des caractéristiques locales de marchés : capitalisation domestique et *turnover*. Dans la mesure où les acteurs utilisent la même langue et partagent des épisodes historiques de l'ancien empire britannique, on peut aussi considérer ce profil comme une attractivité d'identification relativement exclusive, fortement empreinte de "fraternité locale". L'exemple paradigmatique est l'intégration de la Bourse panafricaine BRVM⁹⁹.

ATTRACTIVITE ET POLARISATION DES EMETTEURS : POUR QUELLES PLACES DE COTATION CES PROXIMITES SONT ELLES FONDAMENTALES?

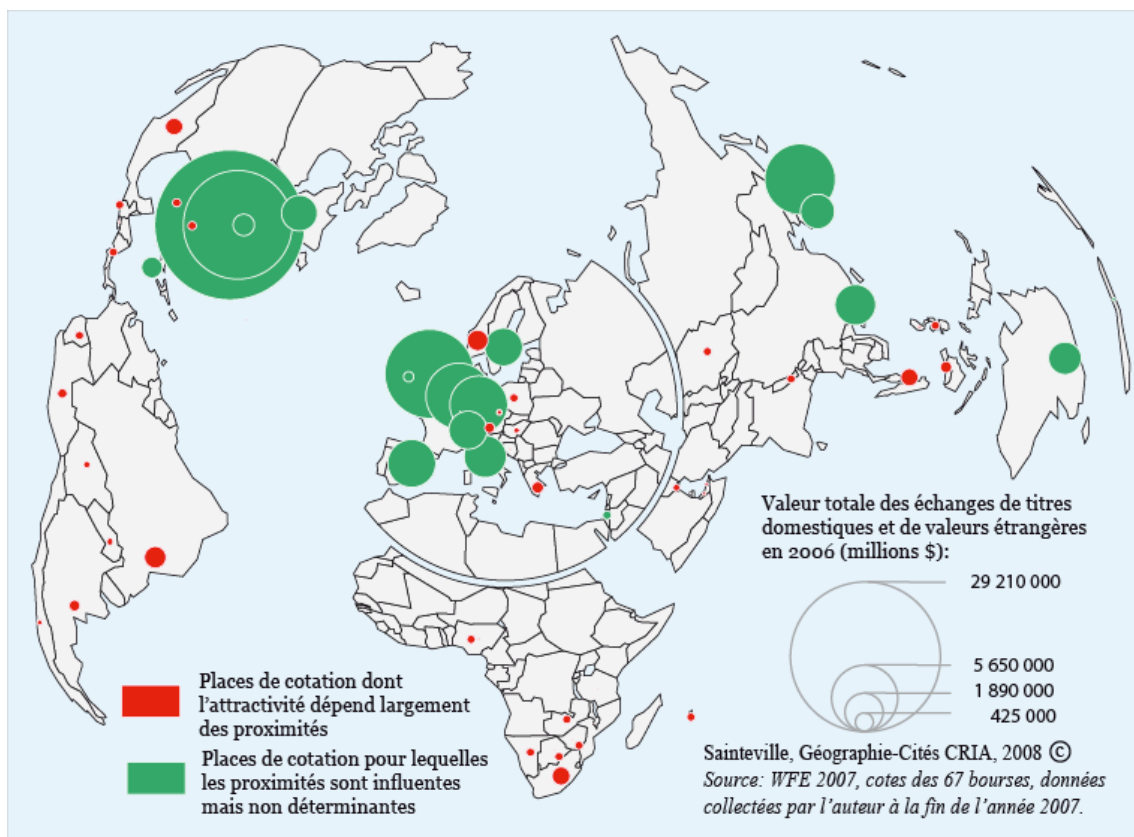
Pour approfondir la comparaison de l'attractivité des places de cotation, nous testons l'hypothèse suivante : l'effet de proximité est essentiel pour les marchés émergents, alors que la liquidité et la réputation des plus gros marchés leur permettent de se passer de ces affinités et similarités.

En croisant les 7 profils d'attractivité avec le *turnover* de chacune des 67 bourses (carte 3), la tendance générale montre que l'attractivité des marchés les plus liquides est peu influencée par les effets de proximités. Ce premier groupe de marchés totalise 96,8% de la valeur totale des échanges de titres sur les marchés au comptant à l'échelle mondiale, et leur portée de polarisation est souvent mondiale.

Les 3,2% restant renvoient aux bourses présentant un *turnover* boursier moindre, et dont l'attractivité repose sur les effets de proximités avec leurs émetteurs. Si la part en valeur échangée est faible, ce sont tout de même 27,6% des cotations transfrontalières qui convergent vers ces marchés. Les places de cotation concernées sont principalement localisées au sein d'économies en développement et de marchés émergents (carte 3), qui se développent notamment dans des marchés de niche : paradis fiscaux, spécialisation sectorielle, produits de la finance islamique. Leur bassin de polarisation se consolide essentiellement à l'échelle macro-régionale, voire à plus grande échelle.

La comparaison des cartes 2 et 3 fait ressortir les places de cotation émergentes à liquidité modeste, mais qui aspirent à devenir le principal pôle financier de leur macro-région respective. Ainsi les Bourses de Singapour (SGX), de Johannesburg (JSE), ou des Emirats Arabes Unis accueillent des valeurs de petites entreprises dans le cadre régional. Il serait alors pertinent d'observer dans le temps si cette configuration régionale n'est pas un passage obligé pour le développement de l'attractivité à plus petite échelle et dans le processus de globalisation des places de cotation.

⁹⁹ BRVM. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Afrique de l'Ouest a intégré les marchés du Bénin, du Burkina Faso, de Guinée Bisau, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.



Carte 3 : Pour quels marchés les proximités sont-elles fondamentales ?

CONCLUSION

A travers cette analyse empirique, notre contribution géographique a proposé d'évaluer l'attractivité des marchés boursiers en croisant une méthode de l'analyse spatiale (CAH) avec une approche relationnelle des lieux, en l'occurrence, des places de cotation. En effet, à l'heure de la globalisation, de la métropolisation et autre "technopolisation", les caractéristiques relationnelles doivent être prises en compte dans l'évaluation des territoires et de leurs spécificités. Ce positionnement conceptuel est renforcé par la nature complexe, polymorphe et transcalaire des places de cotation ou des marchés boursiers : à savoir une articulation et un encastrément des places boursière et financière. Par sa proposition méthodologique, cette contribution confirme le nécessaire franchissement des frontières disciplinaires pour mieux appréhender la performance comparée des territoires traditionnels ou autres formes territoriales, mais aussi de leurs forces et faiblesses.

En ce qui concerne les résultats, cette comparaison de l'attractivité des marchés à l'échelle mondiale laisse supposer une globalisation financière géographiquement très sélective et imparfaite. Ainsi, rares sont les marchés qui, du point de vue de la polarisation des émetteurs et de leur bassin d'attractivité, présentent une portée globale. De même, l'attractivité de 27,6% des cotations transfrontalières (carte 2) relève des proximités spécifiques qui relient les émetteurs à leur place de cotation. Loin de sonner le glas de la géographie, la globalisation financière repose encore largement sur une intégration par la régionalisation et sur la perpétuation de relations préférentielles basées sur des logiques de proximités entre acteurs localisés (proximité spatiale, affinité cognitive, proximité organisationnelle, similarités sociales, etc.). Par ailleurs, la part minoritaire des cotations transfrontalières dans les cotes domestiques (cartes 1) ou encore le processus de consolidation des entreprises de marchés qui théoriquement transforment les cotations étrangères en valeurs domestiques (Euronext N.V., OMX Group, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières en Afrique de l'Ouest, etc.) renforcent la pertinence du lieu et du fait régional. De même, les résultats obtenus sur un travail similaire mené sur les intermédiaires Prestataires de Service d'Investissement corroborent ces conclusions.

REFERENCES

- Baker H.K., Nofsinger J.R. & D.G. Weaver** (2002) : International Cross Listing and Visibility. – In : Journal of Financial and Quantitative Analysis : 495-521.
- Castells M.** (1997) : The rise of the network society. – Oxford: Blackwell.
- Castells M.** (2004) : An Introduction to the Information Age. The Information Society Reader. – In : Webster F., Blom R., Karvonen E., Melin H., Nordenstreng K. & E. Puoskari, Londres & New York : Routledge : 138-149.
- Chang Y.-C., Polachek S., Robst J.** (2006) : Geographic proximity, Trade and International Conflict/Cooperation. – In : IZA Discussion Paper, 1988.
- Chavagneux Ch. & R. Palan** (2007) : Les paradis fiscaux. – Paris : La Découverte, coll. Repères.
- Clark G.-L. & D. Wójcik** (2007) : The Geography of Finance, Corporate Governance in the Global Marketplace, Oxford University Press.
- Domowitz I., Glen J. & A. Madhavan** (1998) : International Cross-listings and Order Flow Migration : Evidence from an Emerging Market. – In : Journal of Finance, 53 : 2001-2007.
- Géneau de Lamarlière I. & M. Sainteville** (2008) : Une Europe financière entre consolidation régionale et intégration mondiale, Atlas de l'Europe dans le monde. – In : La Documentation française, ch.10 (à paraître).
- Grasland Cl.** (2008) : La puissance commerciale européenne : entre mondialisation et régionalisme, Atlas de l'Europe dans le monde. – In : La Documentation française, ch.8 (à paraître).
- Hannoun H.** (2000) : Places financières et banques centrales. – In : Revue d'économie financière, 57.
- O'Brien R.** (1992) : Global Financial Integration. The end of Geography. – Londres : Pinter.
- Pagano M., Roell A. & J. Zechner** (2002) : The geography of equity listing : Why do European Companies list abroad? – In : Journal of Finance, 57
- Portes R. & H. Rey** (2000) : The Determinants of Cross-border Equity Flows : the Geography of information, –Berkeley : University de Colombia, working paper.
- Rallet A. & A. Torre** (2001) : Proximité géographique ou proximité organisationnelle ? Une analyse spatiale des coopérations technologiques des réseaux localisés d'innovation. – In : Economie appliquée, 54 : 147-171.
- Rauch J.** (1999) : Networks versus Markets in International Trade. – In : Journal of International Economics, Vol. 48, 1 : 7-35.
- Sainteville M.** (2008) : Stock exchanges networks embedded within local financial centres : the scope and relational preferences of the Financial Clusters Partnership Pool, Regions, the Dilemmas of Integration and Competition? – In : Regional Studies Association, Annual Conference, Prague, 27-29 mai 2008.
- Sarkissian S. & M.-J. Schill** (2004) : The Overseas Listing Decision : New Evidence of Proximity Preference. – In : The Review of Financial Studies, Vol. 17, 3 : 769-809.
- Sassen S.** (1991) : The Global City. – New-York-Londres-Tokyo : Princeton University Press
- Serfati Cl.** (2006) : Quelques enjeux autour de la 'nationalité des firmes. – In : La revue internationale et stratégique, 62.
- Ulf N.** (2008) : Stock exchange merger and liquidity : evidence from the Euronext merger. – In : EEA-ESEM Congress, August 2008, Milan.
- WFE** (2008) : World Federation of Exchanges – <http://www.world-exchanges.org/>

Maude SAINTEVILLE
Maude.sainteville@univ-paris1.fr
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Laboratoire Géographie-Cités CRIA
France

LE DEVELOPPEMENT REGIONAL VU D'EN BAS : LE MOUVEMENT SOCIAL D'IFNI (SUD-OUEST MAROCAIN)

Philippe SIERRA

Université Paris VIII (France)

RESUME

Sidi Ifni, petite ville côtière du sud du Maroc située à l'extrémité sud-ouest de la Région du Souss-Massa-Draa est entrée au cœur d'une polémique nationale en juin 2008. En effet, après une semaine de blocage du port par des chômeurs et des jeunes demandant des emplois, une intervention massive des forces de l'ordre débouche sur un scandale autour des méthodes employées et des arrestations, et sur le procès de la chaîne qatarie *Al Jazeera* accusée d'avoir diffusé une fausse nouvelle en annonçant des morts.

Le blocus de 2008 n'est en fait qu'une manifestation de plus d'un mouvement social débuté en 2005 et auquel l'Etat a tenté d'apporter des réponses. Si ces protestations relèvent d'une inquiétude assez générale au Maroc, exprimée tout particulièrement par l'Association Nationale des Diplômés Chômeurs, leurs spécificités ont focalisé l'attention. En effet, les principales revendications relèvent du champ du développement et des découpages régionaux. Il s'agit d'une demande de désenclavement, de l'extension du port de pêche et surtout de l'érection d'Ifni en capitale provinciale rattachée à la Région de Guelmim-Smara, c'est à dire à une région saharienne englobée dans la problématique du "Sahara occidental". Ces revendications résultent d'un sentiment général d'abandon de la part de l'Etat. Cette ancienne enclave espagnole, rétrocédée le 30 juin 1969, vit en effet dans les ruines du lustre passé de l'époque coloniale. Sa croissance démographique a été quasi-nulle sur les 20 dernières années, quand Guelmim, capitale provinciale située à moins de 50 kilomètres, a vu sa population multipliée par dix depuis 1960 pour dépasser 90000 habitants. L'émigration clandestine vers les îles Canaries semble alors être le seul horizon à toute une jeunesse désemparée et désœuvrée.

Le mouvement social d'Ifni et les représentations de l'espace qu'il véhicule, illustre avec les blocages locaux au développement, les débats auxquels est confronté l'Etat marocain face à des régions périphériques. Quel(s) modèle(s) de développement promouvoir dans le cadre de sociétés à forte identité tribale, quels re-découpages de l'espace opérer alors que s'annonce la mise en route de l'autonomie des provinces sahariennes dont une agence spécifique, l'Agence du Sud, est sensée piloter les projets de développement mais où le risque séparatiste n'a pas disparu?

MOTS CLES

Maroc, Ifni, Sahara occidental, développement, aménagement du territoire

INTRODUCTION

Sidi Ifni, petite ville côtière d'à peine 20 000 habitants, située à l'extrémité sud-ouest de la région de Souss-Massa-Draa, est entrée en juin 2008 au cœur d'une polémique nationale, relayée à travers des médias du monde entier. Après une semaine de blocage du port par des chômeurs et des jeunes demandant des emplois, une intervention massive des forces de l'ordre débouche sur l'arrestation de tous les meneurs, sur un scandale autour des méthodes employées, et surtout sur le procès de la chaîne qatarie *Al Jazeera* accusée d'avoir diffusé une fausse nouvelle en annonçant huit morts. Dans une société civile transnationalisée où le référentiel des droits de l'homme devient de plus en plus prégnant, l'affaire d'Ifni interroge d'une part sur l'évolution du "Makhzen" et les limites de l'ouverture politique et rappelle d'autre part le problème d'une jeunesse qui n'accède pas à l'emploi. Pourtant, ce qui a fait affaire à Sidi Ifni, ce n'est pas tant la durée du Mouvement social initié depuis 2005, que certaines revendications. En effet, la demande de l'érection du cercle d'Ifni en province rattachée à la Région saharienne de Guelmim-Es Semara s'intègre dans la question sensible des redécoupages territoriaux à opérer dans le cadre de la mise en route de l'autonomie du Sahara.

Rappeler les nouvelles visions du territoire et de son aménagement découlant pour partie du double défi, règlement du problème saharien et insertion dans la mondialisation est un préalable pour poser les dessous territoriaux du Mouvement d'Ifni. L'analyse des revendications permet de comprendre comment le développement est conçu. Ces représentations doivent être mises en perspective avec les enjeux locaux, liés à la prégnance des identités tribales et surtout la clef de lecture globale qui est celle de connaître les bases territoriales d'un projet d'autonomie qui n'est pas encore tranché.

LA QUESTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MAROC

Une nécessaire mise en perspective historique

Il a fallu attendre la dernière décennie du vingtième siècle pour que le Maroc pose d'une manière explicite la question de l'Aménagement du territoire. Jusqu'alors, les politiques de développement marocaines à finalité spatiale avaient en fait comme objectif essentiel la maîtrise du territoire et le contrôle des habitants (Naciri M., in Troin J.F, 2002). Cela se comprend à l'aune de l'histoire de l'Empire chérifien qui a dû faire face à de nombreuses menaces sur son territoire. Menaces extérieures, avec les visées européennes : installation de ports et comptoirs à partir du XV ème siècle ou aspirations coloniales au XIXème. Menaces intérieures : en effet, le pouvoir du sultan repose sur un système complexe d'allégeances et les sécessions de certaines tribus sont fréquentes, qui conduisent à organiser des *harkas*. Les observateurs européens du XIXème siècle notent alors l'opposition entre *bled Makhzen*¹⁰⁰, le "pays" bien contrôlé, et *bled siba*, celui en dissidence, qui refuse de payer le tribut dû. La politique coloniale menée par la France à l'époque du protectorat affiche alors sa volonté de mettre fin à cette opposition, en tenant compte des réalités ethniques. C'est l'origine de la politique dite berbère qui a consisté à tenir compte de la spécificité de ces populations et qui va être la source des premières manifestations nationalistes modernes. Quand, en 1934, la difficile "pacification" de l'Anti-Atlas se termine, les autorités françaises se glorifient d'avoir mis fin aux pays en *siba*. Le découpage du territoire se définit alors de manière plus précise, et son contrôle est fondé sur une nouvelle dichotomie, celle du Maroc utile, celui des plaines, et celle du Maroc à préserver, celui berbère, des montagnes. Ces dernières demeurent sous un contrôle militaire à moindre coût avec un corps spécifique qui joue un rôle essentiel celui des officiers des affaires indigènes.

Le parachèvement de l'intégrité territoriale

L'indépendance acquise (1956), le contrôle du territoire demeure une nécessité. Les menaces sont multiples, qui s'expriment spatialement. Au Sud, l'Armée de Libération du Sud ne s'intègre pas aux Forces Armées Royales ce qui pose le problème du contrôle des régions présahariennes et sahariennes, au Nord une rébellion éclate au Rif. Les deux questions sont réglées en 1958 et 1959 mais marquent durablement les représentations de l'espace. Le discours royal se focalise sur le problème du parachèvement de l'intégrité territoriale. La récupération des mains des espagnols de la province de Tarfaya (1958) et la rétrocession d'Ifni (1969) en sont des étapes marquantes. Mais restent entier trois problèmes : les présides espagnols de Ceuta et Melilla, la frontière avec l'Algérie et la décolonisation du Sahara espagnol. L'affaire du Sahara occidental est bien évidemment le point crucial, qui n'est pas encore réglé internationalement son annexion par le Maroc étant encore contestée. Objet d'une représentation géopolitique très forte, le "Sahara marocain" a été le ciment d'une union nationale nécessaire à la Monarchie. La "Marche Verte" organisée par le Roi Hassan II en 1975 qui avait débouché sur le partage des ex-colonies espagnoles avec la Mauritanie constitue l'événement fondateur de la politique saharienne du Maroc. La guerre (1975-1991) avec le Polisario qui a proclamé la République Arabe Sahraouie Démocratique -RASD- reconnue par de nombreux pays du Tiers-monde, et les efforts diplomatiques du Maroc sont bien connus. Il convient également d'observer les modalités spatiales du traitement de cette question. De fait, les réponses ont certes été diplomatiques, militaires (déploiement d'importantes troupes et stratégie de reconquête du territoire à partir de la construction de murs) et policières (contrôle et répression des "activistes"). Mais, les deux Rois concernés ont surtout insisté sur les soutiens sahraouis à leur politique (allégeances, représentants des sahraouis) et sur les aspects de développement. Hassan II tout d'abord qui a immédiatement lancé des programmes d'intégration et une politique d'assistance sociale. Mohamed VI ensuite qui est à l'origine de la création de "l'Agence du Sud". De fait, s'élabore à propos du Sahara une analyse des nécessités du développement territorial, ici à des fins de contrôle, qui va progressivement être incorporée dans les questions plus vastes de la régionalisation et de l'Aménagement du territoire.

¹⁰⁰ Le terme Makhzen est très important. Il désigne aujourd'hui au Maroc tout ce qui a trait au Palais et à l'appareil d'Etat. Au départ, il s'agit du grenier où sont entreposées les récoltes, mais il prend dès le douzième siècle le sens de Trésor, où est stocké l'impôt, avant de désigner depuis le seizième siècle ce qui a trait au gouvernement d'Etat. Il est à l'origine du mot français magasin.

Les politiques d'aménagement du territoire

A partir des années quatre-vingt-dix, est engagée une réflexion globale sur l'aménagement du territoire et non plus seulement sur l'équipement des régions en fonction de nécessités sectorielles et sociales. On peut retenir trois dates clefs pour en comprendre les modalités. En 1996, c'est la création de l'Agence du Nord. Officiellement, il s'agit de promouvoir le développement social des provinces attardées du nord. Officieusement, il faut donner un signe fort à l'Union européenne en montrant qu'on lutte contre la culture de la drogue et l'émigration illégale. Cependant, la création de cette agence permet en fait d'ouvrir une nouvelle analyse du territoire, en terme de pratiques et de discours. La proximité avec l'Europe est valorisée, Tanger apparaît comme l'angle vif d'avenir par excellence. La même année, la révision constitutionnelle a consacré la Région en tant que collectivité locale gérée par un Conseil Régional dirigé par un président. La régionalisation ouvre la voie à une déconcentration du pouvoir et ainsi à l'autonomie de régions spécifiques comme le Sahara. Enfin, après qu'un Ministère de l'Aménagement du Territoire soit créé en 1998 et confié à un leader politique¹⁰¹, le Roi lance le chantier d'une charte d'aménagement du territoire qui, "à partir" d'un large débat débouche sur la publication en 2003 du "Schéma national d'aménagement du territoire". Celui-ci affiche clairement la volonté d'arrimage spatial à la mondialisation.

En contrepoint, le "Roi des pauvres", tel qu'il est surnommé au début de son règne, lance en 2005 l'INDH – Initiative Nationale de Développement Humain – qui s'inscrit dans le cadre plus vaste des "objectifs du millénaire" mais également comme une réponse aux attentats qui avaient secoués Casablanca en mai 2003. Le fait essentiel mis alors en évidence étant que les jeunes kamikazes islamistes étaient originaires des quartiers périphériques pauvres de la métropole marocaine.

L'analyse étatique du territoire national et de son développement s'est donc profondément renouvelée au cours des années 90, mais il faut également souligner le rôle clé tenu par les populations de "terrain" et leurs émigrés. En effet, dans les deux dernières décennies, le Maroc a connu une explosion du phénomène associatif. Si l'émigré-individu ne peut-être l'agent de développement qu'Etat et populations locales attendent bien souvent, les associations lancées par des émigrés et leurs corollaires locaux vont jouer concrètement un rôle essentiel dans le développement et l'équipement, en particulier dans les zones rurales. Ce phénomène a largement attiré l'attention des chercheurs, en particulier de Thomas Lacroix (LACROIX, 2005). On voit ainsi se dessiner un maillage d'associations dont il est classique de distinguer deux expressions. Celles soutenues par l'Etat, en particulier les associations dites régionales, souvent analysées par les partis politiques comme un moyen supplémentaire mis en place pour leur affaiblissement. Celles lancées par des émigrés et des élites locales de la "société civile", qui ne bénéficient pas des mêmes moyens. Les actions de développement sont relativement diverses. Les plus classiques consistent en la construction ou la rénovation de routes, de mosquées, d'équipements sanitaires et éducatifs et la création de coopératives. Les entretiens menés montrent ainsi que pour les acteurs associatifs le développement est vu à l'aune de la mise en place d'équipements publics utiles à la population, que les différentes administrations d'Etat voient indispensables pour améliorer les "indicateurs de développement". Si les populations concernées apprécient leur sortie de l'isolement, leur problème reste entier car cela ne résout pas la question des revenus et de l'emploi. C'est d'ailleurs cette question qui est posée au Maroc avec l'existence d'un mouvement qui sait se faire entendre, celui des "Diplômés chômeurs". Ce sont ces derniers qui vont être le fer de lance du Mouvement social d'Ifni qui a un premier écho national en août 2005. Pourtant, l'existence de revendications spécifiques, le soutien massif d'une population connue dans tout le Maroc pour ses faits de résistance et la localisation de cette ville non loin du Sahara vont être interprétés et exploités pour lui donner un sens très particulier.

¹⁰¹ Mohamed El Yazghi, alors dirigeant de l'USFP, Union Socialiste des Forces Populaires.

L'AFFAIRE D'IFNI

Présentation d'Ifni

Sidi Ifni est une petite ville marginale néanmoins connue dans tout le Maroc. Ville portuaire, c'est une ancienne enclave espagnole, occupée à partir de 1934. En novembre 1958, les autorités espagnoles y furent confrontées à un mouvement armé, mis en place dans le cadre de l'Armée de Libération du Sud et avec le soutien de l'Istiqlal¹⁰², qui les obligèrent à y envoyer des troupes pour reconquérir le territoire perdu. Sur décision politique, les Espagnols abandonnèrent de fait les campagnes pour restés repliés dans la ville. La rétrocession négociée entre Franco et le Roi du Maroc n'intervint que dix ans plus tard, en 1969. Les nationalistes exploitèrent ces événements pour en faire un exemple national : *les Aït Ba Amrane* – la population d'Ifni- sont alors présentés comme un symbole de la résistance marocaine : la tribu qui se serait libérée par elle-même. Il y a donc deux fêtes de l'indépendance à Sidi Ifni dont la rétrocession est présentée comme une grande date rappelée chaque année par les médias marocains.

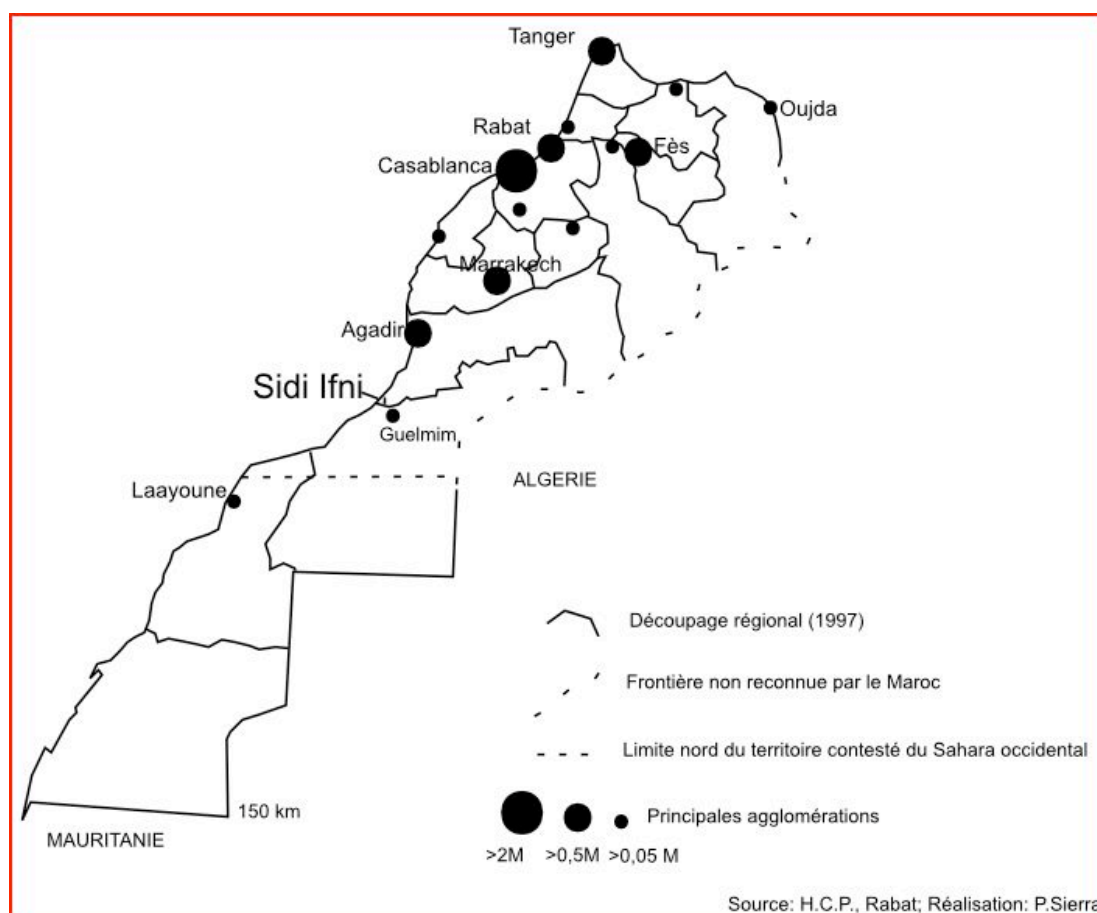


Figure 1 : Les régions au Maroc

Sidi Ifni n'appartient pas aux espaces supposés porteurs du développement du Maroc et n'est pas non plus située dans une région montagneuse difficile d'accès comme c'est le cas d'une bonne partie du territoire marocain. Elle ne présente pas d'ailleurs, aux vues des indicateurs statistiques officiels, un retard plus accentué qu'ailleurs. Par contre, du fait de son histoire, elle est restée longtemps enclavée. En effet, la route principale la contourne, ce qui est d'ailleurs un héritage de la pacification de l'Anti-Atlas¹⁰³ et elle se trouve localisée dans un "angle mort" situé à l'extrémité sud-ouest de la province de Tiznit (Figure 1). Avec 20000 habitants, elle périclité en tant que petite ville de caserne et de pêche traditionnelle. Cette situation se traduit par une émigration importante et, donc, la stagnation démographique. Il a fallu attendre la fin des années 80 pour que des investissements publics viennent y établir un port de pêche depuis

¹⁰² Le parti nationaliste marocain. Rappelons que le Maroc a obtenu l'indépendance en 1956.

¹⁰³ Bien que l'enclave n'était pas encore occupée par les Espagnols, le droit de suite ne s'y exerçait pas : les forces françaises devaient donc la contourner tout en empêchant les dissidents de s'y réfugier. Une fois la pacification terminée, toutes les infrastructures mises en place par le Protectorat la contournaient.

longtemps projeté qui n'est néanmoins pas achevé, et une zone industrielle qui ne prend pas. A la toute fin des années 90 et au début des années 2000, l'ouverture du port, mais aussi l'arrivée de touristes et l'augmentation des remises migratoires amorcent le désenclavement de la ville, qui s'ouvre alors à la société de consommation mais reste frappée par un fort taux d'inoccupation¹⁰⁴.

Les revendications

C'est en 2005 qu'éclate un mouvement social très particulier. Associations, organisations syndicales et partis politiques tiennent en 2004 une sorte de forum social local qui débouche sur des revendications et la constitution d'un "secretariat local Sidi Ifni-Aït Ba Amrane» pour les soutenir. Celui-ci permet de donner une plus grande visibilité aux actions et de formuler plus précisément les revendications. Si les partis politiques se retirent rapidement de ce secrétariat, si des divisions apparaissent, le mouvement permet l'émergence de leaders d'opinion locaux, qui ne sont pas des notabilités. Ce processus s'est engagé avec la structuration d'une section locale de l'Association Nationale des Diplômés Chômeurs, puis la recherche de relais médiatiques via le rattachement à des luttes globales (en particulier avec la création d'une section ATTAC). Il ne s'agit pas ici de rechercher les modes de structuration du mouvement. Ceux-ci relèvent de la sociologie politique. On y trouve mêlés facteurs psychologiques, intérêts particuliers pouvant entrer dans le cadre de la théorie de la structure des opportunités politiques, et reproduction de modèles nationaux (diplômés chômeurs) ou globaux (résistance, recherche d'un autre monde, etc.). Par contre, dans le cadre de l'analyse du développement territorial et de ses enjeux méthodologiques, il nous a semblé que ce conflit est tout à fait illustratif de la dichotomie existant entre les demandes de base, les besoins perçus par la population et les analyses étatiques de ce que peut être un "développement intégré".

Les demandes : quels moteurs du développement manquent à Ifni?

L'attente globale initiale n'a rien d'original et peut être grossièrement résumée en deux points : des emplois et le désenclavement de la ville. Une manifestation est organisée en mai 2005 aux motifs qu'ils n'ont pas obtenu de réponse du gouverneur. Son succès est inattendu : plusieurs milliers d'habitants répondent à l'appel, organisateurs et autorités locales sont surpris. Trois mois plus tard, le 07 août, nouvelle manifestation générale, grossie par les émigrés en vacances, qui donne lieu à une intervention policière d'envergure avec un affrontement entre forces de l'ordre et manifestants. A partir de ce moment, un mouvement protestataire durable s'établit, qui organise sit-in et manifestations pour des motifs très divers, mais toujours en rapport avec le développement : aussi bien réclamer l'ADSL que protester contre la mort par hémorragie d'une patiente à l'hôpital local. Sidi Ifni trouve une nouvelle identité dans une "résistance" vécue, et non plus héritée des luttes anti-coloniales. Des films des manifestations sont réalisés sur CD, agrémentés de musique berbère et vendus très largement parmi les habitants. Cela inquiète alors les autorités locales et provinciales qui ne savent comment traiter avec les meneurs compte tenu du soutien dont ils bénéficient dans la population.

Les revendications se trouvent rapidement fédérées autour de cinq demandes clés : l'érection de Sidi-Ifni au rang de province rattachée à la Région de Guelmim-Es Semara, la construction d'une route côtière la reliant à Tan Tan, l'achèvement du port, l'équipement de l'hôpital et la distribution de cartes d'entraide nationale. Leur analyse rapide, synthétisée ici à partir d'entretiens menés auprès des différentes catégories de population, permet de comprendre comment habitants et manifestants expliquent la marginalisation de leur ville.

(a) Constitution d'une province d'Ifni

C'est la revendication placée en première place et qui a été retenue par les médias. En quoi peut-elle favoriser le développement d'Ifni, pourquoi l'attachement à cette demande? Les plus intellectuels ne cachent pas leur méfiance : "ce serait faire rentrer le Makhzen à Ifni", une "idée folle" confie même un des principaux leaders du mouvement qui évoque une proposition lancée par des hommes politiques et notables et tout de suite reprise. Il s'agirait d'ailleurs d'une ancienne demande, datant de la rétrocession. Pour le gros de la population, l'intérêt mis en avant est d'abord pratique : ne plus avoir à aller faire les papiers à Tiznit. Ensuite, ce ne serait que justice, puisque cela permettrait de rendre son rang à Ifni. Cette remarque mérite d'être étudiée car elle constitue l'un des ciments du mouvement. La population a le sentiment d'avoir été abandonnée par l'Etat : le Souss s'est considérablement développé, le Sahara a eu droit à toutes les faveurs, et entre les deux, rien pour Ifni. Ce sentiment est entretenu par le souvenir de ce qu'était la ville à l'époque espagnole. Le lustre passé de ce qui fut la capitale de l'Afrique Occidentale Espagnole (1946-1958) s'offre sans cesse au regard : aéroport international désaffecté, cinéma, théâtre et

¹⁰⁴ Il est difficile de connaître les chiffres réels du chômage au Maroc. A Sidi Ifni, le taux est estimé à au moins 30%.

zoo abandonnés rappellent le "bon temps" d'un âge idéalisé. Pour les autorités marocaines, il avait été logique de rattacher Ifni à Tiznit pour des raisons historiques (c'était le cas avant l'époque coloniale) et nationalistes (en finir avec le particularisme d'Ifni et l'intégrer réellement à la mère patrie). Une très ancienne rivalité¹⁰⁵ est donc réactivée et rendue visible à travers le mouvement actuel : manifestants et nombre d'habitants présentent Tiznit comme un frein au développement de ce qui pourrait être sa rivale. Devenir une province est donc présenté comme "la" solution.

(b) La troisième tranche du port et la zone industrielle

Cette demande est finalement la réponse à un constat : beaucoup d'espairs ont été fondés au cours des années 80 dans la construction du port et de la zone industrielle. Le port est alors présenté comme devant accueillir la pêche hauturière, mais la troisième tranche nécessaire n'est pas réalisée et la zone industrielle n'accueille pas d'usines. Pour les habitants, l'inachèvement du port résulte d'une volonté de tenir l'espace marginalisé. La troisième revendication tient aussi de ce sentiment : la route côtière est un vieux projet qui n'avait pas été réalisé.

(c) L'amélioration de l'hôpital tient à une thématique générale au Maroc, qui résulte largement de la société civile et des associations.

(d) Les cartes d'entraide nationale et la création d'emplois

Cette dernière demande, qui est l'une des revendications essentielles des jeunes d'Ifni explicite particulièrement les attentes qui se sont développées. Le modèle pris est celui des jeunes sahraouis. Les "lionceaux", comme on les appelle, ont effectivement bénéficié d'attentions toutes particulières mises en place par le roi Hassan II¹⁰⁶. Somme toute, à travers les revendications on voit se dessiner le développement tel qu'il est conçu par les jeunes. Se détourner de Tiznit et se rapprocher du modèle saharien. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que les revendications portent largement sur des projets présentés et lancés par l'Etat 20 ans plus tôt, projets qui avaient échoués. Le tourisme, ignoré des premiers plans de développement d'Ifni, n'est qu'exceptionnellement évoqué comme une potentialité capable d'offrir des emplois et des revenus, malgré la proximité relative d'Agadir, la capitale régionale située à 180 km, et surtout malgré sa réalité. Depuis la fin des années 90, Sidi Ifni voit effectivement passer de nombreux touristes, ses maigres capacités hôtelières présentent un taux d'occupation élevé. En fait, la zone est englobée dans un véritable front pionnier de conquête touristique du littoral initié par des émigrés et des retraités européens et largement anarchique malgré l'existence d'un schéma directeur. La ville elle-même est une destination à la mode, pour les sahariens qui y viennent chercher le frais l'été, et pour de nombreux européens qui ont largement investi le centre ancien. Il en résulte d'ailleurs d'innombrables conflits sur la propriété des terrains, liés à la mauvaise qualité de l'immatriculation foncière, qui bloquent avec la spéculation immobilière les moindres tentatives de projets.

Les réponses "d'en haut" : améliorer Ifni

L'importance inattendue prise par le mouvement d'Ifni a imposé des réponses de la part "d'en haut". De fait, les manifestants défient pouvoir local, provincial, régional et national en demandant l'intercession d'autorités toujours plus élevées. Mécontents du gouverneur, ils en appellent à la Région en 2005, et lorsque le wali leur rend visite en 2008 ils exigent le gouvernement. De fait, la lisibilité des échelons de responsabilité est mise à mal.

L'affaire a été prise au sérieux, puisque se sont déplacées à la ville d'Ifni de nombreuses délégations, parfois mal accueillies. Celles-ci comportent aussi bien des élus régionaux, que des représentants de l'Etat des différents niveaux territoriaux et même des Ministres. De fait, il n'y a aucune lisibilité des échelons territoriaux de responsabilité, ce qui aux yeux de la population conforte l'image floue du "Makhzen". Des promesses ont été faites et tenues pour partie : le chantier du premier tronçon de la route côtière est lancé par le Ministre de l'Équipement et réalisé en un temps record à la fin de l'année 2005. 40 kilomètres sont asphaltés, ne reliant pour ainsi dire rien, cette portion du littoral étant très peu habitée, mais donnant par contre lieu à une spéculation intense sur des terrains non encore immatriculés. Une étude est lancée pour la mise en route d'une conserverie de poissons, dont on annonce qu'elle pourrait

¹⁰⁵ On la retrouve dans des correspondances de la fin du XIX^{ème} siècle, où les représentants des Aït Ba Amrane demandaient à ne pas dépendre d'un représentant établi à Tiznit. Voir ENNAJI M. & P. PASCON (1988). Les anthropologues voient dans cette rivalité ancestrale l'opposition entre les deux leffs -alliances de tribus- différents auxquels ils appartenaient.

¹⁰⁶ Depuis la fin des années 80, des milliers de jeunes sahraouis ont été recrutés dans les administrations : on parle des lionceaux d'Hassan II ("Achbal al Hassan attani").

créer "556 emplois", mais elle ne voit pas le jour.

Surtout, les réponses données et affichées relèvent de l'aménagement urbain. Finalement, le reproche entendu est celui que la ville a été abandonnée, est restée telle quelle depuis l'époque espagnole. Le budget de la municipalité était très réduit et, au niveau régional, Ifni est intégrée aux villes devant bénéficier "d'une mise à niveau". En décembre 2007, la venue du Roi a été l'occasion de débloquent des lignes de crédit exceptionnelles afin d'y faire face. Station d'épuration, construction de logements, amélioration de l'éclairage, agrandissement de la promenade côtière sont programmés, tandis que la mise en place d'un centre de formation est envisagée. Pour essayer de donner des gages de réponses aux jeunes et de calmer le mouvement, des terrains situés à Aglou, des kiosques à Ifni, des boutiques à Agadir ont été distribués que les militants diplômés chômeurs se sont partagés selon un système de points¹⁰⁷. Des licences de pêche supplémentaires sont certes proposées, mais pas d'installations d'usines ou de créations d'emplois susceptibles de répondre aux attentes exprimées par la population. Quant à la question de la création d'une province et de son rattachement à la Région de Guelmim, aucune réponse n'a été fournie.

Aussi, la vision d'en bas du développement est certes très éloignée des clés de lecture que le Maroc s'est offertes dans le cadre de la réalisation de son schéma d'aménagement du territoire, mais les réponses des autorités ont également largement contourné la question des choix à faire pour donner une impulsion à une petite ville comme Ifni, ce qui attise la frustration d'une jeunesse largement désœuvrée.

Les questions posées par le mouvement social

Ce contournement montre qu'il ne faut pas limiter Ifni à un simple "mouvement social". L'importance de la répression de juin 2008, tout à fait révélatrice des tensions qui existent dans le "néo-makhzen" imaginé des politologues, ne résulte pas seulement de l'analyse d'autorités locales affolées du soutien de la population à des agitateurs et demandant une intervention massive. Elle révèle également les enjeux plus larges qui se cachent derrière Ifni et qui sont ceux des redécoupages territoriaux.

En effet, on l'a vu, il n'y a pas d'attente ni de la part de la population, ni dans les réponses des autorités, d'un développement propre d'Ifni pouvant générer des investissements. La demande de rattachement à la région de Guelmim est vue par les habitants comme la possibilité de bénéficier d'avantages. Pourtant, une rapide analyse montre qu'elle est remplie d'intérêts contradictoires. En effet, la situation de Guelmim n'est guère plus enviable que celle d'Ifni : tout l'espace du Noun est en fait en crise (BEN ATTOU, 2007). On peut se demander dès lors quel intérêt pour Ifni de sortir définitivement de la région dynamique du Souss, qui est un "angle vif" du Maroc (TROIN, 2002, 2006) pour s'intégrer dans une région qui ne connaît pas une dynamique économique propre. De plus, l'essentiel des aides apportées aux sahraouis ne profite pas à la Province de Guelmim, mais à celle d'Es-Semara. Le soutien tacite ou explicite apporté au mouvement par de nombreux notables (en ravitaillant par exemple les quelques bloqueurs du port) permet de comprendre une partie des dessous de ces demandes territoriales. En effet, ce soutien ne s'explique pas uniquement par la proximité des élections locales mais aussi par l'intérêt que peuvent revêtir les éventuels redécoupages territoriaux. En effet, le rattachement d'Ifni à la région saharienne voisine conforterait le poids des Aït Ba Amrane qui détiennent actuellement le pouvoir à Guelmim. Cela doit nous rappeler que la communauté de référence identitaire qu'est la tribu est encore éminemment présente dans tout le sud marocain. Les manifestants scandent "*Aït Ba Amrane*", ce qui n'est pas parfois sans gêner certains habitants "immigrés" d'autres régions. Or, les villes sont devenues le théâtre d'expression des rivalités tribales, le pouvoir se marquant par l'accaparement foncier, et les tribus se reconstituant à travers des processus d'appropriation des quartiers et de conquête politique du pouvoir local (BEN ATTOU, 2007), tandis que les investissements productifs sont réalisés ailleurs.

¹⁰⁷ Ils ont un barème : chaque participation à une action rapporte des points, ce qui est "gagné" est ensuite partagé selon le nombre de points obtenu avec un système de liste d'attente.

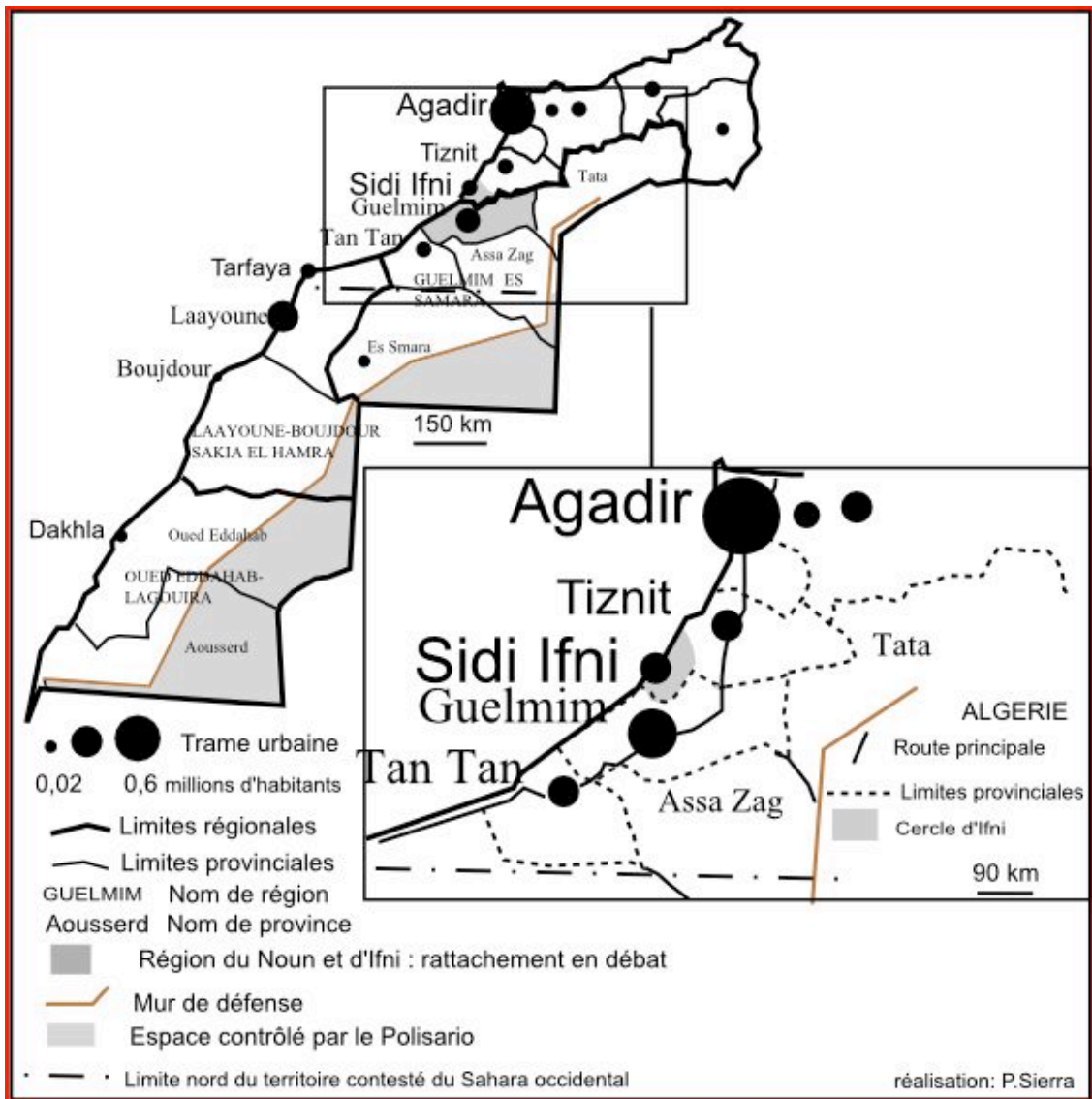


Figure 2 : Le positionnement d'Ifni et de la région du Noun et les découpages sahariens.

L'observation de la chronologie ne doit pas être oubliée non plus. La revendication réapparaît en 2005, certes alors que Smara ou Laayoune sont également touchées par d'importantes manifestations, mais surtout alors que se propose le cadre de l'autonomie du Sahara. Or, la principale interrogation en suspens est celle de la constitution géographique de l'entité régionale. Les spéculations se font sur les redécoupages régionaux qui constituent des enjeux de pouvoir essentiels. Au niveau national, le débat porte sur le rattachement ou non d'Ifni et de la région du *Noun*¹⁰⁸ à l'entité saharienne pour renforcer le poids des populations les plus attachées au Maroc. Il y a à ce choix possible des arguments anthropologiques forts puisque les tribus *Teknas*¹⁰⁹ nomadisait de l'Anti-Atlas occidental jusqu'aux régions de la Seguiet-El-Hamra¹¹⁰ et le mouvement d'Ifni aurait pu permettre de justifier un tel choix. Pourtant, le fait qu'une partie de la presse ait pu dénoncer le "téléguidage" (sic) du mouvement par les séparatistes, alors que ceux-ci sont absents d'Ifni, montre également l'autre option : la crainte de définir une région autonome trop vaste qui au lieu de supprimer la contestation, pourrait lui permettre de s'étendre.

¹⁰⁸ Nom de la région de Guelmim, qui vient du nom de l'oued la structurant. A été une place commerciale stratégique durant plusieurs siècles du fait de sa position clé dans les échanges transsahariens entre Maroc et Sahara.

¹⁰⁹ Tribus de la région du Noun

¹¹⁰ Lors de la préparation des listes en vue d'un référendum d'autodétermination, l'inclusion ou nom de tribus Teknas ou Aït Ba Amrane a constitué un point d'achoppement majeur entre Maroc et Polisario.

CONCLUSION

La proximité du Sahara pèse lourdement sur les choix relatifs à Ifni. Pour les habitants, leur statut de tribu résistante et leurs liens avec certaines populations sahariennes leur donnent des droits qui doivent se traduire par une intervention de l'Etat, sur le modèle de ce qui s'est fait au Sahara. Mais, une telle réforme du découpage régional, loin d'être le seul résultat d'une demande de développement et d'aménagement du territoire, serait la réponse à un débat plus large et non tranché : celui de l'espace d'autonomie à accorder au Sahara. Lui rattacher Ifni et tout le Noun a des bases anthropologiques mais est vu par d'autres comme l'ouverture d'une boîte de Pandore favorable aux séparatismes. La question des identités tribales et de la politique sociale menée à l'égard des populations du Sahara constituent deux données majeures du problème.

REFERENCES

Ben Attou M. (2007) : Les villes du Sahara Marocain, Espace, Economie, Société et Urbanisation. – Rabat : Coll. Etudes et Recherches Rabat, Fikr.

Lacroix T. (2005) : Les réseaux marocains du développement. – Paris : Sciences Po.

Royaume du Maroc (2003) : Schéma National d'Aménagement du Territoire. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. – Rabat : OKAD.

Troin J.F. (dir.) : Maroc, Régions, pays, territoires. – Paris : Maisonneuve et Larose.

Troin J.F. (dir.) (2006) : Le Grand Maghreb. – Paris : Armand Colin.

Ennaji M. & P. Pascon (1988) : Le Makhzen et le sous al-aqsa, la correspondance politique de la maison d'Illigh (1821-1894). – Paris : Ed. du CNRS.

REMERCIEMENTS

Je remercie tous ceux qui m'ont accordé des entretiens ou fourni des documents. Je tiens tout particulièrement à mentionner M. Ben Attou, Professeur à l'Université d'Agadir ; M.Zehni, Secrétaire Général de la mairie de Sidi Ifni ainsi que Brahim Bara qui m'avait longuement présenté son point de vue et est à l'heure où j'écris ce texte emprisonné suite aux manifestations de juin 2008.

LA CITE AGRIURBAINE, VILLE NATURE OU VILLE AGRICOLE ?

Roland VIDAL, André FLEURY

École nationale supérieure du paysage de Versailles (France)

RESUME

Depuis que le développement des réseaux de transport a permis à l'agriculture de garantir l'approvisionnement alimentaire des villes tout en s'émancipant des contraintes de proximité, les régions urbaines de la plupart des pays du monde ont subi de profondes mutations. La rapidité relative de celles-ci a mis brutalement en contact les territoires agricoles avec les extensions urbaines dans des conditions qui nécessitent aujourd'hui de repenser les modes de planification. Les échelles ne sont plus les mêmes, les attentes envers le monde agricole non plus. Longtemps assimilés à la nature, par simple opposition à l'espace urbain, les territoires de l'agriculture doivent désormais être intégrés aux projets urbains avec leur propre logique spatiale, si l'on veut éviter que les franges urbaines ne soient réduites à un cordon de terres en friches.

L'objet de cet article est de réfléchir à la co-construction de ces territoires, entre échelles globales et locales, entre désir de nature et réalité de l'agriculture, et de renouer les liens qui semblent s'être rompus entre la culture citadine et celle du monde agricole.

C'est dans ces conditions que pourront prendre place les nouvelles cités agriurbaines.

MOTS CLES

Projet agriurbain, agriurbanisme, périurbain, nature et agriculture

INTRODUCTION

L'histoire des espaces périurbains est celle de la rencontre entre deux formes d'organisation territoriale : celle de la ville, qui se définit comme une combinaison plus ou moins contrôlée entre ses besoins économiques et résidentiels, et celle des espaces ouverts, agricoles ou dits "naturels", potentiellement insérés dans des systèmes aux échelles variées. On peut poser en hypothèse générale que les espaces ouverts prennent toujours sens du fait de leur voisinage urbain : l'agriculture était dédiée à l'approvisionnement alimentaire, les espaces naturels (majoritairement forestiers) à l'approvisionnement en bois (construction ou chauffe) et à la chasse.

Longtemps la ville ne s'est guère intéressée à ses espaces d'expansion, sauf dans les sites de fort intérêt patrimonial. Au cours de l'urbanisation, ces espaces, initialement en état organisé (territoire agraire ou écosystème) vont être déstructurés sous l'effet de la pression urbaine et devenir une sorte de désordre préurbain, avant d'être réorganisés en tissu urbain cohérent. L'affrontement entre ces formes territoriales se résout soit en conflit, si les ayants droit veulent se maintenir *in situ*, soit en accord si un accord est trouvé (notamment avec des clauses d'indemnisation et d'aide à la restauration économique ou écologique).

Là gît un des grands changements dans les modes contemporains d'urbanisation : la naissance d'un sentiment citoyen de la nécessité des espaces ouverts de proximité pour améliorer l'habitabilité urbaine. L'espace rural cesse alors d'avoir comme seul avenir l'inclusion dans un périurbain incertain, et devient composante d'un territoire urbain à la définition renouvelée. Ces *villes vertes émergentes* s'inscrivent parmi les formes évolutives pressenties entre autres, il y a dix ans, par G. DUBOIS-TAINE & Y. CHALAS (1997). Dans les nouvelles technopoles, le paysage devient infrastructure des activités économiques, résidentielles ou scientifiques, en ceci qu'il contribue à leur *haute qualité environnementale*.

Du point de vue des politiques d'aménagement du territoire, cette évolution montre les limites des formes administratives héritées du passé et nécessite de redéfinir les échelles de la planification, en tenant compte des nouvelles relations qu'entretiennent aujourd'hui les villes avec leurs espaces environnants.

Ceux-ci, lorsqu'ils sont agricoles, doivent être reconsidérés pour répondre aux nouvelles demandes par de nouveaux systèmes de production, alliant l'économie agro-alimentaire traditionnelle à une nouvelle économie de service qui contribue désormais à leur viabilité dans les régions urbaines.

Mais ces recompositions territoriales ne peuvent se construire durablement sans une prise en compte pluridisciplinaire des enjeux urbains, paysagers et agronomiques. Ce ne sont plus les disciplines issues de la sectorisation de l'enseignement qui devraient s'approprier la conduite de ces projets de territoire, mais de nouvelles figures professionnelles, transdisciplinaires, que nous proposons d'appeler "agriurbanistes".

LES CHANGEMENTS D'ECHELLE DE LA PLANIFICATION

Introduire l'espace ouvert dans les démarches de planification suppose à la fois des outils efficaces de gestion spatiale et des territoires dont les acteurs locaux prennent effectivement en charge l'avenir des espaces qu'ils considèrent comme leurs.

La protection réglementaire et ses limites

La planification peut poser de grandes orientations de principe sur l'avenir des espaces, mais elle ne peut suppléer la décision des acteurs. Or, les processus les plus menaçants pour le maintien des espaces ruraux sont l'abandon progressif de l'agriculture dès que la fonctionnalité de son espace n'est plus assurée. La dynamique écosystémique peut reprendre alors sous forme de friche. Celles-ci sont souvent bien accueillies dans un premier temps comme "retour de la nature", mais elles deviennent vite le refuge d'activités asociales, considérées comme indésirables et nécessitant la mise en place d'un contrôle territorial.

La question fut posée en Ile-de-France dans les années 70. En opposition avec le schéma directeur de 1965 qui avait organisé l'étalement urbain de l'agglomération parisienne, celui de 1976 avait introduit *une limite de discontinuité* entre l'urbain et le rural, décrit comme une *zone naturelle d'équilibre*. Ce mot d'*équilibre* introduisait ainsi potentiellement une première liaison fonctionnelle entre des espaces jusqu'alors sans relation. Mais ces espaces frontières se sont révélés fragiles : d'une part rien ne venait encourager l'initiative agricole et d'autre part les collectivités n'avaient pas nécessairement les moyens matériels de leur reprise en espaces verts.

Aussi le SDRIF¹ de 1994 a redéfini cette limite de discontinuité en créant la *Ceinture Verte*, définie aussi comme *paysagère*. Le schéma directeur la dédiait aux besoins de la population du cœur urbain de la région, en termes de récréation, d'éducation et, secondairement, d'approvisionnement de proximité. Il articulait ainsi clairement un ensemble urbain (Paris et proche banlieue) et un tissu rural, les espaces de la ceinture verte, et constituait ainsi un embryon de projet territorial.

La nécessaire mutation en "territoire"

La définition conventionnelle du mot territoire, qui désigne surtout un découpage politico-administratif, reste celle de l'action publique, chargée notamment de la planification. Les frontières territoriales correspondantes sont généralement héritées d'un passé lointain et difficiles à modifier. Pourtant, le territoire est aussi une réalité vécue et donc changeante ; aussi des initiatives ont été prises pour dépasser cette contradiction entre fixité et mouvement.

Les villes centres ne peuvent plus ignorer le développement de leurs périphéries qui, sans nier leur appartenance à la même aire urbaine, cherchent à affirmer davantage leur autonomie. Aussi voit-on apparaître des documents d'urbanisme innovants, établis à l'échelle de l'aire urbaine, même s'ils ne sont encore que peu prescriptifs. Ce changement est bien avancé en Ile-de-France puisque le SDRIF s'impose désormais aux documents plus locaux.

Une expression de cette autonomie est apparue en ceinture verte après 1995 quand des élus locaux ont su manifester leur capacité d'organisation en inventant ce qui a été bientôt qualifié de *Programme agriurbain*, dans lequel l'agriculture participe à la gouvernance locale et contribue à une meilleure habitabilité. Voici quelques exemples :

- En 1997, le pôle scientifique du Plateau de Saclay a considéré l'agriculture céréalière comme devant être *son paysage*, sous le signe unique de la *modernité*, qui doit caractériser autant la recherche, la technologie que l'agriculture.
- En 2000, la commune de Vernouillet a associé les agriculteurs à la reconquête des friches, devenues socialement indésirables (des dépôts sauvages à l'habitat illégal). Une charte a été signée par tous les agriculteurs et par les autorités publiques.

D'autres initiatives analogues ont été prises, la plus connue étant maintenant *le Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix*².

La seconde forme de territoire expérimentée est le *Parc Naturel Régional*, forme territoriale destinée à maintenir et promouvoir un *patrimoine naturel et culturel* exceptionnel. Ce type de territoire a été imaginé pour les régions où la déprise de l'agriculture menace ces patrimoines. Ce n'est évidemment pas le cas de l'Ile-de-France, puisque la plupart de ses terres agricoles comptent parmi les meilleures d'Europe, la déprise agricole, peu importante, se localisant uniquement dans des vallées humides. Mais les deux premiers PNR franciliens ont été initiés par des associations de défense de la nature et du paysage et concernaient des sites appropriés séculairement comme lieu de villégiature par les Parisiens. Dans le premier territoire (Haute vallée de Chevreuse), la gouvernance a été monopolisée par ce groupe social, alors que dans le second (Vexin français) les agriculteurs de *grande culture*, identitaire de la région, se sont imposés comme partenaires incontournables.

Cette question va se poser avec plus d'acuité avec l'adoption du SDRIF 2008, qui a l'ambition de redessiner la mégapole en région urbaine verte. Ainsi, cette évolution a donné sens à une analyse régionale dans une vaste région urbaine comme l'Ile-de-France, analyse que l'on retrouve, plus généralement, en Europe et dans le monde.

QUELS SYSTEMES AGRICOLES DERRIERE CE QUALIFICATIF "VERT" ?

Une agriculture largement globalisée...

L'agriculture a évolué selon la logique des filières, qui sont maintenant globales ; les lieux de consommation, les lieux de production, les lieux de transformation sont désormais spatialement déconnectés. A l'instar des autres maillons de ces filières (industrie agro-alimentaire, marchés de gros, hypermarchés), les exploitations agricoles ont accru elles aussi leur dimension économique. Leur production relève de deux principaux registres :

- La production de masse, dont les produits, destinés à une transformation ou à la mise en marché, répondent exclusivement à des critères technologiques de qualité. Certaines qualifications supplémentaires peuvent être requises, telle la référence aux systèmes de culture (agriculture biologique, etc.), mais elles restent déconnectées de tout caractère local.
- La production "labellisée" de type *Appellation d'Origine Contrôlée*, caractérisée par des liens spécifiques entre origine géographique et mode d'élaboration. L'aire de production est alors par essence indéplaçable, mais elle s'adresse essentiellement à un marché global, seul capable d'en construire la renommée.

Et le souhait d'une agriculture plus localisée

Si l'agriculture de proximité reste une nécessité pour l'approvisionnement alimentaire de certaines villes du monde peu équipées en infrastructures de transport, elle a globalement perdu cette fonction première dans les villes des pays développés, en dehors de certains produits spécifiques, plus délicats à déplacer (comme les laitues en Ile-de-France).

Autour de ces villes, certains agriculteurs sont néanmoins attentifs à l'émergence de marchés nouveaux. Différentes formes de vente à la ferme, par exemple, trouvent leur place dans la réponse à une demande citadine qui combine une attente alimentaire et un désir de campagne (cueillette à la ferme ou vente sur place). L'accueil hôtelier, la restauration ou diverses formes d'activité récréatives se combinent également pour assurer à l'agriculteur un ensemble de revenus qui lui permette d'entretenir son *paysage agricole*. Car c'est bien ce paysage de campagne qu'attendent les citadins, même quand la rémunération de l'agriculteur passe par la vente de produits.

Mais les agriculteurs restent prudents face à l'explosion souvent annoncée de ces filières courtes. Celles-ci occupent une place importante dans de nouvelles formes de revendications citadines (les "locavores"³) et dans certains projets d'urbanisme qui anticipent un peu vite les changements de comportement. De fait, l'évolution du marché agricole est loin de s'affirmer dans ce sens et, en pratique, les agriculteurs ne veulent pas miser massivement sur un avenir aussi incertain, pensant sans doute à juste titre que les filières courtes ne concerneront qu'une partie marginale des terres cultivables, surtout lorsqu'elles représentent près de la moitié du territoire régional comme en Ile-de-France.

AGRICULTURE OU NATURE ?

Les deux composantes de la campagne

Quand le monde citadin a commencé à s'intéresser aux espaces ouverts hors de la ville, il l'a fait de deux manières. Depuis la Renaissance, tout d'abord, à travers la création de parcs et jardins, quand les classes aisées se sont éloignées de la ville pour créer leurs domaines de plaisance. Ils les ont alors confiés à des

jardiniers qui ont puisé leurs premiers motifs d'aménagement dans la ruralité. Dès le milieu du XIX^e siècle, ensuite, en imaginant une nature recomposée en "nature urbaine". Le paysagiste américain F.L. OLMSTED⁴ invente alors le *parkway*, cheminement spécifique qui connecte des lieux paysagers distincts, en même temps qu'il invente la défense de la *vraie* nature dans les parcs nationaux.

Les espaces ouverts périurbains sont particulièrement l'objet d'un processus de *mise en campagne*, qui va se renforcer dans la seconde moitié du XIX^e siècle, quand les moyens de transport modernes en ouvrent l'accès à un plus grand nombre. Les peintres paysagistes en profitent pour représenter la nature et les champs, les villégiateurs pour acquérir des maisons de campagne, des fermettes. L'agriculture est déjà multifonctionnelle : elle est bien un système économique, mais, avec la nature, elle compose le paysage rural.

L'exclusion de l'agriculture moderne

Quand, autour de 1960, la réflexion sur la nature va se développer, elle se fait d'abord autour de l'idée d'opposition à la ville (la nature *sauvage* libérée de l'occupation humaine), puis avec celle d'une nature gérée par et pour le public. Le mot *nature* va alors qualifier les espaces non urbains dans nombre de documents d'urbanisme et d'aménagement. En France, les plans d'occupation des sols opposent l'urbain (zones U) au naturel (zones N), sans distinction claire entre les différents espaces qui le composent. L'hostilité à l'agriculture va s'affirmer en ce que, précisément, elle n'est pas *nature*. Le qualificatif à connotation négative de *productivisme* va s'imposer, laissant entendre, malgré l'oxymore évident, qu'une *agriculture naturelle* serait concevable. Ce discours caricatural tend à isoler les agriculteurs plutôt qu'à favoriser l'évolution de leurs modes de production dans le sens d'une amélioration environnementale qui ne peut, en aucun cas, se réduire à un "retour à la nature" qui, au sens propre, signifierait la fin de leur activité.

Une lente évolution

En Ile-de-France, il faut attendre le 3^e SDRIF (1994) pour que l'agriculture retrouve sa place. Elle est clairement citée comme contribuant au cadre vert et paysager qu'établit la *ceinture verte*, véritable frontière entre les espaces ouverts et le noyau urbain central. En effet, si son espace était inclus dans les *zones naturelles d'équilibre* du 2nd SDRIF, il n'était pas ouvert à la ville puisqu'il n'avait que le statut de zone d'activité. Ce nouveau point de vue introduit la multifonctionnalité de l'agriculture : la production pour le marché local, souhaitée par la région mais limitée par la réalité du marché, et surtout le paysage.

C'est ainsi que le concept d'espace rural, vert et ouvert (*green open space*) se substitue à celui d'espace naturel. Les termes communs à la nature et à l'agriculture sont le paysage et l'éducation, lectures multifonctionnelles des espaces spécialisés. Ceux de la nature sont dédiés à la récréation et à la conservation, ceux de l'agriculture, construits par la finalité de la production, sont aujourd'hui reconstruits pour répondre à une demande sociale reformulée.

Les espaces naturels ont vu reconnaître leur fonctionnement spatial dans les projets de planification grâce, notamment, à l'émergence de l'écologie du paysage (la *landscape ecology* apparaît dans les années 1980). Ils ont cessé d'être l'espace "sauvage", celui qui reste quand la ville a occupé la place dont elle avait besoin, pour être reconnus comme ayant leurs propres logiques d'occupation du territoire. Mais les espaces agricoles, représentés en blanc sur les cartes et longtemps considérés comme simples réserves foncières, peinent encore à imposer le même type de reconnaissance etc.

L'AGRIURBANISME COMME REPONSE CONTEMPORAINE

Faire que les projets d'aménagement prennent en compte le fonctionnement des agrosystèmes, au même titre que celui des écosystèmes, pourrait être la fonction première de cette nouvelle spécialité professionnelle que nous proposons d'appeler l'agriurbanisme (néologisme proposé par le CERAPT⁵).

Le *paysage agricole*, s'il devient l'infrastructure d'un autre développement, ne s'éloigne pas de la définition proposée par Y. DROZ (2006) : les formes de paysage engendrées par les dynamiques agricoles, doivent être identifiées et comprises par le monde citadin avant qu'en soient négociées les éventuelles transformations. C'est un processus lent de construction territoriale, qui implique une gouvernance partagée entre citadins et agriculteurs, et qui est fondé sur la double signification de l'agriculture, productrice de denrées agricoles et de valeurs territoriales.

Cette redéfinition nécessaire des fonctions de l'agriculture passe par une meilleure compréhension de l'évolution historique des relations territoriales que la ville a toujours entretenues avec le monde agricole qui l'entoure. Celles-ci connaissent depuis bientôt deux siècles des mutations profondes, tant du point de

vue de l'organisation spacio-économique du territoire, que du point de vue de la vision que les citoyens ont de l'agriculture et donc des attentes qu'ils portent envers elle.

Revisiter cette évolution historique est une étape nécessaire pour mieux comprendre à la fois les facteurs qui déterminent la situation actuelle de l'économie agricole, et en quoi les images d'un passé souvent réinventé nourrissent l'imaginaire citoyen et transparaissent dans de nombreux projets d'aménagement. Cette mise en perspective historique constitue le point de départ des actions entreprises par le CERAPT qui cherche à construire cette nouvelle figure professionnelle de l'agriurbaniste.

La révolution industrielle et la recomposition des territoires

La ville et l'agriculture ont entretenu durant quelque huit millénaires des relations territoriales dictées par les nécessités de l'approvisionnement alimentaire. Implantées au cœur des plaines agricoles, de nombreuses villes comme Paris ont vu leur territoire structuré par une logique concentrique qui plaçait la culture des produits frais, difficiles à conserver et donc à transporter, dans une première ceinture de proximité, tandis que les produits de meilleure conservation, comme le blé, étaient cultivés sur des terres agricoles plus éloignées. A une distance plus lointaine encore s'étendaient les zones de pâturage qui marquaient la limite entre le territoire civilisé et l'espace sauvage.

La ville était donc en contact direct avec ce que l'on a nommé la "ceinture horticole", un espace de jardinage dédié à la production des fruits et des légumes. Cet espace était caractérisé par un statut mixte, tant du point de vue de sa forme, puisque son parcellaire était proche de celui de la ville, que social, puisque le "maître jardinier" bénéficiait d'un statut de citoyen.

Cette image de la "petite ferme maraîchère" à proximité de la ville doit être restée profondément ancrée dans la mémoire collective puisque c'est elle qui sert aujourd'hui de référence à la construction du désir de campagne qui caractérise les sociétés citadines actuelles et que l'on retrouve souvent dans les projets d'aménagement. Pourtant, le XIX^e siècle a, entre temps, profondément remodelé les paysages agricoles. Les progrès de l'agronomie ont permis tout d'abord, dès le début de ce siècle, de diminuer considérablement les besoins en main-d'œuvre d'une activité agricole dont la productivité connaissait une croissance importante. L'exode rural qui commença alors vit se développer la densité démographique des villes, puis son étalement. Celui-ci fut rendu possible par le développement du chemin de fer, qui allait quadriller presque toute la France en l'espace d'une trentaine d'années et permettre de repousser les lieux de production des fruits et légumes.

L'espace agricole s'organise alors selon des critères différents. La fertilité des terres va évoluer grâce aux progrès des transports qui permettent d'apporter des intrants nouveaux dans des régions qui n'en disposaient pas. La distance étant de moins en moins un facteur déterminant, c'est la nature des sols et des climats qui va désormais orienter le choix des productions agricoles. S'émancipant d'une échelle locale autrefois dictée par la nécessité, le marché agricole va s'inscrire progressivement dans une échelle globale.

L'étalement urbain devient alors possible et se poursuit durant tout le XX^e siècle, jusqu'à ce que la "campagne" et ses aménités finissent par manquer aux citoyens etc.

Rupture des liens entre culture citadine et culture agricole

Si, au début du XX^e siècle, le monde rural représente encore 80% de la population française, cette proportion s'inverse à la sortie de la seconde guerre mondiale, l'exode rural attirant progressivement les populations paysannes vers les villes. Dans le même temps se développe la pratique des vacances qui se généralisera petit à petit jusqu'à l'institutionnalisation des congés payés. Or si ces pratiques amènent les classes favorisées à délaisser la campagne au profit des stations balnéaires, elles entraînent à l'inverse les classes populaires à découvrir les vacances "à la ferme", c'est-à-dire en général chez les grands-parents ou tout au moins dans la famille. Ce retour périodique "au pays" maintiendra un lien étroit entre les populations des villes et celles du monde agricole tant que le lien familial le permettra. Durant les années 1950-60, dès lors qu'une distance de plus de trois générations sépare les citoyens de leurs origines agricoles, ce lien va se rompre, et la connaissance indirecte qu'ils avaient des pratiques agricoles va disparaître.

Le désir de campagne ne disparaît pas pour autant, mais il prend une autre forme. Ce qui relevait d'un *retour au pays* va progressivement devenir, à l'inverse, une quête de *dépaysement*. Le désir de campagne n'est plus nourri de souvenirs familiaux mais d'images nouvelles, recomposées à partir d'un imaginaire idéalisé et déconnecté des réalités économiques du monde rural. Ce désir se heurte alors à la modernisation qu'a connue entre temps l'agriculture, comme tous les autres secteurs économiques. L'idée

que la "petite ferme d'autrefois" comporterait toutes les qualités d'une vie équilibrée, saine et au grand air, domine d'autant plus facilement que les grandes enseignes de l'agro-alimentaire la colporte à travers des messages publicitaires qui vantent indistinctement les valeurs "naturelles", "traditionnelles", "rustiques", "à l'ancienne", "comme autrefois", qui seraient des garanties d'une alimentation meilleure, associée à une plus grande qualité de vie.

En regard de cette image idéalisée, qui oublie facilement que l'agriculture du XIX^e siècle nourrissait une population bien moins nombreuse, et avec un souci bien faible de la santé publique comme de l'environnement, l'agriculteur d'aujourd'hui est facilement accusé d'être un "productiviste" incapable de fournir à la société le cadre de vie auquel elle a légitimement droit.

Une double question d'échelle

Les attentes que porte la société citadine d'aujourd'hui envers l'agriculture qui l'environne ne sont donc plus guidées par des besoins alimentaires, déconnectés depuis longtemps des questions de proximité territoriale. Elles relèvent maintenant d'un désir de cadre de vie qui s'exprime par des préoccupations d'ordre environnemental ou paysager auxquelles l'agriculture est invitée à répondre. Traduit dans les projets d'urbanisme, ce désir conduit les concepteurs à formuler des réponses spatiales qui se heurtent à un double problème d'échelle : celle du marché de l'agro-alimentaire et celle du parcellaire.

La volonté affichée, et largement entretenue par le marché de l'immobilier, d'habiter "à la campagne" tout en restant à une distance raisonnable de la ville, conduit les citadins à rechercher des logements, de préférence pavillonnaires, situés dans le monde agricole. Devenant majoritaires, ces "rurbains" attendent de l'agriculture qu'elle prenne une forme correspondant à leurs souhaits. Or, nous l'avons vu, ces souhaits sont construits à partir des images recomposées de ce que pouvait être l'agriculture d'autrefois. Elles ne sont plus en phase avec la réalité économique d'aujourd'hui, ni avec les habitudes alimentaires de ces habitants eux-mêmes. On voit ainsi se manifester de plus en plus nettement des désirs d'une agriculture de proximité subvenant aux besoins des consommateurs locaux, alors que ceux-ci ne se contentent pas facilement de la maigre diversité qu'une agriculture locale peut offrir, notamment dans une région comme l'Île-de-France. La différence que l'on observe ainsi entre les désirs manifestés lors des enquêtes et la réalité des comportements révèle bien un décalage entre l'échelle du territoire où l'on habite et celle d'un marché agricole globalisé depuis longtemps.

Les projets dessinés par les professionnels reproduisent souvent le même décalage d'échelle, mais pour des raisons en partie différentes. En proposant des projets d'aménagement qui placent à proximité des habitations de petites fermes à dominante maraîchère ou fruitière, les professionnels veulent d'abord répondre à ce désir citadin. Mais ils trouvent aussi dans ce type de projet une concordance d'échelle qui était celle de la ville d'autrefois, quand le parcellaire de la ceinture horticole s'harmonisait facilement avec celui de la ville, et que l'imbrication entre les deux mondes se faisait sans grande difficulté. Maintenant que la ville s'étend sur les plateaux plus lointains, à Paris par exemple, elle s'implante sur les espaces de la grande culture dont la dimension du parcellaire n'est pas la même, de même que le maillage du réseau viaire. Il est donc plus difficile d'inscrire la ville dans l'histoire du territoire, et la solution qui consiste à réinventer de nouvelles ceintures maraîchères, qui fluctueraient à mesure de l'avancée urbaine, relève elle aussi d'une erreur d'échelle.

Reconstruire les liens entre la ville et l'agriculture

Ce décalage entre les projets d'aménagement et le fonctionnement des territoires dans lesquels ils s'implantent est à l'origine de nombreux échecs, notamment dans le monde agricole qui subit les effets destructurants engendrés par les extensions urbaines et leurs réseaux de transport sans pour autant être en mesure d'apporter aux citadins l'image de campagne qu'ils attendent. Fractionnée par la ville, qui génère autour d'elle des territoires enclavés sans respecter les seuils critiques nécessaires au fonctionnement des grandes exploitations, l'agriculture est fragilisée par la proximité urbaine et seul un petit nombre d'exploitants parviennent à occuper les niches économiques que représentent les nouvelles demandes urbaines (cueillettes à la ferme, vente sur place, etc.). À terme, le risque est de voir se généraliser l'enfrichement consécutif à l'abandon agricole, comme on l'observe déjà dans la périphérie de nombreuses villes et de nombreux villages. La friche devient alors un état intermédiaire maintenu dans l'attente d'une transformation de la parcelle en terrain constructible, et de la plus value foncière qui l'accompagne peut-être. Les extensions urbaines poussent ainsi devant elles une zone floue et mouvante qui ne répond ni aux besoins de la ville ni à ceux de l'agriculture qui ne peut fonctionner sans un minimum de sécurité foncière.

Pour contrer ce phénomène, certaines villes de France ont mis en place des projets de co-construction territoriale dont la principale caractéristique est d'impliquer les acteurs du monde agricole dans les projets urbains⁶. En Ile-de-France, ils ont pris le nom de "projets agri-urbains" et sont aujourd'hui inscrits comme composantes du nouveau SDRIF. C'est l'observation de ces projets qui a été le point de départ de la création du CERAPT.

Une nouvelle figure professionnelle : l'agriurbaniste

On peut considérer que la principale difficulté que rencontrent les projets d'urbanisme proposés dans les franges urbaines tient au fait que la rupture établie entre les cultures citadines et les cultures agricoles concerne aussi les professionnels de l'aménagement. Partant de ce constat, les enseignants-chercheurs qui se sont regroupés au sein du Cerapt ont entrepris de mettre progressivement en place une formation spécifique qui s'appuie sur la mutualisation des enseignements donnés dans une école d'architecture, une école de paysage et une école d'agronomie. L'objectif est d'apprendre aux uns et aux autres les bases de l'organisation spatiale des territoires de la ville et de ceux de l'agriculture.

Car les projets agriurbains nécessitent une nouvelle forme de gouvernance, adaptée à l'échelle des territoires en projet et animée par des compétences spécifiques. Celles-ci devront notamment éviter la confusion entre nature et agriculture, héritée du fait que le monde urbain a longtemps regardé les territoires qui l'entourent comme de simples espaces libres, avant de s'inquiéter, en priorité, de la protection des espaces naturels. L'agriculture, prise en considération plus tardivement, a d'abord été regardée pour les caractéristiques d'*espace ouvert* qu'elle représente et, à ce titre, assimilée à une "nature par défaut". C'est à corriger ces erreurs de lecture et à intégrer les logiques spatio-économiques de l'agriculture dans les projets périurbains que devront s'atteler les agriurbanistes. Ils auront aussi pour charge de mieux faire connaître la réalité de l'agriculture moderne qui, pour peu que l'on fasse l'effort de la comprendre, peut s'avérer capable de produire elle aussi des paysages appréciables.

CONCLUSION

L'agriculture est certainement la première des inventions qui ont permis à l'humanité de prendre la place qu'elle occupe aujourd'hui sur la planète. Elle a connu, depuis le Néolithique, de nombreuses révolutions qui ont chaque fois correspondu aux grands bonds démographiques de la population humaine (MAZOYER, 2002), et sa forme actuelle n'est qu'une étape de plus dans cette évolution. La difficulté qu'elle a aujourd'hui à être reconnue dans sa modernité est surtout la conséquence d'un oubli : cultiver la terre pour nourrir les hommes, c'est nécessairement aller contre la nature sauvage à laquelle on impose un choix d'espèces végétales et animales différentes de celles qu'elle aurait produites par elle-même. Accepter cette évidence, c'est accepter que les espaces qu'elle occupe ne sont pas "naturels" mais "agricultures" etc.

REFERENCES

Donadieu P. & A. Fleury (2003) : La construction contemporaine de la ville-campagne. – In : Revue de géographie alpine, 91, 4 : 19-28.

Dubois-Taine G. & Y. Chalas (1997) : La ville émergente. – La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.

Mazoyer M. & L. Roudart (2002) : Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine. – Paris : Le Seuil.

Vidal R. & A. Fleury (2008) : Agriculture, City and Territory : French experiments in urban agriculture. – In : Actes du colloque de Leuven : Rurality near the City. Publication électronique, Université de Leuven, <http://realitynearthecity.be>

Vidal R. & L. Vilan (2008) : L'agriurbanisme : une spécialité professionnelle à construire. – In : Revue Anthos, 3-08, pages "forum" : 56-57.

NOTES

1 - Schéma directeur de la région Ile-de-France. Voir <http://www.sdrif.com/>

2 - Voir : <http://trianglevert.org/>

3 - Mouvement créé en Californie et proposant de ne consommer que des aliments produits à une distance de moins de 100 miles. Voir : <http://www.locavores.com/>

4 - Frederick Law Olmsted (1822-1903) est un architecte-paysagiste américain connu pour avoir conçu Central Park, à New York, et pour avoir été l'initiateur de la création du parc de Yellowstone.

5 - Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire. Voir <http://agriurbanisme.fr/>

6 - Une vingtaine de ces villes se sont regroupées depuis 2000 dans l'association "Terres en Villes". Voir <http://www.terresenvilles.org/>

Roland VIDAL

r.vidal@versailles.ecole-paysage.fr
Ecole nationale supérieure du paysage, Versailles
France

André FLEURY

a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr
Ecole nationale supérieure du paysage, Versailles
France

ARTICLES

REGULATION, INSTITUTIONNALISME & DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : UNE QUESTION D'ECHELLE	1
LE SALENTO ET LA PATRIMONIALISATION DU TARENTISME : RENVERSER LE STIGMATE, REINVENTER LE TERRITOIRE	17
LA RICHESSE DES TERRITOIRES. DISTRICTS INDUSTRIELS, ECONOMIE CULTURELLE & CLUSTERISATION DES PRATIQUES ARTISTIQUES	25
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUN : L'APPORT METHODOLOGIQUE DU METABOLISME TERRITORIAL A LA DEFINITION DE L'ECHELLE PERTINENTE	35
MESURE DE LA SENSIBILITE DES ESPACES FACE AU CHANGEMENT A PARTIR DE L'INDICATEUR FONCIER : UNE DEMARCHE DE PROSPECTIVE SPATIALE	43
PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : LE GERONTOPOLE, UN OUTIL DE COORDINATION ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	57
LES ECONOMIES RESIDENTIELLES, FACTEURS DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU DE DESTRUCTURATION REGIONALE ?	65
LE TERRITOIRE COMME PRODUIT DE MODALITES GEO-ECONOMIQUES ET POLITICO-IDEOLOGIQUES. LE CAS DE LA REGIONALISATION DU TOURISME EN VALAIS (SUISSE)	73
RESEaux INTERNATIONAUX, CULTURE EN TANT QUE RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT LOCAL	83
ANALYSER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : L'APPORT DE LA DISCIPLINE AMENAGEMENT-URBANISME	93
PROCESSUS DE DENSIFICATION DES FRICHES FERROVIAIRES	101
ENJEUX POLITICO-INSTITUTIONNELS DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LE CAS DE L'ENERGIE EN CONTEXTE TRANSFRONTALIER	113
PROSPECTIVE TERRITORIALE EN TERRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	119

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, OPTIMISATION MULTI-SCALAIRE & DEVELOPPEMENT DURABLE : APPLICATION A LA VILLE AERO-DISPERSIVE	131
LE LOGEMENT COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN ALGERIE : QUELS DEFIS ? QUELLES OPPORTUNITES?	141
HISTOIRES DE SUCRE ET D'ENERGIE. LES PROCESSUS DE RE-TERRITORIALISATION ET PATRIMONIALISATION DANS LA VALDICHIANA TOSCANA (AREZZO-ITALIE)	149
LOCAL ENVIRONMENT AS A CONTEXT OF VULNERABILITY OR OPPORTUNITY : ASSESSING HEALTH INEQUALITIES IN THE LISBON METROPOLITAN AREA, PORTUGAL	157
RACISME & BOULEVERSEMENTS TERRITORIAUX EN CORSE : LE DEBAT PUBLIC EN QUESTION	165
LES RECOMPOSITIONS LIEES A LA CONSOMMATION EN MIDI-PYRENEES : UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	175
ATTRACTIVITE DES BOURSES DES VALEURS ET DE LEURS PLACES FINANCIERES. ANALYSE COMPAREE A L'ECHELLE MONDIALE.	185
LE DEVELOPPEMENT REGIONAL VU D'EN BAS : LE MOUVEMENT SOCIAL D'IFNI (SUD-OUEST MAROCAIN)	199
LA CITE AGRIURBAINE, VILLE NATURE OU VILLE AGRICOLE ?	209

AUTEURS

A

ANGEON · 1

B

BEVILACQUA · 17
BONARD · 25
BRULLOT · 35
BUCLET · 35

C

CASANOVA · 43
CHAPON · 57
CHAZE · 65
CLIVAZ · 73
CREVOISIER · 1, 83

D

DEMAZIERE · 93

F

FLEURY · 209

H

HELLE · 43

J

JACCAUD · 101

K

KAUFMANN · 101
KEBIR · 83

L

LAVALLEZ · 113
LAZZERI · 119
LITTLEJOHN · 101
LUFKIN · 101

M

MAIGNANT · 131
MAKHOLOUFI · 141
MARENGO · 149
MATTHEY · 25
MICHELET · 73

N

NOGUEIRA · 157

P

PERETTI-NDIAYE · 165

S

SABATIER · 175
SAINTEVILLE · 185
SIERRA · 199

V

VIDAL · 209



Développement territorial jeux d'échelles & enjeux méthodologiques

On s'accorde généralement sur le fait que le développement territorial tient désormais à la capacité des groupes humains de s'organiser et d'élaborer des processus originaux d'émergence des ressources.

C'est pourquoi l'analyse des processus de révélation et de valorisation des ressources nouvelles issues de la spécificité des espaces et des groupes humains qui y sont ancrés, dans un contexte d'économie globalisée, constitue l'un des plus gros chantiers de l'analyse territoriale.

S'inscrivant dans ce cadre de réflexion, l'ouvrage rassemble plusieurs contributions présentées lors du

colloque "Développement territorial : jeux d'échelles et enjeux méthodologiques", organisé les 12 et 13 février 2009 par l'Observatoire de la Ville et du Développement Durable de l'Université de Lausanne avec le soutien scientifique de l'Institut de Sociologie de l'Université de Neuchâtel (Suisse) et tentant de répondre aux questionnements suivants :

- Quelle est l'importance du franchissement des frontières disciplinaires dans l'analyse de l'hétérogénéité socio-économique des territoires et dans celle de leurs évolutions probables ?

- A l'heure de la globalisation et de la métropolisation, quelle place attribuer à l'analyse régionale ?

- Quels sont les niveaux géographiques de réflexion territoriale les plus pertinents à l'heure du couplage métropolisation-technopolisation ?

- Comment rendre compte de façon géographiquement et historiquement située des divers régimes de création et d'accumulation des ressources matérielles et immatérielles dans un contexte mouvant ?

- Dans quelle mesure peut-on se prononcer sur la capacité de ces régimes à générer une croissance économique régionale durable ?

ISBN 978-2-940368-09-9



9 782940 136809 9